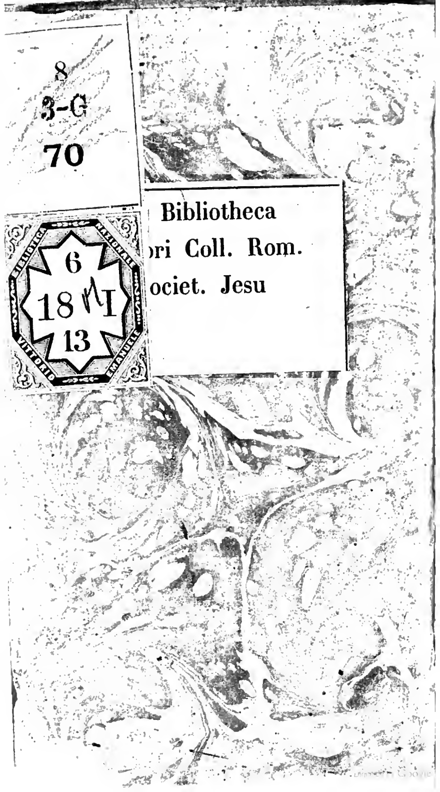






MEMOIRES, POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ANNE D'AUTRICHE, EPOUSE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE; Une de ses Favorites.

TOME QUATRIEME.



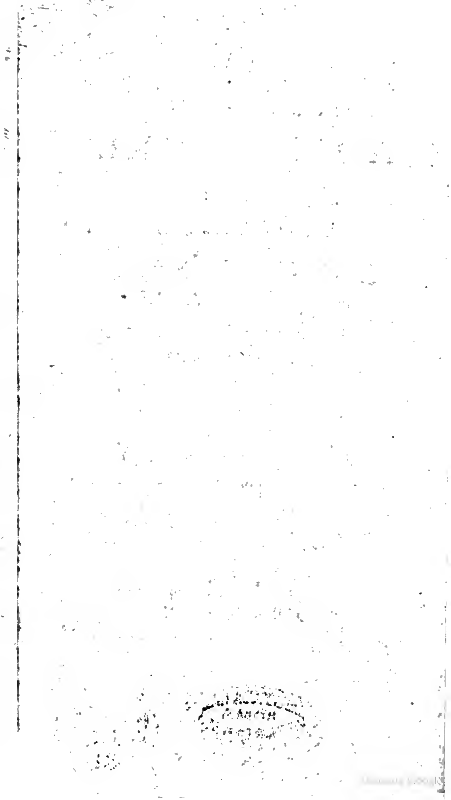
A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION,

M. DCC. XXIII.







MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

LOUIS XIII

Roi de France & de Navarre.

LE troisieme Janvier de la nouvelle Année, le Duc d'Orleans alla au Palais Roial, & y demeura fort peu, sans entrer avec le Ministre en nulle matiere de conséquence. 1651. Le 3 Janvier.

Le quatrieme, le Duc d'Orleans alla voir le Cardinal. Ce Prince ce jour là étoit un peu mieux disposé, par les diligences que le Ministre faisoit faire sous main pour le regagner. Ils demeurérent assez long tems ensemble en conversation secrete, & on s'i- Le 4 Janvier.





1651 s'imagina que toutes ces divisions alloient se raccommoder. Dans le vrai ce ne furent que reproches de part & d'autre, & de grandes justifications du côté du Ministre, que le Duc d'Orleans reçut assez gravement. Il étoit si grand par lui même, & alors si considérable, qu'on peut quasi dire étoit aussi absolu en France que s'il en eut été le Roi. Dieu lui avoit donné de l'Esprit & de la Raison, & toutes ces choses ensemble pouvoient l'établir dans une félicité stable & permanente autant qu'un homme la peut avoir. Mais, agissant toujours par les sentimens d'autrui, sans se conseiller soi même, il assujettissoit ses intérêts, ses pensées, & ses jugemens, aux passions de ceux dont il vouloit croire les Conseils. Il avoit été le solliciteur du Chapeau de l'Abbé de la Rivierre; &, jusqu'à l'extrémité, il avoit à peu près suivi toutes les volontez de ce Favori. Il faisoit alors la même chose pour le Coadjuteur, qui, voulant être Cardinal, gâtoit l'esprit de ce Prince; &, par la persécution que le Ministre en souffroit, il prétendoit le forcer à le satisfaire. Le Duc

Duc d'Orleans ſe laiſſant conduire ſi 1651.
facilement, ſe privoit de tous les avantages qu'il auroit pû légitimement prétendre pour lui-même; & on ne ſauroit aſſez s'étonner de ſon aveuglement. Il n'avoit que des Filles. L'aînée, qu'il avoit eue de Mademoiſelle de Montpenſier ſa prémiere Femme, avoit beaucoup d'années plus que le Roi, & la Reine craignoit un peu ſon humeur trop ſenſible à tout ce qui pouvoit lui déplaire: mais, il en avoit d'autres de ſon ſecond Mariage; & la plus grande de ces Princeſſes étoit belle & pas fort éloignée de l'âge du Roï. Cette Alliance pouvoit convenir à tous; du moins, elle étoit ſortable, & le Duc d Orleans devoit emploier tous ſes ſoins à la faire réüſſir. La Reine naturellement n'y auroit pas eu d'inclination: elle ſouhaitoit l'Infante d'Eſpagne ſa Niece; mais, comme elle auroit dû eſpérer que ce Prince, devenant Beau-Pere du Roi, n'auroit pû avoir d'autres intérêts que les ſiens, & auroit dû en ce cas ſe ſéparer de toutes les Factions qui troubloient l'Etat, elle y auroit conſenti volontiers: car, la Raiſon

A 2 avoit

1651. avoit beaucoup de pouvoir sur elle. Le Ministre auroit aussi sans doute fait quelque Difficulté à s'engager si-tôt à une chose de cette consequence, dont le tems le devoit rendre le Maitre, & par elle il pouvoit espérer de se voir en état d'en tirer de grands avantages pour le Roiaume, & pour lui; mais, les conjonctures passées & présentes étoient si favorables au Duc d'Orleans, que s'il avoit voulu en profiter, il auroit réduit le Ministre à le servir sur ce grand article s'il lui eut donné une entiere sûreté de son affection : ce qu'il ne pouvoit faire alors qu'en se séparant de ceux qui lui étoient contraires. Il auroit sans peine, par une conduite fondée sur la justice, obtenu tout ce que de légitimes souhaits peuvent donner à un Fils de France : mais, il ne pensoit point à sa propre Grandeur ; & ceux qui l'approchoient n'avoient garde de l'en faire souvenir. Ils vouloient que leur faveur servît à leur faire donner par lui les Dignitez qu'ils souhaitoient. Ils les reçurent de la fortune, par le malheur qu'il eut de les croire toujours; & pour lui, il ne rencontra

tra dans toute la conduite de sa vie, 1651.
que le repentir inutile de l'avoir mal employée ; sans pourtant qu'on lui puisse reprocher d'avoir eu jusques-là de mauvaises intentions contre les intérêts du Roi.

Une Dame*, qui a été dans la confidence du Cardinal, m'a depuis dit que le Duc d'Orleans, peu de jours après s'être déclaré contre le Ministre & en faveur des Princes, elle avoit eu ordre de lui d'aller offrir à Mademoiselle le Roi pour Mari, pourvû qu'elle empêchât le Duc d'Orleans son Pere de se joindre au Prince de Condé; que cette Princesse lui répondit en se moquant d'elle, qu'ils vouloient tenir la parole donnée à M. Le Prince. Elle, qui fut étonnée de ces paroles si légérement prononcées, lui dit, *Mademoiselle, faites vous Reine; &, après que vous le serez, vous ferez sortir les Princes.* Ce Conseil étoit bon; mais, il ne fut pas suivi, non seulement par les difficultez qu'elle auroit pû y rencontrer du côté du Duc d'Orleans, qui selon que je viens de le dire ne pensoit nullement à se faire du bien à lui même, mais parceque Madamoiselle

*Mademoiselle de Neuillant Fille d'Honneur de la Reine, que depuis a été Duchesse de Navailles.

1651. ſelle avec beaucoup d'eſprit, de lumiere, de capacité, & pleine de deſirs pour la Couronne fermée, n'a jamais ſû dire un *Oui*, qui pût lui être avantageux. Ses propres ſentimens, & ſouhaits, ont toujours été ſurmontez en elle par des fantaiſies paſſageres; & cequ'elle à le plus voulu elle ne l'a jamais accepté quand elle a pû l'avoir.

Le cinquieme Janvier, le Duc d'Orleans, qui n'avoit point encore de réſolution formée retourna chez le Cardinal, où il demeura quatre heures enfermé avec lui. Il lui dit qu'il vouloit oublier pour toujours ce qui avoit pû lui déplaire & que ſon deſſein étoit de vivre comme par le paſſé. Le Miniſtre, animé de quelque eſpérance de le pouvoir tout de nouveau engager dans ſes intêrets, le preſſa fortement de lui abandonner le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort; mais, il ne put gagner ſur lui d'y conſentir: ils avoient pris de trop fortes racines dans cette Ame, pour en pouvoir être chaſſés ſi promptement. Il auroit falu pour réüſſir à lui faire faire ce grand coup, qu'il eut été touché de quelque deſir parti-

particulier, & il n'en avoit point. Le 1651.
Ministre alors fut contraint de se tenir
pour content de ces bonnes apparences.
Ce moment fut celui qui décida de la
destinée de ce Prince, & du Ministre;
car, depuis ce jour, il arriva beaucoup de choses qui les séparérent entiérement. Il faut donc conclure en cet endroit, que c'en un grand malheur à un homme de cette naissance de ne se pas conduire, du moins quelques fois, par ses propres lumieres, quand il est capable d'en avoir, & qu'il ne lui manque que l'application nécessaire à tout homme de bon sens, pour penser à ce qu'il fait, pourquoi il le fait, & à ce qui convient à sa gloire. Mais, pour agir en tout droitement, envers soi même, & envers les autres, il faut se posséder, & savoir tirer le bien du mal. Ce fût le Marquis de Senneterre, qui me conta le détail de cette Conversation, qui pour n'avoir pas été poussée avant ne pût produire de solides effets. Il me fit remarquer ce que le Duc d'Orleans avec ces avantages auroit pû faire; car, en prenant de véritables liaisons avec le Ministre, la Souveraine Puissance lui auroit don-

1651. née des moiens de contenter l'ambition de ceux qu'il ne vouloit pas abandonner, en les privant seulement selon la raison d'une confiance dont il voioit qu'ils faisoient une mauvais usage. Le soir chez la Reine, en me serrant la main, il me dit, *Nous allons voir, Madame, d'étranges Révolutions*. Le Cardinal, néanmoins, convia le Duc d'Orleans à souper chez lui avec le Roi, pour y passer la veille des Rois. Ce Prince y demeura. Et ce repas se passa avec assez de liberté & de licence. Le Duc d'Orleans lui même, dans la chaleur du vin, donna lieu, sur quelque parole qu'il dit, à pouvoir faire une raillerie contre les Frondeurs. Le Chevalier de Guise, radouci par le Cardinal, la voulut continuer; &, s'animant tout de bon, commença à chanter des Chansons qu'on avoit faites contre le Duc de Beaufort, & dit tout haut, *qu'il falloit jetter le Coadjuteur par les fenêtres*: & il l'auroit fait volontiers, le croiant Ennemi de Mr. le Prince, de qui il étoit aimé. Ce Prince ajouta, qu'en buvant à la santé de la Reine qui étoit malade de chagrin, il falloit ce reme-

de

de pour la guérir tout-à-fait. Le Roi 1651.
étoit encore trop jeune, pour ſoutenir le bruit de ſes Chanſons libertines. Par l'avis du Cardinal, il ſe leva de table, & y laiſſa le Duc d'Orleans & les autres, qui s'emportérent à de grandes gaîetez. Le Miniſtre n'y voulût pas non plus demeurer, ni entrer dans les railleries qui ſe faiſoient contre ſes Ennemis; mais, ce qui ſe paſſoit ne lui déplaiſoit pas, & par Sageſſe il ſe retira avec le Roi dans un Cabinet à part.

La Reine nous conta le lendemain, & avec plaiſir, le diſcours du Chevalier de Guiſe, qui fut renommé & traité d'Illuſtre. L'état des choſes étoit tel, que cette action, produite par le haſard & par l'entouſiaſme de la gaieté, devint conſidérable, & on en loüa ce Prince comme de la plus héroïque action du Monde.

Ce qui donna de la joie à la Reine fut ce qui enſuite augmenta ſes chagrins. Les Frondeurs, voiant cette Déclaration publique, qui ſe faiſoit contre eux, crurent qu'il falloit ſe preſſer de perdre le Miniſtre & le Duc d'Orléans n'aiant point abandonné les

1651. Frondeurs, ces belles & douteuses démonstrations en faveur du Cardinal finirent aisément. Il y avoit un Ecrit entre la Reine & Monsieur où ils se promettoient réciproquement de ne point donner la liberté au Prince de Condé, sans le consentement commun de l'un & de l'autre. Cette promesse ne rassûroit pas le Duc d'Orleans. Il voioit qu'il desobligeoit assez le Ministre pour le convier de se racommoder avec les Prisonniers : il sçavoit même qu'il commençoit a les favoriser ; & ses Conseillers, pour l'animer à haïr d'avantage le Cardinal, l'assûrérent qu'il avoit le dessein de leur ouvrir les portes du Havre.

Le Duc d'Orleans s'étant éloigné du Ministre par fantaisie, par les dégouts qui s'étoient glissés dans son ame contre lui ; pressé par les Frondeurs, qui s'étoient liez secretement au Prince de Condé, & par la crainte de perdre le mérite de l'obliger ; se laissa enfin, conduire à ce que les Ennemis du Cardinal voulurent, & s'engagea peu-à-peu, à travailler lui-même à la Liberté de ce Prince, qu'il respecta d'avantage, quand il vit que le Parlement com-

commençoit d'entrer fortement dans 1651.
ses intérêts. Laigue, qui pour sauver le Coadjuteur avoit le prémier proposé de mettre le Prince de Condé en prison, fut celui qui frappa les plus grands coups pour l'en faire sortir, disant tout ce qu'il put au Duc d'Orleans, contre le Cardinal, pour l'en détacher entiérement. Il parut, que le principal motif qu'il eut, en détruisant son propre ouvrage, fut le refus que fit le Cardinal à Madame de Chevreuse du Chapeau du Coadjuteur, quand à son retour de Bourdeaux elle lui avoit demandé de l'en gratifier. Les petites choses, pour l'ordinaire, en produisent de grandes: elles nous font voir que tout ce qui arrive de plus remarquable dans le Monde est souvent digne de mépris.

Le Ministre aussi tôt après son retour présenta à la Reine quelque-uns de ceux qui avoient contribué par leur valeur au gain de la Bataille de Rhétel. J'étois auprès de la Reine, quand elle les reçut. Elle leur témoigna que leurs bons services lui avoient plu, & se tournant vers moi, me fit l'honneur de me dire, *Ha, mon Dieu, que j'ai-*

1651. *me ces braves Gens, qui ont si bien servi le Roi.* Les principaux en furent peu à peu récompensez. Villequier, le Marquis d'Hoquincourt, la Ferté-Senneterre, & la Ferté-Imbault, eurent chacun le Bâton de Maréchal de France. Villequier prit le nom de sa Maison d'Aumont, Hoquincourt garda le sien, & la Ferté-Senneterre aussi ; mais la Ferté Imbault prit celui d'Etampes. Le Marquis de Grancé, Gouverneur de Gravelines, qui ne fut point Maréchal de France, à cause je pense que le Duc d'Orleans s'y opposa, s'en alla à son Gouvernement, mécontent & plaintif; mais, il se raçommoda facilement avec le Ministre, & ensuite il reçut la même grace. Manicamp, qui avoit bien fait de sa personne en cette occasion, eut le Gouvernement de la Fére, qu'on lui ôta quelques années après, à cause de ses extremes violences.

Sur la fin l'année précedente étoient morts le Comte d'Avaux & le Président de Même son Frere, deux hommes d'un mérite & d'une capacité extraordinaire, que l'on ne pouvoit jamais assez regretter. L'un étoit habi-

le

le dans les Négociations, & fut em- 1651.
ploié dans les plus belles Ambassades. L'autre étoit un Magistrat qui administroit la Justice avec une grande intégrité.

Le Duc de la Rochefoucault, voiant les bonnes intentions du Parlement, & n'aiant jamais eu d'estime ni d'amitié pour les Frondeurs, voulût persuader au Ministre de mettre les Princes en liberté, & de s'acquerir lui seul le mérite de leur avoir fait ce bien. Il étoit alors venu se cacher chez la Princesse Palatine, où, sans que le Duc de Beaufort, Madame de Chevreuse, ni le Coadjuteur, le sçussent, on lui communiquoit toutes les Propositions qui se faisoient sur cette Négociation. Quand il vit toutes leurs Affaires se disposer à une heureuse fin, il souhaita que ce fût le Cardinal Mazarin, qui pût y mettre la conclusion. La voie des Frondeurs ne lui plaisoit point, & celle de la Cour lui auroit été fort agréable. Les grands Seigneurs trouvent toujours leur avantage à s'attacher au Roi, & à leurs Ministres: c'est de cette seule ressource, d'où leur peuvent venir les graces & les bienfaits. Il s'ima-

1651. ginoit avec raison que remettant la paix & l'union entre Monsieur le Prince, & Monsieur le Cardinal, il en pourroit recevoir une haute récompense; & il voioit avec plaisir qu'en cette occasion ses intérêts & son devoir se rencontreroient ensemble. Il fit donc savoir au Ministre qu'il desiroit de le voir, & lui demanda sûreté pour sa personne, par un Ecrit de sa main; ce qu'il obtint facilement, & le Ministre lui garda une fidélité toute entiere. Barter, Créature du Cardinal, qui ne l'étoit qu'autant qu'il lui convenoit paroitre tel, & qui étoit mêlé dans plusieurs Intrigues, tant par la Princesse Palatine, que par d'autres, mena souvent le Duc de la Rochefoucault chez le Cardinal pour traitter avec lui. Il entroit dans son appartement du Palais Roial par un petit escalier dérobé, & le Ministre seul, avec une bougie à la main, leur venoit ouvrir la porte. J'ai ouï dire au Duc de la Rochefoucault, que le Cardinal venant seul leur ouvrir la porte, il auroit pu facilement le tuer, & qu'il avoit souvent admiré sa confiance, & le hazard où il se mettoit,

mettoit, se livrant au meilleur Ami 1651.
qu'eut alors Mr. le Prince & Madame de Longueville. Le Ministre, de même, l'auroit pu faire arrêter; mais, la fidélité aiant été égale des deux côtez le Duc de la Rochefoucault n'oublia rien pour conveir le Ministre à se tourner du côté du Prince de Condé. Il lui dit souvent, sans lui découvrir le fond du Mistére, qu'il verroit bien tôt éclatter de grandes persécutions contre lui. Il fit ce qu'il put pour lui faire voir qu'il avoit quelque chose à craindre; mais, le Ministre, qui ne sçavoit rien de la liaison des Princes avec les Frondeurs, qui avoit peur de l'aûdace du Prince de Condé, de l'Intrigue de Madame de Longueville, & de l'Ambition du même Duc de la Rochefoucault, n'y voulut point entendre, & ne voulut jamais lui en donner aucune parole positive. Toutes ces Conférences n'aiant eu aucun effet, le Duc de la Rochefoucault se résolut de laisser conclure les Traités, de consentir que la Princesse Palatine achevât son ouvrage avec le Duc de Nemours, qui servit le Prince de Condé de tout son possible.

1651. La Princesse Palatine, de son côté, en fit autant qu'en avoit fait le Duc de la Rochefoucault. Elle conseilla à Mr le Prince de s'accommoder avec la Cour, plûtôt qu'avec les Frondeurs. Après avoir apprêté toutes ses batteries, elle fit dire aussi au Cardinal par Bartet qu'il étoit perdu s'il ne se résolvoit pas de mettre les Princes en liberté; l'assûrant, que s'il ne le faisoit promptement, il verroit dans peu de jours toute la Cour, & toutes les Cabales liées contre lui, & que toute assistance lui manqueroit. Ces menaces & ces prophéties si certifiées l'étonnérent un peu, & lui firent douter de ce qu'il feroit; mais, il ne put se résoudre d'ouvrir les portes à son Ennemi. Il temporisa, pour éviter d'être pris pour duppe : il voulut travailler à découvrir la source de ses maux, & voir par quel moien il pourroit dénoüer toutes ces Intrigues. Pour commencer à prendre ses précautions, il envoia prier la Princesse Palatine de différer quelque tems à lui faire tout le mal dont elle le menaçoit, afin de lui laisser penser à ce qu'il avoit à faire. Elle lui en don-

na, à ce qu'elle m'a dit, autant 1651.
qu'elle le pût sans rien négliger de ses autres Négociations; mais, enfin, voiant que le Ministre se mocquoit d'elle, & qu'elle ne pouvoit plus retarder l'accomplissement des choses qu'elle avoit commencées avec un si heureux succès, elle signa quatre Traités particuliers, avec ceux qu'elle avoit engagés dans les intérêts des Princes. Le prémier étoit avec le Duc d'Orleans, où le Mariage du jeune Duc d'Anguien & d'une des Filles de ce Prince fut arrêté: lui, qui ne vouloit point avoir de grands intérêts, s'avisa d'en avoir un, qu'il lui étoit raisonnable de desirer, mais qui ne devoit point l'obliger à rien d'extraordinaire. Il fut conseillé d'y penser par ceux qui avoient du pouvoir auprès de lui, qui crurent que cette liaison rendroit l'Amitié de ces deux Princes plus forte & plus sûre. Comme cette Alliance fut facilement promise, elle fut rompue de même, & Mr. le Prince ne l'estima guerre. Le second avec Madame de Chevreuse, pour le Mariage du Prince de Conti, avec Mademoiselle de Chevreuse, qui n'eut pas un meil-
leur

1651. leur ſuccès. Un autre avec le Coadjuteur pour le Chapeau, qu'il n'eut point par cette voie. Et le quatrieme avec le Garde des Sceaux de Chateauneuf, pour le faire Prémier Miniſtre. Ce dernier fut ſigné en ſecret, à cauſe de la Place qu'il occupoit : il ne voulut jamais être nommé en rien. En ſuite de tant de choſes, tout éclata contre le Miniſtre, & il ne vit que trop que les menaces, qu'on lui avoit faites, avoient la vérité pour fondement.

Le ſeptieme, le Parlement envoia ſes Députez au Duc d'Orleans, pour le ſupplier d'être le Médiateur, envers la Reine, de la Liberté de Mr. le Prince. Il leur répondit qu'il le feroit volontiers, & qu'il ſe chargeoit de ſçavoir ſur cela ſa volonté. Il parut alors par cette conduite que ce Prince vouloit commencer à ſe déclarer en faveur des Princes. La Reine en fut étonnée ; mais, elle crût que ce n'étoit pas tout de bon, parce que ce Prince ne voulut pas encore s'en expliquer nettement, & le Miniſtre de même y fut trompé.

Le dix-huit, la Reine reçût les Députez

putez du Clergé, qui lui firent une 1651.
très humble Supplication sur le même
sujet, & particuliérement en faveur
du Prince de Conti, qu'ils prétendoient
être de leur Corps. Le vingtieme,
cette Princesse encore malade,
reçut dans son lit cette célébre Députation
du Parlement, qui avoit déjà
fait du bruit par le consentement que
le Duc d'Orleans avoit paru y donner;
& qui en effet fut suivie de
grands & facheux Evénemens. Il y
eut ce jour-là furieuse presse dans la
Chambre de la Reine, & au tour de
son lit: chacun vouloit entendre la
Harangue qui alloit être faite.

Ceux de cette Compagnie, qui étoient
affectionnez aux Princes disoient
hautement, qu'ils vouloient commencer
par la Priere & par les Remontrances;
mais, que s'ils n'obtenoient
pas par cette voie ce qu'ils demandoient
à la Reine, ils se serviroient
de celles que la force leur pouroit
permettre. Le Prémier Président
Molé, sans parler des heureux succès
de la Régence ni de la derniere Bataille
gagnée, cita les mauvais avec
une liberté démesurée, & les exagéra
comme

1651. comme plus grands qu'ils n'étoient en effet, au detriment de la Majeſté Roiale, & de la conduite du Miniſtre. Il demanda à la Reine la liberté des Princes plûtôt en Maitre qu'en Suppliant; montrant à cela qu'il étoit fort inſtruit de leurs intérêts & des Négociations qui avoient été faites en leur faveur. La Reine en eut dépit; & le Miniſtre, malgré ſa diſſimulation ordinaire, en parut altéré. Le Duc d'Orleans, après avoir écouté ce Diſcours, le deſapprouva, & Mademoiſelle, qui ne ſçavoit pas encore tout ce qui ſe paſſoit, après la Harangue finie, me dit qu'elle avoit rougi deux fois de colere, & que la Reine eut bien fait de faire jetter le Prémier Préſident par les fenêtres. Il eſt néanmoins certain que le Prémier Préſident juſqu'alors avoit été Serviteur du Roi: il ſouhaitoit ſervir les Princes par le Miniſtre; mais, pour lui vouloir faire peur, il alla trop loin, & paſſa en cette occaſion les juſtes bornes de ſon Devoir. Il ne manqua pas auſſi d'y travailler par les voies de la douceur, preſſant le Cardinal de même que les autres, d'y conſentir; &,

com-

omme il n'y gagna rien, & qu'il 1651.
ouloit y réüssir il fut contraint à
ause de sa résistance, de le presser
ar cette voie. Elle ne convenoit pas
un sujet, qui paroissoit vouloir être
idele, & il fut blamable d'en avoir
isé de cette maniere. La corruption
de quelques Esprits de sa Compagnie,
ne sçauroit le justifier: il faut en tout
tems connoitre son devoir & le suivre.

Ce même jour là, Chandenier, qui avoit été remis dans sa Charge de Capitaine des Gardes, de même que ses Confreres qui enfin étoient rentrez en grace, reçut le commandement de quitter le Baton, & de se retirer chez lui, disgracié pour la troisieme fois. Il étoit ennemi déclaré du Ministre: il faisoit ostentation de sa haine; &, comme il en avoit été maltraité, il avoit toujours conservé ce ressentiment contre lui malgré son retour, qui paroissoit l'avoir raccommodé avec lui. Il avoit pris de grandes liaisons avec le Coadjuteur: si bien que le Cardinal crut être obligé de s'en défaire; & la Reine, par cette même raison, en fut mal contente. Elle l'a-



1651. voit toujours estimé & bien traité. Il avoit du mérite & de bonnes qualitez; mais, il se laissa trop facilement persuader, que c'étoit être généreux, que de s'opposer en apparence ou en effet à la faveur du Cardinal. Il voulut parler à la Reine, avant que de se croire entiérement malheureux. Il le fit, & cette Princesse lui donna une assez longue Audiance, & comme j'étois auprès d'elle j'entendis qu'elle lui dit, *C'est assez, Chandenier, c'est assez.* Après ces paroles, il se sépara de la Cour pour toujours; &, voulant chercher dans le repos d'une agréable retraite un bonheur véritable & solide, il l'a trouvé & vit heureux.

La Chambre des Comptes vint aussi supplier la Reine, de redonner la Liberté au Président Perrault, Intendant de la Maison du Prince de Condé, & qui avoit été arrêté, comme je l'ai dit, le même jour que ce Prince. Cette Harangue fut faite par le Président Nicolaï & d'une maniere respectueuse. La Reine l'en loüa, & leur fit répondre par le Garde des Sceaux, qu'elle considereroit favorablement leur priere.

Le

Le Cardinal, afin d'éviter cet ora- 1651.
ge, dont il se trouvoit accablé sans sçavoir de quel côté il venoit, montra de vouloir se lier tout de nouveau avec le Prince de Condé. Pour en donner quelques marques évidentes, qui pussent persuader & les uns & les autres, il dit au Maréchal de Grammont, que pour lui il souhaitoit leur liberté, qu'il y travailleroit volontiers auprès de la Reine; mais, que le Duc d'Orleans s'y opposeroit, & qu'il seroit sans doute un obstacle invincible à ce dessein. Il fut mocqué des Acteurs: les Traités secrets avoient changé le cœur du Duc d'Orleans, & le Ministre les ignoroit. Ce Prince se picqua de ce Discours. Il répondit au Maréchal de Grammont, quand il lui en parla, que le Cardinal avoit tort de lui vouloir mettre cette Affaire sur le dos; que pour lui il étoit prêt de consentir qu'ils fussent mis en Liberté, & lui donna charge comme Ami particulier de Mr. le Prince, de dire de sa part à la Reine & au Cardinal Mazarin, qu'il en feroit une Déclaration publique quand il plairoit à Sa Majesté. La Reine fut

1651 fut alors véritablement surprise de ce Discours. Elle avoit dit assez hautement, que tout ce que le Parlement faisoit n'auroit point d'autre effet, que de faire fermer davantage les portes de la prison des Princes, mais alors elle connut que cette résolution du Duc d'Orleans étoit facheuse, le Ministre en fut d'abord fort embarassé, mais comme il ne pensoit qu'à les tromper tous, il crut qu'ils en usoient de même à son égard, & que le Duc d'Orleans ne parloit de cette sorte que pour le tourmenter, & pour faire plaisir au Coadjuteur, qui étoit bien aise de lui donner des Affaires. Cela fut cause qu'il ne décida pas encore s'il roit sortir les Prisonniers, & qu'il se contenta seulement d'en faire le semblant.

Le Cardinal voulant en cette rencontre rendre la pareille au Duc d'Orleans, croiant finement lui déplaire, ne manqua pas de dire au Maréchal de Grammont qu'il étoit ravi d'avoir le consentement du Duc d'Orleans, pour la Liberté des Princes: il lui dit que la Reine y consentoit aussi, & de très bon cœur, & qu'il alloit y travailler, aussi-

ıffi-tôt après il manda le Duc de la 1651.
.ochefoucault, & le Marquis de Silri, pour traiter avec eux, à Stenai, ·ec Madame de Longueville, & le laréchal de Turenne. Toutes ces cho-s s'executérent avec un grand dégout : part & d'autre, & avec le succès ıe devoit avoir une Négociation fore & dont la sincerité étoit bannie.

Le Parlement demanda une réponse ›sitive à la Reine, sur les Remonances qu'on lui avoit faites, & cette :incesse les fit venir dans sa Chame, où le Garde des Sceaux leur omit ce qu'ils demandoient; mais leur dit par son ordre, que prémiément il falloit envoier à Stenai, afin e Madame de Longueville se pût irer des mains des Espagnols. Il les ura de la part de la Reine, quelle oit faire dresser une Abolition en ·eur des Prisonniers, & qu'on la r envoieroit. Le lendemain, il y eut :ore une grande presse au Palais ›ial pour entendre cette Réponse i se fit dans la ruelle du lit de cette ncesse, où elle étoit retenue par les es de sa maladie. Le Garde des aux parla si bas & si mal, que per-

1651. sonne ni pût quasi rien comprendre ; & dans cette occasion, non plus que dans beaucoup d'autres, il n'acquit pas la gloire d'être grand Orateur : il est à croire aussi que le remords de sa Conscience l'empêchoit de parler sur ce sujet.

Le 1 Février. Le premier, le Parlement s'assembla pour la même Affaire. Cette Compagnie doutoit avec quelque sujet, des bonnes intentions de la Reine. Ce n'étoit pas une chose agréable à une si grande Reine, de se voir forcée par les Sujets du Roi son Fils à faire ce qu'elle ne desiroit pas : &, comme ils chercherent les moiens de lui faire executer ce qu'elle leur avoit promis, la Fortune leur en donna de tels, qu'ils eurent lieu d'en être contens.

Le Coadjuteur, jugeant qu'il étoit tems de se déclarer ouvertement, prit cette occasion pour faire voir ses sentimens. Il dit dans la Grand' Chambre, que la Liberté des Princes étoit un bien nécessaire à l'Etat & au Public, qu'il y falloit travailler tous unanimement, que c'étoit son avis, & qu'il avoit ordre de Monsieur le Duc d'Orleans d'assurer la Compa-

gnie

nie que Son Altesse Roiale desiroit la 1651.
ıême chose, qu'il étoit prêt de tra-
ailler à ce dessein avec tout le pou-
oir que sa Naissance lui donnoit dans
: Roiaume. Le Duc de Beaufort
onfirma ce que venoit de dire le
Coadjuteur, & témoigna aussi desirer
a Liberté des Princes. Quasi tous fu-
ent surpris de ce discours, ils croio-
ent selon ce qui avoit paru pendant
: voiage de Bordeaux, que le Duc
l'Orleans étoit sur ce chapitre de mê-
ne avis que la Reine ; & ce change-
nent causa une joie universelle à tou-
e la Grand' Chambre. Il y en avoit
eu qui ne fussent favorables aux Pri-
onniers, & ceux qui ne l'ôsoient ê-
re, à cause du Duc de Beaufort &
lu Coadjuteur, se trouvérent alors
n plaine liberté de suivre leurs senti-
nens. Le Coadjuteur ensuite fut ren-
lre compte au Duc d'Orleans de ce
qu'il avoit fait, qu'il accompagna d'u-
ıe infinité de louanges, que la voix
ublique avoit donné à sa generosité.
Ce Prince en sentit de la joie : il n'é-
camina point les motifs qui lui avo-
ent fait prendre cette Resolution,
qui sont les seuls qui font les actions

1651. bonnes ou mauvaises; &, avant que de fouiller dans son cœur il se crut genereux, il se crut bon, & s'imagina qu'il avoit fait une action tout-à-fait Héroïque. Si le Duc d'Orleans, par un sentiment de Vertu, & par des voies toutes légitimes, s'étant entiérement réüni à la Reine, avoit procuré la sortie des Princes, & la Paix de la Cour, selon qu'il lui auroit été facile d'en trouver les moiens, sa conduite en ce cas auroit été louable, & pleine de gloire; & la Reine, qui seroit volontiers entrée dans ce dessein, lui en auroit été obligée. Mais, dans le vrai ce Prince n'en meritoit nulle estime; puisqu'il étoit visible que l'Intrigue des Frondeurs & sa facilité à suivre leurs Conseils, en étoit la seule Cause. Ces Evénemens si extraordinaires étonnérent infiniment le Ministre. Il voioit que la Liberté des Princes étoit devenue l'Affaire de tous, & il ne pouvoit deviner les ressorts de ces grands Mouvemens, ni ce qui avoit eu le pouvoir de changer si promptement les Cœurs, les Esprits, les Intérêts, de tant de différentes Cabales.

Ce même jour, le Duc d'Orleans vint

vint au Palais Roial, le Ministre vou- 1651.
lut lui parler contre le Coadjuteur, & se justifier à lui sur les choses dont il le blamoit. Dans cette Conversation, il arriva que le Ministre, parlant du Parlement, en fit quelque Comparaison à celui d'Angleterre, & des Frondeurs à Fairfax & à Cromwel, mais d'une maniere qui pouvoit avoir un sens fort raisonnable, & dont il ne devoit point être blâmé. Le Duc d'Orleans, ne sachant que lui dire pour se défaire de lui, prit pour prétexte de se facher de ce Discours, & s'en alla brusquement de chez la Reine. Le Tellier lui demanda, si tout ce que le Coadjuteur avoit dit de sa part en faveur des Princes étoit véritable, & approuvé de lui? Le Duc d'Orleans lui répondit fierement, qu'il avoit parlé selon ses sentimens, & selon ses ordres, & qu'il approuveroit toujours tout ce qu'il voudroit dire & faire. Alors le Cardinal Mazarin, voiant bien qu'il falloit que les Princes sortissent de Prison, envoia le Maréchal de Grammont & de Lionne, traiter avec eux. Goulas, Sécrétaire des Commandemens de Mr. le Duc d'Or-

1651. d'Orleans, accompagna les deux autres, par l'ordre de son Maitre.

Le lendemain, le Duc d'Orleans, poussé par le Coadjuteur, envoia querir le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur ordonna de dire de sa part à la Reine, qu'il étoit mal satisfait du Cardinal, qu'il lui avoit parlé insolemment, qu'il lui en demandoit raison, & la pria de lui déclarer, qu'il desiroit qu'elle l'éloignàt de ses Conseils, & qu'il n'y prendroit jamais sa place qu'elle ne l'eut chassé. Il dit au Maréchal de Villeroi, qu'il vouloit qu'il lui répondit de la personne du Roi, & qu'il le lui ordonnoit en qualité de Lieutenant Général du Roiaume.

Le 3 Février. Le jour suivant, ce Prince, qui jusques alors eut tant de considération pour la Reine, se portant quasi aux dernieres extrémités, manda aux Quartiers de la Ville, de tenir leurs Armes prêtes pour le service du Roi; leur deffendant absolument de recevoir d'autres ordres que les siens. Il dit aussi au Garde des Sceaux, & à le Tellier, de ne rien expedier sans lui être communiqué. En même tems, il envoia

voia le Coadjuteur au Parlement, pour 1651.
l'instruire des desirs qu'il avoit de faire sortir les Princes, & pour leur apprendre à tous qu'il se déclaroit contre le Ministre. Il prit un prétexte fort indigne de lui, pour se dire son Ennemi. Le Coadjuteur leur annonça de la part de ce Prince, qu'il avoit querellé le Cardinal, parce qu'il avoit eu la hardiesse, en presence de la Reine, de comparer leur Compagnie au Parlement d'Angleterre; & qu'il avoit appellé les Frondeurs des Fairfax & des Cromwels. Celui qui faisoit la Narration, pour la rendre plus odieuse, l'amplifia de toutes les paroles, qu'il jugea devoir fâcher les Auditeurs, & leur rendit compte aussi de ce que le Duc d'Orleans avoit mandé à la Reine par le Maréchal de Villeroi & par le Tellier. Ce Discours excita une furieuse rumeur dans le Parlement contre le Cardinal: on y fit des Propositions contre sa Liberté & sa Vie. Il y en eut trois de terribles: la premiere de le faire arrêter: la seconde, dont fut Auteur le Président Viole, de le faire venir au Parlement, pour y répondre de son Administration, &

1651. faire réparation de ce qu'il avoit dit contre l'honneur de la Nation. Coulon, fut d'Avis de faire faire des Remontrances à la Reine, pour l'éloigner; & on cria *Vive le Roi, & point de Mazarin.*

Ce même jour, pendant que les voiages se faisoient du Palais Roial au Luxembourg, le Ministre vint chez la Reine. Il dit tout haut, en presence de tout le monde, qu'il avoit prévu cet orage. Il fit un grand raisonnement sur les Causes du mauvais état de la Cour, les attribua quasi toutes à l'Ambition déréglée du Coadjuteur; & dit que pour lui, il étoit prêt de partir, si son absence pouvoit redonner le calme à la France. Il offrit à la Reine de s'en aller, & l'assûra que le Zêle qu'il avoit pour son Service & pour l'Etat le feroit toujours très volontiers sacrifier sa vie pour sa conservation, mais, il protesta en même tems, que si le Roi & la Reine ne le vouloient pas laisser aller, il demeureroit fort constamment auprès de Leurs Majestez, pour les servir, & n'épargneroit pour cela, ni sa Vie, ni son Honneur. Beaucoup d'Officiers de Guer-

Güerre s'offrirent à lui pour faire 1651.
tout ce qu'il lui plairoit, & quelques-uns lui conseillerent alors de faire venir des Troupes, & de tenir bon dans Paris; mais, il n'ôsa hasarder la Famille Roiale: & la Reine, plus intéressée que lui à la conservation du Roi & de Monsieur, ne voulut entrer dans aucune de ces Propositions. Elle fut touchée de douleur, quand elle sût ce que le Duc d'Orleans avoit dit au Maréchal de Villeroi; & connut la conséquence du Commandement qu'il avoit fait aux Quarteniers, & au Prévôt des Marchands. Elle crut alors qu'elle devoit tout craindre de ce Prince, qui, malgré sa bonté naturelle, étoit capable des plus grandes violences, quand il écoutoit de méchans Conseils. Dans cette extrémité elle se resolut d'essaier, si ce pouvoir qu'elle avoit toûjours eu sur lui ne lui laisseroit point quelque reste d'équité pour elle. Elle lui envoia dire, qu'elle vouloit l'aller voir, & qu'elle souhaitoit que le Cardinal le vît, afin qu'il pût se justifier à lui des calomnies de ses Ennemis. Le Duc d'Orleans répondit durement à cette civilité; &

1651. lui manda qu'il ne lui conseilleroit pas d'y venir, & qu'il ni avoit point de sûreté pour elle. La Reine lui envoia dire, qu'elle ne craignoit point le Peuple; qu'elle sçavoit assez qu'il avoit du respect pour elle; & qu'elle vouloit y aller toute seule, puisque la vue du Cardinal Mazarin pouvoit lui déplaire. Il repliqua à cette seconde Ambassade, qu'elle n'y vint pas, & qu'assûrement elle ne seroit pas en sûreté. Elle jugea par cette Réponse, qu'il ne la vouloit pas voir, & se reposa sur la Confiance qu'elle avoit en Dieu, & sur les forces de son propre courage. Le Tellier m'a dit depuis, que dans ce tems si brouillé, où la Reine vit l'état menacé de tant d'orages, elle l'appella un jour & lui dit, qu'elle voioit bien que tout étoit à craindre: que cette vue lui faisoit préférer le bien & la France, le repos de l'Etat, & sur tout les intérêts du Roi, à toutes choses: que ses intentions avoient toûjours été droites: qu'elle consideroit le Cardinal, qu'elle le croioit fidele, & que jusques-là elle avoit été persuadée, qu'elle étoit obligée de le soutenir: qu'elle le croioit

toit encore, & que c'étoit son sentiment ; mais, que craignant de se tromper, elle avoit voulu lui demander Conseil sur ce qu'elle avoit à faire ; & qu'elle le conjuroit, comme fidel Serviteur du Roi, de lui dire au vrai ce qu'il croioit qu'elle devoit faire, pour satisfaire à son devoir, connoissant qu'elle avoit à se craindre elle même sur une Affaire de cette importance. Ce sage Ministre m'a dit, qu'il fut surpris d'une telle Déclaration, & fort embarassé, & que ne sachant en effet ce qui se devoit, ou ce qui se pourroit faire de mieux : il conseilla la Reine de suivre ses prémiers sentimens, comme les croiant les meilleurs. On peut juger par là que cette Princesse, en soutenant son Ministre, avec tant de constance, ne l'avoit pas fait sans éxaminer avec elle même, & avec ceux qu'elle a crû gens de biens & fideles, les motifs qui la devoient faire agir, & sans consulter ses devoirs, qui paroissent par cette Conversation avoir été les Conducteurs secrets de sa fermeté, & de ses actions. Je ne sai si le Tellier, qui pouvoit être occupé aussi du des-

ces, il étoit juste que les Prisonniers 1651.
la reçussent par elle; mais, ce n'étoit pas ce que les Frondeurs desiroient. Le Duc d'Orleans y fut accompagné des Ducs de Beaufort, de Joïeuse, de Retz, du Coadjuteur, & de beaucoup de Grands du Roïaume qui ont Séance au Parlement. Il parla long tems & fort bien: en ces occasions ce Prince faisoit assez connoitre qu'il avoit du savoir, de l'esprit & que sa jeunesse avoit été utilement occupée. Il informa la Compagnie des sujets qu'il croioit avoir de se plaindre du Cardinal: il éxagera les Calomnies qu'il avoit dites contre leur illustre Corps, & confirma lui même en faveur des Princes tout ce que le Coadjuteur leur avoit dit de sa part. Il déclara qu'il n'avoit jamais consenti à la détention des Princes, que malgré lui, & pour complaire à la Reine, qui, par les mauvais Conseils de son Ministre, avoit desiré de les faire arrêter. Il leur dit que sa conduite étoit blamable en toutes choses, & que voiant l'Etat perdu, & la Finance mal gouvernée, il avoit fait cette Résolution: de ne plus suivre les sentimens de la Reine: qu'il avoit toujours eu pour elle beaucoup de defférence,

1651. rence, & de respect : qu'il continueroit d'avoir ces mêmes sentimens; mais, qu'il lui avoit mandé, qu'il ne vouloit plus aller au Conseil, que prémiérement elle n'eût chassé d'auprès d'elle le Cardinal; & qu'aiant fait cette Résolution, il vénoit leur demander Avis sur ce qu'il avoit à faire.

Cette Déclaration du Duc d'Orleans plut à toute la Compagnie. Elle étoit depuis long-tems mal intentionné, & avoit pris le Cardinal pour l'objet de sa mauvaise humeur. Les deux Caballes étoient unies, qui composoient un grand nombre de Gens tous disposez à fronder.

Le Prémier Président, qui ne s'écartoit pas souvent de son devoir, répondit au Duc d'Orleans, avec des marques d'estime & de respect pour tout ce qui venoit de lui; mais, voulant modérer cette impétuosité, il dit que Monsieur le Maréchal de Gramont étoit parti, pour aller faire sortir les Princes; qu'en son particulier il souhaitoit que sa Négociation eut une heureuse fin; mais que la Reine l'aiant envoié dans ce dessein il n'étoit pas juste de lui en ôter la gloire; puisqu'enfin

qu'enfin le Roi devoit être Maitre ab- 1651.
solu de tous: &, quant à ce qui le regardoit en particulier, sur le sujet des plaintes qu'il faisoit du Ministre, qu'il ôsoit bien lui dire, que c'étoit à lui à y chercher, par sa prudence, des remedes qui fussent plus doux que ceux qu'on proposoit; puisqu'il étoit raisonnable que nos Rois élissent le choix de leurs Ministres; & qu'il n'étoit pas de sa bonté, de vouloir mettre le feu aux quatre coins de la France, pour des ressentimens passagers qui se pourroient aisément effacer.

Pendant que ces raisonnemens se font dans le Parlement, la Reine étoit occupée au Palais Roial de ces mêmes choses; c'est-à-dire, qu'elle vouloit faire rompre cette Assemblée, & se plaindre à son tour. Elle envoia au Parlement de Rodes, grand Maitre des Cérémonies, & leur manda de venir au Palais Roial trouver le Roi. Le Prémier Président sachant l'intention de la Reine, voulût faire finir l'Assemblée; mais, le Duc d'Orleans fit opiner là-dessus, & fit arrêter qu'ils demeureroient assemblez, jusqu'au retour du Prémier Président & de ceux de sa

Com-

1651. Compagnie, qui devoient aller savoir les volontez de la Reine.

Notre Régente reçût ceux qu'elle avoit mandé dans sa petite Gallerie en présence de tous, coiffée de nuit, en habit de malade. Le Ministre étoit debout près de sa chaise, & le Garde des Sceaux étoit près de lui. Le dernier parla long tems; mais, à son ordinaire, c'est-à dire fort mal. Il justifia, par l'ordre de la Reine, la Conversation du Cardinal Mazarin avec le Duc d'Orleans. Du-Plessis Guénegault, Sécrétaire d'Etat, lut publiquement une Relation particuliere de cet Entretien, faite par le Cardinal même, où il nia nettement d'avoir rien dit contre le Parlement, se laissant entendre qu'il n'avoit eu intention de blâmer personne, que le Coadjuteur.

La Reine parla près d'un quart d'heure, & toujours de bon sens, & gravement. Elle se plaignit de l'Esprit factieux du Coadjuteur, qui lui avoit fait perdre l'Amitié du Duc d'Orleans, qui de tous tems lui avoit été chere. Elle leur dit qu'elle avoit plus de desir que lui, de faire sortir les Princes; leur promit de travailler incessament à leur

Li-

Liberté, & leur montra combien elle 1651.
ressentoit le mépris dû Duc d'Orleans, qui n'avoit pas voulu recevoir sa visite. Le Prémier Président, qui désiroit servir les Princes sans l'inique mêlange de la Fronde, invita & pressa la Reine de donner de plus certianes paroles de leur sortie; mais elle, sans s'expliquer d'avantage, lui répondit toujours qu'elle lui avoit fait assez connoitre ses intentions, & qu'elle n'en pouvoit pas dire d'avantage.

Le Prémier Président, retournant au Parlement qui l'attendoit tout assemblé, rendit compte à sa Compagnie de ce que la Reine lui avoit dit; & le Comte de Brienne, Sécrétaire d'Etat qui l'avoit accompagné par son ordre, leur dit à tous en présence du Duc d'Orleans, que la Reine avoit un grand regret de voir que des Esprits brouillons & factieux lui eussent fait perdre l'Amitié de Monsieur: & que quoiqu'elle eut été déjà refusée dans l'offre quelle avoit faite à ce Prince de l'aller visiter, malgré sa foiblesse, & les restes de sa maladie, elle vouloit lui faire dire en prensence de toute la Compagnie, qu'elle étoit encore prê-

1651. te de l'aller voir, pour lui montrer qu'elle ne desiroit rien tant au monde, que de le satisfaire sur les plaintes qu'il faisoit d'elle. Le Prémier Président rendit compte aussi de la Narration, qu'on avoit fait lire devant lui, touchant la Conversation que le Cardinal avoit eue avec le Duc d'Orleans; ce qui fut reçu avec mépris, & traité de ridicule: &, sur ce que le Prémier Président pressa le Duc d'Orleans de revoir la Reine, ce Prince, pour s'en défaire, lui répondit, qu'il vouloit que la Compagnie opinât là-dessus, ne trouvant pas juste de suivre ses sentimens sur une Affaire de cette conséquence.

Le Prémier Président, sans s'étonner, dit que la Reine l'avoit assûré qu'elle alloit expédier un ordre au Havre, pour faire sortir les Princes; sur quoi le Duc d'Orleans dit tout haut, que cela étoit faux. Après toutes ces Disputes, & beaucoup de Contestations sur les Avis, qui alloient tous contre le Cardinal, l'Arrêté fut enfin, *que la Reine seroit très humblement suppliée de donner une Déclaration d'Innocence en faveur des Princes, pour les*

les faire sortir; & qu'elle seroit aussi très humblement suppliée d'éloigner le Cardinal Mazarin de ses Conseils, attendu que M. le Duc d'Orleans, Lieutenant Général du Roiaume, ne pouvoit & ne vouloit nullement y entrer tant qu'il y seroit. 1651.

La Reine, ce même matin, me fit l'honneur de me dire, parlant de toutes ces choses, qu'elle étoit résolue de tenir bon, & de ne pas faire sortir les Princes sans leur Amitié; qu'elle vouloit se mocquer de tous leurs Arrêts; & qu'aiant les Clefs du Havre, on ne pouvoit pas la forcer de leur ouvrir les Portes. Champlatreux, fils du Premier Président, alla dire encore ce même jour au Cardinal, que s'il vouloit envoier vitement l'ordre de faire sortir les Prisonniers, son Pere, & ses Amis, espéroient qu'on le pourroit sauver; mais, sans cela, qu'il n'y avoit point d'espérance pour lui. Arnauld, grand Confident du Prince de Condé, & de mes Amis, me vint de dire pour le faire savoir à la Reine, que si dans ce même jour on envoioit un ordre, peut être Monsieur le Prince s'en tiendroit obligé. Ce *peut-être* aiant déplu

à

1651. à la Reine, à qui je le dis, elle s'en trouva si desobligée, qu'elle me commanda de dire à ce Gentilhomme, que je n'avois pû lui parler de cette Affaire.

Le lendemain, le Duc d'Orleans manda le Duc d'Epernon, & le Maréchal de Schomberg, l'un Colonel de l'Infanterie Françoise, & l'autre des Suisses, & leur dit qu'étant Lieutenant Général de la Couronne, il prétendoit qu'ils devoient reçevoir de lui les ordres qui regardoient leurs Charges. Ils lui répondirent, qu'ils savoient le respect qu'ils lui devoient; mais, que le Roi étant présent, ils croioient ne devoir dépendre que de lui seulement. Les autres Ducs & Maréchaux de France répondirent tous la même chose, & montrérent de ne se point vouloir desunir de leur véritable devoir. Le Duc de Mercœur fut si passionné pour les intérêts du Ministre, qu'il fit appeler ce même jour son Frere le Duc de Beaufort, pour se battre contre lui; mais, il n'en fit rien, & ne suivit point son prémier mouvement.

La Reine manda Messieurs de Ville, à qui on commanda de ne recevoir

cevoir nul ordre, que du Roi, de la 1615.
Reine, & des Sécrétaires d'Etat. Ils répondient comme gens fideles & bien intentionnés; mais, dans le vrai ils firent peu de tems après aussi mal, que s'ils eussent eu une volonté déterminée au Crime. Le Duc d'Orleans les manda en même tems, pour aller parler à lui. Ils vinrent aussitôt chez la Reine, savoir d'elle s'ils iroient le trouver. La Reine d'abord en fut satisfaite; &, pour ne point montrer d'aigreur contre ce Prince, leur permit d'y aller: mais, on leur deffendit tout de nouveau de ne pas recevoir d'autres ordres que du Roi. Ils promirent d'obéir; mais, malgré leurs promesses & les Deffenses de la Reine, elle fut mal obéïe: le Peuple fut ensuite séduit par mille artifices. C'est ce qui les fit manquer à leur obligation.

Le Garde des Sceaux de Chateauneuf, & le Maréchal de Villeroi, Négociateurs secrets pour faire chasser le Cardinal, étoient accompagnez de le Tellier, qui n'avoit pas les mêmes intentions; mais, celui-ci agissant droitement laissoit néanmoins entendre

qu'il

1651. qu'il ne l'admiroit pas toujours. Beaucoup de voiages se faisoient au Luxembourg de la part de la Reine par les trois Médiateurs, pour trouver les moiens de pacifier les Affaires. L'Article du Ministre plaisoit aux deux prémiers: ils trouvoient, selon leurs souhaits, que ce Prince étoit résolu de tenir bon sur cela, & leurs peines n'apportoient nuls remedes à ce mal qui choquoit directement l'Autorité Roiale. Ces Ambassadeurs intéressez Parens & Amis, & remplis d'un même desir, eussent été bien fachés d'en trouver à cet egard; mais l'un & l'autre étoient gens, qui aimoient l'Etat à leur mode, & qui n'auroient pas voulû pour voir leurs passions particulieres satisfaites, travailler à la diminution de la Puissance Souveraine: ils vouloient éloigner le Cardinal, pour demeurer à sa Place, & par même moien ils auroient emploié de bon cœur tous leurs soins pour le Service du Roi. Le Garde des Sceaux, par ce sentiment, ménagea avec le Duc d'Orleans, & les Amis des Princes, un Traité particulier avantageux à la Cour, où le Coadjuteur n'avoit point de part; & même, en

en ce cas, sa perte étoit résolue entre 1651.
eux sans la participation du Duc d'Orleans. Les Amis des Princes, ravis de pouvoir espérer la perte du Chef des Frondeurs qu'ils n'aimoient pas, s'obligérent de faire signer aux Prisonniers ce Traité, qui en effet étoit utile à l'Etat; &, quoi qu'il allât en beaucoup de choses à diminuer la Puissance de M. le Prince, ils ne laissérent pas de l'approuver, par le plaisir qu'ils eurent de penser, que le Duc d'Orleans de même, en perdant le Coadjuteur, n'auroit pas son compte. Si la Reine eût pû juger alors de ces Affaires, & de leurs Conseils sans préocupation; elle auroit peut-être accepté ce parti; quoique selon les apparences elle auroit paru insensible à son Ministre; car, rien ne lui étoit si cher que l'avantage du Roi, & le repos de la France: mais, toutes leurs Négociations en ce particulier furent inutiles, & ne servirent de rien; parceque tout ce qui venoit du Duc & du Maréchal de Villeroi étoit suspect à Princesse, qui les soupçonnoit d'être d'intelligence avec le Duc d'Orleans qu'elle voioit visiblement se déclarer contre elle; &,

1651. ses soupçons n'étoient que trop bien fondez.

Le 5 Février. Sur le soir de ce jour, les Gens du Roi vinrent éxécuter leur Arrêté, & supplier la Reine de contenter les souhaits du Public. Le Prémier Président n'y fut point: il envoia les Gens du Roi exprès, afin que cette Députation ne fut pas si remarquable, & pour laisser ce tems à la Reine, qui lui donnoit le moien de les remettre à une autre fois. On les reçut donc au Conseil, & on leur promit leur Réponse pour le lendemain. Dans l'état où étoit le Cardinal, un jour seulement lui étoit important, parcequ'il retardoit l'Arrêt, qu'il voioit bien que le Parlement méditoit de prononçer contre lui.

Le lendemain sixieme, le Parlement s'assembla. Tous se plaignirent du Prémier Président, qui avoit fait faire les Remontrances par les Gens du Roi. Ils arrêtérent qu'il les iroit faire lui même; mais, il demanda du tems, feignant de n'être pas préparé, & dit que les Gens du Roi viendroient demander Audiance à la Reine. La rumeur fut grande au Palais: tous se

mis

mirent à crier, *que le Cardinal périsse, qu'il soit chassé, & point de Mazarin.* 1651.

Toutes ces tempêtes étonnérent le Ministre, & le firent penser à la Retraite. Plusieurs de ses Amis lui offrirent tous de nouveau des Places & des Troupes, & les Maréchaux de France qu'il venoit de faire avoient envie de le servir. Ceux même, qui desiroient le plus son éloignement, dirent dans le Conseil du Roi, qu'il y avoit des moiens pour le soutenir. On proposa de faire venir des Troupes dans Paris, de cantonner le Quartier du Palais Roial, & de tenir bon contre le Duc d'Orleans. Toutes ces choses ne furent point approuvées de la Reine, ni de son Ministre, par la raison que j'ai dite, & à cause des maux que cette résistance auroit pu causer. Madame de Chevreuse, qui depuis la Prison du Prince avoit parû assez attachée à la Reine, & qui faisoit mine d'être Amie du Cardinal, & de lui donner de salutaires Avis, lui conseilla de s'éloigner pour quelque tems, afin de laisser passer l'orage. Elle promit à la Reine, qu'elle travailleroit à le racom-

1651. moder avec le Duc d'Orleans, & qu'ensuite il seroit facile d'engager ce Prince à consentir à son Retour. Peut-être qu'elle l'auroit fait pour obliger la Reine, & même pour y chercher le plaisir de l'Intrigue & de la Nouveauté; mais, avant que de la servir, & par préférence à toutes choses, elle vouloit voir les Princes sortir de Prison, & que le Mariage de sa Fille se fît. C'est ce qui l'obligeoit de presser si charitablement le Cardinal de s'en aller. Madame la Duchesse d'Aiguillon lui donna le même Conseil, & couvroit le peu d'Amitié qu'elle avoit pour lui, du bien de l'Etat; disant au Cardinal, qu'il mériteroit de cette Action beaucoup de gloire, se sacrifiant pour la Paix publique, & pour le Repos de la Reine.

L'ame du Ministre étant agitée de tant de trouble, pleine de tant de sujets de crainte, & touchée de tant de différentes passions qui le travailloient, n'ôsant user de remedes extrêmes, choisit enfin, à ce qui parut, de s'en aller au Havre délivrer lui même les Princes. Il prit un ordre secret de la Reine adressé à de Bar, par lequel elle lui ordonnoit d'obéïr ponctuellement au

au Cardinal. Ce Ministre crût peut- 1651.
être se pouvoir rendre le Maître de leur Prison pour les y retenir, ou qu'en ouvrant lui même la Porte il feroit son Accommodement avec eux, & que devant compter la Reine pour beaucoup ils voudroient se remettre de son côté; mais, il fut trompé en tout, & il connût que les graces, qui se font par force, n'obligent point ceux qui les reçoivent. Le Cardinal communiqua son dessein à laReine. Elle y consentit, parcequ'il étoit dificile que le regardant comme une Ministre fidele, le seul qui fût dans ses intérêts, & qui lui paroissoit desirer le plus sincérement le bien de l'Etat, elle pût éviter des suivre ses sentimens; mais, de la maniere qu'elle me fit l'honneur de m'en parler, elle me fit voir, sans s'expliquer entiérement, qu'elle ne l'avoit pas approuvé. Elle crût de plus que ce voiage pourroit avoir de facheuses suites. Les voulant eviter, elle & son Ministre jugérent qu'il seroit avantageux au Service du Roi de le tirer de Paris, & à elle de le suivre; & par leur Retraite commune échapper aux trahisons des Factieux. La Reine fut persuadée qu'étant hors de cette confusion, elle pourroit avec

1651. ses Armes & les Clefs du Havre, dont elle croioit etre encore la Maitresse, remedier à des maux qui paroissoient la devoir accabler; mais, selon ce que j'en peus juger, ses vues ne furent pas des résolutions, parcequ'elle ne pouvoit pas agir sur un fondement certain: &, si dans ce tems-là elles ont été faites, du moins elles n'ont point été sçues; mais, à la vérité, la Reine en a été fortement soubçonnée: dans cette extrémité, les plus extrêmes résolutions se devoient prendre.

Le Cardinal étant donc résolû de partir, il vint chez la Reine le soir de ce jour sixieme de Février. Elle lui parla long tems devant tout le monde, dans la créance que vrai-semblablement ce seroit la derniere fois qu'elle le verroit. Nous, qui étions présentes à cette Conférence, & moi comme les autres, ne pumes apercevoir aucune altération dans son visage. Sa gravité ne l'abandonna point. Son Cœur, qui étoit touché sans doute, de colere, de haine, de pitié, de douleur, & de dépit, ne laissa rien voir au dehors de tous ces sentimens; & jamais je ne l'ai vûe plus tranquille qu'elle le parût alors.

alors. Le Cardinal étant enſuite demeuré au Conſeil, qui entretenoit la Reine de ſes malheurs, l'Abbé de Palluau, ſon Maitre de Chambre, lui vint dire que dans les rues le Peuple paroiſſoit fors emû, & qu'on croit par tout, *Aux Armes.* Comme ſon deſſein étoit de s'en aller, il pris dès le moment congé de la Reine, ſans témoigner de le prendre, de peur de marquer aux Spectateurs ce qu'il ne vouloit pas qu'ils ſçuſſent. Quand il fut dans ſon Appartement, il ſe vetit d'une Caſaque rouge, prit un Chapeau avec des plumes, & ſortit à pied du Palais Roial ſuivi de deux de ſes Gentilshommes. Il alla par la Porte de Richelieu, où il trouva de ſes gens que l'attendoient avec des Chevaux, & delà il alla paſſer la nuit à Saint Germain. Son prémier deſſein fut de ſortir par la Porte de la Conférence ; mais, il eut avis qu'on avoit voulû tuer de ſes Domeſtiques devant le logis de Mademoiſelle, qui logeoit aux Tuilleries & cette rumeur l'obligea de fuir par le plus court chemin. Déjà le bruit étoit répandu par tout, qu'il devoit partir, ſans pourtant que l'on 1651.

1651. sçut au vrai s'il le feroit, ni quel étoit son dessein.

Le Cardinal connut alors que la Princesse Palatine lui avoit dit vrai, & qu'il avoit eu tort de la pas croire. Il lui écrivit de Saint-Germain, qu'il l'avertissoit qu'il alloit faire sortir les Princes, & que selon cette promesse qu'il lui faisoit, il lui demandoit qu'elle lui tint la parole qu'elle lui avoit donnée, de l'obliger en ce qu'elle pourroit, & de s'attacher à la Reine, lors que le Prince de Condé seroit en liberté. Elle lui avoit toujours fait dire, qu'elle s'étoit engagée de servir les Princes; mais, que n'aimant point les Frondeurs, lorsqu'elle seroit satisfaite par l'heureuse fin de sa Négociation, son seul desir étoit d'entrer dans les intérêts de la Reine, & de se lier entiérement à elle. Le Ministre n'oublia rien pour l'engager dans son Parti: il lui fit offrir de dignes récompenses des soins qu'il souhaittoit qu'elle voulût prendre de ses Affaires, & particuliérement la Charge de Sur-Intendante de la Maison de la Reine future.

La Princesse Palatine, par qui j'ai été instruite du détail de sa conduite ac-

accepta ces avantages. Elle vouloit 1651.
s'établir par la Reine, de qui seule elle pouvoit recevoir des graces proportionnées à sa Naissance, & à sa Grandeur. En se procurant du bonheur, elle sauva la Reine, & lui donna le moien de soutenir le Cardinal. Cette Princesse adroite & habille, qui avoit alors la confidence entiere des desseins de Princes & des Frondeurs, se gouverna si judicieusement qu'elle les rompit quasi tout. Elle ralentit d'abord l'ardeur impétueuse des Frondeurs, & fit naitre ensuite des dégouts pour eux dans l'Esprit du Prince de Condé, qui firent changer les intérêts, & les sentimens de tous les Acteurs.

La Reine, après que le Cardinal fut parti, demeura le reste du soir à s'entretenir de choses indifférentes Elle parut la même qu'elle avoit accoutumée d'être. Ceux qui l'observérent, & nous même, en fumes étonnez; car, il étoit impossible d'attribuer sa constance à son insensibilité. Aussi, doit on dire à sa loüange, pour satisfaire simplement à la Vérité, que dans toutes les grandes occasions, nous l'avons toujours vue recevoir d'un visage

1651. égal les peines qui sont accoutumées de troubler tous les autres.

Le lendemain, comme j'approchai d'elle, je lui demandai en lui baisant la main, comment elle se portoit. Elle me dit, *Vous le pouvez juger vous même.* Et, se confiant assez en moi pour me montrer sincérement quelque chose des sentimens de son ame, elle me fit entrer dans son Oratoire, & me commanda d'en fermer la porte. Alors, m'étant jetté à ses pieds, elle me fit l'honneur de me dire, *Que dites-vous de l'état où je suis?* Je lui répondis, *Je dis, Madame, qu'il est effroiable, & que vous avez besoin d'une grande Grace de Dieu, & d'une extrême Sagesse, pour vous en tirer. On vous arrache un Ministre par force: c'est une marque de la foiblesse de votre Autorité, & que peut-etre si vous l'endurez cette violence pourra la détruire tout-à-fait. Mais Madame*, lui dis-je, *pardonnez-moi si je vous dis aussi, dans la seule vue de vos intérêts, que Mr. le Cardinal aiant, de l'Avis des plus Sages, manqué de Conduite en beaucoup de choses, ceux qui vous sont fideles sont bien fachés de voir que vous souf-*

souffriés de ses fautes, ou de son malheur: & je ne sçai si un homme choisi par vous même, & détaché de toutes ces Caballes, qui vous sont odieuses, ne vous seroit pas plus utile, dans des tems comme ceux ci, où vous avez bien besoin de Conseil. Pensez-y bien, Madame, lui dis-je; *car, pour moi, comme je ne suis pas capable de décider de ces choses, tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté, c'est que je suis prête de la servir fidellement en tout ce qu'elle me commandera. J'aurai pour ses volontez une obéissance toute entiere: je suis toute à elle; & quoique Mr. le Cardinal m'ait toujours maltraitée, & qu'il ne m'ait jamais fait de bien considérable, Votre Majesté se peut assûrer que lui devant tout à elle, je ferai à sa seule considération tout ce qui me sera possible pour la servir.* Pendant que je lui parlai elle m'écouta toujours avec une grande application. Elle me répondit, *Vous avez raison sur tout ce que vous me dites; mais, il est assez difficile de trouver cet homme desintéressé, qui ne soit de nulle Caballe, & discerner ce qui me convient. Ne le pouvant pas juger moi-même, je crai*

1651.

1651. *que je suis obligée de deffendre un Ministre que l'on m'ôte par force. J'espere toujours que Dieu aura pitié du Roi, & qu'il ne voudra pas abandonner son innocence, ni le faire souffrir de mes malheurs, & de ceux de Cardinal. Je sçai, comme vous dites, qu'il a des défauts, & qu'il a fait beaucoup de fautes. Je sai aussi qu'il à certainement de très bonnes intentions, pour le Service du Roi & le mien; qu'il a glorieusement conduit ses Affaires, lorsqu'on l'a laissé faire; que les cinq prémieres Années de ma Régence, ont été heureuses; & qu'aiant été trahi de ceux qu'il a obligé *, il est difficile que cette iniquité ne lui soit nuisible; & cela, me semble, m'oblige d'en avoir plus de pitié.* Après ces paroles, étant tombée dans une profonde réverie, elle y demeura quelque tems, puis me dit, *Je ne veux plus parler sur ce chapitre; car je craindrois, me souvenant de l'état où je suis, d'être trop foible. Et pour vous,* me dit cette grande Princesse, *j'avoue que le Cardinal n'en a pas assez bien usé avec vous; mais, je vous sai un fort grand gré d'en agir comme vous faites: c'est une marque de la*

* La Reine entend parler du Maréchal de Villeroi.

la bonté de votre cœur, dont j'ai toujours eu bonne opinion; & je me charge de lui mander, que vous méritez plus que ce que vous avez. Elle le fit en effet; car, le Cardinal le dit alors à quelqu'un de mes Amis. Comme je ne m'aidai pas, & que je me contentai de bien faire, sans m'en faire valoir auprès de lui, il se contenta aussi de me faire de grands complimens, & de grandes promesses, qui m'ont été fort inutiles. 1651.

Tout ce jour, la Reine fit bonne mine, & demeura tranquillement au Cercle, avec les Princesses qui vinrent la visiter. Le soir, étant dans son petit Cabinet avec sa Cour ordinaire, après avoir long-tems écouté Nogent, qui entretenoit la Compagnie de ces mêmes faribolles qu'il avoit accoutumé de dire, la Reine, me faisant signe de m'approcher d'elle, me dit tout bas, *J'avoue que ce que dit aujourd'hui cet homme, me paroit plus ridicule qu'à l'ordinaire*: &, après avoir un peu révé, elle continua, & me fit l'honneur de me dire, *Je voudrois qu'il fût toujours nuit; car, quoique je ne puisse dormir, le silence & la solitude me plai-*

1651. *sent, parceque dans le jour je ne voi que des gens qui me trahissent.*

Quand on sçut dans Paris que le Ministre étoit parti, qu'il étoit à St. Germain, & qu'il pouvoit aller au Havre où étoient les Princes, l'inquiétude fut grande dans tous les Partis. On crût qu'il alloit resserer les Portes de leur Prison; ou, qu'il ne les ouvriroit, que quand il auroit une certitude entiere de l'Amitié du Prince de Condé, & dans le tems qu'il pourroit lui en être obligé. Par cette raison, tous les intéressez au retour de Princes résolurent de presser d'avantage la Reine. Ce même jour, cette Princesse avoit envoié le Maréchal de Villeroi, & le Garde des Sceaux, avec le Tellier, prier le Duc d'Orleans de venir au Conseil; mais, ce Prince par l'Avis du Coadjuteur n'y voulut point aller, & s'excusa; disant, qu'il n'y pouvoit avoir de sûreté pour lui, Que prémiérement il ne vît les Princes sortis du Havre. La Reine y envoia tout de nouveau, & lui écrivit de sa main, pour l'en convier, s'étonnant de ne le point voir après ce qu'elle venoit de faire à sa considération; mais, il demeu-

ra

ra ferme dans sa prémiere résolution, 1651.
& dit qu'il n'y reviendroit point, qu'il n'eut une sûreté entiere, tant sur la Liberté des Princes, que sur l'éloigement du Cardinal, qui ne paroissoit pas être banni pour jamais.

Le Parlement avoit député à la Reine, pour la remercier de l'éloignement du Cardinal, & pour la supplier de donner promptement ses ordres, pour la sortie des Princes. Elle leur répondit, qu'elle étoit toute disposée à cela; mais, que prémiérement elle vouloit conférer avec Mr. le Duc d'Orleans sur cette Affaire, chez elle, chez lui, ou en lieu neutre; ne trouvant pas juste qu'il refusât de venir prendre sa place au Conseil, après ce qu'elle venoit de faire pour lui.

Le jour suivant, le Parlement étant assemblé, le Prémier Président rendit compte à sa Compagnie, en présence du Duc d'Orleans, de ce que la Reine lui avoit dit. Ce Prince lui répondit qu'il n'étoit point nécessaire qu'il allât au Palais Roial, pour dire son Opinion sur la sortie des Princes, puisqu'il n'avoit rien à

1651. dire que les mêmes choses qu'il avoit déjà dites; qu'il étoit prêt de consentir à leur Liberté, & que son dessein étoit d'éloigner entiérement le Cardinal des Conseils du Roi; qu'en ces deux Points consistoit le Repos de l'Etat, & sa propre satisfaction; que la Reine se mocquoit d'eux, quand elle leur promettoit l'un & l'autre, & qu'elle avoit seulement changé la demeure du Ministre du Palais Roial au Château de St. Germain; qu'il gouvernoit de ce lieu comme dans le tems qu'il étoit auprès d'elle; qu'il faloit chasser ses Créatures, ses Niéces, & son Neveu, qui étoient demeurez à la Cour; que leur présence faisoit assez voir, que l'intention de la Reine étoit qu'il revint, & qu'elle ne vouloit point faire sortir les Princes de Prison. Il y eut grand bruit au Palais. Plusieurs Avis furent contre le Cardinal: quelques uns voulûrent que l'on décrétât contre lui, ses fauteurs & adhérans, & ceux qui l'avoient suivi. Le Duc d'Orleans s'y opposa, disant que cela n'étoit pas juste; que ses Amis étoient loüables de l'avoir suivi, & en avoient usé en Gens d'hon-

d'Honneur. Quelques autres vouloient qu'on allât facager fa Maifon, & qu'on le déclarât Perturbateur du Repos public. Des-Landes-Paien fut d'Avis de deffendre pour jamais aux Cardinaux l'Adminiftration des Affaires d'Etat, vû qu'ils avoient juré & promis fidélité au Pape, & qu'ainfi ils ne pouvoient pas fervir à deux Maitres. Il y en eut qui allérent jufqu'à cette infolente tirannie de deffendre tous Favoris en France; ce qui tenoit un peu du ridicule. Le Duc d'Orleans répondit fagement, difant qu'ils étoient tous Sujets du Roi, & que quoi qu'il le fût en un dégré plus éminent que les autres, il étoit pourtant un de ceux qui lui devoient obéir en cette qualité, & qu'il n'étoit pas jufte qu'ils donnaffent des Loix à leur Souverain. Il ajouta ces belles paroles: *Véritablement, il feroit à fouhaiter que les Rois n'euffent jamais de Favoris; mais, nous ne devons pas les en empêcher par force.* La Modération de ce Prince les rendit plus humbles. Il fut arrêté que les Gens du Roi iroient trouver la Reine, pour lui faire de nouvelles Inftances fur la fortie des Prin- 1651.

ces

1651. ces & l'éloignement du Cardinal.

Les Princes, Ducs & Pairs, & Maréchaux de France, s'assemblérent par l'ordre de la Reine, pour aviser aux moiens de remédier à ces desordres. La Reine, leur disant l'état où elle étoit, & comme elle avoit éloigné le Cardinal, pour complaire au Duc d'Orleans, éxagéra, avec des paroles pleines de douceur & d'honnêteté, le peu de satisfaction qu'elle recevoit de son procédé. Elle leur demanda Conseil sur ce qu'elle avoit à faire, & leur témoigna vouloir prendre confiance en leur fidélité. Ils résolurent de députer quelques-uns d'entre eux vers le Duc d'Orleans, pour le convier de revenir au Conseil, & pour lui répondre en Corps de la part de la Reine de la sûreté qu'il y trouveroit pour sa Personne. Cette précaution étoit nécessaire, pour rassûrer ce Prince, qui avoit lieu de craindre, qu'en travaillant à la Liberté d'autrui il ne perdît la sienne.

Le Duc d'Elbeuf, portant la parole, fut maltraité par le Duc d'Orleans. Il lui dit, *que cela ètoit joli, de voir qu'il étoit contre le Cardinal, quand*

quand lui en avoit été le Protecteur ; & qu'à présent qu'il s'étoit déclaré son Ennemi, il fût pour lui : & le fit taire avec assez de hauteur : Madame lui dit, *qu'elle étoit au desespoir qu'il fût du Sang de Lorraine*, & lui parla avec un grand ressentiment de sa conduite. Ensuite de cette réprimande, le Duc d'Orleans s'adressa aux Ducs de Vendôme & d'Epernon, leur dit, qu'il ne pouvoit aller au Palais Roial sans y conduire les Princes. 1651.

Sur le soir de ce même jour, les Gens du Roi étant venus trouver la Reine, pour lui représenter ce que le Parlement avoit arrêté, elle leur promit positivement la sortie des Princes, & leur dit que puisque le Duc d'Orleans ne vouloit pas la voir, elle envoieroit le Garde des Sceaux conférer avec lui de ce dessein. Cet homme, qui se voioit alors dans la Place de Prémier Ministre qu'il avoit tant souhaitée, pour empêcher, à ce qu'il disoit, les furieuses Résolutions du Parlement, conseilla à la Reine de leur promettre l'éloignement du Cardinal, sans espérance de retour. Il lui dit qu'elle devoit faire paroitre

que

1651. que cette Résolution venoit de son propre mouvement. Elle le fit, pour le tromper lui même : & lui aussi de son côté trompoit la Reine à son tour. Il vouloit qu'elle s'engageât publiquement à ne plus rapeller son Ministre, sachant bien que sur les paroles de cette Princesse le Parlement ne manqueroit pas de se déchainer contre lui. Alors, le Cardinal envoia supplier la Reine, de faire sortir ses Nieces & son Neveu de Paris. L'Abbé Ondedei les mena à la Maréchale d'Hoquincourt ; & cette Dame les mena à Peronne ; après qu'elles eurent été cachées quelques jours dans la chambre de Mademoiselle de Neuillant devenue Madame de Navailles, mais dont le Mariage n'étoit point déclaré.

Le 9 Février.

Le jour d'après, les Gens du Roi, aiant fait leur relation au Parlement, le Duc d'Orleans accepta la Conférence avec le Garde des Sceaux, & les assûra qu'en deux heures avec lui, toutes les choses nécessaires seroient expédiées, & que même la Déclaration touchant l'innocence des Prisonniers seroit dressée. Toute la Compagnie se reposa sur la pa-

parole du Duc d'Orleans ; & la Reine, paroiſſant vouloir abandonner le Cardinal, ils furent tous d'une voix à donner un Arrêt contre lui, qui portoit, 1651.

„ Qu'en conſéquence de ladite „ Déclaration, & volonté du Roi & „ de la Régente, dans le quinzieme „ du jour de la publication du pré„ ſent Arrêt, ledit Cardinal Mazarin, „ ſes Parens & Domeſtiques étran„ gers, vuideroient le Roiaume de „ France, Terres & Places de l'O„ béïſſance du Roi ; & faute de ce „ faire, ledit tems paſſé, ſeroit con„ tre eux procédé extraordinaire„ ment, permis aux Communes & „ tous autres de leur courre ſus ; ſans „ qu'ils puiſſent revenir pour quel„ ques prétextes, cauſes, emplois, „ & occaſions que ce ſoit : & deffen„ ſes faites, ledit tems paſſé, à tous „ Gouverneurs de Provinces, Maires „ & Echevins de Ville, de les reçe„ voir.

„ Fait au Parlement ce neuvieme „ Février 1651. „

Pendant toutes ces Diſputes, les Amis

1651. Amis des Princes n'étoient pas contens. Ils appréhendoient toujours les artifices & la mauvaise volonté du Coadjuteur. Arnaud, ce même jour, me vint voir, le soir fort tard, pour me prier de parler à la Reine, & de lui dire, que plus elle retardoit & plus elle engageoit Mr. le Prince avec ses Ennemis. Je lui en parlai; mais, comme elle avoit pris sa Résolution avec le Cardinal, rien ne la pouvoit faire changer. La Princesse Palatine rassûroit ceux qui étoient du Parti des Princes, qui s'inquiétoient de l'état incertain où ils étoient. Elle avoit la promesse de celui, qui apparement étoit le Maitre de leur Prison. Elle etoit en couche, quand toute cette Négociation se fit; &, malgré ses délicatesses, elle ne laissoit pas de conférer avec tous ceux, qui avoient besoin de parler à elle. Les Frondeurs, dans ce commencement, voulurent pousser la Reine à l'extrémité; mais, cette Princesse, leur Amie en apparence, sur la parole du Cardinal arrêta leur mauvais dessein, & disoit aux Créatures du Prince de Condé en qui elle s'intéressoit véritablement, qu'il falloit se servir des Frondeurs,

ſans entrer dans leur paſſion ; & qu'ils 1651.
ſeroient de fort méchans Maîtres, s'ils le devenoient tout-à-fait ; que l'intérêt de Mr. le Prince étoit fort contraire à cela ; & qu'il falloit tenir les choſes en état, qu'à ſon retour il fût en pouvoir de choiſir le parti qui plairoit, & même de dominer les autres.

La Reine, ſe voiant trahie de tout le monde, ſe réſolut de prendre confiance en Senneterre. Comme elle ſçavoit qu'il étoit de mes Amis, elle me fit l'honneur de m'en parler, & de me demander ſi elle en pourroit eſpérer des Conſeils deſintéreſſés. Je lui dis, ce qui étoit véritable, qu'avec l'eſprit & la capacité qu'elle lui connoiſſoit, ſa fineſſe lui étoit alors néceſſaire pour la conduire dans le pas douteux où elle étoit. Il avoit toujours paru Ami du Garde des Sceaux de Chateauneuf, & du Maréchal de Villeroi : la Reine, par conſéquent, doutoit de ſa fineſſe; mais, je ſavois qu'il n'avoit point de part dans leurs Intrigues particulieres, & qu'il ſe mocquoit aſſez ſouvent de leur conduite. Je le dis à la Reine ; &, ſur cette aſſûrance, elle me commanda,

1651. manda de lui parler. Il reçut avec respect la part qu'elle lui vouloit donner dans sa confiance; mais, j'ôse dire que ce ne fut pas sans de grandes Réfléxions ni sans craindre de participer aux Maux dont elle étoit menacée: &, je vis clairement qu'il n'eut pas été bien aise d'attirer sur lui les soupçons du Duc d'Orleans. Il me donna d'abord des Mémoires pour donner à la Reine, où il lui donnoit des Avis sur sa Conduite. Il la vit aussi quelque fois, & eut de longues Conférences avec elle; mais, il y observa toujours des modérations extraordinaires, & telles que j'en fus étonnée. La faveur des Rois n'est desirée par les Ambitieux, que quand ils en peuvent espérer de grands biens. Leur Couronne, & les avantages qu'ils ont reçus de Dieu, par l'élévation de leur naissance, ne les rend considérables aux hommes, qu'autant qu'ils ont de pouvoir de les elever, ou de les détruire.

Quand ces importunes Harangues du Parlement venoient tourmenter la Reine, j'allois visiter le Prémier Président, pour le consulter sur les intérêts de cette Princesse, & sur sa Conduite; car

car le Marquis de Senneterre, selon 1651.
cette discrétion Politique dont je viens de parler, ne vouloit pas aller souvent chez lui, de peur d'être remarqué. Ce grand Magistrat n'aimoit pas les Frondeurs : il donnoit toujours quelques Avis à la Reine propres à la défendre de la persécution ; &, en faveur de ces petits secours, elle lui pardonnoit ses fautes. Mais, à l'égard des autres, elle avoit une peine extrême de se voir trahir de ceux dont elle étoit forcée de se servir. Par cette même raison, elle recevoit un grand soulagement de ceux en qui elle croioit pouvoir trouver quelque sûreté.

Parmi tant de confusions, il arriva que le Duc d'Orleans crût que la Reine vouloit sortir de Paris, & mener le Roi avec elle. La vérité, qui se fait sentir, lui avoit inspiré cette crainte ; &, selon ce que j'en ai déjà dit, peut-être qu'elle n'étoit pas soupçonnée sans raison. Il étoit assez vraisemblable, qu'en l'état où elle étoit, elle devoit souhaiter de se voir hors de la Tirannie de tant de gens, qu'elle regardoit comme ses Ennemis. Ces mêmes Ennemis néanmoins, c'est-à-

dire

1651. dire le Garde des Sceaux de Chateauneuf, le Maréchal de Villeroi, & quelques uns de la Caballe des Princes prétendirent en cette occasion lui avoir empêché le Duc d'Orleans de prendre contre elle des résolutions extremes. Ils ne se vantoient pas à faux: j'en eus alors quelque connoissance; & on m'assûra qu'au Luxembourg d'étranges Propositions avoient été faites contre elle.

La nuit du 9 au 10 Février.

La nuit du neuvieme au dixieme, la Reine avoit fait dessein de fuir cette grande Ville, où autrefois elle avoit joui de tant de douceurs, où elle avoit été si aimée, & où pour lors elle goutoit tant d'amertumes. Le Duc d'Orléans dit tout haut qu'un des Prémiers Officiers du Roi l'avoit averti d'y prendre garde *; &, publiant sa crainte, il l'imprima bien vîte dans l'ame de tous les autres. Les Parisiens sont assez aisés à s'emouvoir sur la peur qu'ils ont toujours de perdre la présence du Roi. Cette Nouvelle donna aussitôt l'alarme à toute la Ville, & cette alarme eut de très facheux effets contre le repos de la Reine. Le Duc d'Orleans se voulut servir de la fraieur du

* On en soupçonna le Maréchal de Villeroi, & d'autres aussi.

du Peuple pour faire prendre les Armes 1651.
aux Bourgeois; car, il avoit un grand intérêt d'empêcher que le Roi ne sortît de Paris.

Le bruit & le desordre fut grand, & la Reine voiant cette Emotion publique, qu'elle ne vouloit pas laisser augmenter sous aucun prétexte, fit promptement expédier les ordres pour la sortie des Princes. Elle envoia la Vrilliere, Sécrétaire d'Etat, les porter au Hauvre, & Cominges avec lui, pour féliciter les Princes de sa part. Ce Traité, aiant été fait dans ces momens où il ne paroissoit plus en la Reine aucune liberté de ne le pas faire, ne put produire non seulement aucune gratitude; mais, il falloit alors l'expedier pur & simple, & perdre les avantages, que le Garde des Sceaux, comme habile homme, auroit procuré au Roi, par celui qui avoit été projetté par lui, du consentement du Duc d'Orleans. Le Duc de la Rochefaucault accompagna cette Ambassade. Arnaud y alla, chargé des Complimens du Duc d'Orleans, & de Madame. Le Président Viole y fut de la part du Parlement; & Champlâtreux,

1651. Fils du Prémier Président, comme Serviteur du Prince de Condé, fit volontiers ce Voiage.

Le Duc d'Orleans voiant Cominges parti, fit mine de venir chez la Reine; mais, il s'arrêta tout court, sur l'avis certain qu'il eut, que le Cardinal Mazarin étoit allé au Havre. Il s'imagina qu'il pourroit retenir les Princes en leur Prison, malgré les effots qu'il faisoit pour les en faire sortir; ou bien qu'il les pourroit faire enlever. Cette aprehension avoit quelque vraisemblance; & même on n'a pas trop bien sû quel avoit été le dessein du Cardinal: c'est pourquoi le Duc d'Orleans crût, que son salut consistoit en cela seulement, de travailler à retenir la Reine dans Paris; &, bien loin de la venir voir, il redoubla ses inquiétudes & ses persécutions. Il manda à l'Hôtel de de Ville, qu'il avoit des avis de tous côtez que la Reine vouloit s'en aller: il commanda aux Bourgeois de prendre les Armes, de garder les Portes & les Avenues du Palais Roial; & ils lui obéïrent contre la defense qu'ils en avoient reçue de la Reine.

Les Rues furent aussitôt pleines de Bour-

Bourgeois en Armes, & pleines d'Ar- 1651.
tisans., & de Pauvres, qui tous crioient, *Aux Armes.* La Reine eut des avis, que le Duc d'Orleans vouloit faire pis que de l'empêcher de sortir, & que selon toutes les apparences il vouloit lui en lever le Roi. Cette Princesse n'étoit pas insensible à ses maux, & il est fort impossible de l'être en de telles occasions; mais, elle les soutint avec courage, & tacha d'y remedier d'une maniere tout-à-fait estimable. Elle envoia querir celui qui en l'absence du Maréchal de Grammont commandoit le Régiment des Gardes: elle lui ordonna de redoubler les Gardes, & de se tenir prêt selon le besoin qu'elle pourroit avoir de lui. Elle avertit le petit nombre de Serviteurs qui étoient pour le Roi, le Duc d'Epernon & plusieurs autres. Il est à croire que tous se seroient venus ranger auprès d'elle si elle en avoit eu besoin; mais, nous ne les vimes pas. Ceux, qui étoient au Palais Roial vinrent la trouver; car, a l'heure que la Reine eut cet avis, elle étoit au lit, & il étoit déja près de minuit. Mademoiselle de Beaumont & moi, qui avions tout le

1651. jour été après d'elle, eumes part à ses maux, & à toutes ses inquiétudes. Je croi que chacun trembloit ; mais, pour moi, je sçai bien que j'eus une très grande peur, & que les choses les plus funestes me passérent dans l'esprit, comme n'étant pas impossible qu'elles arrivassent : & tout étoit à craindre des Conseils violens du Coadjuteur. La Reine seule faisoit bonne mine : elle disoit que ce ne seroit rien, que c'étoit une folle Emotion du Peuple, que s'appaiseroit, & qui n'avoit nul fondement. Elle protesta à ceux qui étoient présens, qu'elle n'avoit nulle envie de s'en aller, & leur dit à tous qu'elle promettoit volontiers au Peuple d'en donner telle certitude qu'on voudroit. En souriant quelque fois elle disoit, que n'aiant eu nulle pensée de s'en aller, tout ce bruit ne lui faisoit point de peine, & qu'elle consentoit que les Portes de la Ville fussent gardées avec toute la rigueur qu'on y voudroit observer.

Ce que la Reine disoit à ceux qui étoient auprès d'elle ne faisoit nul effet sur le Peuple, qui ne l'entendoit pas. Le bruit augmentoit à tous momens dans

dans les rues, & l'horreur des tenebres 1651.
le rendoit plus effroiable. Mademoiselle de Beaumont & moi, pour reconnoitre un peu ce que c'étoit, envoiames nos Laquais parmi les Mutins, pour écouter ce qu'il disoient. Ils nous rapportérent qu'ils avoient vû deux Escadrons de Cavallerie, dont l'un étoit arrêté à la Croix du Trahoir, & l'autre plus proche du Luxembourg. Ils nous dirent aussi qu'ils avoient entendu force cris de Bourgeois & de Peuple, qui crioient qu'on vouloit enlever le Roi, & qu'il le falloit empêcher. Cette Cavallerie nous fit peur, & nous vimes bien qu'elle ne plaisoit pas aux plus vaillans, non plus qu'a nous. Selon toutes les apparences, elle paroissoit y être avec un mauvais dessein, & plûtôt en volonté d'attaquer que de se deffendre. Nous avons sçu depuis, que dans les prémiers jours, le Coadjuteur proposa souvent au Duc d'Orleans d'enlever le Roi, & de mettre la Reine dans un Couvent; sa Maxime étant celle de Machiavel, qu'il ne faut point être tiran à demi: mais, la douceur naturelle du Duc d'Orleans corrigea sans doute ce qu'il

1651. y avoit de trop hardi & de barbare dans l'ame du Coadjuteur; & le Commandeur de Jars m'a dit depuis que son Ami le Garde des Sceaux de Chateauneuf fit son devoir sur de telles Propositions: comme homme de bien, il lui fut impossible de participer à de tels sentimens.

Le Duc d'Orleans envoïa de Souches à la Reine la supplier de faire cesser ce bruit. Il lui manda qu'il étoit au desespoir de ce desordre, & plus encore de l'inquiétude qu'il jugeoit bien qu'elle en devoit avoir; que de tous côtez on lui donnoit des avis qu'elle avoit eu le dessein de sortir cette nuit, & qu'il ne pouvoit pas moins faire, que de dire aux Bourgeois de s'y opposer.

La Reine répondit à de Souches, que c'étoit son Maitre qui avoit fait prendre les Armes aux Bourgeois, & que par conséquent il étoit le seul qui pût faire taire le Peuple; que ses fraieurs étoient mal fondées; que le seul remede qu'il y pouvoit apporter étoit de protester tout haut, & à tout le monde, qu'elle n'avoit point eu la pensée dont on la vouloit soupçonner; que

que pour marque qu'elle disoit la vé- 1651.
rité, le Roi étoit couché, & Monsieur de même, & qu'ils dormoient tous deux paisiblement; qu'elle étoit au lit; qu'il la voioit peu en état de sortir; & que pour plus grande sûreté, & afin qu'il le pût témoigner au Duc d'Orleans, elle vouloit qu'il allât lui même voir le Roi dans son lit, étant certaine que ce bruit ne l'éveilleroit pas. De Souches alla chez le Roi; &, selon le comandement qu'il en avoit reçu de la Reine, il leva le rideau de ce jeune Monarque, le regarda long tems dormant d'un profond sommeil: puis, sortit du Palais Roial, entiérement persuadé que la Reine n'avoit nul desir de quitter Paris, & que toute cette persécution lui étoit suscitée par ceux qui conseilloient alors son Maitre. Comme il étoit bien intentionné, & qu'aisément on a compassion de l'innocence opprimée, en retournant au Luxembourg il fit ce qu'il put pour appaiser les Parisiens. Il parloit beaucoup, & par conséquent il harangua le Peuple qu'il trouva dans les rues. Il dit à tous qu'il se devoient tenir en repos, qu'il venoit de voir le

1651. Roi qui dormoit, & qu'il les conseilloit de suivre l'exemple de leur Maitre commun, qui pour lors ne pensoit à rien. Ils disoient qu'ils vouloient eux-mêmes le voir. Il y en eut donc qui entrérent jusque dans le Palais Roial, criant qu'on leur montrât le Roi, & qu'ils le vouloient voir. La Reine le sachant, commanda aussitôt qu'on ouvrit toutes les portes, & qu'on les menât dans la Chambre du Roi. Ces Mutins furent ravis de cette franchise: ils se mirent tous auprès du lit du Roi, dont on avoit ouvert les rideaux; &, reprenant alors un esprit d'amour, lui donnérent mille bénédictions. Ils le regardérent long tems dormir, & ne pouvoient assez l'admirer. Cette vue leur donna du respect pour lui: ils desirérent d'avantage de ne pas predre sa présence; mais, ce fut par des sentimens de fidélité qu'ils le témoignérent. Leur emportement cessa; &, au lieu qu'ils étoient entrez comme des gens remplis de furie, ils en sortirent comme des sujets remplis de douceur, qui demandoient à Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût leur conserver leur jeune Roi, dont la présence

ſence avoit eu le pouvoir de les char- 1651.
mer.

La Reine, voiant que ce Remede réüſſiſoit, envoia querir deux Officiers de la Garde Bourgeoiſe qui avoit été miſe par eux auprès du Palais Roial. Elle leur parla elle même amiablement, & leur rendit compte de ſes intentions, ſe tenant plus aſſûrée de les avoir auprès d'elle que les deux plus grands Princes du Monde qui auroient pû y être ſans puiſſance. Elle leur fit voir le Roi comme aux autres, & les envoia par deux fois parler au Peuple. Ces deux hommes alloient crians dans les rues, qu'ils venoient parler à la Reine, qu'elle étoit dans ſon lit, que le Roi dormoit, & qu'il n'y avoit rien à craindre. Ces paroles dites par des Perſonnes qui pouvoient les perſuader, & qui étoient de leur Confreres, firent le meilleur effet du monde, & ils achevérent de pacifier cette grande rumeur. Un de ceux là s'appelloit Du Laurier. La Reine l'avoit entretenu, & l'avoit ſouvent appllé *Mr. Du Laurier.* Il lui répondit qu'il avoit eu l'honneur de ſuivre long tems la Cour, & qu'il avoit été Laquais de

1651. son Maitre d'Hôtel, qu'il nomma; mais dont j'ai oublié le nom. Cette reconnoissance réciproque nous fit rire, & nous admirâmes avec qu'elle cordialité la Reine & Mr. Du Laurier parloient ensemble. La nuit étoit assez avancée, & par la miséricorde de Dieu, & la bonne conduite de la Reine, nos fraieurs commencérent à se dissiper. Nous songeâmes alors à nous aller reposer des fatigues que les malheurs de cette Princesse nous causoient. Il étoit fête, & il étoit déjà plus de trois heures du matin. Elle nous proposa de nous faire entendre sa Messe, avant que de nous aller coucher. Nous le trouvâmes à propos; &, afin de passer encore deux heures, le Commandeur de Souvré & Mademoiselle de Beaumont, & quelques autres, se mirent à jouër en présence de la Reine. Pour moi, je m'endormis, couchée sur son tapis de pied, & la tête appuiée contre son lit; car, je n'en pouvois plus. A l'heure de la Messe, la Reine se releva, prit une Robe de Chambre, & pour récompenser ceux qui l'avoient si bien secourue, elle les mena elle même voir son Oratoire,

&

les diamans qui enfermoient ses reli- 1651.
gues. Ces gens en furent ravis & dirent à la Reine qu'ils alloient encore bien assûrer leurs Camarades, que leur bon Roi, & leur bonne Reine, ne les vouloient point quitter. Ils nous dirent ensuite, à Mademoiselle de Beaumont & à moi, & de bon sens, qu'ils s'estimoient heureux de se pouvoir vanter d'avoir été nécessaires trois heures de tems à la plus grande Reine de la Terre. Ils disoient vrai, & leur présomption étoit juste.

On peut juger par toutes ces choses de l'état misérable ou étoit une Princesse si grande par sa Naissance & par le rang qu'elle tenoit dans le Roiaume. Cette inquiétude lui dura quasi de la même sorte plusieurs nuits, & la chose enfin se termina en une maniere de prison, où le Roi & elle furent arrêtez plus d'un mois sans pouvoir sortir du Palais Roial. Il y avoit dans toutes les rues de Paris des Corps de Garde, & les Portes étoient si bien gardées, qu'il ne sortoit personne à pied ni en carrosse, qui ne fût examinée, & point de femme qui ne fût démasquée, pour voir si elle n'étoit point la Reine.

 Les

1651. Les vives alarmes des prémiers jours firent beaucoup de peine à la Reine. Sa Prison, qui étoit plus véritable qu'elle ne le paroissoit, ne lui étoit pas agréable, & souvent elle disoit en riant, qu'au moins sa Prison étoit belle & commode, puisqu'elle étoit chez elle, & dans une Ville qu'elle avoit assez aimée autre fois pour croire qu'elle ne pourroit jamais y être mal. Quand elle étoit seule, elle sentoit infiniment cette violence ; & un soir, que j'avois l'honneur d'être en particulier avec elle, & que je lui demandois si en effet elle avoit eu le dessein de sortir de Paris le jour qu'elle en avoit été soupçonnée, elle leva les yeux au Ciel, & haussant les épaules elle me fit l'honneur de me dire fort librement, *Ha! Madame de Motteville, où suis-je, & où ne serois-je pas mieux? A votre avis, quèl moien de ne se pas souhaiter ailleurs?* Puis s'humiliant devant Dieu, dit, *Vous le voulez, Seigneur; & il vous faut obéir.*

Cette persécution alla si avant, que le Duc d'Orléans envoia dire à la Reine, qu'il avoit continullement des avis qu'elle préméditoit de s'en aller, qu'il

la

la supplioit de lui ôter cette inquiétude, 1651.
& de lui donner des assûrances du contraire ; qu'autrement, il seroit contraint d'en prendre lui même ; voulant se laisser entendre, qu'il lui ôteroit le Roi : & véritablement ce fut un miracle de ce qu'il ne le fit pas. La Reine lui répondit qu'elle ne pouvoit lui donner de plus grandes assûrances que sa parole ; mais, que s'il en vouloit d'autres, elle consentoit pour son repos qu'il envoiât de ses propres Gardes coucher dans la Chambre du Roi.

Pendant que la Reine étoit exposée aux insultes qu'on lui faisoit, les Nouvelles arrivérent qu'enfin le Cardinal étoit allé au Havre, & qu'il avoit ouvert la Porte à ces illustres Prisonniers. En arrivant dans cette Place, il montra l'ordre de la Reine à de Bar, dont voici les mots, écrits de la propre main de la Reine.

Monsieur de Bar, je vous fais celle-ci, pour vous dire, que vous éxécutiés ponctuellement tout ce que mon Cousin le Cardinal Mazarin vous fera sçavoir de mon intention touchant la Liberté de mes Cousins les Princes de Condé, de

1651 *Conti, & Duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriés ci après recevoir du Roi Monsieur mon Fils, ou de moi, contraire à celui-ci. Priant Dieu, Mr. de Bar, qu'il vous ait en sa sainte Garde.*

Ecrit à Paris le 6 Fevrier 1651.

Par les choses que me fit l'honneur de me dire la Reine, & par mille autres Conjectures, je croi pouvoir dire au hazard que l'intention du Cardinal étoit de demeurer le Maitre au Havre, & qu'il espéra que de Bar lui obéïroit; qu'en ce cas, le Projet de la Reine eut été de sortir de Paris, & qu'elle se seroit mocquée par cette voie de toutes les Intrigues qui s'y faisoient contre elle; mais, le Cardinal se trouva surpris, quand il vit que de Bar, qui gardoit cette Place à la Duchesse d'Aiguillon, ne voulut laisser entrer que lui seul, & Palluau avec lui. Ce facheux Evénement, selon toutes les apparences, changea sa conduite à l'égard des Princes, & rendit son Voiage inutile & ridicule.

LA

La Reine étant donc arrêtée * à Paris, & le Cardinal sans autorité au Havre, il lui fallut simplement ouvrir les portes de la Prison des Princes; & il vit sans doute avec peine que son voiage n'auroit point d'autre succès que celui de servir par sa présence à l'augmentation du triomphe de ses Ennemis. Son Action, qui ne fut pas libre, ne mérita aucune reconnoissance, & chacun demeura étonné de voir que ce Ministre, si considérable par le Poste qu'il avoit occupé jusques alors, eût voulu aller si loin, exprès seulement pour donner la Liberté malgré lui à des Princes qui étoient en Prison par ses Conseils. Aiant donc parlé à de Bar, il voulût être le prémier qui annonceroit aux Princes cette bonne Nouvelle; & ne pouvant en cette occasion faire une Action de Ministre, il en voulût du moins faire une de Courier. Il entra dans la Chambre du Prince de Condé, & lui dit d'une maniere douce & humble, qu'il lui apportoit lui même l'ordre de la Reine pour sa Liberté, & celle du Prince de Conti, & celle du Duc de Longue-

1651.

* Alors ma Sœur prit l'Habit de Religieuse au Couvent de Ste. Marie de la Ruë St. Antoine. La Reine n'y put aller, à cause de sa Prison.

1651. gueville, qu'elle leur redonnoit sans condition aucune; que néanmoins la Reine le prioit d'aimer l'Etat, le Roi, elle, & sa personne de lui. Le Prince de Condé l'embrassant lui dit gravement qu'il étoit obligé à Sa Majesté de la justice qu'elle lui faisoit, qu'il seroit toujours très bon Serviteur du Roi & d'elle; & ajouta, s'adressant au Cardinal, *& de vous aussi, Monsieur.* Le Cardinal lui repliqua, que les Portes étoient ouvertes, & qu'il pouvoit sortir; mais, Mr. le Prince bien assûré qu'il ne les pouvoit plus fermer, ne se hâta point de les passer & demanda qu'on leur donnât à diner avant que de partir; ce qui se fit, & tous dinérent ensemble: c'est-à-dire, les trois Princes & le Cardinal, le Maréchal de Gramont qui étoit allé le prémier au Havre, & ceux qui l'avoient suivi depuis. Ce Repas se fit dans la même liberté que s'ils eussent été tous satisfaits les uns des autres: la Comédie du Monde le vouloit ainsi. Celle là étoit belle: les Acteurs en étoient grandes & illustres, & les evénemens plus véritables qu'il ne convenoit pour le repos de la Reine.

En-

Ensuite de ce Repas, Mr. le Prince, & Mr. le Cardinal, eurent ensemble une petite conversation. Le Ministre fit sans doute toût ce qû'il pût pour entrer en matiere, & eut bien voulu par cet entretien renoüer quelque liaison avec Mr. le Prince; mais, la suite fit voir qu'elle fut seiche, puisqu'elle ne pût produire rien de bon pour le Ministre. Après qu'elle fut finie, les Princes sortirent gaïement de leur Prison, & allérent de même se mettre dans le Carosse du Maréchal de Gramont, qui les attendoit dans la grande Place de la Citadelle. Le Cardinal les suivit, qui les vit lui même triompher de la victoire qu'ils emportoient sur lui. Il fit un grand salut à Mr. le Prince, qui ne fut pas presque remarqué de lui; & ce Prince, se jettant brusquement dans le Carosse, commanda au Cocher de toucher promptement. Il le dit en s'éclatant de rire, & d'un ton moqueur; ce qui fit croire à ceux qui étoient présens à cette action, qu'il s'en alloit avec une grande disposition de se venger du Cardinal. Il vint de là coucher à Gromeni à quatre lieues de là 1651.

chez

1651. chez un Gentilhomme de mes Parens, qui faisoit bonne chere à tous ceux qui le venoient voir ; mais, qui ne s'attendoit pas d'avoir une si grande Compagnie. Le Prince y dit en riant, que de Lionne, qui ne l'avoit pas suivi, étoit demeuré au Havre, pour consoler le Cardinal *.

Le Duc d'Orleans, sachant les Princes en Liberté, & n'aiant plus d'excuse, vint enfin visiter la Reine. Cette entrevue fut accompagne de froideur & de dégout, & la Reine fit voir à l'émotion de son visage qu'elle avoit eu de la peine à la souffrir. Ce Prince fut au devant de ceux qu'il croioit avoir délivrez de Prison. Il alla jusqu'à St. Denis, & le Prince de Condé, en le salüant, lui protesta publiquement une reconnoissance infinie, & un attachement éternel à ses inté-

* J'ai sçu de la Duchesse de Navailles long-tems depuis avoir écrit ces Mémoires, que son Mari, qu'elle épousa en secret, lorsque le Cardinal partit pour aller au Havre, s'étant obligé de le suivre par l'attachement qu'il avoit à ce Ministre, & fort affligé de la quiter, il lui dit en Confidence qu'il alloit le servir, dans le dessein qu'il avoit de se rendre Maitre de la Prison des Princes, & qu'il esperoit, par la crainte qu'on auroit de ce qu'il pourroit faire, remedier au mauvais état où étoit la Reine ; ce qui s'accordoit assez bien aux lumieres, & aux fraieurs, que le Duc d'Orleans & les Serviteurs du Prince de Condé eurent de ce Voiage.

intérêts. Il embrassa le Coadjuteur 1651.
avec des marques d'une forte Amitié, & témoigna au Duc de Beaufort, qu'il lui étoit obligé. La presse fut grande dans les rues de Paris pour les voir arriver, & le Peuple témoigna beaucoup de joie de leur retour. Comme leur Captivité leur en avoit donné, leur Liberté leur en donna aussi; mais, rien n'est égal à la quantité de monde qui se trouva chez la Reine ce même jour au soir, que tous ensemble ils vinrent chez elle la saluer. Elle étoit au lit quand le Duc d'Orléans les lui présenta. Les Complimens furent courts de la part du Prince de Condé, & des deux autres; & la Reine, qui leur avoit déjà fait faire un Compliment, leur parla peu. Après qu'ils eurent été dans sa ruelle un petit quart d'heure, ils s'en allérent chez le Duc d'Orleans, qui leur donna un grand soupé. Les Princes, avant que de se coucher, allérent visiter le Duc de Nemours qui étoit malade, & la Princesse Palatine. Ces deux Personnes méritoient plus que des complimens & des visites, vû les grandes choses qu'elles avoient faites

1651. pour eux ; particuliérement la Princesse Palatine, dont la conduite & l'habileté avoit été admirable dans tous ses effets.

Les Princes allérent le lendemain matin au Parlement faire leurs Remercimens à cette Compagnie, qui furent reçus avec applaudissement. Le Premier Président loüa infiniment le Prince de Condé, & fit remarquer les maux que sa Prison avoit causez à l'Etat. La Compagnie fut requise de travailler à leur justification, & les Gens du Roi se chargérent de la solliciter.

Après que le Cardinal eut reconnu la mauvaise disposition des Princes, qu'il eut sçû précisément l'état où étoit la Reine, & que ses Affaires empiroient, il résolut de s'acheminer vers la Frontiere de Picardie, suivi d'environ cent chevaux. Ses Amis, & ceux qui étoient à lui, composoient ce cortege. Il ne reçut aucun déplaisir que de ceux d'Abbeville, qui lui refusérent le passage ; mais, il fut reçu dans Dourlens par de Bar, qui en étoit Gouverneur, & qui étoit avec lui. Il s'arrêta quelque tems dans

dans cette Place, croiant y pouvoir 1651.
attendre des Nouvelles de ce qui se passoit à Paris. Elles furent mauvaises, & le murmure y fut si grand contre la Reine, qu'elle fut contrainte de lui envoier Beringhen & Ruvigni, le prier de s'éloigner plus loin; ce qu'il fit après avoir refusé les offres que lui réïtérerent les Gouverneurs des Places de cette Frontiere, qui lui furent plus fideles que ses Amis de la Cour. Il écrivit à la Reine une Lettre qui fut lue en plein Conseil, qui fut trouvée assez belle pour être loüée publiquement. En voici la Copie prise sur l'Original.

MADAME.

„ Aussi-tôt que j'ai vû dans la Let-
„ tre que Votre Majesté m'a fait
„ l'honneur de m'écrire, & reconnu
„ par ce que Mr. de Ruvigni a ajou-
„ té de sa part, que le Service
„ du Roi & le vôtre demandoient
„ que ma Retraite de la Cour fût sui-
„ vie de ma Sortie hors du Roiaume,
„ j'ai souscrit très respectueusement
„ à l'Arrêt de V. M., dont les Com-
„ man-

1651. „ mandemens & les Loix feront tou-
„ jours l'unique régle de ma vie. J'ai
„ déjà dépêché un Gentilhomme
„ pour m'aller chercher quelque A-
„ zile; &, quoi que je sois sans é-
„ quipage, & dénué de toutes les
„ choses nécessaires pour un long vo-
„ iage, je partirai demain sans faute,
„ pour m'en aller droit à Sedan & de
„ là passer au lieu que l'on aura pû
„ obtenir pour ma demeure. Je dois
„ trop déférer aux Ordres de V. M.,
„ pour avoir hésité le moins du
„ monde à prendre cette Résolution.
„ Ce n'est pas, Madame, que beau-
„ coup d'auttes qui seroient en ma
„ place avec la justice & le nombre
„ d'Amis que je puis avoir, n'eussent
„ pû trouver des moiens pour se
„ mettre à couvert des Persécutions
„ que je souffre, aux quelles je ne
„ veux point penser, aimant mieux
„ contenter la passion de mes Enne-
„ mis, que de rien faire qui puisse
„ préjudicier à l'Etat ou déplaire à
„ V. M. Encore qu'en cette occa-
„ sion ils aient eu le pouvoir d'em-
„ pêcher S. A. R. de suivre les mou-
„ vemens de sa bonté naturelle, ils
„ n'ont

„ n'ont pas laissé de lui témoigner 1651.
„ contre leur intention, qu'ils avo-
„ ient fort bonne Opinion de ma Fi-
„ délité, de mon Zêle pour le Bien
„ de l'Etat, & de mon entiere Rési-
„ gnation aux Ordres de V. M. Car,
„ à moins que d'être entiérement per-
„ suadez que je suis inébranlable dans
„ ces sentimens là, ils n'auroient pas
„ été assez peu prudents pour me
„ pousser avec tant de violence, sans
„ faire aucune réfléxion sur la con-
„ noissance que je dois avoir des plus
„ secretes & importantes Affaires du
„ Roiaume, dont j'ai eu si long-tems
„ le maniment, ni sur les Amis que
„ mes Services & la bienveillance de
„ V. M. m'ont requis, & qui sont
„ assez considérables par leur nombre,
„ par leur qualité, & par la passion
„ qu'ils m'ont témoigné en cette ren-
„ contre. Mais, j'ai trop de ressen-
„ timent, Madame, des Graces que
„ j'ai reçues de V. M. pour être ca-
„ pable de lui déplaire; & quand il
„ faudroit sacrifier ma vie, je le fe-
„ rois avec plaisir pour la moindre
„ de ses satisfactions. J'en aurai beau-
„ coup dans mon malheur, si V. M.

„ a

1651. „ a la bonté de conserver quelque
„ souvenir des Services que j'ai rendus
„ à l'Etat depuis que le feu Roi de
„ glorieuse Mémoire me fit l'honneur
„ de me confier la principale direc-
„ tion de ses Affaires, & de prier
„ plusieurs fois V. M. avant sa mort
„ de me maintenir dans la même Pla-
„ ce. Je me suis aquité de cet Em-
„ ploi avec la Fidélité, le Zêle, & le
„ Desintéressement que V. M. sçait;
„ &, s'il m'est bien séant de le dire,
„ avec quelque succès, puisque toutes
„ les Personnes sensées, & les Espa-
„ gnols même, avouent qu'ils se sont
„ moins étonnez des grandes Con-
„ quêtes que les Armées ont faites
„ dans les cinq prémieres années de
„ votre Régence, que de voir que
„ pendant les trois dernieres on eut
„ pû soutenir les assauts, & sauver du
„ naufrage le Vaisseau battu de tous
„ côtez, & si furieusement agité de
„ la tempête que les divisions do-
„ mestiques avoient exitées. J'eusse
„ bien souhaité, Madame, de cacher
„ aux Etrangers le mauvais traitement
„ que je reçois, pour empêcher que
„ le blâme n'en rejaillisse sur une Na-
tion

„ tion que j'ai toûjours honorée & 1651.
„ chérie avec tant de tendresse; mais,
„ quand ils me verront errant parmi
„ eux, avec les personnes qui me
„ sont plus proches, pour chercher
„ un abri, ils auront quelque sujet
„ de s'étonner qu'un Cardinal, qui
„ à l'honneur d'être Parrain du Roi,
„ soit traité de cette sorte, & que
„ vingt-deux Ans de Service fidele ne
„ lui ait pû acquérir une Retraite
„ sûre en quelque endroit du Roiau-
„ me, dont les limites ont été assez
„ notablement étendus par ses soins.
„ Je prie Dieu, Madame, que com-
„ me ce qui m'est arrivé n'altérera
„ jamais la passion inviolable que je
„ conserverai jusques à la mort pour
„ les Prospéritez de vos Majestez, &
„ pour la Grandeur de l'Etat, ils
„ puissent aussi bientôt en faire cesser
„ les Desordres, & montrer que ceux
„ qui m'ont attaqué n'en vouloient
„ qu'à ma Personne.

De Dourlens le Cardinal s'en alla en Allemagne, & sa plus longue Station fut à Bruell. On lui fit de grands honneurs sur toutes les Terres du Roi d'Espagne. Il est à croire que les

1651. Etrangers avoient de l'Amitié pour lui, puisque la Persécution qu'on lui faisoit leur étoit si avantageuse.

La Reine aiant paru abbandonner au Parlement le Cardinal Mazarin, il fut résolu qu'on dresseroit une Déclaration contre lui, telle que la Compagnie la desiroit. Dans cette Déclaration il s'y trouva que tous les Cardinaux, tant les François que les Etrangers, seroient exclus du Gouvernement; & on crût alors que le Duc de Beaufort, mécontent du Coadjuteur de ce qu'en deux ou trois occasions, il lui avoit caché les principaux Misteres de leurs Négociations, pour se venger de lui, fit glisser cet Article. Il étoit fondé sur ce que les uns & les autres faisoient serment de fidélité au Pape; mais, ce qui en ce fait avoit été proposé en de certaines occasions n'avoit point encore été décidé: & pour lors le Parlement, en deffendant le retour du Cardinal Mazarin excluoit du Ministere tous ceux qui auroient pû ressembler au Coadjuteur, dont la grande Passion étoit de devenir Cardinal & Prémier Ministre.

La Reine, croiant embarasser cet Am-

Ambitieux, fut ravie de ce que le Parlement avoit fait en cette occasion, & s'offrit de bon cœur de leur envoier la Déclaration en cette même forme. Le Prémier Président lui manda qu'elle tint bon là-dessus, qu'il soutiendroit cet Article, & la serviroit en tout ce qu'il lui seroit possible. Le Coadjuteur, qui n'y trouva pas son compte, fit tant d'intrigues, & travailla si bien que le Clergé s'y opposa. Ce Corps, où il y a, pour le moins en certains particuliers, autant d'Ambition que de Piété, & plus de Desirs pour les Honneurs de la Terre, que pour la Gloire du Ciel, s'assembla pour se plaindre du tort qu'on lui faisoit de les exclure du Ministere. Ils députérent l'Archevêque d'Ambrun à la Reine, pour la supplier de ne point donner cette Déclaration au Parlement, puisqu'elle lui ôtoit la liberté de se servir de ceux de leur Profession, dont le Mérite & la Capacité avoit donné quelque fois à nos Rois de très habiles Ministres. Le Duc d'Orleans s'y opposa aussi, & cette Contestation dura long-tems : mais, à la fin, comme je le dirai ailleurs, elle n'eut point d'effet à l'égard 1651.

 des

1651. des Cardinaux François ; quoique le Prémier Président fit de grands efforts pour la maintenir, & pour embarasser le Coadjuteur, ainsi qu'il l'avoit promis à la Reine.

La Reine donna la Déclaration que les Princes lui demandérent en des termes fort honorables. Elle reconnoissoit leur Innocence, & déclaroit redonner leur Liberté aux vœux de la France, les remettant en la possession de tous leurs Biens & de toutes leurs Dignitez. Elle annulloit aussi toutes les Déclarations qui avoient été données contre Madame de Longueville, le Vicomte de Turenne, & tous ceux de leur Parti, & les remettoit en leur prémier état.

Beringhen, qui étoit allé trouver le Cardinal de la part de la Reine en même tems que Ruvigini, revint le prémier de Mars. Il nous dit qu'il l'avoit laissé dans une grande nécéssité, qu'il étoit embarassé de ses Nieces & de son Neveu ; qu'il n'avoit ni équipage ni argent, & qu'il lui avoit fait pitié. Comme alors le Cardinal craignoit toutes choses, & qu'il ne méprisoit plus personne, Beringhen me dit qu'il lui

lui avoit parlé de moi, comme desi- 1651.
rant que je fusse de ses Amis; mais, je ne fus pas assez habile, ni assez appliquée à mes intérêts, pour profiter de ces bons momens.

Le Parlement, voiant que le Cardinal ne s'éloignoit pas assez promptement de la frontiere à cause de la difficulté qu'il y trouva & des Passe-ports qu'il attendoit, donna encore un Arrêt contre lui; &, pour montrer de qu'elle maniere il a été traitté des Princes & du Parlement, j'ai voulu le mettre ici tout entier. Il porte les marques de ce que les hommes sont capables de faire, quand ils sont emportez par leur passion.

EXTRAIT

DES REGITRES DU PARLEMENT.

„ CE jour, la Cour toutes les „ Chambres assemblées, aiant „ délibéré sur l'éxécution des Arrêts „ d'icelle, des sept, neuf, & vingtie- „ me Fevrier, & deuxieme de ce „ mois & an, concernant le Cardinal

1651. „ Mazarin, & ouï sur ce les Gens du „ Roi, a été arrêté & ordonné que „ les dits Arrêts seront exécutez, & „ suivant iceux à la Requête & dili- „ gence du Procureur Général incessa- „ ment informé contre le dit Cardinal „ Mazarin, ses Parens & Domesti- „ ques, des Contraventions par eux „ faites à l'Exécution des dits Arrêts; & „ ensemble de la déprédation faite par „ le dit Cardinal, ou par ses ordres, „ sur les Vaisseaux étrangers, dissipa- „ tion des Finances, transport des „ deniers hors du Roiaume, empê- „ chement à la Paix, & mauvaises „ impressions par lui données au Roi, „ circonstances & dépendences, & con- „ tre ceux qui l'ont suivi, assisté, & retiré, „ & qui ont eu commerce & corres- „ pondance par Lettres & autrement „ avec le dit Cardinal, depuis & au „ préjudice de la Publication du dit „ Arrêt du neuvieme Février. A „ cette fin a commis & commet, ou- „ tre les deux Conseillers commis par „ l'Arrêt du neuf de ce mois, Mrs. „ François Bithault & Pierre Pithou „ Conseillers de la dite Cour, pour „ procéder au fait de la dit informa- „ tion:

„ tion : lesquels se transporteront 1651.
„ en la Ville de Dourlens, & par tout
„ ailleurs où besoin sera. Ordonne
„ en outre, qu'où le Cardinal sera
„ trouvé en France ou és Places &
„ Chateaux de l'obéïssance & protec-
„ tion du Roi, de se saisir de sa per-
„ sonne, & de l'amener Prisonnier
„ en la Conciergerie du Palais, pour
„ être contre lui procédé extraordinai-
„ rement. Enjoint à tous Gouver-
„ neurs, & Officiers du Roi, tenir
„ la main à l'éxécution de présent
„ Arrêt: ordonne aussi qu'à la Requê-
„ te du dit Procureur Général tous les
„ biens dudit Cardinal & revenus de
„ Bénéfices seront saisis. A cette fin,
„ aura Comission pour compulser tous
„ Regitres de Banquiers & Personnes
„ publiques, & lui sera délivré toutes
„ Lettres Monitoires en forme de
„ droit. Enjoint aussi à toutes Per-
„ sonnes qui ont connoissance des dits
„ biens, ou qui en ont, de le déclarer
„ à peine de punition: & sera le pré-
„ sent Arrêt affiché, lu, & publié à
„ son de trompe & cri public par tous
„ les Carrefours de cette Ville &
„ Faubourgs, & envoié aux Baillages,

 „ Sé-

1651. „ Sénéchaussées, & Siéges du ressort, „ pour y être, lu, publié, & éxécuté „ à la Requête du Procureur Général „ & diligence de ses Substituts, & en „ sera donné avis aux autres Parlemens, qui seront conviés de donner Arrêt. Fait en Parlement l'onzieme Mars mille six cens cinquante „ & un. *Signé* GUIET. „

Quelques jours après cet Arrêt, le Cardinal écrivit une grande Lettre à Beringhen, qu'on appelloit Mr. le Prémier, pour l'informer des difficultez de sa marche. Par elle, on peut juger en qu'elle perpléxité il étoit, & combien ses Ennemis lui donnérent de peine avant qu'il pût trouver un lieu de sûreté, dans lequel il pût passer le tems de son éxil. Comme elle est remarquable, j'en ai gardé la Copie que voici.

MONSIEUR,

„ Je prévois que mal aisément je „ puis éviter que mes malheurs ne „ soient suivis d'un plus grand. Je „ suis errant d'un côté & d'autre, sans „ avoir

„ avoir une Retraitte tant soit peu as- 1651.
„ sûrée. J'avois pris la route d'Alle-
„ magne, comme je vous avois écrit ;
„ mais, j'ai rencontré le Maréchal de
„ la Ferté, auquel aiant communiqué
„ ma Résolution, & après avoir bien
„ examiné la chose avec lui, nous
„ avons trouvé que de dix Villes Im-
„ périales qui sont en Alsace sous la
„ Protection du Roi, il n'y a que
„ Schelestat de Catholique, sans ap-
„ partenir ou avoir dépendance de la
„ Maison d'Autriche, laquelle a été
„ si mal traitté des François qui y ont
„ tenu garnison long-tems, qu'elle est
„ très partiale des Ennemis de la Fran-
„ ce : outre que les habitants étant
„ extrémement pauvres, je courrois
„ grand risque d'être sacrifié pour de
„ l'argent, & que je dépendrois d'un
„ Bourg-Mêtre que j'ai eu avis certain
„ être un homme mal intentionné
„ pour la France, & capable d'être
„ aisément corrompu ; de sorte que
„ nous n'avons nullement jugé à pro-
„ pos que je cherchasse mon Azile en
„ ce lieu là. A Maience, je n'y puis
„ aller, sans savoir si je serois bien
„ reçu ; ce qui m'obligeroit à demeu-

1651. „ rer quinze jours en France : & je
„ vous jure devant Dieu que ma plus
„ grande inquiétude est d'en sortir.
„ Et, pour les Suisses, j'ai été bien
„ aveuglé, quand j'y ai pensé ; car
„ leur Alliance avec la France fi-
„ nit à présent. Il y a quantité d'Of-
„ ficiers réformés mal contents, qui
„ me croiront l'Auteur de leurs mal-
„ heurs, puisqu'on se prend d'ordinaire
„ de tout à celui qui a eu la principa-
„ le direction des Affaires. Les Suis-
„ ses ont été maltraitez, pendant mon
„ Administration ; & comme on ne
„ leur a pas tenu ce qui leur avoit
„ été promis, & qu'on leur doit des
„ sommes immenses, & qu'ils n'en-
„ tendent aucune raison où il y va
„ de leurs intérêts, il y a lieu de crain-
„ dre qu'ils ne s'en prissent à moi ;
„ & qu'ils ne voulussent en m'arrêtant
„ m'obliger à leur Païement : & ainsi,
„ vous jugerez bien si c'est un lieu où
„ je dois être.

„ Je vous dirai de plus que je suis
„ guetté de tous côtez ; & je vois
„ bien que mes Ennemis de Paris y
„ travaillent à bon escient, & qu'ils
„ n'auront point de repos qu'ils ne
„ m'aient

„ m'aient achevé tout-à-fait: & mes 1651.
„ Amis, contre leur intention, y
„ contribueront en me pressant sans
„ relache de sortir du Roiaume, sans
„ me conseiller ce que je puis faire,
„ ni considérer où je pourrois avoir
„ une apparence de sûreté. J'ai appris
„ aussi bien par le Maréchal de la Ferté,
„ que sur le Rhin la Garnison de
„ Frankendal, qui est extrémement
„ forte, court par tout: & on fait
„ dans tous ces endroits-là, même en
„ Alsaçe, des levées pour les Ennemis,
„ qui ne m'épargneroient pas. Wirtemberg
„ est venu dans le Luxembourg
„ avec huit cent chevaux; &,
„ aiant nouvelle de mon passage, il
„ lui seroit aisé de me dresser un embuscade.
„ J'avois écrit pour sçavoir
„ si je pourrois demander Passe-port
„ aux Espagnols; mais, jamais on ne
„ m'a fait réponse là dessus: & je
„ vous prie de nouveau de me faire
„ sçavoir les volontez de Leurs Majestez
„ sur ce sujet.

„ Enfin, voiant qu'il n'y avoit nulle
„ sûreté de ce côté-là, & ne pouvant
„ pas faire la diligence que je ferois
„ si je n'avois pas mes Nieces

1651. „ avec moi, ce qui est un plus grand
„ embarras que vous ne sçauriés vous
„ imaginer; & considérant d'ailleurs
„ qu'allant dans le plus prochain lieu
„ d'Allemagne, on ne sçauroit avoir
„ Nouvelle à Paris que je suis sorti
„ des Terres de l'obéïssance du Roi
„ que dans douze jours, j'ai résolu
„ de m'en aller droit à Bouillon où
„ je serai Dieu aidant après demain;
„ avec dessein de passer à Dinant ou
„ à Cologne, lorsque j'aurai permis-
„ sion de prendre un Passeport des
„ Espagnols: & ainsi on sçaura
„ dans cinq jours à Paris que je suis
„ hors du Roiaume, & dès à pré-
„ sent on peut assûrer que dès Same-
„ di ou Dimanche matin cela sera,
„ si ce n'est que le Maréchal de Tu-
„ renne me fasse abréger le chemin,
„ étant obligé de passer à trois lieues
„ de Stenai, où nous avons avis qu'il
„ a des Troupes avec lui. Ce qui
„ m'a principalement obligé à pren-
„ dre ce parti, ç'a été que lors que
„ j'étois le plus en suspens, & dans
„ l'irrésolution de ce que j'avois à
„ faire, il est arrivé que le Gouver-
„ neur de Bouillon étoit venu à Re-
„ thel

„ thel, pour m'apporter des Lettres 1651.
„ de son Maitre, & pour m'assûrer
„ de sa part que je pouvois aller à
„ Bouillon, à Dinant, ou en tel au-
„ tre lieu de ses Etats que je vou-
„ drois; avec assûrance que j'y serois
„ reçu comme lui même: &, m'a-
„ iant trouvé parti de Rethel, il m'a
„ envoié la Lettre de l'Electeur qui
„ est très civile, accompagnée d'une
„ des siennes, où il me fait le com-
„ pliment dont il étoit chargé. Vous
„ trouverez ici la Lettre du Gouver-
„ neur. Je ne vous envoie pas celle
„ de l'Electeur, parce que j'en pour-
„ rai avoir besoin.

„ Si, lorsque j'étois à Rethel, je
„ n'avois cru que je ne pourrois pas
„ avoir réponse de sept ou huit jours
„ de l'Electeur, & que je fusse allé
„ droit à Sedan, comme c'étoit ma
„ pensée, dès Lundi passé j'eusse été
„ hors du Roiaume. C'est un mal-
„ heur que je ne pouvois pas préve-
„ nir, & qui me coute beaucoup
„ d'incommodité & de chagrin. La
„ plus forte raison que j'aie pour
„ m'en aller à Bouillon, c'est que je
„ sors par là plutôt du Roiaume;

1651. „ mais, c'eſt un lieu où il n'y a pas „ apparence que je puſſe demeurer „ quinze jours en ſûreté. Le Village „ eſt tout ouvert, le Château très „ petit, & je n'y ſerois pas le plus „ fort. En outre, le Pere du Gouverneur eſt celui, à ce qu'on dit, „ qui a le plus agi contre les François à Liege; & le Gouverneur „ même eſt Beau-Frere de Madame „ de Marſin. De plus, il y auroit „ toûjours aux Portes des Partis „ d'Eſpagne, de Lorraine, & de Mr. „ de Turenne.

„ Si Mr. l'Electeur vouloit me „ donner le Ch teau de Dinant, qui „ eſt à dix-huit lieues de Bouillon, „ à condition que j'y pourrois mettre deux cens hommes en Garniſon, je croi que j'y pourrois être „ fort bien & en quelque ſûreté, juſqu'à tant que je puiſſe prendre „ quelque autre demeure. C'eſt une „ étrange condition que la mienne, „ d'avoir conſommé ma vie en ſervant inutilement la France, avec la „ derniere fidélité & paſſion, & que „ cela ne m'aie ſervi qu'à me faire „ perdre la liberté, que ſans cela j'euſſe

„ j'eusse eu de pouvoir aller & de- 1651.
„ meurer par tout avec une entiere
„ sûreté. Peut être cela est sans
„ exemple.

„ Au nom de Dieu, voiez Mr. le
„ Maréchal de Gramont, qui a fort
„ pratiqué du Païs. Examinez avec
„ lui & mes autres Amis, ce que je
„ devrai faire; car, assûrement, je se-
„ rai en danger à Bouillon. Cepen-
„ dant, j'ôserois prier que le Roi é-
„ crivît une Lettre à l'Electeur de
„ Cologne en ma faveur, le remer-
„ ciant de l'offre & des civilitez qu'il
„ m'a faites : & peut être seroit-il
„ bon aussi d'en écrire une au Gou-
„ verneur de Bouillon ; mais, je me
„ remets en tout à ce qu'on jugera de
„ delà pour le mieux, & demeure
„ avec la plus forte passion,

„ MONSIEUR,

„ Votre très affectionné
„ Serviteur le Cardinal
„ MAZARIN.

„ *A Clermont, le* 10 *Mars* 1651. „

Ma-

1651. Madame de Longueville, justifiée & triomphante, ne pensoit plus qu'au moien de revenir à Paris, & de satisfaire les Espagnols avec les quels elle avoit fait un Traité. Ils l'avoient fait prier, voiant l'état des Affaires de la Cour de France, de se souvenir qu'elle étoit engagée à ne se point séparer d'eux que la Paix générale ne fût faite; mais, elle leur manda qu'elle desiroit venir à Paris, pour y travailler, & si après qu'elle auroit fait ses efforts pour y parvenir, ils n'étoient pas contents qu'elle leur promettoit de revenir à Stenai, afin de satisfaire entiérement à ses Engagemens. Elle envoia Sarasin à Bruxelles, pour remercier l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne des assistances qu'elle en avoit reçues; & ce Prince, par le conseil du Ministre du Roi d'Espagne se contenta de ce qu'elle leur promit. Ils la laissérent revenir à la Cour dans l'espérance du moins qu'elle y feroit de nouveaux embarras, dont ils pourroient profiter autant que de la Paix qu'elle leur offroit & qu'elle ne pouvoit pas faire. Au bout de quelques jours, elle arriva à Paris, aussi contente de la Prospérité des

des Princes ses Freres, qu'elle avoit 1651. été affligée de leur infortune. A son retour, elle fit paroitre quelque dessein de faire ce qu'elle avoit promis aux Etrangers. On envoia Croissi à Stenai au Maréchal de Turenne: il se fit quelques Négociations, & l'on vit à Paris des Espagnols qui faisoient mine d'être occupez à de grandes Affaires; mais, je n'en sçai point le détail: & comme la Reine n'y avoit nulle part, je n'en puis rien dire, sinon que toutes ces Propositions servirent seulement à tirer honnêtement le Maréchal de Turenne de l'Engagement qu'il avoit pris avec les Etrangers.

En l'état où se trouvoient alors le Prince de Condé, & Madame de Longueville, on peut juger que s'ils eussent sçu porter leur bonheur jusques où il pouvoit aller, cette Famille se seroit élevée jusques au dernier dégré de la plus excessive Puissance où des Princes du Sang puissent arriver. Mais Dieu, qui vouloit protéger la France contre leur Ambition, permit que Monsieur le Prince fit une heureuse faute qui lui ôta ses nouveaux Amis, & qui les obligea de le haïr plus que jamais. Il se

1651. se contenta d'arrêter entre le Duc d'Orleans & lui le Mariage projetté entre le Duc d'Anguien son Fils & Mademoiselle d'Alençon Fille du Duc d'Orleans, sans en presser la conclusion ; & il suivit les sentimens de Madame de Longueville sur celui du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, qu'elle lui conseilla de rompre, sitôt qu'elle fut revenue. Elle ne trouva pas à-propos de mettre une Personne dans sa Famille, qui, étant Femme de son Frere, l'auroit précédée par tout, & qui plus jeune & aussi belle l'auroit pû effacer, ou du moins partager avec elle le plaisir de plaire & d'etre louée. Elle ne voulut pas non plus qu'elle lui pût ôter le crédit qu'elle vouloit avoir sur l'Esprit du Prince de Conti, son jeune Frere, par où jusques alors elle s'étoit rendue considérable à sa Famille. Pour persuader Mr. le Prince, elle trouva le moien de lui faire sentir que le Prince de Conti, venant à se marier, lui ôteroit le partage qu'il devoit faire en ce cas avec lui des biens de leur Maison. Par cet intérêt, elle le fit résoudre de manquer de parole à Madame de Chévreuse;

se; & ce changement fut un grand 1651.
obstacle à sa grandeur; car cette Princesse avoit trop d'habileté & de crédit, pour recevoir cet outrage, sans trouver les moiens de s'en venger. Le Duc de la Rochefoucault avoit fortifié Madame de Longueville dans ce mauvais dessein. Il haïssoit les Frondeurs & prétendoit que Madame de Chevreuse n'avoit pas reconnu les grands Services qu'il lui avoit rendu autrefois, pendant les disgraces qu'elle eut à souffrir sans la faveur du Cardinal de Richelieu; si bien qu'il contribua beaucoup à cette rupture.

La Princesse Palatine, de son côté, voiant qu'elle étoit quitte de la promesse qu'elle avoit faite à Madame de Longueville, ne songea plus qu'à bien servir la Reine. Elle l'alla voir en secret, prit des mesûres avec elle, & tâcha de s'opposer au dessein que le Prince de Condé avoit de pousser les choses à l'extrémité. Il vouloit suivre les Conseils de ses Créatures, qui par de mauvaises voies desiroient sa grandeur. On proposa tout de nouveau dans les prémieres jours de son retour d'enlever le Roi, & de le mettre entre les mains du

1651. du Duc d'Orleans. La Princesse Palatine à ce qu'elle m'a conté, dit là-dessus à Monsieur le Prince, qu'il ne falloit pas aller si vîte, ni donner tant de puissance au Duc d'Orleans; en quoi elle servoit utilement la Reine, & ne trompoit pas Monsieur le Prince. Elle avoit le dessein de les raccomoder ensemble; &, dans cette intention, elle conseilla à la Reine de lui donner le Gouvernement de Guienne, afin d'arrêter par cet Engagement les autres Propositions qui se faisoient contre les repos de la Reine. Mr. le Prince eut pû aller plus loin par le chemin qu'on lui vouloit faire prendre; car le Duc d'Orleans n'aiant que des Filles, & une d'elles devant être mariée au Duc d'Anguien, il est indubitable que cette même Grandeur seroit retombée sur lui: & s'ils se fussent saisis du Roi, leur Domination, du moins jusqu'à la Majorité, n'auroit été bornée que par leurs desirs. Mais, Dieu donna des forces à la Reine, pour se deffendre heureusement des mauvais desseins qui se pensérent former contre elle, & qui manquérent en partie d'être éxécutez, parceque dans le fond du cœur du Duc d'Orleans il y avoit de la bonté, & que

que dans l'ame de Mr. le Prince, on a 1651.
dû y remarquer une naturelle aversion au mal. C'est ce qui les rendoit si faciles l'un & l'autre à recevoir des Conseils conformes à l'équité & à la douceur. Il est à croire aussi que Mr. le Prince n'avoit pas oublié que le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, & Laigue, l'avoient mis en Prison, & que ce souvenir afoiblissoit dans son ame celui de son retour & de sa Liberté. Il est vrai que Madame de Chevreuse ne méritoit pas qu'il lui manquât de parole. Elle en avoit usé fort honnêtement avec lui dans la prémiére visite qu'elle avoit reçue de lui. Elle lui redonna sa parole & son écrit, & lui dit généreusement qu'elle vouloit tenir l'honneur de son Alliance de sa propre volonté. Ce procédé devoit obliger Mr. le Prince à la rechercher avec de grands soins; mais, il étoit à propos qu'il se trompât: de si grandes Caballes liées à lui auroient accablé la Reine, qui aparemment auroit beaucoup plus souffert, s'il avoit été plus ponctuel à tenir ce qu'il avoit promis.

La Reine, qui comprit aisément combien le Mariage du Prince de Conti

1651. ti avec Mademoiselle de Chevreuse lui étoit à craindre, vit avec grand plaisir les obstacles que Madame de Longueville y apporta; & le service qu'elle lui rendit, sans en avoir l'intention, diminua la douleur qu'elle eut de la voir travailler publiquement à la Paix avec les Espagnols, sans qu'elle lui fît la grace de la compter par quelque chose, & recevoir avec un souris dédaigneux qui lui étoit ordinaire, non seulement le Peuple de Paris, mais les plus grands Seigneurs qui venoient à l'adoration chez elle.

Servien, & de Lionne, qui avoient pris quelque liaison avec Mr. le Prince, lui laissoient espérer de grands avantages du Roi & de la Reine; & ce qu'ils faisoient pour le servir, & peut-être en même tems pour se maintenir dans le Poste où ils étoient, entretenoit une Négociation qui étoit encore utile à le separer de la Cabale des Frondeurs, & le raprocher de cette Princesse. Monsieur le Prince, aiant donc déterminé de rompre le Mariage du Prince de Conti, fit entendre à la Reine par de Lionne, qu'il

qu'il souhaitoit qu'elle emploiât l'Autorité du Roi, pour en empêcher la conclusion, & lui fit dire qu'il lui en seroit obligé. Le Prince de Conti ne haïssoit pas Mademoiselle de Chevreuse: il avoit intelligence avec elle, par Laigue Confident de Madame de Chevreuse; mais, le Prince de Condé, pour l'en dégouter, lui fit dire qu'elle avoit des Amans qui ne lui déplaisoient pas, & par cette voie lui fit naitre dans l'ame quelque petite jalousie, qui fit l'effet qu'il desiroit. Ainsi la Reine, après beaucoup de Négociations, du consentement de toute la Famille de Condé, fit sçavoir à Madame de Chevreuse qu'elle ne desiroit pas que ce Mariage se fît, parcequ'il avoit été concerté pour des fins contraires au service du Roi. Ce Commandement fut cause que toutes ces Propositions s'évanouïrent, & qu'on n'en parla plus. 1651.

Mr. le Prince fit cet outrage à Madame de Chevreuse, sans même lui en faire aucune excuse, ni travailler à guérir le dépit qu'elle en devoit avoir par aucun adoucissement; ce qui lui fit perdre l'amitié de cette

Prin-

1651. Princesse, qui, étant convertie en haine contre lui, telle qu'il la méritoit, fut cause que cette Princesse pour se venger de lui, se tourna du côté de la Reine, qu'elle servit si utilement qu'elle contribua beaucoup au retour du Cardinal Mazarin. Mr. le Prince perdit aussi le Coadjuteur, tant à cause qu il s'intérressoit en toutes les choses q i regardoient Madame & Mademoiselle de Chevreuse, que par l'impuissance où il se trouva de lui pouvoir faire donner le Chapeau, qui étoit la seule fin de ses Intrigues; on le peut dire de ses crimes & de ses vertus: si bien qu'aiant changé de sentiment pour ce Prince, aussitôt qu'il n'espera rien de lui, il fit ensuite parler à la Reine, par tous ses Amis & ses Amies, pour tâcher de se raccomoder avec elle; & sans doute qu il n'oublia pas d'envoier traiter avec le Cardinal.

Dans ces tems si brouillés, il se passa un si grande Confusion de Négociations, qu'il faut nécessairement que j'en aie ignoré une grande partie. J'avois une continuelle assiduïté auprès de la Reine, qui me faisoit cet hon-

honneur de prendre quelque confiance 1651.
en moi; mais, elle ne sçavoit pas elle même les particularitez des Intrigues qui l'environnoient; & la fidélité, que j'avois pour elle, me rendit suspecte à ceux qui n'avoient pas ces mêmes sentimens. Je sçai seulement, par les choses qui venoient à elle, & par celles qui m'ont été dites en confidence par les propres Acteurs, les événemens les plus considérables, dont il y a sans doute un détail secret qu'il m'a été impossible de pénétrer entiérement à l'égard du Coadjuteur. La Reine, dans ce tems là, me dit un jour parlant de lui, qu'il lui faisoit parler par tout le monde; que Madame la Duchesse d'Aiguillon la pressoit de lui pardonner, & de se servir de lui pour se tirer de l'état où elle étoit. Elle ajouta ces mêmes mots, *qu'elle voioit bien qu'elle avoit raison; que la Politique le vouloit ainsi; mais, qu'elle avoit une telle horreur de cet homme, qu'il lui étoit impossible de s'y résoudre.* Je la pressai de feindre en cette occasion, & de ne point écouter son ressentiment, quoique raisonnable, afin qu'elle pût être bientôt en état d'agir librement

16 1. sur l'amitié & sur la haine. Quelque tems après, elle fut presque forcée d'avoir commerce avec lui, pour voir si elle pourroit par le déréglement de ses Passions trouver quelque remede à ses maux propres. De Lionne le vit par son ordre. Je pense que ce fut chez Montrésor. Les Propositions furent cruelles, du côté du Coadjuteur, contre la vie de Mr. le Prince. Elles furent telles que la Reine, qui étoit bonne & généreuse ; ne les put approuver ; & l'aversion qu'elle en témoigna rallentit ces sortes de Conférences. On a cru que le même de Lionne, ne voulant pas perdre Mr. le Prince, en avertit le Maréchal de Gramont, qui aussitôt le dit à Chavigni, & Chavigni le découvrit à ce Prince ; ce qui produisit ensuite de grands événemens par les précautions nécessaires qu'il crut se devoir à lui même. La Reine ne voulut donc point de repos en se défaisant d'un Ennemi par des voies iniques. Une Princesse Chrétienne, qui avoit de la modération & de la vertu, n'étoit pas capable de simpatiser en rien avec des sentimens aussi emportez que l'étoient ceux du

Coad-

Coadjuteur. La piété, que son Caractere lui devoit inspirer, & les vertus morales dont il faisoit proffession, ne s'accordoient guerres avec l'Ambition qui ne lui permettoit de sentir que ce qui pouvoit contribuer à la satisfaire. Son grand desintéressement & ses autres qualitez, qui lui donnoient tant d'Amis, leur pouvoient faire croire que s'il desiroit du bien, ce n'étoit que pour leur en faire part, & que si la Reine se vouloit servir de ses Conseils, l'élévation de son Esprit qui n'étoit plein que de grands desseins, son activité, sa hardiesse, & sa fermeté, viendroient à bout de toutes les difficultez que la foiblesse du Cardinal Mazarin ne pouvoit surmonter. Mais, les expédiens qu'il proposoit étoient si fortez, qu'ils ne pouvoient pas aisément s'attribuer à magnanimité. 1651.

Le Prince de Condé perdit encore le Prémier Président Molé, à cause qu'il avoit dit qu'il ne seroit jamais content qu'il n'eut fait chasser le Tellier du Conseil & du Service du Roi, afin de pouvoir faire mettre à sa place le Président Viole, qu'il préféra à Champlatreux Fils du Prémier Président, qui avoit espéré de pouvoir devenir Sécré-

 taire

1651. Sécrétaire d'Etat. Les hommes les plus sages cessent de l'être, quand il s'agit de leurs intérêts. Voilà la source de toutes les fautes de ce sage Magistrat. Sa fermeté, sa probité, le zêle qu'il avoit pour le bien de l'Etat & le Service du Roi, qui avoit paru au travers de sa foiblesse; toutes ses vertus perdirent leur éclat, parcequ'il ne fit pas tout ce qu'il devoit faire; & par là seulement il se priva de l'avantage qu'il auroit pu avoir d'être estimé un des prémiers hommes de son siecle. Sa prétention l'avoit rendu trop partial du Prince de Condé, & l'avoit souvent fait manquer à son devoir; mais, les dégouts qu'il eut de ce Prince, qui se multipliérent beaucoup, le rendirent plus fidele. Il est à souhaiter qu'il puisse servir de leçon à ceux qui le suivront.

Mr. le Prince perdit aussi dans la suite des tems le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne; pour avoir, à ce qu'ils disoient, soutenu foiblement leurs intérêts en quelques occasions. La Princesse Palatine, qui ne fut pas non plus satisfaite de sa Réconnoissance, parut en quelque façon moins attachée

tachée à lui. Elle voulut qu'il ôtat 1651.
les Finances au Président de Maisons, pour les donner au Marquis de la Vieuville. Le Chevalier de Vieuville son Fils étoit de ses intimes: elle vouloit qu'il lui eut cette obligation, ou plutôt elle prétendoit devenir riche par leur moien; & comme elle se vit privée de cet espoir & du plaisir qu'elle croioit trouver à favoriser ceux qu'elle consideroit, elle suivit son inclination qui la pressoit de se donner entiérement à la Reine, & fit voir par sa conduite qu'elle étoit dans ses intérêts. Elle fit tout ce qu'elle put pour obliger Mr. le Prince à se mettre tout-à-fait bien avec la Reine, & Madame de Longueville fut quelque tems à douter si la chose se pouvoit faire; mais, ce Prince ne put entrer dans cette Proposition, à cause des obligations qu'il avoit nouvellement au Duc d'Orleans, dont il ne crut pas se devoir séparer. Il est à croire aussi que l'engagement où il étoit de haïr le Cardinal Mazarin, plus par honneur que par sentiment, l'embarassoit, & qu'il ne vouloit suivre en rien l'exemple des Frondeurs, qui feignoient incessament tous les

1651. contraires ensemble. Ce sont là, selon toutes les apparences, les véritables raisons qui l'empechérent de se lier avec la Reine; & cet état douteux arrêter les Projets légitimes qu'il auroit pu former à l'avantage de sa Grandeur. Il est difficile à l'homme de vouloir satisfaire à toutes ses obligations, à ses intérêts, & à ses sentimens: toutes ces choses portent en elles des difficultez qui le font égarer au milieu de cette multiplicité de pensées & de desirs, qu'il se produit à lui même & le forcent souvent à suivre ce qu'il ne voudroit pas faire.

Le Prince de Condé demeura donç indécis à la vue de tout ce qui se présentoit à lui; &, pour avoir un trop grand bonheur, il se trouva enfin qu'il n'eut pas tout celui qu'il pouvoit avoir. Il eut seulement intelligençe avec la Reine, pour faire quelque changement au Conseil & pour obtenir le Gouvernement de Guienne, que Servien & de Lionne, ensuite des Conseils de la Princesse Palatine, lui firent espérer. Ce fut sous l'apparence du bien public qu'ils y travaillérent; mais, ce fut plus véritablement encore par l'espé-

rance

rance qu'ils eurent que ce Prince se- 1651.
roit chasser le Tellier qu'ils n'aimoient pas, & dont peut-etre ils vouloient la Charge. Il le fut en effet quelque tems après, dont il ressentit beaucoup de peines; mais, sa disgrace ne lui fit rien perdre. Il eut le bonheur & la fidélité tout ensemble: c'est ce qui arrive rarement.

Pendant que toutes ces brouilleries se démelent, beaucoup d'autres événemens remplissoient le Théatre. La Noblesse voioit de toutes parts de la confusion, le Parlement agissoit comme s'il eut été le Maitre du Roiaume, & le Clergé s'assembloit pour ses intérêts. Quand les Princes, les Seigneurs, & Gentilshommes, eurent remarqué que tous les Corps, excepté eux, avoient part à la chose publique, ils résolurent aussi de prendre celle qui leur appartenoit, & demandérent les Etats. La Reine, qui ne sçavoit plus ce qui lui étoit bon ou mauvais, & qui selon le dire du Marquis de Senneterre, se laissoit conseiller par la nécessité, n'en fut point d'abord trop fâchée, parcequ'elle vit que cela déplaisoit au Parlement. Avant la sortie des

1651. Princes, plusieurs Députations avoient été faites entre le Clergé & la Noblesse, toutes en leur faveur, & afin de supplier la Reine unanimement de les mettre en Liberté. La Noblesse, les les voiant alòrs sortis de Prison, députa vers le Duc d'Orleans le Marquis de Sourdis, pour l'en remercier & lui aller donner des marques de leur joie commune. Il s'en acquitta dignement: il avoit beaucoup d'esprit & de sçavoir.

Le Duc d'Orleans avoit consenti à cette Assemblée de la Noblesse; & Mr. le Prince aussi. Quand ils virent qu'elle demandoit la Convocation des Etats, ils voulurent se servir d'Elle pour de plus grands Desseins, & crurent qu'aiant à eux le Parlement avec beaucoup de ceux qui composoient le Corps de la Noblesse, & du Clergé, ils en seroient les Maitres. Leur dessein étoit de les faire tenir à Paris, dont le Peuple étoit à eux, & avant la Majorité qui approchoit, afin peut-être de faire revivre les anciennes Loix du Roiaume, qui, à ce qu'ils disoient, deffendent que les Rois soient Majeurs si jeunes. Ils crurent vainement qu'ils pourroient ôter la Régençe à la Reine, pour se faire les Mai-

Maitres de l'Etat; mais elle, qui fut 1651.
de leur dessein, bien conseillée & bien instruite, s'y opposa fortement, appuiée du Prémier Président, & même de tout le Corps du Parlement, qui en ce cas étoit pour elle. Cette Compagnie est toujours opposée aux Etats, à cause qu'ils offusquent son Pouvoir, & que le mot de *Tiers-Etat* ne lui plait pas. Le Garde des Sceaux de Chateauneuf favorisoit ceux qui demandoient les Etats. L'Autorité de la Reine lui étoit suspecte, & il sçavoit d'ailleurs que le Prémier Président ne l'aimoit pas. Ce fut donc à son extrême regret qu'il vit que la Reine, en tenant bon, reprendroit des forces & qu'étant apuiée de ce Corps, elle réüssiroit dans son dessein, qui étoit de les empêcher tout-à-fait. C'est pourquoi il conseilla les Princes de consentir qu'ils fussent convoqués à Tours, le prémier d'Octobre, aussitôt après la Majorité. La Reine, ne pouvant reculer, y consentit au grand regret de ceux du Parlement; mais, ils se consolérent en ce qu'ils crurent que son intérêt l'obligeroit toujours de les éviter, & qu'alors elle auroit sans doute plus de Puissance pour faire obéir le Roi. Cette

1651. Princesse, dans le dessein de feindre de n'y consentir jamais, envoià enfin le Maréchal de l'Hopital pour séparer l'Assemblée de la Noblesse, & leur promettre de convoquer les Etats au prémier d'Octobre; mais, les partisans des Princes n'en parurent pas tout-à-fait satisfaits.

Le dix neuvieme, le Duc d'Orleans envoia querir le P. Paulin, Jésuite, & Confesseur du Roi, pour lui dire qu'il le prioit d'avertir la Reine que cette Convocation des Etats après la Majorité, ne plaisoit à personne; que la Noblesse ne vouloit point se desunir; qu'il craignoit qu'il n'arrivât de grands desordres dans Paris; & qu'elle devoit savoir que peut-être avant qu'il fût trois jours, tout seroit à feu & à sang dans la Ville. Le P. Paulin revint trouver la Reine, & lui rendit compte de la Harangue du Duc d'Orleans. Il accompagna sa Narration d'une affreuse peinture de tous les maux qui pouvoient arriver de cette affaire. La Reine l'écouta sans s'étonner: elle connut d'où venoit ce Discours, & qu'il étoit fait à dessein de lui faire peur & de l'obliger par cette fraieur à convoquer les Etats avant la Majorité.

Elle

Elle vit clairement que ses intérêts ne 1651.
pouvoient compatir avec ceux des Princes, & que sous le nom du Mazarin ils auroient eu pouvoir de la persécuter tout de nouveau. Le soir de ce même jour le Duc d'Orleans & Mr. le Prince vinrent la voir. Elle dit au Duc d'Orleans, que s'il avoit voulu lui faire peur, en lui mandant ce que le Pere Paulin lui avoit dit de sa part, il n'avoit pas réüssi dans son dessein. Le Duc d'Orleans & Mr. le Prince la presserent instament de consentir, que les Etats se tinssent avant la Majorité, afin à ce qu'ils disoient de contenter la Noblesse, qui ne vouloit pas se séparer sans obtenir cette grace; mais la Reine, qui se sentoit appuiée, tint ferme contre eux, & ne se relâcha jamais. Elle parla meme au Prince de Condé avec un peu de fierté, ne montrant nullement de les craindre ni l'un ni l'autre; & ils la quittérent fort mal satisfaits de sa fermeté.

Le Garde des Sceaux alla le lendemain au Luxembourg, pour accommoder ce différent. Il rapporta à la Reine, que le Duc d'Orleans souhaitoit au moins qu'ils fussent commen-

1651. cés cinq ou six jours avant la Majorité; mais, la Reine ne se rendit point à cette derniere attaque : elle eut peur que ce peu de jours ne lui fussent funestes ; & leur empressement fortifia sa résistance, & lui en fit connoitre visiblement le danger. Le Duc d'Orleans se fondoit à insister là dessus, sur ce qu'il disoit y avoir des éxemples que les Etats avoient souvent été tenus sous les Minoritez. Il alla même au Parlement disputer sa Prétention; &, comme les intérêts changent les sentimens des hommes, il y trouva son crédit diminué; & qu'il n'en avoit pas autant pour faire tenir les Etats, qu'il en avoit eu en faveur des Princes & contre le Mazarin. La Noblesse députa à l'Hôtel de Ville, pour lui demander jonction ; mais les Bourgeois, qui n'avoient plus cet objet du Mazarin, qui avoit produit leur entêtement, étoient revenus à leur devoir, & n'étoient plus capables d'y manquer, sans de grands soins à les tromper par d'autres inventions. Ils refusérent leur Requête : puis enfin toutes ces contestations se ralentirent, & de plus grandes avantures les étouf-

étoufférent. Cette Dispute néanmoins 1651.
fut soutenue des Princes jusqu'à la veille de la Majorité. Apparament elle étoit fondée sur quelque dessein nuisible au Roi, à la Reine, & à l'Etat, & comme le Mazarin leur avoit servi de prétexte à tous pour satisfaire leurs passions, un des jours que le Duc d'Orleans fut au Parlement pour cette Affaire, il se plaignit hautement de la Reine, & dit qu'elle n'agissoit que par les Conseils du Ministre de Breull*; qu'elle étoit environnée de Mazarins; qu'il ne pouvoit pas répondre du repos de l'Etat, que le Tellier, Servien, & Madame de Navailles ne fussent chassées de la Cour; & que toutes ces Personnes étant Créatures du Cardinal, la Reine n'agissoit jamais que par les avis qu'ils lui donnoient de sa part.

Navailles étoit un Gentilhomme de bonne Maison, bienfait & fort honnête homme. Quand le Ministre partit de France, il lui fit donner le Brêvet de Duc*; & pria la Reine de lui faire épouser Mademoiselle de Neuillant qui l'estimoit. Pour lui, il la souhaitoit pour son mérite, sa sagesse, sa

* Le Cardinal y étoit.

* Ce Brévet fut donné à son Pere, pour lui donner l'avantage d'être fils d'un Duc.

1651 sa naissance, & ses richesses. Ce Mariage, comme je l'ai déjà dit, aiant été fait au Palais Roial en secret, & du consentement de la Reine, Navailles travailloit incessamment à paier le Cardinal des obligations qu'il lui avoit, & Madame de Navailles, après avoir déclaré son Mariage, étoit demeurée auprès de la Reine, pour être celle qui par son Mari lui faisoit tenir toutes les Lettres du Cardinal. Il lui écrivoit à elle, & lui commettoit le soin d'une grande partie de ses intérêts. J'en ai vû tous les Originaux; car Madame de Navailles, quelques années après devenue mon Amie, me les a depuis montrez. Voilà la raison qui obligeoit le Duc d'Orleans de parler d'elle au Parlement: dont on s'étonna; car notre Sexe doit avoir certains privileges qui le peuvent exempter d'aller dans les Lieux publics. Le Duc d'Orleans voulut aussi chasser le Tellier, commé attaché aux intérêts du Cardinal. Ce Prince étoit sur cet article de concert avec Mr. le Prince, qui se plaignoit hautement de lui, de ce que l'aiant toujours cru de ses Amis, il l'avoit abandonné, &

ne

ne l'avoit pas averti quand il fut arrêté. Il le blamoit d'une chose dont il paroissoit loüable. Il ne faut jamais trahir le secret de son Ami; à plus forte raison celui de son Maitre, & celui de l'Etat. On a cru qu'il le poussa aussi par l'engagement qu'il avoit pris avec de Lionne, qui avoit paru agir avec le dessein de faire chasser ce Ministre, & que Servien étant Oncle de de Lionne, n'avoit été nommé en cette occasion que pour mieux couvrir le desir que les Princes avoient de perdre entiérement le Tellier. Je croi devoir dire néanmoins, que je n'ai point de connoissance par moi même, que de Lionne aie voulu travailler à la ruine d'un Ministre qui servoit le Roi fidélement; mais, je sçai que la Reine l'en a soupçonné, & que le Tellier en a été fortement persuadé. Ce sont de ces choses qu'on ne peût démêler que difficilement, & dont par équité on doit toujours douter. Il y a dans le cœur de l'homme un grand mélange de bons & de mauvais sentimens, & Dieu seul en peut être le Juge. Le Garde des Sceaux voiant qu'il avoit contribué à 1651.

chas-

1651. chasser le Cardinal, pour être auprès de la Reine un Ministre en figure, étoit rempli d'amertume & de douleur. Il sçavoit qu'elle se confioit à d'autres qu'à lui, & qu'elle le regardoit comme son Ennemi. Il tâchoit par toutes voies d'acquérir sa confiance. Il lui protesta souvent qu'il vouloit être attaché à ses intérêts. Il lui offrit de se séparer du Duc d'Orleans, & de toutes les Personnes qui lui donnoient de l'ombrage. Il offrit de la raccommoder avec les Princes, & n'oublia rien pour lui dire qu'elle trouveroit en lui un Ministre plus utile à son service que celui qu'elle avoit perdu. Sa confiance étoit donnée à un autre. La Reine reçut ses offres avec une apparente bonne volonté; mais, en effet, elle ne se laissa point toucher à ses promesses. La Reine, croiant faire son devoir n'étoit pas capable de changer foiblement d'avis; si bien, qu'elle n'écoutoit toutes ses paroles que pour amuser le Garde des Sceaux. Il devoit connoitre l'impossibilité de son dessein par les Intrigues qu'il ramassoit en sa personne, que la Reine devoit craindre;

&c

& s'il eut été sage, il auroit vû que 1651.
toutes ses Princes n'auroient pour récompenses que le repentir.

La Reine, pour contenter les Princes qui demandoient toujours l'éloignement de ses Ministres & des Amis du Cardinal, leur offrit, du consentement de le Tellier, qu'il ne serviroit point, & qu'elle feroit faire sa Charge par un autre; bien résolue néanmoins de la lui conserver, & de lui faire là-dessus toute la justice qu'il méritoit. Cette proposition fit croire qu'elle vouloit chasser tous ceux que le Duc d'Orleans avoit nommé au Parlement; & la Reine, craignant que ce bruit ne lui fit tort, déclara publiquement que si les Princes ne vouloient venir au Conseil, elle le tiendroit toute seule, & n'en chasseroit personne. Les Princes, sachant que la Reine avoit parlé de cette sorte, lui mandérent qu'ils ne vouloient point venir au Conseil, & qu'elle fit ce qu'il lui plairoit. Le Garde des Sceaux fut d'avis de le retarder, afin de voir s'il n'y avoit point quelque voie d'Accommodement; mais, la Reine le voulut tenir, & lui répondit

for-

1651. fortement, *que sa volonté seule devoit régler cette Affaire, & qu'elle le vouloit ainsi.* Le soir même les Princes, un peu étonnez de sa fermeté, vinrent la voir; &, parce que les Portes de Paris étoient encore gardées, le Duc d'Orleans pressa d'en faire ôter les Gardes, comme une chose qui devoit déplaire à la Reine & il la supplia de commander qu'elles fussent levées. Elle y consentit; & de cette sorte la Reine se trouva libre & en pouvoir de sortir de Paris quand il lui plairoit. Mais, ses Affaires n'étant pas qu'elle dût le desirer, elle y demeura tout le tems qu'elle le jugea nécessaire.

La Reine, ne pouvant plus souffrir le Garde des Sceaux, voulut donner les Sceaux au Prémier Président, qui l'avoit bien servie depuis la sortie des Princes; & depuis que, détaché du Prince de Condé, il s'étoit tout-à-fait appliqué à ses intérêts. Car alors il prétendoit recevoir par elle les Graces qu'il avoit espérées des autres. Le Maréchal de Gramont, Ami de Chavigni, Longueuil qui étoit devenu Chancelier de la Reine, & quel-

quelques autres, gagnérent Servien & de Lionne, pour favoriser auprès de la Reine & du Cardinal, le retour de leur Ami à la Cour. Ils firent tous entendre à cette Princesse, que pour faire les changemens qu'elle desiroit, & pour acquérir quelque créance dans le Parlement, il falloit qu'elle feignît de ne vouloir plus de Mazarin, & qu'elle fît revenir Chavigni, le plus grand Ennemi qu'il eut. Servien, & de Lionne, entrérent dans cette pensée, pour avoir en lui un Ami auprès du Prince de Condé, qu'ils paroissoient regarder comme leur Protecteur. On en écrivit à Breull, & on fit comprendre au Cardinal que le retour de ce Ministre étoit nécessaire pour éblouïr le Peuple: & de plus qu'il étoit meilleur d'avoir celui-là dans le Conseil, que le Garde des Sceaux de Chateauneuf; parce qu'il sembloit que la Cabale de ce dernier étoit la plus dominante, & que par conséquent Chavigni étoit moins à craindre. Quoi qu'il en soit, le Cardinal y consentit, parce qu'alors sa plus grande passion, ainsi qu'il l'avoit mandé à ses Amis, étoit de changer 1651.

le

1651. le Conseil, & d'en ôter le Garde des Sceaux. C'est une de ces choses que j'ai depuis vues dans les Lettres qu'il écrivoit en ce tems-là à Madame de Navailles.

Senneterre ne sçut rien du retour de Chavigni. On lui cacha ce dessein avec soin. Il ne l'aimoit pas, & il avoit paru avoir plus de liaison avec Chateauneuf; mais, comme il n'avoit pas approuvé sa conduite, & qu'il s'étoit attaché à la Reine, il se consola aisément de la résolution qu'elle avoit prise de la chasser. A l'égard de Chavigni, il se résolut de s'opposer à lui en tout ce qu'il pourroit, & crut que le Ministre de Breull lui en seroit obligé, puisqu'il souffroit son retour par la seule raison qu'il étoit son Ennemi déclaré. Ce ne fut pas sans étonnement que l'on vit alors la haine avoir les mêmes effets que l'amitié. Il ne falloit pas s'en étonner: l'intérêt peut lui seul joindre tant de contrarietez ensemble; il est le maitre des cœurs, c'est lui qui gouverne le Monde, qui fait souvent agir les hommes en bien & en mal, qui fait naitre la haine, & qui pro-

produit les apparences de l'amitié que 1651.
les gens de la Cour ſemblent avoir les uns pour les autres. Ce changement étant concerté de cette ſorte, Chavigni arriva le deuxieme Avril, & le ſoir même il vit la Reine dans ſon Oratoire. Il y fut par un Eſcalier dérobé qui alloit dans ce lieu ſecret, où elle faiſoit venir ceux qu'elle vouloit cacher à ſes Eſpions.

Le lendemain, le Duc d'Orleans, qui ſembloit n'avoir eu nulle part au retour de Chavigni, & à qui la Reine n'en avoit rien dit, parut le ſentir vivement. Il vint au Palais Roïal, plein de colere contre elle, & ſuivi du Prince de Condé, qui avoit été de ce ſecret, & en étoit bien content; mais, ſelon les Maximes de la Cour, il diſſimuloit ſes ſentimens, de peûr de choquer le Duc d'Orleans qui en étoit outré de dépit. Ce Prince, en préſence de plus d'une douzaine de perſonnes, dit à la Reine, *qu'il s'étonnoit infiniment; que tenant le rang qu'il tenoit dans le Roiaume, & ſelon la part qu'il devoit avoir dans les Conſeils du Roi, elle eût voulu faire revenir un Miniſtre ſans lui en parler; & qu'elle lui*

1651 *lui avoit en cela donné beaucoup de marques de mépris & de défiance.* La Reine lui répondit tout haut, *que depuis quelque tems il avoit fait tant de choses sans elle, ni sans sa participation, qu'il ne devoit pas trouver étrange, si de son côté elle en faisoit de même, & si par sa maniere d'agir avec elle, elle croioit être dispensée d'en user avec lui de la façon qu'elle avoit accoutumée de le faire: que quand il vivoit avec elle comme son Ami & son Frere, alors il sçavoit bien qu'elle n'avoit jamais rien fait, même dans les bagatelles, que prémiérement elle n'eut pris son avis; mais qu'enfin, son procédé avoit fait changer le sien, & qu'elle étoit fachée de ce qu'il l'avoit contraint à cela.* Il lui répondit, *qu'il n'avoit fait que se deffendre; qu'elle avoit commencé à mépriser son Amitié, envoiant Monsieur le Prince au Havre malgré lui; & que le Cardinal avoit été aussi le prémier à l'offenser; qu'ensuite il n'avoit pu faire autre chose que ce qu'il étoit obligé de faire, pour sa conservation & l'intérêt de son honneur.* Pendant cette grande Dispute, je remarquai que Mr. le Prince les écouta sans dire une seule parole; & je suis persuadé que

que dans son Ame il n'étoit pas fâché 1651.
de la colere de tous les deux; car, il fit quelque souris qui ne le fit juger ainsi. Le Duc d'Orleans avoit néanmoins eu part du retour de Chavigni par ceux qui l'avoient traité avec le Cardinal; mais, ce Prince voulut faire voir à la Reine combien il avoit senti ce secret qu'elle lui en avoit fait.

Le Parlement vint au Palais Roïal qui obligea la Reine de cesser sa Dispute avec le Duc d'Orleans, pour aller entendre les Remontrances que le Prémier Président lui vint faire sur cette Déclaration qu'il demandoit contre les Cardinaux. J'ai déjà dit ailleurs, que cette Compagnie avoit proposé de les exclure tous du Ministere. Le Prémier Président, alors de concert avec la Reine, lui parla de ce stile dont il avoit accoutumé de se servir en de semblables occasions; mais, après avoir harangué contre le Mazarin, il n'épargna pas le Coadjuteur, disant de lui, que c'étoit un Esprit plein d'Ambition & de Desseins factieux, qui troubloit la Paix de la Maison Roiale, & qu'il étoit juste

1651. juste de l'éloigner de l'espoir du Ministre. Le Duc d'Orleans en rougit deux fois : il sentit que ces paroles s'adréssoient à lui, & elles lui firent connoitre que la Reine n'étoit pas abandonnée, que le Parlement revenoit à elle, & que c'est une grande folie à l'homme que de se confier aux hommes.

La Reine, au lieu de répondre à son ordinaire, & dire qu'elle demandroit avis à Monsieur le Duc d'Orleans, & à Mr. le Prince, de ce qu'elle avoit à faire, un peu en colere contre le Duc d'Orleans, répondit au Prémier Président sans parler aux Princes, *qu'elle accordoit la Déclaration telle que le Parlement la desiroit*; & ajouta très judicieusement, *qu'elle croioit le pouvoir faire, puisque Monsieur & Mr. le Prince étoient présens quand elle fut proposée au Parlement*. Elle se tourna ensuite vers le Garde des Sceaux, & lui commanda à l'instant même de la sceller. Il reçut cet ordre comme un homme qui n'avoit plus guerre de momens à posséder cette Autorité dont il se servoit malgré la Reine. A ces mots décisifs de la Reine, Madame

dame

dame de Chevreuse rougit à son tour ; 1651.
& je connus à son visage, qu'elle voïoit avec beaucoup de peine le Coadjuteur, & le même Garde des Sceaux de Chateauneuf, exclus de pouvoir joindre le Ministere à la Calote rouge; mais, comme beaucoup de diligences avoient déjà été faites pour empêcher que cet avantage ne fût ôté aux Cardinaux François, tant d'Intrigues se firent encore alors, qu'enfin la chose fut éludée & demeura, comme je l'ai déjà dit, tout-à-fait assoupie.

Cette cérémonie achevée, les Princes s'en allérent. Le Duc d'Orleans avoit de la douleur & de la tristesse dans le cœur, & le Prince de Condé étoit content. Ce qui fachoit le Duc d'Orleans à l'égard du Coadjuteur lui donnoit de la joie, & de plus il étoit satisfait du retour de Chavigni. La Reine, sortant de sa Gallerie où elle avoit tenu le Conseil, se retira dans son Cabinet. Elle y reçut publiquement Chavigni, qu'elle traitta comme un homme destiné à lui plaire. Ceux qui contribuérent à son retour virent les apparences de sa faveur avec plaisir; mais le Cardinal, qui l'avoit ap-

1651. prouvé malgré lui, ne put pas s'empêcher d'en ressentir de la douleur, & de tenir pour Ennemis ceux qui avoient su trouver l'invention de le rappeler.

Pendant que toutes ces choses se passérent dans le Cabinet, le Garde des Sceaux, qui les avoit ignorées, qui haïssoit Chavigni, & qui sentoit les apparences de sa disgrace, fut toujours appuié contre le coin de la table, réveur, chagrin, & fort embarassé. Cette Place, qu'il avoit tant desirée, lui donnoit plus de honte que de gloire. Il voioit que les grandes Affaires se faisoient sans lui, & contre lui: & dans ces momens il connut sans doute qu'il alloit perdre les Sçeaux; car, il devoit croire que la Reine n'avoit pas changé le Conseil malgré le Duc d'Orleans, pour en demeurer là, & ne pas satisfaire son ressentiment. Deux heures après, comme il fut retourné chez lui, elle lui envoia commander de les rendre. Il le fit, & en même tems le Prémier Président les eut, à condition qu'il ne quitteroit point sa Charge de Prémier Président. La Reine, ensuite, dépêcha vers le Chancelier Se-

Seguier, pour le faire revenir à la 1651.
Cour, afin d'y tenir le Conseil des parties, & assister à tous les Conseils du Roi, comme Chancelier de France. Mr. le Prince sçavoit l'Election du Prémier Président, & par Chavigni & de Lionne eut pour ces changemens quelque intelligences avec la Reine, qui les fit d'autant plus hardiment, qu'elle croioit qu'ils pouvoient le tenter de revenir à elle.

Ce que souffrit Chateauneuf, quand il se vit sans les Sçeaux, ne se peut assez fortement représenter, & celui seul dont l'Ambition est extrême peut s'en former quelque idée. Il eut la pensée de se sauver au Luxembourg, d'y porter les Sçeaux, & de demander la Protection du Duc d'Orleans pour tenir bon contre la Reine. Après les avoir rendus, il se repentit de n'avoir pas executé ce dessein; mais, la Reine le surprit, elle envoia si promptement chez lui, aussitôt après qu'il l'eut quittée, qu'elle ne lui laissa pas le tems de délibérer ce qu'il avoit à faire. Dieu le permit ainsi, pour le conservation de la France, à qui cette action auroit sans doute couté beaucoup de sang. Je

1651. veux croire aussi que sa volonté eut quelque part à sa retenue, & qu'aimant l'Etat il ne voulut pas peut-être pour ses intérêts hazarder de le perdre entiérement. Cet homme avoit de grandes qualitez: il avoit l'ame ferme, l'esprit hardi, & le cœur rempli de gloire, il étoit habile dans l'intrigue, il avoit une grande expérience dans les Affaires. Il étoit tellement respecté de ses Amis & de ses Ennemis, qu'il refusoit aux uns & aux autres également ce qu'il ne croioit pas juste de leur donner, sans qu'ils osassent s'en plaindre. Il avoit aussi beaucoup de quoi s'humilier devant Dieu & les hommes, aiant autrefois sous le Regne du Cardinal de Richelieu condamné à mort l'innoçent Maréchal de Marillac; & l'opinion universelle étoit que son ambition l'avoit alors fait lâchement trahir sa conscience & son honneur. Il avoit encore un défaut qui le rendoit ridicule. Il aimoit trop les Dames: leur conversation, & leurs, flatteries lui plaisoient; & les Dames pour leurs intérêts le recherchoient avec trop d'avidité. Sa foiblesse étoit cause de celles qu'elles

avoient

avoient pour lui. Elles ont par leur intrigues beaucoup contribué à sa Grandeur & à sa Fortune, de même qu'à la rendre méprisable. Outre ces honteuses taches, on peut dire encore, que les desirs que la faveur excitoit en son ame, étant excessifs & déréglez, le rendoient indigne de vivre, puisque pour vivre dans l'élévation il faisoit des bassesses qui ne convenoient pas à un homme tel qu'il avoit intention de le paroître. 1651.

La Nouvelle de la Disgrace de cet homme étant venue au Luxembourg, le Duc d'Orleans en fut troublé d'une maniere toute terrible, & sa colere pensa causer d'étranges effets. Il fulmina contre la Reine, & jura qu'il se ressentiroit de cet affront. Le Coadjuteur, ou Montresor par son ordre, ou tous deux ensemble, dirent à ce Prince, que puisque la Reine avoit ôsé faire des Coups de Régente, il devoit en faire de Lieutenant General du Roïaume. Ils proposérent de faire prendre les Armes aux Bourgeois. Le Duc de Beaufort offrit son crédit pour ce dessein. Ils dirent qu'il falloit animer la Canaille, qu'il falloit aller au

1651. Palais Roial enlever le Roi, aller chez le Prémier Président, lui ôter les Sçeaux de force; &, s'il faisoit quelque résistance, le tuer, & le jetter par les fenêtres. Enfin, tout ce qui se peut imaginer de plus cruel, de plus violent, même contre la Personne de la Reine, fut proposé en cette occasion. Selon les apparences, l'éxécution en fut ardament desirée par le Coadjuteur, & sans doute que Chateauneuf aussi, comme je le viens de dire, eut des momens fort criminels; ces deux hommes étant remplis l'un & l'autre des plus violentes Passions qui puissent occuper le cœur humain. Madame de Chevreuse, qui étoit assez bien disposée à se bien remettre avec la Reine, eut sa part de la douleur du Duc d'Orleans. Elle fut sans doute au desespoir du changement du Garde des Sceaux, & eut de la peine à le souffrir; mais, je ne l'entendis point nommer parmi les coupables. On m'assura que Mademoiselle avoit paru passionnée pour la réparation de la gloire du Duc d'Orleans, & que n'étant pas satisfaite de la Reine elle voulut alors en tout complaire à ce Prince. Le Prince de Condé,

dé, qui fut présent à toutes ces furieu- 1651.
ses propositions, après avoir protesté au Duc d'Orleans qu'il n'avoit nulle part au retour de Chavigni, & l'avoir assûré qu'il vouloit demeurer inviolablement attaché à ses intérêts, déclara qu'il ne pouvoit approuver des Conseils si violens, dont l'éxécution seroit difficile & blamable. Il dit au Duc d'Orleans, qu'il étoit prêt de se mettre à la tête de ses Troupes, & de répandre pour son Service jusques à la derniere goute de son Sang; mais, qu'il ne pouvoit prendre de part à des choses, qui sans doute seroient desapprouvées des gens de bien. Ce sage Discours fit taire les plus mutins, parceque la raison & l'autorité ensemble ont de grandes forces. Ces obligations récentes que Mr. le Prince avoit au Prémier Président, l'Amitié qu'il avoit pour Chavigni, la Confidence qu'on lui avoit faite de son retour, & quelques humanitez naturelles qui n'abandonnent guerres les Ames héroïques, lui firent tenir ce langage. Il desiroit alors, comme je l'ai écrit, d'obtenir de la Reine le Gouvernement de Guïenne, dont il n'étoit pas encore tout-

1651. à-fait aſſûré ; & ſon intérêt le forçoit à chercher à lui plaire. Il le fit avantageuſement pour elle, en détournant cet orage, dont les ſeules apparences étoient horribles.

C'eſt donc à Mr. le Prince ſeul à qui on doit donner la gloire d'avoir empêché ce furieux Projet, qui auroit été ſans doute un ſeconde Saint Barthelemi ſous le nom des Mazarins. Madame de Longueville m'a dit depuis, que ce jour-là elle crut que Paris ſeroit détruit par le feu & par le ſang, que le trouble fut grand dans toute la Maiſon Roiale, & qu'elle paſſa la nuit ſans ſe coucher, dans l'inquiétude des Malheurs qui pouvoient arriver ; que ſur le matin voiant que l'exécution n'avoit point ſuivi les deſſeins du Coadjuteur, elle ſe jetta ſur le lit de Mr. le Prince ſon Frere, toute habillée, pour ſeulement dormir quelques heures ; mais qu'elle fut longtems que ſon eſprit étoit rempli d'une idée funeſte de toutes les choſes que ce Conſeil auroit pu produire ; & que ſon ame en fut longtems abbatue de triſteſſe, & pleine d'étonnement. Pour la Reine, elle n'eut aucune part de

cette inquiétude, & ne sçut le péril où 1653. elle avoit été, qu'après qu'il fut passé.

Le Chancelier Seguier arriva le lendemain, & fut reçut de la Reine avec beaucoup de démonstration de bonne volonté. S'il avoit eu cet empressement qui est loüable quand légitimement on peut prétendre aux grandeurs de la fortune, il auroit peut-être remplit cette Place toute entiere. Il étoit sçavant, éloquent, & habile dans les Affaires du Conseil. La Reine avoit besoin de Ministre & d'un Ministre homme de bien, qui avec de droites intentions entreprît de la bien servir. Il avoit une partie des ces bonnes qualités; mais, il n'avoit pas l'ame assez remplie du desir de la gloire, que la seule vertu peut donner. Il ne pouvoit presque résister à la faveur, & il ne se faisoit pas estimer autant peut-être qu'il méritoit de l'être. Ses Amis vouloient qu'il occupât alors cette Prémiere Place, qui faisoit naitre des desirs à tant d'autres, & qui n'en excitoit pas assez en lui. Beaucoup de gens de bien auroient trouvé ce remede propre à dissiper toutes les Caballes qui travailloient pour & contre

1651. le Cardinal Mazarin; &, n'étant pas trop passionné de cette Primauté, il auroit pu gouverner & attendre pocisiblement ou le retour ou la perte du Ministre. Mais, enfin, il avoit trop peu de cette manie qui donnoit tant de peines à Chateauneuf, & n'aiant pas la force de se soutenir, il fut aussitôt après accablé par ses Ennemis. Nous le vimes bien vîte retourner dans le néant, & en sortir de même, sans pourtant avoir jamais eu ce qu'on appelle de la faveur & de la considération. Il fut si mauvais Courtisan, qu'il demanda à la Reine ce qu'il avoit à faire, & la Reine lui aiant dit qu'il se reposât, & qu'il ne se donnât pas la peine sans besoin de venir au Palais Roial, il accepta ce parti, & y alla si peu, que bientôt après il n'y alla point du tout. Il se piquoit d'une certaine humilité, de ne se soucier point de l'Autorité, & d'aimer à obéir continuellement à quelque Supérieur. Cette soumission est cause qu'il a joüi d'une fortune plus douce, & de plus longue durée; mais aussi moins éclatante.

Le Duc d'Orleans étoit tout à fait

en

en colere: il ne venoit plus chez la 1651
Reine, ni au Conseil. Il disoit hautement qu'il vouloit qu'on ôtât les Sceaux au Prémier Président, & qu'on chassât du Conseil Chavigni; déclarant qu'il ne reverroit jamais la Reine, si elle ne le satisfaisoit. On travaille de part & d'autre pour adoucir son chagrin: le Duc d'Orleans ne paroit point s'afoiblir dans sa résolution, & la Reine assure qu'elle ne veut chasser personne. Pendant que cette Négociation occupe les esprits, Chavigni trouva le le moien de se raccomoder avec le Duc d'Orleans: ses Amis lui rendirent ce bon Office; & l'aiant été saluer, il en fut bien reçu. Par cette voie, la moitié de la colere de ce Prince se dissipa; mais, il demeura infléxible contre le Prémier Président. Il demanda à Mr. le Prince de l'abandonner en sa considération. Ce Prince s'y accorda, dont il fut blamé; & ceux, qui se mélent de juger les autres, disoient que lui aiant de si fortes obligations, il pouvoit, sans choquer ce qu'il devoit au Duc d'Orleans, travailler à diminuer sa colere. Il sacrifia donc son Ami, pour rendre au plus puissant ce qu'il

1651. croïoit lui devoir; &, entre deux obligations, il païa celle qui couta le moins à sa générosité. Il en souffrit, & la genne où il se vit en plusieurs occasions de cette Nature, où il fallut satisfaire ceux qui l'avoient servi, lui fit dire, *qu'il estimoit le Duc de Beaufort heureux de ne devoir sa Liberté qu'à lui même & à ses Domostiques.* Ce fut dans cette Conjoncture, que le Prémier Président, déjà mal satisfait & séparé de ce Prince, non seulement se détacha entiérement de lui, mais de plus se sentit vivement offensé de se voir la victime de ses intérêts; lui, qui les avoit portez, même aux dépens de sa gloire. Sa modestie ne le put empêcher de faire connoitre au public son ressentiment, & la douleur qu'il en avoit eû. Quand le Coadjuteur vit que ses terribles Conseils n'avoient point été suivis, il voulut se retirer de la Cour, & dit au Duc d'Orleans que n'étant point utile à son service, il valoit mieux qu'il se séparât de lui, & que la Reine qui le haïssoit se rendroit peut-être plus traitable quand il n'y seroit plus. Les Serviteurs de Mr. le Prince me dirent

alors,

alors, qu'une des Raisons, qui le 1651.
forcérent le plus d'abandonner le Prémier Président, fut la feinte retraite du Coadjuteur; car, voiant qu'en effet le Duc d'Orleans avoit sujet de se plaindre, & demeurant seul dans sa confiance, il ne put éviter d'entrer tout-à-fait dans ses intérêts. Mais, la séparation du Coadjuteur ne fut qu'une dissimulation. Il prit congé du Duc d'Orleans la Semaine sainte: il fut quelque tems, qu'il ne le voïoit plus qu'en secret; & bientôt après il le revit publiquement. Je n'ai pû sçavoir au vrai la raison de cette feinte.

Le Duc d'Orleans, cependant, continuoit à se plaindre de la Reine, & la Reine se deffendoit. Cette Brouillerie menaçoit la France d'une grande Guerre, & donnoit de l'inquiétude à ceux qui sont assez sages pour souhaiter le bien de l'Etat; mais, il fallut enfin que la fermeté de la Reine fût vaincue, & qu'elle le cédât à sa raison, & à la colere du Duc d'Orleans. Les Ministres, pour plaire à ce Prince, travaillérent tous à faire changer la Reine, & les Amis du Prémier Président furent les pré-

miers

1651. miers à conseiller cette Princesse de l'abandonner; lui disant qu'il valoit mieux lui ôter les Sceaux, que d'engager le Duc d'Orleans à une Guerre Civile. La Reine, étant persuadée par de si fortes raisons, consentit à satisfaire le Duc d'Orleans. Le Nouveau Garde des Sceaux n'aïant été qu'une fois ou deux au Conseil, fut contraint de retourner en son prémier état. Ce fut malgré lui, & il le fit néanmoins de fort bonne grace.

La Reine envoia querir le Prémier Président, & toute honteuse de ce qu'elle faisoit le pria de souffrir avec patience ce sacrifice au repos de l'Etat. Elle lui dit, que pour satisfaire Monsieur, elle étoit contrainte de lui redemander ce qu'elle lui avoit donné; qu'elle en étoit au desespoir; mais, qu'elle l'assûroit qu'aussitôt qu'elle pourroit, il reverroit les Sceaux entre ses mains. Le Prémier Président, sans s'étonner, avec un visage riant lui dit, qu'il étoit trop heureux de connoitre par là l'estime qu'elle faisoit de sa fidélité, & trop heureux encore de pouvoir contribuer à son repos: &, tirant de son col la Clef des Sceaux

qu'il y tenoit pendue, la lui donna, 1651.
attendant qu'elle les envoiât querir chez lui. La Reine en demeura très satisfaite: ils furent raportez; & on les donna au Chancelier Seguier, qui ne fut pas fâché de les ravoir en sa Puissance: il y avoit eu déja dispute entre ces deux hommes... Le Duc d'Orleans aiant été satisfait par cette voie, les personnes qu'il avoit entrepris de chasser du Conseil demeurérent en apparence en repos, & la Reine crut pouvoir alors espérer quelque trêve à ses peines. Pour en être plus assûrée, elle résolut de donner au Prince de Condé le Gouvernement de Guienne. Aiant appaisé le Duc d'Orleans, elle voulut aussi acquérir ce Prince, essaïant véritablement de gagner son Amitié, soit en l'obligeant, soit en lui faisant parler par ses créatures, & particuliérement par la Princesse Palatine; mais, toutes ces choses lui furent très inutiles. Si du côté de la Politique il a mal fait, en se tenant si ferme contre la Reine, je le laisse à juger à ceux qui voudront raisonner là dessus & n'en puis pas dire d'avantage que je n'ai déja dit; mais, si j'ôsois, je trouverois

à

1651. à redire à la dissimulation dont il usa envers la Reine, pour avoir le Gouvernement; car alors il lui faisoit tout espérer, & quand je pris la liberté de lui en parler, elle me fit l'honneur de me dire, qu'elle croioit par ce bienfait qu'il deviendroit entiérement de ses Amis, & qu'il en avoit parlé de cette maniére. Sur le bruit qui se fit, que la Reine lui devoit donner le Gouvernement de Guienne, plusieurs Personnes lui représentérent qu'elle se perdoit, & qu'elle ne suivoit pas les Maximes de la Prudence, ni celles de l'Etat. La Reine, touchée des raisons de ses Serviteurs, s'arrêta, & fut quelque tems en doute, si elle devoit passer à l'éxécution de ce Traité. Le Prince de Condé étant averti de ce refroidissement, en présence de Chavigni, propola à la Reine de s'en désister, lui protestant qu'il ne vouloit rien qui lui pût donner de l'inquiétude. Chavigni, pour plaire à la Reine, dit à Monsieur le Prince devant elle, *Monsieur, est-ce tout de bon, que vous remettez à la Reine la parole qu'elle vous à donnée sur cette Affaire?* Ce Prince aiant répondu qu'oui, la Reine le remercia, & ne s'ex-

s'expliqua pas d'avantage; si bien que 1651.
les choses demeurérent quelque tems incertaines: mais Mr. le Prince, d'humeur à bien vouloir ce qu'il avoit une fois desiré, & qui trouvoit en cela un grand avantage, fit agir en sa faveur les Créatures du Cardinal, Servien & de Lionne, qui en cette rencontre lui furent plus fideles que Chavigni son ancien Ami. En cet endroit, il fut loüable, & eux fort dignes de blame, s'il est vrai que leur intérêt les convioit à ce relachement. Je sçai que la Reine les en a soupçonnez. Enfin, cette Princesse se résolut par leur Conseil, & voici leurs raisons. Ils disoient qu'il étoit avantageux de donner la Guienne à Mr. le Prince, afin de le détacher en quelque maniere du Duc d'Orleans, & l'engager de se réünir à la Reine; qu'il avoit déjà l'affection de ceux de cette Province; & que les aiant tous à lui, on ne lui donnoit rien de nouveau. Le Duc d'Epernon, par cette voie cessa d'être le prétexe des Plaintes des Bourdelois, & le Gouvernement de Bourgogne, qu'avoit Mr. le Prince, lui fut donné, au lieu de celui qu'on lui ôtoit. Dans les Conditions de cet échan-

1651. échange, il fut conclu aussi que moiennant quelqu'autre Accomodement, le Duc de Candale donneroit l'Auvergne au Duc de Merceur. La Reine le souhaittoit, à cause qu'il devoit bientôt épouser Mademoiselle de Mancini *, & que pour le confirmer dans ce dessein, elle vouloit lui faire des graces qui pussent l'engager encore d'avantage. Cette volonté en la Reine, ne lui pouvant être inspirée que par son prémier Ministre, fait voir que les Négociateurs n'agissoient que selon les ordres qu'ils recevoient de sa part: c'est ce qui les peut justifier à l'égard de la Guienne.

* Niece du Cardinal Mazarin, aînée des Mancini.

Le Duc de Longueville s'étoit retiré un peu à quartier; &, après avoir fait tenter la Reine par plusieurs voies, enfin s'étant addressé à de Lionne, il prit par lui quelque liaison avec elle: & sans doute que ce fut comme de toutes les autres choses de concert avec le Cardinal Mazatin.

Madame de Longueville, qui étoit mal avec son Mari, qui avoit ses intrigues particulieres, & ses intérêts de fantaisie à ménager à la Cour, ne voulant pas avoir la Reine tout-à-fait con-

contre elle, envoia la Princesse Palatine 1651.
son Amie promettre à la Reine tout ce qu'elle pouvoit desirer; &, après beaucoup de grandes consultations, la Palatine dépêcha Barret au Cardinal, pour l'assûrer de l'affection de Madame de Longueville, & par même moien lui fit espérer qu'elles travailleroient ensemble à gagner en sa faveur le Prince de Condé; mais, toutes ces belles apparences n'eurent aucun effet, & Mr. le Prince, par aucune de ces choses, ne se voulut réünir à la Reine.

Plusieurs Personnes avoient commerce avec le Cardinal; car la fermeté de la Reine étonnoit toute la Cour, & on jugea bien vite que ce Ministre pourroit revenir. Par cette raison, chacun de ses Amis & Ennemis voulut traiter avec lui: & tous, excepté Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, envoiérent le visiter, & lui demandérent sa protection sur différentes matieres. Ces voiages firent naître de grandes Négociations; mais, rien n'égala les deux passionnez Amans de la Fortune: (j'appelle ainsi le Vieillard de Chateauneuf, & le Coadjuteur.) Le prémier, à l'extrémité de sa vie, après

1651. avoir renversé l'Etat pour chasser le Cardinal, & après en avoir été puni par sa disgrace, vouloit rentrer tout de nouveau dans le Cabinet. Il forma une Intrigue en faveur de celui qu'il venoit de perdre, afin d'attraper la confiance de la Reine malgré elle ; &, sans avoir honte de ses variétez continuelles, il pria le Marquis de Sennetere, & le Maréchal d'Etrée, de proposer à la Reine, que si elle vouloit le remettre à sa Place de Garde des Sceaux, il promettoit d'être Serviteur & Ami du Cardinal Mazarin, & assûra la Reine qu'il les remettroit elle, & le Duc d'Orleans, dans une parfaite union.

La Reine d'abord n'écouta point cette Proposition, tant parcequ'elle ne la croioit pas sincere, que parcequ'elle avoit un grand mépris pour Chateauneuf; mais lui, sans se rebuter, envoia Madame de Vaucelas sa Sœur, conjurer le Marquis de Sennetere de le voir. Sennetere, sachant le dégout de la Reine sur tout ce qui venoit du côté de cet homme, n'y voulut point aller. Il lui envoia le Maréchal d'Etrée, qui l'aiant vû pria Sennetere de sa part de

con-

consentir que Brachet, un homme 1651.
qui étoit à lui & qu'il avoit donné au Cardinal, allât le trouver pour l'assûrer de son affection & lui promettre une entiere fidélité, pourvû qu'il voulût le raccomoder avec la Reine, & le remettre dans sa Place de Garde des Sceaux. Il promit humblement la vouloir tenir de lui, & se confesser à jamais son obligé. Il faut remarquer ici cette grande Circonstance, que Chateauneuf, faisant porter parole au Marquis de Sennetere de ce nouvel engagement, se fit entendre par le Maréchal d'Etrée, qu'après cette liaison faite avec le Cardinal Mazarin, il conviendroit qu'ils s'accordassent tous une seconde fois, pour remettre Mr. le Prince en Prison; mais Sennetere, à ce qu'il me dit alors, n'approuva pas cette Proposition, & vit bien que la passion & le desir de se venger l'avoit inspiré à celui qui la faisoit, & que d'ailleurs elle lui venoit encore du Coadjuteur, & peut-être de Madame de Chevreuse. Elle fut dont éludée de son côté, & Brachet partit pour aller faire les Complimens de ce pauvre forçené. Voilà comme il faut appeler

ceux

1651. ceux qui ont de ces desirs déréglez, dont les Courtisans sont remplis : la folie qui les fait toujours courir après les honneurs, aux depens de leur repos & de leur salut, est un aveuglement horrible, qui les empêche de voir que ces Dignitez, dont ils sont si Amateurs, ne sont que des Biens imaginaires, qu'il faut quitter tout au plus au bout de quatre vingt ans. Sennetere n'étoit pas un homme détrompé de la vanité ni de l'ambition : son ame n'étoit que trop attachée à la Terre ; mais, comme il étoit sage & raisonnable, en me faisant part de ses secrets, il ne cessoit de s'étonner de l'excessive avidité que ces deux hommes avoient pour la faveur, de ce qu'ils souffroient pour elle, & de la facilité qu'ils avoient à tout entreprendre pourvû qu'ils pussent arriver à leurs fins.

Le Cardinal, n'aïant point d'autres ressources, & voiant que la Guienne n'avoit pu obliger Mr. le Prince à bien vivre avec la Reine, écouta les Propositions de Chateauneuf, où le Coadjuteur avoit part ; qui, malgré le passé, en écrivit à la Reine, parceque ne pouvant être Cardinal par d'autres voies,

ies, il le vouloit être par elle. Je n'ai 1651.
point sçû toutes les particularitez de la suite de cette Négociation ; car elle changea d'Acteurs. Servien & de Lionne, y furent mêlez, & Montrésor aussi; mais, il m'a paru qu'on continua de proposer l'union du Duc d'Orleans avec la Reine, pourvû qu'elle fit mettre une seconde fois Mr. le Prince en Prison, selon les propositions qu'on a dit en avoir été faites, & en ce cas remettre Chateauneuf dans les Affaires jusqu'au retour du Cardinal Mazarin. Le Coadjuteur promettoit d'y travailler; mais, dans toute sa Conduite il me sembloit, vû ce que la Reine me faisoit l'honneur de m'en dire, qu'il alloit plus droit à perdre Mr. le Prince qu'à favoriser le Cardinal. Toutes ces propositions ne plaisoient pas à la Reine, qui les écouta toutes, détestant les mauvaises, & doutant sur les autres. Elle demanda Conseil à quelques Personnes sur celles qui se pouvoient faire en conscience. Sennetere, à qui elle en parla, & dont elle estimoit la capacité, lui dit franchement (quoi qu'il ne fût pas Serviteur particulier du Prince de Condé,) qu'il ne lui

1651. lui conseilloit point de hazarder de le remettre en Prison, parceque ceux qui commençoient à le haïr & à se plaindre de lui, le voiant dans le malheur, recommenceroient à le servir, & qu'elle donneroit matiere aux Brouillons de brouiller tout de nouveau; que de plus elle rétabliroit par là le Duc d'Orleans & toute sa Caballe; qu'elle étoit grande, & composée de ses Ennemis, du Coadjuteur, de Chateauneuf, de Madame de Chevreuse, du Duc de Beaufort, & de toute la Fronde; qu'elle deviendroit leur Esclave; & que le Cardinal, qu'elle considéroit, & dont elle souhaittoit trouver les avantages, n'y rencontreroit qu'une ruine toute manifeste; étant certain que s'ils étoient les Maîtres, ils ne voudroient jamais le laisser venir. Il lui dit enfin, à ce qu'il me conta, qu'il la conseilloit de bonne foi, & qu'il ôsoit l'assûrer que sa Pensée étoit la meilleure. La Reine, trouvant ses raisons fortes & judicieuses, montra aux Frondeurs plus de froideur qu'ils n'avoient espéré; car, ils avoient cru que cette Proposition devoit être reçue avec plus de chaleur. Il me fut dit encore

core par la même Personne en grand 1651.
secret, que la Reine aiant parlé en Confiance à un Docteur, Religieux d'un Ordre célébre, des plus fortes Propositions faites contre Mr. le Prince par ses Ennemis, il lui avoit dit qu'elle le pouvoit traiter comme un Criminel & Ennemi de l'Etat; mais, la Reine, aiant horreur de ces maximes, laissa le Casuïste pour suivre l'Avis du Politique. Celui-ci avoit de la Religion & d'honnêtes sentimens sur toutes choses; mais, il n'étoit pas soupçonné d'être rempli de bonté; & il se trouva néanmoins plus conforme aux Loix de l'Evangile, & aux inclinations de cette Princesse, que le Religieux; dont la Décision sur les choses les plus cruelles fut étonante, puisque les plus douces avoient été rejettez par sa sagesse humaine. La Reine demeura quelque tems sans rendre réponse sur ce qui regardoit le rétablissement de Chateauneuf, parcequ'elle voulut avoir l'avis du Cardinal Mazarin. Après donc que beaucoup de Couriers eurent été bien emploiés, l'Abbé Ondedei & plusieurs autres aiant travaillé à cette Négociation, il arriva enfin

1651. que le Cardinal suivant sa coutume, qui étoit de tout écouter, & de se servir de tout, se raccomoda avec Chateauneuf, le Coadjuteur, Madame de Chevreuse; & ils conclurent entre eux qu'à la Majorité du Roi, qui approchoit, Chateauneuf seroit remis auprès de la Reine, en qualité de prémier Ministre. Le Prémier Président eut promesse de ravoir les Sceaux qu'on venoit de lui ôter, & par les intrigues de la Princesse Palatine la Vieuville fut assûré des Finances, attendu que le Président de Maisons en avoit mal usé avec le Cardinal: il n'avoit ôsé lui envoier de l'argent, & il étoit soupçonné d'être partial pour Chavigni. Longueil, par les mêmes sentimens des autres, c'est-à-dire pour plaire à la Reine, & conserver son Frere dans les Finances, fit dessein de servir le Cardinal, & le promit à la Reine; mais le Cardinal ne lui avoit rien répondu, non plus qu'à la plus part de ceux qui l'étoient allé trouver, sinon qu'il n'avoit nul desir de revenir en France comme Ministre; qu'il souhaittoit seulement de pouvoir être justifié au Parlement de toutes les Calomnies qu'on lui avoit imposées; & qu'aiant servi la Fran-

France fidelement, il souhaittoit au 1651.
moins que son honneur fût rétabli & son innocence reconnue. Longueuil, aiant beaucoup d'Amis dans cette Compagnie, l'engagea de s'intéresser fortement en sa justication, & sentoit beaucoup de joie de ce qu'il ne vouloit plus que de l'honneur; mais le Ministre n'estimoit par ses Offres, il le croioit trop Ami de Chavigni. C'est ce qui l'obligea de se moquer de lui en lui faisant cette Réponse. Il différa cependant l'éxécution de ses dernieres Résolutions autant qu'il lui fut possible, & ne se hatoit sur rien. Il est difficile de se confier à des ennemis, éprouvez Ennemis par des rechuttes si nombreuses, & il auroit souhaité sans doute que de plus favorables Evénemens l'eussent pu sauver de cette facheuse & dure nécessité.

Comme il n'y a point de secret qui puisse être caché, Mr. le Prince fut pleinement informé de toutes ces Négociations. Il avoit déjà su les propositions qui avoient été faites contre sa vie & sa liberté; & depuis les avis qu'il en avoit reçus, il avoit vêcu avec de grandes précautions. Dans cet état,

1651. un soir qu'il étoit au lit causant avec ses familiers, Vineuil l'avertit qu'il y avoit un dessein contre sa Personne & qu'il y avoit des Compagnies des Gardes qui étoient commandez pour aller vers l'Hôtel de Condé. Ces choses s'étant confirmées par le récit des Personnes qui les avoient sçues, elles firent peur à ce Prince. Il se leva aussitôt, monta à Cheval, & s'en alla en hate à St. Maur, suivi de toute sa famille, du Prince de Conti, de Madame de Longueville, de Madame la Princesse, du Duc de la Rochefoucault, du Duc de Richelieu, du Maréchal de la Mothe, & de plusieurs autres. La Reine, dès cinq heures du matin, fut éveillée par Cominges, qui vint lui apprendre cette Nouvelle. Elle envoia aussitôt au Duc d'Orleans le Maréchal de Villeroi. Ce Prince la vint voir, & l'assûra que ce n'étoit point de sa connoissance que le Prince de Condé s'en étoit allé, & en usa assez bien avec elle. Depuis quelques jours, il la visitoit civilement, & sa docilité marquoit le bon succès de la Négociation de Breull.

On entendit dire alors, que ce qui avoit

avoit fait peur à Mr. le Prince étoit 1651.
qu'un Capitaine du Regiment des Gardes, pour faire passer certaine Provision de vin sans impôt, avoit mis de son chef une troupe de Soldats à la Porte St. Germain. Ces hommes armez aiant été remarqués par les Serviteurs de Monsieur le Prince, ils l'en avertirent. Il y envoia, & trouva qu'ils disoient vrai ; si bien qu'il ne douta point qu'il n'y eut quelque entreprise formée contre sa Liberté & sa Vie : & joignant ces circonstances avec les avis précédens, il résolut de s'en aller. Mais, ce qui l'y obligeoit le plus, étoit la maniere dont il vivoit avec la Reine; car il devoit connoitre qu'elle ne pouvoit pas être fort satisfaite de lui. Elle venoit de lui faire toutes les graces qu'il lui avoit demandées, & cependant il ne la voioit point, & par toutes ses actions il marquoit avoir de l'aversion pour elle. Si par la Conduite de Mr. le Prince cette Princesse eut alors des pensées contraires aux Conseils que le Marquis de Sennetere lui avoit donnez, & qu'elle avoit paru approuver, je l'ignore, & n'en ai jamais rien apperçu par aucune voie.

1651. Mr. le Prince étant parti, le Conseil se tint au Palais Roial pour aviser au remede de ce mal: le Duc de la Rochefoucault de St. Maur alla trouver le Duc d'Orleans, pour l'assûrer des respects & de l'amitié du Prince, & lui protester tout de nouveau de sa part une reconnoissance entiere de toutes les obligations qu'il lui avoit. Il lui rendit compte des sujets qui l'avoient forcé de craindre & de fuir. Il vint ensuite au Palais Roial, où il conféra avec le Maréchal de Villeroi, & dit à la Reine que Mr. le Prince étoit parti de la Cour, ne croïant pas y pouvoir demeurer en sûreté. Il lui dit aussi qu'elle étoit composée de deux Caballes, dont il avoit à se garder, des Mazarins, & des Frondeurs; & de plus il se plaignoit de ce qu'elle n'avoit pas fait pour lui de certaines choses dont il l'avoit suppliée, qui dans le vrai n'étoient que des bagatelles. La Reine avoüa tout haut qu'elle n'avoit pas voulu les éxécuter, quoiqu'elle les lui eut promises, depuis qu'il avoit cessé de la voir. Elle résolut d'y envoier le Maréchal de Gramont de sa part, & de celle de Mr. le Duc d'Orleans pour l'assû-

l'assûrer de leurs bonnes intentions. 1651.
Cette Princesse lui fit dire qu'il n'avoit rien à craindre de ceux de qui il disoit devoir tout aprèhender, & que s'il vouloit revenir, on lui donnoit parole d'une entiere sureté pour sa Personne.

Le Prince de Condé répondit au Maréchal de Gramont avec fierté, & rudesse: il lui parla fort respectueusement du Duc d'Orleans, & fort mal de la Reine, disant qu'il lui étoit impossible de s'assûrer en sa parole; qu'elle l'avoit déjà trompé, qu'elle étoit habille à ce métier, & qu'il ne vouloit plus se mettre dans le hazard de l'être encore une fois; qu'il ne pouvoit souffrir la Caballe des Mazarins; que tant qu'il verroit les Valets du Cardinal avoir du Crédit, il ne reviendroit jamais à la Cour & que pour l'obliger d'y retourner il demandoit à la Reine qu'elle chassât d'auprès d'elle, Lionne, Servien, & le Tellier. Le Maréchal de Gramont, comme bon Serviteur du Roi & de la Reine, n'approuva nullement la réponse que lui fit Mr. le Prince: elle le dégouta de la Négociation, & fut

1651. cause qu'il partit bientôt pour s'en aller en Bearn dans son Gouvernement. La Reine, le soir de ce jour, manda les Gens du Roi pour venir sçavoir ses volontez avant que le Parlement écoutât & reçut le Prince de Conti, qui devoit y aller le lendemain. Ce que Mr. le Prince avoit dit contre de Lionne lui fut utile à l'égard de la Reine, à cause des chagrins qu'elle avoit eus contre lui, & servit beaucoup aussi à sa réputation.

Le 7 Juillet. Ce jour septieme de Juillet les Chambres aiant été assemblées pour délibérer sur l'éxécution de certain Arrêt donné contre le desordre des Gens de Guerre, le Duc d'Orleans y alla prendre sa place accompagné du Prince de Conti, des Ducs de Joieuse, & de Brissac, des Maréchaux de Gramont & de l'Hôpital. Le Duc d'Orleans parla à la Compagnie sur cet Arrêt qu'elle avoit donné contre les Gens de Guerre, qu'il n'avoit pas approuvé, & qui avoit un peu étonné les Officiers de l'Armée. Le Prince de Conti prit la parole & dit ensuite, qu'il croioit que la Compagnie seroit bien aise d'apprendre par sa bouche le sujet

ſujet que Mr. le Prince avoit eu de ſe 1651.
retirer dans ſa Maiſon de St. Maur;
que le ſoir auparavant il avoit eu avis
que quelques Soldats des Gardes
avoient dit qu'ils avoient eu ordre de
ſe trouver à deux heures au drapeau;
que cet avis aiant été précédé de
beaucoup d'autres qui lui donnoient
de juſtes defiances, il avoit envoié de
ſes Gentils-hommes pour ſçavoir ſi ce
qu'on lui avoit dit étoit véritable;
que trois ou quatre cent Soldats commandez
ou du moins aſſemblez marchoient
encore; ce qui l'avoit obligé
de monter à Cheval; que paſſant derriere
le Luxembourg, il avoit trouvé
quarante chevaux en corps, comme
Gens de Guerre, & non pas des Gens
qui ſe fuſſent trouvé enſemble par
rencontre; que cela l'avoit obligé de
couper à travers champ du côté de
Fleuri, d'où il s'étoit rendu enſuite à
ſa Maiſon de St. Maur; qu'auſſitôt
qu'il fut ſorti, il avoit prié le Duc
de la Rochefoucault d'en aller avertir
Mr. le Duc d'Orleans, & lui dire
toutes ces circonſtances, qui étant accompagnées
par tant d'autres ſujets de
deffiances, il avoit cru néceſſaire de penſer

 ſer

1651. ser à sa sûreté; qu'il sçavoit les Négociations qui se faisoient continuellement avec le Cardinal Mazarin, le commerce des Couriers, & le voiage du Duc de Mercœur à Breull, qui étoit allé y épouser sa Niece; qu'ainsi, il croioit qu'il ne pouvoit plus être en sûreté à la Cour. Il dit que toutes ces choses avoient fait croire à Monsieur son Frere, que ses soupçons étoient bien fondez, & qu'il avoit sujet d'apréhender d'être emprisonné une seconde fois par les menaces du Cardinal, puisque tout le monde voioit bien qu'il gouvernoit plus absolument de Breull qu'il n'avoit jamais fait étant à Paris; que Servien, le Tellier, & de Lionne, n'agissoient que par ses ordres & par sa conduite; que cêla étant, il venoit faire une Déclaration de sa part, qu'il n'avoit jamais eu que des intentions tout-à-fait droites pour le Service du Roi, & pour le Bien de l'Etat; qu'il ne s'étoit point retiré, par aucun mécontement particulier; & qu'il déclaroit qu'il n'avoit ni pour lui, ni pour ses Amis, aucune prétention ni intérêts. Il dit qu'il étoit bien aise de faire cet-

te Déclaration à la Compagnie de la 1651
part de Mr. le Prince, pour le faire connoitre à toute la France; qu'au reste, il étoit prêt de venir rendre ses respects à Leurs Majestez, de les assister de ses Conseils & de ses soins, comme il avoit accoutumé, pourvu que le Cardinal fût sans espérance d'aucun retour, & que l'éloignement de ses Créatures qui venoient d'être nommées pût lui faire trouver sa sûreté, puisque sans elle il ne pouvoit revenir. Il présenta une Lettre du Prince de Condé, qui s'adressoit à la Compagnie, & dit que la Lettre qu'il écrivoit au Parlement expliqueroit encore mieux ses véritables sentimens, qu'il n'avoit fait par ce qu'il venoit de dire. Le Prince de Conti aiant fini, le Prémier Président, dit que l'on fît entrer le Gentilhomme qui apportoit la Lettre de Mr. le Prince. Cette Lettre étant présentée par lui, un Conseiller nommé Menardeau en fit la Lecture.

1651.

LETTRE
DU PRINCE DE CONDÉ AU PARLEMENT.

MESSIEURS,

„ L'estime que j'ai toujours fait de
„ votre Compagnie, de sa justice,
„ & de son zêle pour le Bien de l'E-
„ tat, & les preuves obligeantes que
„ j'en ai reçues par la Protection que
„ vous avez donnée à mon inno-
„ cence durant ma Prison, m'obli-
„ gent à vous informer des sujets qui
„ m'ont porté à me retirer de Paris
„ dans ma Maison de St. Maur,
„ pour empêcher que les Calomnies
„ & les Artifices de mes Ennemis,
„ ne fissent quelque impression sur
„ vos esprits. Je vous dirai donc,
„ Messieurs, qu'après le grand nom-
„ bre d'Avis qui m'on été donnez des
„ mauvais desseins que l'on avoit con-
„ tre moi, des faux bruits que l'on
„ semoit dans le public pour rendre

„ ma

„ ma Conduite suspecte au Roi, & 1651.
„ odieuse à tout le monde, j'ai été
„ contraint de m'abstenir de rendre
„ mes respects à Leurs Majestez, &
„ d'assister en leurs Conseils aussi sou-
„ vent que j'aurois souhaité. J'ai at-
„ tendu, comme chacun sçait, la
„ meilleure sûreté de Mr. le Duc
„ d'Orleans, espérant que Son Altesse
„ Roiale dissiperoit les deffiances que
„ mes Ennemis auroient pû donner
„ de moi à la Reine, & rétabliroit
„ enfin la confiance & la réünion
„ dans la Maison Roiale, tant dési-
„ rée & si nécessaire à l'Etat, & que S.
„ Altesse Roiale & moi avons tou-
„ jours recherchée depuis ma Liberté,
„ comme il étoit de notre devoir.
„ Mais, voiant que les soins de Son
„ Altesse Roiale n'ont pû produire
„ l'effet que j'esperois d'une entremi-
„ se aussi considérable, entre plu-
„ sieurs Avis d'Entreprise contre ma
„ Personne, les divers voiages faits à
„ Cologne, & particulierement celui
„ de Mr. de Mercœur dans le tems
„ que vous renouvellez vos deffenses;
„ les mauvais effets de ce Commerce,
„ les Négociations de Sedan, ce qui

1651. „ s'est passé à Brissac, & enfin toutes
„ les choses suspendues à la Cour jusqu'à ce qu'on ait reçu les dernieres
„ résolutions du Cardinal Mazarin,
„ le Crédit extraordinaire de ses Créatures engagées à ma perte, qui ont
„ été déjà nommées dans la Compagnie; j'ai cru devoir, non seulement pour la sureté de ma Personne, mais aussi pour celle de l'Etat,
„ me mettre à couvert des accidens
„ que j'ai déjà éprouvez, dont les suites
„ ne pourroient être que funestes à
„ la France, qui ne souffriroit non
„ plus que l'année passée qu'un Prince qui a eu l'honneur de rendre des
„ Services assez avantageux au Roi &
„ à l'Etat, & qui n'a pas eu la moindre pensée comme il proteste d'en
„ avoir jamais contre le Service du
„ Roi & le Bien public, fût encore une fois opprimé pour les intérêts & par le Conseils du Cardinal
„ Mazarin, parcequ'il n'a jamais voulu consentir à son retour. Je n'ajouterai rien, sinon la protestation
„ que je vous fais, & qui est la même que j'ai donné charge de faire
„ à la Reine, que je n'ai aucune pré-

„ ten-

„ tention ni pour moi, ni pour mes 1651.
„ Amis, & que lorsqu'on pourra
„ s'assûrer que le Cardinal Mazarin
„ sera hors d espérance de retour, &
„ que l'éloignement de ses Créatures,
„ me donnera ma sûreté, je ne man-
„ querai pas de me rendre auprès de
„ Leurs Majestez, pour continuer
„ mes soins au Service du Roi & de
„ l'Etat. Je suis,

„ MESSIEURS,

„ Votre affectionné Ser-
„ viteur
„ LOUIS DE BOURBON.

„ De St. Maur, le 7 Juillet 1651.„

Après la Lecture de cette Lettre, le Prémier Président dit que la Compagnie, aiant travaillé avec tant de soin pour procurer la Liberté de Mr. le Prince, elle avoit eu sujet d'espérer que sa présence secondant les soins de Mr. le Duc d'Orleans remettroit le calme dans l'Etat, & feroit cesser tant de desordres qui l'avoient affligé depuis longtems; mais, qu'elle voioit avec

1651. avec regret sa retraite hors de Paris; qu'elle pouvoit venir d'un dessein prémédité, ou de crainte; que si c'étoit un dessein, cela étoit fâcheux; que si c'étoit peur, il falloit qu'il revint Le Prince de Conti l'aiant interompu lui dit, que personne ne croioit que ce fût par dessein, puisque ceux de Mr. le Prince avoient toujours tendu au Service du Roi & au Bien de l'Etat, & qu'il n'y avoit point de meilleur garand des bonnes intentions de Mr. son Frere, que Mr. le Duc d'Orleans, auquel il avoit un attachement tout entier; que pour la crainte, elle étoit bien fondée.

Le Duc d'Orleans, prenant la parole, dit qu'il étoit vrai que son Cousin le Prince de Condé avoit toujours eu de bonnes intentions; que les grands Services qu'il avoit rendus à la France ne permettoient pas que l'on en pût douter; & qu'il étoit témoin que depuis sa Liberté il avoit toujours desiré le Bien de l'Etat; que la Reine lui avoit dit qu'elle n'avoit jamais songé à faire entreprendre sur sa Personne; qu'il étoit obligé de croire ce qu'elle lui avoit dit; qu'il avoit travaillé à ôter ces soupçons de l'esprit de Mr.

le

le Prince, & qu'il croioit bien que s'il 1651.
fût venu chez lui il auroit été en sûreté; mais, qu'il n'étoit pas étrange qu'un homme qui avoit été une fois Prisonnier eut de la défiance, & qu'il étoit vrai que l'Esprit du Cardinal régnoit toujours dans le Conseil. Le Prémier Président, reprenant la parole, dit qu'il ne doutoit pas des bonnes intentions de Mr. le Prince; mais, qu'il falloit qu'il revint. Sur quoi le Prince de Conti, lui dit, que lui Mr. le Prémier Président en étoit meilleur témoin que personne, connoissant Mr. le Prince comme il faisoit; & demanda qu'on délibérât sur la Lettre de Mr. son Frere. Le Prémier Président dit que la Reine, le soir précédent, aiant sçu, que lui Mr. le Prince de Conti devoit venir au Parlement, & qu'on y devoit apporter une Lettre de Mr. le Prince, lui avoit envoié ordonner à cinq heures du matin, qu'elle ne desiroit pas qu'on prît aucune Délibération sur cette Affaire, qu'elle n'eût fait sçavoir sa volonté.

Le Président le Cogneux, prenant la parole, dit qu'il sembloit que l'Affaire

1651. faire étoit en bon chemin, puisque Mr. le Prince témoignoit être dans les intérêts de Mr. le Duc d'Orleans, lequel assûroit la Compagnie des bonnes intentions de la Reine; & que c'étoit un garand qui n'étoit pas suspect à Mr. le Prince. Le Prince de Conti répondit que la seule sûreté de de Mr. son Frere étoit l'éloignement des Créatures du Cardinal Mazarin. Le Président le Cogneux répondit que c'étoit une condition un peu dure à la Reine: & le Prémier Président ajouta que Mr. le Duc d'Orleans recevant la parole de la Reine pouvoit en être un bon garand à Mr. le Prince de Condé; que la Reine donnant aussi sa parole au Parlement, il n'y auroit rien à craindre pour Mr. le Prince; & quant à l'Empêchement qu'on disoit qu'apportoient certaines Personnes du Conseil à l'ordre que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince pourroient mettre dans les Affaires, quand Mr. le Prince seroit venu, & qu'il seroit avec Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince de Conti dans le Conseil, étant ensemble & assistez s'il étoit besoin de l'Autorité que le Parlement avoit

avoit dans le Roiaume, ils ne pou- 1651.
voient douter qu'ils n'eussent la satisfaction qu'ils pouvoient desirer, & ne fissent réüssir toutes les Affaires qu'ils jugeroient nécessaires pour le Bien de l'État. Le Prémier Président dit ensuite au Gens du Roi, qu'ils allassent savoir la volonté de la Reine, pour la faire savoir le lendemain à la Compagnie. Le lendemain le Duc d'Orleans, le Prince de Conti, & les autres étant allez au Parlement, prendre leurs places, les Gens du Roi rendirent leur Réponse, & dirent qu'aiant été trouver la Reine, & lui aiant rendu compte de ce qui s'étoit passé le jour précédent selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de la Compagnie, ils avoient communiqué à Sa Majesté la Lettre de Mr. le Prince écrite au Parlement; qu'après l'avoir lue & conférée avec ses Ministres, Sa Majesté leur avoit répondu, *qu'elle ne croioit pas que Mr. le Prince dût conserver les soupçons qu'il avoit pris pour se retirer de la Cour, vû que Sa Majesté lui avoit donné des assûrances véritables qu'elle n'avoit jamais eu de pensées qui lui en pussent donner aucun sujet; que Mr. le Duc d'Or-*

Réponse des Gens du Roi de la part de la Reine, dans les mêmes termes, qu'elle fut rapportée au Parlement.

1651. *d'Orleans avoit connû la sincérité de ses intentions, & lui même avoit confirmé à Mr. le Prince la vérité des paroles que Sa Majesté lui avoit données; & qu'elle n'avoit pas eu la moindre pensée d'entreprendre sur la liberté de sa personne, que Mr. le Maréchal de Gramont avoit porté parole de sûreté à Mr. le Prince, & qu'il pourroit donner part à la Compagnie de ce qui s'étoit passé.*

Ils dirent de plus que Sa Majesté aiant donné pouvoir à Mr. le Duc d'Orleans de travailler à l'Accomodement de cette Affaire, elle avoit fort agréable la priere que le Parlement lui avoit faite de s'en entremettre; que si Mr. le Prince avoit d'autres sujets de douter de la sûreté de sa Personne sur la Créance qu'il prend du retour de Cardinal Mazarin, Sa Majesté déclare qu'elle continue dans les mêmes pensées qu'elle à toujours eû de ne le pas faire revenir, qu'elle a donnée sa parole au Parlement, & qu'elle la veut religieusement observer.

Quant au Voiage du Duc de Mercœur, Sa Majesté n'en a jamais eu aucune connoissance; &, sur ce qu'on accuse par cette Lettre ceux qui ont eu l'hon-

l'honneur de servir le Roi dans ses Conseils, & un Officier domestique de la Reine*, S. M. répond qu'elle peut choisir ainsi qu'il lui plaira : que quant aux prémiers, ils avoient servi le Roi deffunt en des Charges assez considérables, avec tant de fidélité que Mr. le Prince n'avoit point de sujet d'avoir aucune deffiance de leur Conduite ; que Sa Majesté pouvoit assûrer avec toute vérité qu'ils n'auroient jamais des Sentiments contraires au Service du R i, & qu'aucun d'eux ne s'étoit emploié en aucune Négociation pour le retour du Cardinal Mazarin ; que ci-devant on avoit fait les mêmes Propositions de les éloigner de la Cour, & que Mr le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, après avoir été bien informez de la sincérité de leurs intentions, en avoient paru satisfaits : & conclurent par dire de la part de la Reine, que si après les assûrances que Sa Majesté donneroit à Mr. le Prince, il continuoit de s'éloigner du Roi, on auroit tout sujet de croire qu'il y auroit d'autres Considérations qui l'empêchoient de se rendre près de sa Personne, pour le servir avec l'obéïssance & le respect qu'il lui devoit ; & que

1651.

* Lionne étoit Secretaire de ses Commandemens.

1651. que la Reine en auroit un extrême regret, puisqu'elle ne desiroit rien tant que de voir une union parfaite dans la Maison Roiale si nécessaire au Bien de l'Etat.

Après cette répònse, il s'éleva un grand bruit dans la Compagnie, & tous dirent qu'il falloit donner satisfaction à Mr. le Prince, & exterminer les restes du Mazarin, qui ne devoient entrer en aucune considération avec les Princes du Sang. Ce tumulte dura si longtems, que le Prémier Président en fut surpris, & jugea par ce bruit qu'il falloit changer le dessein qu'il avoit eu de mettre l'Affaire en Délibération. Il s'adressa au Duc d'Orleans pour l'engager de faire cet Accomodement du Prince de Condé, & l'exhorta d'y travailler. Le Président le Cogneux aiant voulu, pour fortifier le Prémier Président, témoigner qu'en effet cela étoit digne des soins de Son Altesse Roiale, dit que c'étoit un moien pour sauver les formes. Sur ce Discours il s'éleva encore un si grande murmure, qu'il ne put achever d'opiner. Toutes les Enquêtes grondérent disant, que c'étoit

tòit prévenir les esprits, afin d'empê- 1651.
cher la Liberté de la Délibération; dont il fallut qu'il se deffendit, témoignant que dans les occasions qui s'étoient présentées il avoit servi Mr. le Prince, & qu il avoit encore une disposition toute entiere à continuer de le faire, avoüant que ses défiances méritoient d'être considérées.

Le Prémier Président, voulant calmer le bruit des Enquêtes, & appaiser les esprits, dit que cette Affaire étoit des plus importantes qui se fussent jamais vues, & que la Compagnie se devoit conduir. de telle sorte que si par malheur la retraite de Mr. le Prince de Condé causoit une Guerre Civile, l'on ne pût lui en rien imputer. Le Prince de Conti, l'aiant interrompu, lui dit avec beaucoup de ressentiment, que toutes les actions de Mr. le Prince avoient été telles que Personne ne pouvoit avoir la moindre pensée qu'il voulût faire la Guerre; que cela n'avoit point dû être avancé dans la Compagnie; & qu'il ne le pouvoit souffrir. Le Prémier Président s'écria que personne ne lui pouvoit ôter la Parole, aiant l'honneur de pré-

Mr. son Frere lui avoient, mais, qu'il 1651.
étoit bien dur d'entendre que l'on
pût présumer que la Conduite de Mr.
son Frere l'engageât à une Guerre Civille,
& qu'il n'avoit pû s'empêcher
de relever cette parole, afin de soutenir
sa réputation.

Le Prémier Président protesta en
son particulier, & au nom de toute la
Compagnie, qu'elle étoit persuadée
des bonnes intentions de Mr. le Prince,
& dit qu'elle étoit prête, comme
elle l'avoit toujours été, à prendre
soin de ses intérêts; &, addressant sa
parole à Mr. le Duc d'Orleans, la
convia encore de travailler à cet Acmodement.
Il s'excusa même de délibérer
sur ce qu'il étoit dix heures,
& sur ce que l'Affaire ne se pouvoit
pas terminer dans la matinée, & promit
de continuer l'Assemblée le Lundi
suivant & les autres jours.

Chateauneuf, qui avoit fait son
Traité avec le Cardinal, & qui esperoit
par cette voie rentrer aux bonnes
graces de la Reine, étoit bien aise de
faire éloigner les Créatures du Cardinal
par Mr. le Prince; afin que les
chassant il eût toute la confiance de la

1651 ne. D'autres aussi, qui étoient envieux de la Grandeur & de la Faveur de ces deux ou trois hommes aidérent à les pousser par leur intérêt, comme Mr. le Prince par le sien.

Sans s'amuser à particulariser ce qui se passa sur les Délibérations du Parlement, dans l'Affaire du Prince, il suffit de dire que la Conclusion fut que la Reine seroit très humblement suppliée de donner une nouvelle Déclaration à part contre le Cardinal Mazarin, qui pût rassûrer les esprits, & donner à Mr. le Prince toutes les sûretez nécessaires pour sa Personne. L'on n'y parla point néanmoins de ceux qui avoient été nommez.

Cet Arreté plût à la Reine, à cause que l'apparence de l'Autorité Roïale y étoit gardée, que l'on sauva ceux que le Prince de Condé avoit demandé qu'on chassât, & qu'elle demeuroit en apparence dans le Pouvoir d'en user à sa volonté.

Le Parlement vint en Corps trouver la Reine, & le Prémier Président lui fit des Remontrances sur leur Arreté de la part de leur Compagnie, douces & respectueuses. La Reine

ne lui répondit, que pour la Décla- 1651.
ration contre le Cardinal Mazarin qu'il demandoit, elle desiroit qu'ils la dressassent eux mêmes & qu'elle la leur envoieroit telle qu'ils la demandoient, que pour le reste, elle y aviseroit avec son Conseil : les sûretez, que Mr. le Prince demandoit alors, alloient à faire bannir de la Cour ceux, que par respect le Parlement n'avoit point nommez. La Reine balançoit entre le oui, & le non. Elle ne savoit s'il falloit chasser ses Créatures, ou les maintenir. Son sentiment alla d'abord à ne les pas éloigner; mais, comme on lui representa, que c'étoit une chose qui s'étoit pratiquée autrefois à la demande des Princes du Sang, on lui dit aussi qu'il falloit qu'elle ôtât à Mr le Prince le prétexte de pouvoir faire la Guerre Civile, & qu'elle étoit obligée par ces grandes raisons d'empêcher ce malheur, tant qu'elle pourroit. Suivant ce Conseil, elle se résolut de les éloigner, & de donner cette marque à toute la France de l'amour qu'elle avoit pour la Paix, & pour le Repos de l'Etat. Joint à cela que les petites dégouts

1651 qu'elle avoit eus contre de Lionne & Servien, lui en ôtérent la douleur.

Le Tellier s'en alla avec une espérance certaine de retour. La Reine avoit beaucoup de bonne volonté pour lui. Il étoit brouillé avec Mr. le Prince; mais, bien aimé du Cardinal: si bien, qu'il n'avoit rien à craindre que l'absence, qui peut toûjours être dangereuse à ceux qui ont des Envieux, & par conséquent des Ennemis; mais, il emportoit avec lui la satisfaction d'avoir eu une Conduite sans reproche & uniforme dans le bien, & d'être le seul des trois dont la probité ne fût point soupçonnée. Ils partirent, après avoir pris congé de la Reine, l'avoir entretenu chacun en particulier. Ils emmenérent avec eux leurs Femmes & leurs Enfans, & s'en allérent dans leurs Maisons.

Servien & de Lionne, se voiant chassés par Mr. le Prince à qui ils n'avoient que trop adhéré, & mal avec les deux Partis, connurent certainement que Chavigni, par envie contre eux, & pour se mettre à leur Place, avoit quelque part à la haine que Mr. le Prince leur avoit témoignée; si bien qu'ils

qu'ils firent ce qu'ils purent en partant, pour persuader à la Reine qu'il étoit l'auteur de leur ruine, & des Intrigues qui se faisoient contre l'Autorité Roiale. Il ne fut pas difficile de lui nuire, parceque la Reine ne l'avoit fait revenir que pour cacher les desseins qu'elle conservoit à l'avantag du Cardinal Mazarin, de qui Chavigni, comme je l'ai dit, s'étoit déclaré Ennemi mortel. Il s'étoit toujours maintenu dans cette résolution, malgré son retour & les recherches que le Cardinal lui avoi fait faire, & qu'il avoit méprisées. Il crut qu'avec le Prince de Condé, & les Ennemis du Cardinal, qui étoient en grand nombre, & dont la Cour étoit composée, il pourroit venir à bout de son dessein, qui étoit de s'emparer de la faveur; & il s'imagina que son crédit & sa réputation en seroit mieux établie si par lui même il pouvoit parvenir à ce bonheur. La Reine, qui suivoit ses sentimens, & qui se souvenoit toujours qu'on lui avoit ôté un Ministre par force, ne se laissoit pas gagner par la qualité d Ennemi du Cardinal; &, comme elle étoit difficile 1651.

1651. persuader, quand elle ne le vouloit pas être, il fut aisé à ces Exilez, selon qu'ils s'en vantérent deux jours auparavant, de lui faire de mauvais offices, & au lieu de le laisser à leur Place, le mettre plus loin qu'eux de la confiance. Chavigni, aiant senti l'état où il étoit à la Cour, & le mécontentement de ceux qui étoient partis, avec ce qu'ils avoient dit de lui, voulut se racomoder avec la Reine par un Eclaircissement; mais, il arriva que cette Princesse, au lieu de s'adoucir sur ses plaintes, lui dit librement qu'il étoit vrai qu'elle étoit mal satisfaite de son procédé. Et Chavigni lui disant, qu'il n'ôsoit, & ne vouloit point venir au Conseil tant qu'elle ne seroit pas persuadée de sa fidélité & de son affection à son Service, elle ne lui répondit là-dessus ni oui ni non. Ensuite de ce silence significatif, il demeura comme exclus du Conseil, sans sçavoir en quel état il étoit, c'est-à-dire embrouillé dans une disgrace sans éclat, mais plus mal en effet dans l'Esprit de la Reine, qu'il ne le croïoit lui-même. Il fut si duppe sur ce qui se passoit à ses yeux,

yeux, qu'il crut toujours que la Rei- 1651.
ne ne songeoit plus au Cardinal Mazarin, & qu'il ne reviendroit jamais. Il lui arriva de lui en parler sur ce même ton; ce qui donna de mauvaises impressions de lui à la Reine, & la persuada, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, qu'il avoit ou moins de lumiere, ou plus de malice, que n'en devoit avoir un Ministre, qui avoit eu l'honneur d'être dans la confiance du feu Roi, & qu elle avoit souffert auprès d'elle.

Le Parlement aiant été mandé, le Chancelier leur parla de la part de la Reine, pour leur dire que l'affection que Sa Majesté avoit pour l'Etat, & le desir de conserver l'union de la Maison Roiale, l'avoit obligée, pour donner une entiere sureté à Mr. le Prince, d'éloigner des Conseils du Roi ceux qui lui étoient suspects. Il exhorta la Compagnie à contribuer à la Paix qui se devoit souhaiter entre la Reine & les Princes du Sang, & à travailler au Repos de l'Etat avec le zele & l'affection qu'ils devoient avoir au Service du Roi.

Mr. le Prince fut peut-être fasché

1651. de n'avoir plus de prétexte de se plaindre, & témoigna de l'étonnement de ce que la Reine avoit fait. Il revint à Paris, & alla au Parlement. Il demanda que ceux qui étoient partis fussent compris dans la Déclaration qui se devoit faire contre le Cardinal, afin qu'ils fussent sans esp'rance de retour; mais, le Prémier Président lui dit que Mr. le Prince de Conti n'avoit point parlé de céla; qu'il avoit assez suffisament déclaré sa volonté & ce qu'il demandoit pour sa fureté, qu'il avoit dit de sa part n'avoir rien à desirer, & n'avoir nulle autre prétention que celle de l'éloignement des Créatures du Cardinal; qu'ainsi, ce qu'il demandoit étant chose nouvelle, il ne pouvoit être reçu en sa demande, & que ce seroit toujours à recommencer. Toute la Compagnie s'accorda, & ils opinérent tous du bonnet. Ainsi Mr. le Prince demeura exclus de sa prétention, dont il témoigna du chagrin.

Ceux, qui étoient de Parti contraire à Chateauneuf, voulurent empêcher son retour. Pour y réüssir, ils tâchérent de servir du Prince de Con-

dé,

dé, lui conseillant de revenir à la 1651.
Cour, pour prendre sa Place, & s'opposer au Changement qui se préméditoit; mais, ses deffiances n'étant pas finies pour l'éloignement de ces trois hommes, il ne vint point voir la Reine; & cette Conduite ne manqua pas d'avoir son effet, & de faire avancer les Affaires de Chateauneuf. Car, le Cardinal voiant le Prince de Condé entiérement aliéné de la Reine & de lui se confirma dans la néceſſité de se lier avec ceux qui avoient intérêt de le pouſſer. Ce Prince se reposoit sur ce que le Duc d'Orleans lui avoit promis, qu'il ne feroit point revenir Chateauneuf, sans sa participation & son consentement; & il ne vit pas qu'ils pouvoient être trompez tous deux: & ils le furent en effet; car, Chateauneuf & le Coadjuteur, qui donnoient à la faveur toute leur fidelité, ne considéroient le Duc d'Orleans qu'autant qu'ils leur pouvoit être commode pour l'acquerir.

Les choses étant en cet état, le Coadjuteur eut commerce avec la Reine & Chateauneuf la vit deux fois en particulier, sans que le Prin-

1651. ces en fussent participans; mais, comme les secrets de la Cour ne sont secrets que pour quelque tems seulement, Mr. le Prince le sachant fit de grandes plaintes au Duc d'Orleans de ce qu'il lui avoit manqué de parole. Ce Prince lui protesta n'avoir point sçu que la Reine dût voir ces deux hommes; l'assûrant que lui même en étoit mal content. Et comme il vit par leurs secretes visites, qu'ils s'attachoient à la Reine & au Cardinal Mazarin, il commença aussi tôt de les haïr, ou de les aimer, selon qu'il s'accommodoit en leur conduite, qu'il croioit toujours appuiée sur de bonnes intentions à son égard. Et de toutes ces contrarietez ce qui parut de plus vrai, fut qu'il en fit des railleries publiques; mais, elles ne firent rien voir que l'incertitude de ses pensées sur les dégouts qu'il devoit avoir alors de leurs nouvelles Intrigues. Mr. le Prince enfin se déclara à Mr. le Duc d'Orleans, de ne pouvoir plus souffrir le Coadjuteur, & cette déclaration ne le brouilla pas avec lui.

Ces mêmes jours, il vint voir la Reine d'Angleterre à Chaillot. Elle avoit

avoit fait de cette Maison un Couvent 1651.
de Religieuses de Ste. Marie. J'y avois contribué par mes conseils & mes soins. Ma Sœur y étoit venue Novice, avec la fondation sortie de St. Antoine. Elle en avoit été la prémiere Professe, & j'y entrois en qualité de Bienfaitrice. Ce Prince dit à la Reine sa Sœur en riant, *que Mr. le Prince & le Coadjuteur étoient fort mal ensemble, & qu'il alloit avoir bien du plaisir de leur Chamailleries.* Voilà ses propres mots : ils marquent la foiblesse de ses sentimens, tant sur la haine que sur l'amitié; mais, celle à qui le discours s'adressa en fut surprise. Elle le trouva aussi incompréhensible qu'il l'étoit en effet; &, après qu'elle m'eut permis d'en examiner les conséquences avec elle, elle conclut selon la raison & la vérité, que les choses de cette importance se devoient regarder plus sérieusement, & sentir avec plus de vivacité.

Mr. le Prince étant à Paris, rencontra un jour le Roi au Cours, dont il fut blamé de tout le monde. Il ne voioit ni le Roi, ni la Reine, & il sembloit par cette bravade ne plus

1651. compter à rien le respect qu'il devoit à leur Personne & à la Couronne.

La Reine avoit intérêt de ne pas pousser le Prince de Condé, de peur d'augmenter par ses malheurs les siens propres ; mais, les Frondeurs, pour être les Maîtres, avoient bien envie d'en faire un Criminel déclaré de l'Etat. Il semble que ce Prince, moins habile en cet endroit que ses Adversaires, ne prit point assez de soin d'éviter comme il le pouvoit les occasions de facher la Reine. Il écouta les Brouillons qui étoient auprès de lui, qui ne demandoient que la Guerre, & s'y laissa conduire sans que peut-être sa volonté y eut aucune part. S'il n'eut point quitté la Cour, il eut sans doute bien embarassé ceux qui vouloient l'en chasser; & les gens de bien en eussent été fort contens. Il ne lui auroit pas été difficile d'y trouver sa sûreté, tant par les voies publiques du Duc d'Orleans & du Parlement, que par les particuliers, qui étoient les meilleures. Il l'auroit rencontré toute entiere dans le cœur de la Reine, si tout de bon il eut voulu oublier le passé, & vivre avec elle selon qu'il eut été à propos

pour

pour cette Princesse, pour l'Etat, & 1651.
pour lui ; quand même il lui en eut dû couter l'envoi de quelque Courier au Ministre éloigné, puisque les petites choses se doivent toujours céder aux grandes, quand les petites ni les grandes ne choquent point l'équité. En l'état où elles étoient, les Frondeurs s'étant détachés du Duc d'Orleans méritoient d'en être abandonnez, & plus encore du Prince de Condé, qu'ils avoient voulu perdre; &, par conséquent, tous deux devoient se réünir à la Reine, & se mocquer de la folie publique qui sans un juste sujet avoit gaté les esprits de tous par la chimérique haine du Nom de Mazarin.

Monsieur le Prince aiant donc renoncé à la Paix, & voulant s'opposer à Chateauneuf, il prit la voie du Parlement, où il alla le deuxieme Août. Il se servit du remede qui étoit à la mode, c'est à dire de ce fantome dont je viens de parler qui fut la raison qu'il allégua pour pouvoir battre en ruine ses Ennemis. Il fit entendre, sans les nommer, qu'ils avoient envoié traiter à Cologne avec le Cardinal (*). Il cria contre Brachet son Courier, con-

(*) Cardinal Mazarin y étoit alors.

1651. contre Bartet Confident & Courier de la Palatine, & contre tous ceux qui avoient commerce avec le Mazarin. Il fut arrêté, qu'on informeroit contre eux, & qu'ils seroient ouis. On m'assûra qu'il avoit eu intention de nommer Chateauneuf, & on le lui avoit conseillé; mais, il ne le fit pas: je n'en sai pas la cause. Il fut dit aussi qu'on envoieroit dire au Duc de Mercœur de venir prendre sa place, pour rendre compte à la Compagnie de son Mariage hors du Roiaume, sans permission du Roi; car ce Prince étoit revenu de Breull, où il avoit épousé publiquement Mademoiselle de Mancini, Niece du Cardinal. On ordonna de plus, que la Déclaration que la Reine avoit promise contre ce Ministre seroit dressée la plus ample & le plus forte qu'elle se pourroit faire.

Le Prince de Condé se justifia au Parlement d'avoir rencontré le Roi au Cours. Il dit que s'il avoit cru y trouver Sa Majesté, il n'y seroit pas allé; qu'il sçavoit le respect qu'il lui devoit; protestant de nouveau, de vouloir demeurer fidele dans son Service. Le Prémier Président l'exhorta fortement à

à rendre ses devoirs au Roi & à la 1651.
Reine; &, quelques jours apres aiant honte de n'y point satisfaire & n'avoir nul sujet apparant d'en user ainsi, il fut conseillé par ses Amis & Serviteurs d'aller au Palais Roial. Le Duc d'Orleans l'amena saluer le Roi & la Reine. Leur entrevue fut froide : la Conversation se passa publiquement en discours de bagatelles; & la visite fut courte. Puis, tout d'un coup, pressé par sa peur, il n'y revint plus du tout.

Les Brachet & Bertet furent ouïs. Ils se deffendirent si bien, qu'ils ne donnérent point de prise sur eux; mais Mr. le Prince, & ceux de sa Caballe, continuérent à faire demander au Parlement que le Duc de Mercœur fut ouï. Il fut interrogé au Parlement le douze ou treizeime Août, & fort pressé par le Prémier Président de répondre précisement sur l'Interrogation qu'on lui faisoit; sçavoir, s'il étoit marié? Il dit d'abord, qu'il ne croioit pas être obligé de répondre; mais, il assûra la Compagnie, qu'en cas qu'il le fût, il l'étoit sans crime. Le Prémier Président lui dit, *Cela veut dire que*

Le 12 où 13 Août.

1651. *l'avez épousée, avant que le Cardinal son Oncle fût déclaré Criminel.* Il répondit que ouï; qu'il étoit marié avant le partement du Cardinal. Les Gens du Roi donnérent sur cette Déclaration leurs Conclusions, & dirent qu'ils étoient d'avis que le Duc de Mercœur justifiât son dire.

Beaucoup de ceux du Parlement vouloient passer plus outre, disant qu'il n'avoit pû se marier sans permission du Roi; qu'on sçavoit qu'il avoit épousé la Niece du Cardinal à son voiage qu'il venoit de faire à Breull; & que ce qu'il disoit étoit faux, & ne le pouvoit prouver. Il s'éleva un murmure dans le Parlement, qui fit dire à plusieurs, que cela étoit tout-à-fait contre la Reine. L'Affaire n'étoit pas sans embarras, parcequ'en effet la Cérémonie du Mariage s'étoit faite publiquement au lieu où étoit le Cardinal; & le Duc de Mercœur n'eut pu prouver le contraire: si bien que les Serviteurs de la Reine en eurent de l'inquiétude, à cause que les Princes pouvoient s'en servir pour la chicaner. Mais, cette Famille étant appuiée, l'Affaire demeura assoupie par les soins de leurs Amis.

Mr.

Mr. le Prince tenant tête au Roi dans Paris, & la Reine aiant alors tant de sujets de se plaindre de lui, songea tout de bon à se garantir. Elle prit enfin ses mesures avec les Frondeurs, qui par leur raccomodement avec le Cardinal s'étoient remis assez bien avec elle, & avoient par force quelque part dans sa confiance. D'autre côté, Mr. le Prince s'éloignant tous les jours d'avantage de l'Accomodement, pensoit à la Guerre, & à se préparer à tout ce qui pouvoit lui arriver. Il envoia en Espagne, & fit tout ce que la Prudence, (vû le mauvais état où il étoit,) l'obligeoit de faire. Madame de Longueville desiroit la Guerre, pour ne point retourner avec son Mari, qui la vouloit avoir, & avec qui elle étoit brouillée. Le Duc de la Rochefoucault, à ce qu'il m'a conté depuis, souhaitoit la Paix, parcequ'il avoit senti les Malheurs de la Guerre Civile, & que sa Maison rasée lui faisoit haïr ce qu'il avoit éprouvé lui avoir été si domageable. Mais, ne pouvant manquer de suivre les sentimens de Madame de Longueville, comme il vit les apparences d'une 1651.

1651. d'une visible rupture, qui devoit bientôt engager Mr. le Prince à s'éloigner de la Cour, il fut d'avis qu'elle s'en allât à Mouron, attendre les événemens de toutes les Intrigues qu'elle même avoit faites. Mr. le Prince aiant approuvé ce Conseil, elle partit de St. Maur avec Madame la Princesse & le petit Duc d'Auguien, & fut attendre en ce lieu ce que deviendroit ce Prince, qui, sans avoir un véritable dessein de faire la Guerre, ainsi que je viens de le remarquer, se trouva nécessité par sa Conduite de la faire malgré lui; &, graces à Dieu, ce fut toujours à son desavantage.

Le Duc de Longueville parut alors se séparer entiérement du Prince de Condé. Mademoiselle de Longueville, sa Fille, y contribua beaucoup; car, quoi qu'elle eut passé pour Frondeuse dans les tems où ce Prince s'étoit trop légérement abbandonné aux vaines entreprises de Madame de Longueville & du Prince de Conti, cette Princesse n'y étoit entrée que par ses obligations, qui l'avoient engagée par raison dans un Parti, dont le Duc de Longueville son Pere étoit un des prémiers

prémiers Chefs, & par l'état ou la 1651.
Prison l'avoit réduit: car, par elle même, étant Fille d'une Prince du Sang de la troisieme Branche Roiale, par conséquent Niece du dernier Comte de Soissons, que sa pitoïable destinée fit perir à la Bataille de Sedan, elle ne pouvoit guerres aimer les Princes de Condé, & particuliérement Madame de Longueville sa Belle-Mere, dont elle ne croioit pas être assez considérée. C'est ce qui lui fit souhaiter ardament ce qui de toute maniére lui parut avantageux au Duc de Longueville, & aux Princes ses Freres, Enfans de Madame de Longueville; &, par cette Conduite, elle fit voir la bonté de son Esprit, & la droiture de ses intentions qui la portérent à vouloir que ceux en qui elle prenoit intérêt s'attachassent à leur véritable devoir. Le Duc d'York avoit desiré d'épouser cette sage Princesse. La Reine d'Angleterre m'avoit commandé d'en parler à la Reine, Je le fis Elle me répondit, que ce Prince, étant Fils de Roi, étoit trop grand pour le pouvoir laisser marier en France; &, par cette Raison Politique, l'Affaire ne put réüssir.

1651. réüssir. Ce Prince en fut fâché: il estimoit cette Princesse; sa vertu, & sa Personne lui plaisoient: & ses richesses, étant héritiére du feu Comte de Soissons, lui auroient été aussi fort agreables; car alors il n'en avoit pas beaucoup. En tout tems, ce Mariage étoit convenable à lui & à elle.

La Reine, voiant donc qu'elle ne pouvoit plus esperer de Paix avec le Prince de Condé, & ne voulant point user des remedes violens qu'on lui avoit conseillés, prit, pour se défendre contre lui, le plus doux & le moins hazardeux; assistée du Conseil de Sennetere, dont la sagesse & la fine Modération étoit d'un grand secours, pour opposer aux extremes sentimens de ceux qu'elle n'estimoit pas. Ce veux Seigneur la voioit alors, sans crainte de déplaire au Duc d'Orleans, pour qui il avoit toujours eu quelque attachement; mais, malgré les circonspections qu'il avoit observées auprès de cette Princesse, il lui avoit donnée de salutaires Conseils. Il avoit été fidele des deux côtez; & pour lors il espéroit, vû la nouvelle Liaison des Frondeurs avec le Cardinal

Ma-

Mazarin, de voir bièntôt une entiere 1651. réünion entre la Reine & le Duc d'Orleans. Dans cet espoir, ils y travaillérent tous: puis enfin il fut conclu entre elle, & Chateauneuf, le Maréchal de Villeroi, & le Coadjuteur, que le Roi & la Reine feroient une Déclaration contre Mr. le Prince qui seroit portée au Parlement & à toutes les Cours Souveraines, où la Reine feroit connoitre au Public les justes sujets de ses Plaintes. Cette Déclaration fut aussi communiquée au Prémier Président, qui alors étoit raccomodé avec Chateauneuf & le Coadjuteur, par les dégouts qu'il avoit eus du Prince de Condé. Cet homme desiroit de ravoir les Sceaux. Chateauneuf, & le Coadjuteur étant raccommodez avec la Reine, ils espéroient de rentrer tout-à-fait dans sa confiance; & se mettre à la Place du Ministre. Sur ce fondement, & par les Conjonctures entiérement favorables au Prémier Président, ils furent forcez de lui faire dire qu'ils avoient dessein, cela arrivant, de chasser le Chancelier, & lui promirent de contribuer de tout leur possible à les

lui

1651. lui faire redonner, pourvû qu'il voulût être de leurs Amis. Chateauneuf s'accomodoit en cet Article à la volonté de la Reine, qu'il voïoit être tournée de ce côté-là. Lui même, qui les avoit depuis perdus malgré lui, les souhaittoit aussi; mais, il se servit alors de cette prudente modération pour plaire à cette Princesse, & se contenta de ce qu'il alloit, du moins en apparence, posséder la prémiere Place. Cette intelligence étant donc bien établie, le Prémier Président eut connoissance de cette Déclaration faite par la Reine contre Mr. le Prince. Il l'approuva & y corrigea même quelque chose qu'il ne jugea pas être selon l'ordre.

Pour bien éxécuter cette résolution, il falloit gagner le Duc d'Orleans, qui paroissoit de jour en jour plus détaché des Frondeurs: Mais, pour se raccomoder avec ce Prince, ils ne manquérent pas de lui dire que le Cardinal étoit un homme qu'ils vouloient perdre, & que s'ils avoient fait quelques pas vers lui, c'étoit qu'ils vouloient par là rentrer dans le Cœur de la Reine; afin de le pousser tout

nouveau, & faire que la Reine l'abandonnât tout-à-fait. Le Duc d'Orleans quelque fois disoit lui-même, qu'il étoit assûré que les Frondeurs haïssoient le Cardinal Mazarin, & vouloient l'accabler d'avantage, & que leur intention étoit telle; mais, cette intelligence ne laissoit pas de faire quelque impression sur son Esprit. D'autre côté, Mr. le Prince, leur Ennemi déclaré, tiroit à lui le Duc d'Orleans, qui ne vouloit pas non plus se séparer de lui, pour ne lui pas laisser l'avantage de l'applaudissement des Peuples & de Mal-contents. Il craignoit que la Reine, qu'il avoit offensée, s'il se séparoit du Prince de Condé, ne le laissât du moins sans Autorité, ou ne prît peut-être de pires résolutions contre lui; ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas tout-à-fait impossible. Ces raisons aiant en quelque maniere séparé le Duc d'Orleans d'avec les Frondeurs, & l'aiant lié d'avantage au Prince de Condé les Frondeurs se trouvérent embarassés. Ils s'étoient vantez à la Reine de lui redonner l'Amitié du Duc d'Orleans; & ils 1651.

1651. ne purent effectuer leur promesse. Elle ne laissa pas de les recevoir, parceque c'étoit déjà une chose résolue, qu'on se serviroit d'eux pour les opposer à Mr. le Prince. La Déclaration fut donc dressée, telle qu'il convenoit qu'elle fût. Il étoit nécessaire ensuite de la montrer au Duc d'Orleans. La Reine le fit. Elle le pria de la lire dans son Oratoire, le soir auparavant qu'elle fût envoiée au Parlement. Ce Prince en fut surpris, & tâcha de détourner la Reine de ce dessein; mais, elle lui témoigna vouloir absolument la faire passer. Le Duc d'Orleans, après avoir fait ce qui lui fut possible pour l'empêcher de le faire; montra d'y consentir. Il y corrigea lui même deux Articles, qui ne se pouvoient prouver contre lui, & s'en alla se coucher plein d'inquiétude & de chagrin, sans se déterminer entre ces deux Partis.

Pour rendre cette Déclaration plus agréable au Public, on y mit en tête une Protestation contre le Cardinal Mazarin, qui devant être lue & publiée en présence de Leurs Majestez, devoit avoir la force, de persuader le

Public

Public que la Reine ne pensoit plus du tout au Cardinal. On manda le Parlement, & le Comte de Brienne, Sécrétaire d'Etat, lut cette Déclaration en la même forme que la voici. Ce qui fut remarquable en cette óccasion, fut que le Prince de Conti, qui rarement alloit chez la Reine, se trouva par hazard présent à cette Lecture, & dit tout haut que Mr. le Prince se justifieroit aisément de toutes ces Calomnies. 1651.



1651.

DISCOURS,

QUE LE ROI ET LA REINE REGENTE,

Assistez de Monseigneur le Duc d'Orleans, des Princes, Ducs, & Pairs, Officiers de la Couronne, & Grands du Roiaume, ont fait lire en leur présence aux Députez du Parlement, Chambre des Comptes, Cours des Aides, & Corps de Ville de Paris, au sujet de la Résolution qu'ils ont prise de l'Eloignement pour toujours du Cardinal Mazarin hors du Roiaume, & sur la Conduite présente de Mr. le Prince de Condé, le dix septieme d'Aout 1651.

„ C'Est avec un extréme déplaisir,
„ qu'après toutes les Déclarations
„ que nous avons ci-devant faites avec
„ tant de solêmnité contre le retour
„ du Cardinal Mazarin, nous voions
„ que les Ennemis du Repos de l'E-
„ tat se servent encore de ce prétex-
„ te pour y fomenter les Divisions

„ qu'ils

„ qu'ils y ont allumées. C'est ce qui 1651.
„ nous oblige à vous envoier querir
„ pour vous déclarer de nouveau,
„ que nous voulons & entendons ex-
„ clure pour jamais le dit Cardinal,
„ non seulement de nos Conseils,
„ mais de notre Roiaume, Païs, &
„ Places, de notre Obéïssance & Pro-
„ tection, faisant Defenses à tous nos
„ Sujets d'avoir aucune Correspon-
„ dance avec lui: Enjoignant très
„ expressement que toutes Personnes
„ qui contreviendront à cette notre
„ volonté encourent les Peines por-
„ tées par les Anciennes Ordonnan-
„ ces des Rois nos Prédécesseurs, &
„ par les derniers Arrêts de nos
„ Cours Souveraines; voulans que
„ toutes Déclarations nécessaires pour
„ cela soient expédiées.

„ Après avoir donné ces Assûran-
„ ces à tous nos Sujets nous ne pou-
„ vons plus dissimuler, sans blesser
„ notre Autorité, ce qui se passe. Un
„ chacun sçait les Graces que la
„ Maison de Condé, & lui en par-
„ ticulier, ont reçues du feu Roi de
„ glorieuse Mémoire, mon très ho-
„ noré Seigneur & Pere, & de la

1651. „ Reine ma très honorée Dame &
„ Mere Régente. Après avoir accor-
„ dé sa Liberté aux instantes Prieres
„ de mon très cher & très amé Oncle
„ le Duc d'Orleans, & aux très hum-
„ bles Suplications de mon Parlement
„ de Paris. Après lui avoir rendu le
„ Rang qu'il avoit dans mes Conseils,
„ restitué le Gouvernement des Pro-
„ vinces & Places que lui & les siens
„ tiennent dans mon Roiaume en si
„ grand nombre, qu'il est aisé de ju-
„ ger que celui qui les a desirées vou-
„ loit prendre le chemin de se faire
„ craindre, plûtôt que de se faire ai-
„ mer. Après avoir rétabli les Trou-
„ pes levées sous son nom, capables
„ de composer une Armée. Après
„ lui avoir accordé le change du Gou-
„ vernement de Bourgogne, avec ce-
„ lui de Guienne; lui aiant permis de
„ retenir les Places qu'il avoit dans la
„ Province qu'il laissoit; ce qui ne
„ s'étoit jamais pratiqué. Après lui
„ avoir fait paier les sommes immenses
„ qu'il disoit lui être duës d'Arrera-
„ ges, de Pensions, d'Apointemens,
„ de desintereflement de Montres de
„ ses Troupes & Garnisons, qui sont
telles

„ telles que pour le contenter on a 1651.
„ été contraint de divertir les fonds
„ destinés à l'entretien de ma Maison
„ & subsistance de mes Armées. Bref,
„ n'aiant rien obmis de ce qui lui
„ pouvoit apporter une entiere satis-
„ faction, & le disposer à emploier les
„ bonnes qualitez que Dieu lui a don-
„ nées, & qu'il a fait paroitre autre-
„ fois à l'avantage de notre Service,
„ nous avions conçu cette espérance,
„ lors qu'à notre très grand regret elle
„ a été détrompée par des Actions
„ bien contraires aux Protestations
„ qu'il nous avoit faites solemnelle-
„ ment dans l'Assemblée de notre Par-
„ lement.

„ Nous ne dirons rien de ce que
„ aussi-tôt après sa liberté l'ardeur de
„ ses poursuites nous porta à faire les
„ changemens que vous avez vu dans
„ le Conseil. Cette Entreprise lui
„ aiant réüssi, il eut la hardiesse d'ac-
„ cuser & de se plaindre de trois de
„ nos Officiers, ou de la Reine notre
„ très honorée Dame & Mere, la-
„ quelle leur commanda de se retirer,
„ non seulement de notre Cour, mais
„ de notre bonne Ville de Paris, pour

1651. „ ôter à notre dit Cousin tout prétex-
„ te de Plainte, & pour étouffer les
„ Tumultes qu'il excitoit. Nous es-
„ perions que toutes ces Graces le dis-
„ poseroient à nous complaire en quel-
„ que chose, ou pour le moins l'em-
„ pêcheroient de continuer ses mau-
„ vais desseins, lors qu'avec un extrê-
„ me regret nous avons vû des effets
„ contraires à ceux que nos bontez
„ avoient taché de provoquer. Nous
„ avons remarqué qu'après que notre
„ très cher & aimé Oncle le Duc
„ d'Orleans lui a donné de notre part,
„ & a porté à notre Parlement, nos
„ paroles Roiales, qui lui offroient
„ toutes les sûretez qu'il pouvoit desi-
„ rer, & qu'il avoit requises, il de-
„ meura quelques jours sans se pou-
„ voir résoudre à nous voir, quoi
„ qu'il se fût une fois rencontré à
„ notre Passage *. Enfin, pressé par
„ notre très cher & très amé Oncle le
„ Duc d'Orleans, & par notre Parle-
„ ment, de nous rendre les devoirs,
„ il prit résolution de nous voir une
„ seule fois, où il fut reçu par nous
„ & par la Reine notre très honorée
„ Dame, Mere, & Régente, avec
„ toutes

*Quand Mr. le Prince rencontra le Roi au Cours.

„ toutes les démonstrations d'une par- 1651.
„ faite bienveillance, qui eut été ca-
„ pable de le guérir de toutes ses apré-
„ hensions, si elles ne venoient plû-
„ tôt de sa propre conscience, que des
„ mauvais offices qu'il veut croire lui
„ être rendus.

„ Nous somme obligés de vous di-
„ re ce qui est venu à notre connoiss-
„ sance touchant ses menées, tant au-
„ dedans comme au dehors de notre
„ Roianme. Pour commencer par les
„ choses qui sont publiques, chacun
„ a vû que notre dit cousin s'est absen-
„ té dequis deux mois de nos Con-
„ seils, qu'il les a décriés dans nos
„ Parlemens, & par tout ailleurs; di-
„ sant qu'il ne se pouvoit fier en nous,
„ ni en ceux qui nous approchoient;
„ aiant écrit à tous nos Parlemens, &
„ à quelques unes de nos bonnes Vil-
„ les, pour leur donner de mauvaises
„ impressions de nos intentions; en-
„ gageant en même tems dans toutes
„ nos Provinces plusieurs Gentilshom-
„ mes & Soldats à prendre les Armes
„ aussitôt qu'ils en seroient requis de
„ sa part. Il a aussi dans notre bon-
„ ne Ville de Paris, qui donne le

1651. „ mouvement à toutes les autres, „ fait semer de mauvais bruits de nos „ intentions. Nous avons appris aussi qu'il renforçoit les Garnisons des „ Places que nous lui avons confiées, „ les munissoit de toutes choses nécessaires, & faisoit sans nos ordres travailler en diligence aux fortifications, „ emploiant à cela nos Sujets, & les „ contraignant d'abandonner leurs récoltes. Il a fait retirer nos Cousines, sa Femme & sa Sœur, dans le „ fort Chateau de Mouron. Il a ramassé de toutes parts de Sommes „ notables de deniers. Enfin, il pratique publiquement tout ce qui nous „ peut donner sujet de croire ses mauvaises intentions. Nous avons été „ confirmez en notre créance par des „ Avis certains que nous avons reçus „ de divers endroits des intelligences „ qu'il formoit avec les Ennemis, „ tant à Bruxelles avec l'Archiduc, „ que dans le Camp avec le Comte „ Fueusaldagne ; faisant escorter les „ Couriers jusques dans les Portes de „ Cambrai par quelque Cavallerie tirée des Troupes qui n'obeïssent „ qu'à lui seul. Ces Pratiques étant fai-

„ faites à notre insçu, sans nos Passe- 1651.
„ ports, & contre notre volonté, qui
„ peut douter de son intelligence avec
„ ceux contre lesquels nous sommes
„ en Guerre ouverte? Il n'a voulu
„ non plus faire sortir les Espagnols
„ de la Ville de Stenai, ainsi qu'il s'é-
„ toit obligé de le faire; cette seule
„ condition aiant été éxigée de lui,
„ lorsqu'il fut retiré de Prison. Sa
„ Conduite est cause que Dom Este-
„ van de Gamarre s'est approché de la
„ Meuse avec son Armée; qu'il a ra-
„ vitaillé Mouzon, & s'est conservé
„ le Passage de Dan, qui met en con-
„ tribution une Partie de la Champa-
„ gne: pour donner aussi plus de
„ moïen, à nos Ennemis d'entrepren-
„ dre contre nous, & arrêter les Pro-
„ grès que notre Armée plus puissante
„ que la leur pourroit faire dans le
„ Païs Bas. Par une entreprise qui
„ n'a jamais été vue dans notre Roiau-
„ me, quelques ordres exprès qui
„ aient été donnez, ceux, qui com-
„ mandoient ces Troupes n'ont ja-
„ mais voulu obéïr aux Commande-
„ mens que nous leur avons faits de
„ joindre les siennes au Corps d'Ar-

1651. „ mée où ils avoient été destinées par „ nous & par notre Oncle le Duc „ d'Orleans. Ce qui a renversé jusqués à présent tous nos desseins, „ tant à cause de la juste défiance „ que nous avons eu de ceux de notre Cousin, comme aussi parcequ'il „ a donné loisir aux Ennemis de le „ reconnoitre, & de se mettre en état „ de s'opposer à nos forces.: outre „ que leur résolution s'est augmentée par les espérances, ou pour „ mieux dire par les assûrances qu'on „ leur a données de quelques mouvemens dans notre Roiaume.

„ Nous ne pouvons nous empêcher „ de dire toutes les désolations que „ les Gens de Guerre commandez „ par notre Cousin ont faites, & „ qu'ils continuent de faire, en se „ maintenant en Picardie & Champagne, qu'ils achevent de ruiner; „ au lieu d'être dans les Païs Ennemis à leur faire la Guerre. La liberté, que prennent ses Troupes „ de piller nos Sujets, fait aussi que „ plusieurs de nos Soldats abandonnent notre Camp, pour aller dans „ le sien.

„ Nous

„ Nous avons bien voulu vous 1651.
„ donner part de toutes choses, en-
„ core que la plus grande partie fût
„ déjà connue. Nous croions que
„ vous jugerez par ces Déportemens
„ publics de notre dit Cousin, que
„ ses menées secretes ne sont pas
„ moins dangereuses. La connoissance
„ que nous en avons ne nous permet
„ pas de le pouvoir dissimuler plus
„ long-tems, sans abandonner le
„ Gouvernail de cet Etat, que Dieu
„ nous a mis en main, & que nous
„ sommes résolus de tenir avec ferme-
„ té. Nous sçavons que si nous n'a-
„ portons un prompt remede au des-
„ ordre qu'on veut jetter dans notre
„ Etat, nous ne pouvons obliger nos
„ Ennemis d'entendre à la Paix que
„ nous desirons de conclure, ni ré-
„ former les abus qui se sont glissez
„ dans notre Roiaume, ainsi agité
„ par tant de pernicieux desseins &
„ entreprises, si nous ne les préve-
„ nions & en arrêtions le cours, com-
„ me nous sommes résolus de faire
„ par les moiens que Dieu nous a mis
„ en main, dans l'assûrance que nous
„ avons & que vous nous avez tou-

 „ jours

1651. „ jours témoigné de votre fidélité &
„ affection à maintenir notre Autori-
„ té, entretenir nos Sujets dans l'o-
„ béïssance qu'ils nous doivent, &
„ que nous vous assurons que vous
„ continuerez à aporter tout ce qui
„ dépendra de vos soins pour faire
„ valoir nos bonnes intentions, pour
„ le Bien & le Repos de notre Roiau-
„ me. Fait à Paris, le dix-sept Août
„ mil six cent cinquante-un,

„ *Signé* LOUIS,

„ *Et plus bas*,

„ DE GUENEGAUD. „

Le lendemain le Prince de Condé alla au Parlement, & dit à la Compagnie qu'il avoit été entiérement surpris d'apprendre les Calomnies que ses Ennemis lui imposoient, & qu'ils se servissent pour cela de l'Autorité du Roi; que ses Services & sa Naissance parloient assez pour lui; qu'il croioit que Son Altesse Roiale sçavoit le détail de toute sa conduite & la fausseté des choses qu'on lui imputoit, & en infor-

formeroit la Compagnie; & que pour le 1651.
reste il lui seroit aisé de s'en justifier.
Il parla assez fiérement, & se tournant du côté du Coadjuteur quand il parla de ses Ennemis; car, il n'ignoroit pas les Propositions qu'il avoit faites contre lui, & ses Conférences avec les Ministres de la Reine.

Cette Affaire étant de grande conséquence, on députa deux Conseillers vers le Duc d'Orleans, pour le prier de venir au Parlement. L'embarras où étoit ce Prince de ne sçavoir que faire entre la Reine & Mr. le Prince; le rendoit incertain. Il dit à ceux qui l'allérent trouver, qu'il étoit malade, & qu'il alloit être saigné, & qu'il n'y pourroit pas aller. Ils le pressérent de leur donner jour, & il leur dit que sur les six heures du soir il leur feroit sçavoir quand il pourroit y aller.

Le lendemain dix-neuvieme Août, le Prince de Condé vint au Parlement, avec un Ecrit en main du Duc d'Orleans, par lequel ce Prince, malgré ce qui s'étoit passé entre la Reine & lui, & le consentement qu'il avoit en quelque façon donné à la Déclaration faite contre le Prince de Con-

1651. dé, le justifioit sur les principaux Chefs dont la Reine l'accusoit. Cette contrariété d'actions, qui à l'égard du Duc d'Orleans n'étoit pas sans excuse, donna sujet à la Reine de se plaindre de lui; mais, il disoit pour ses raisons, qu'il avoit voulu balancer les choses, afin de porter la Reine & Mr. le Prince à l'Accomodement, & empêcher la Guerre Civile; qu'enfin, se voulant lier avec le Prince de Condé, comme aiant tous deux offensé la Reine, & tous deux aiant sujet de la craindre, il l'avoit abandonnée en cette occasion, en donnant des forces à Mr. le Prince, pour lui résister. Cet Ecrit étoit tel.

DE-

1651.

DECLARATION DE MONSIEUR LE DUC D'ORLEANS ENVOIÉE AU PARLEMENT POUR LA JUSTIFICATION DE LA CONDUITE DE MONSIEUR LE PRINCE.

„ NOUS, GASTON, Fils de
„ France, Oncle du Roi, décla-
„ rons que nous n'avons sçu que Mer-
„ crédi dernier, à sept heures du soir,
„ par Mr. de Brienne, la Résolutions
„ que la Reine avoit prise de mander
„ les Compagnies Souveraines & la
„ Ville, pour leur déclarer qu'elle n'a-
„ voit aucune pensée pour le Retour
„ du Cardinal Mazarin, & qu'elle fe-
„ roit expédier toutes Déclarations né-
„ cessaires pour cet effet; & qu'elle
„ pourroit aussi parler de ce que Mr.
„ le Prince n'avoit été au Palais Roial,
„ depuis que nous le lui aurions me-
„ né.

„ Le

1651. ,, Le lendemain, qui étoit le Jeu-
,, di, y étant allé sur les onze heures,
,, la Reine nous auroit fait lire l'Ecrit,
,, sans que nous en eussions eu com-
,, munication auparavant, auquel nous
,, aurions trouvé beaucoup de choses
,, à redire, & particuliérement en ce
,, qui regarde l'intelligence avec l'Espa-
,, gne; & aurions jugé à propos de
,, n'en point faire la Lecture: mais la
,, Reine le voulût absolument, disant
,, que cela étoit nécessaire pour sa dé-
,, charge, le Roi devant être Majeur
,, dans vingt deux jours.

,, Nous déclarons aussi, que Mr. le
,, Prince à proposé à la Reine en no-
,, tre présence, & depuis au Conseil,
,, après le retour du Marquis de Sil-
,, leri de Bruxelles, où il avoit été en-
,, voié par Sa Majesté, qu'il y avoit
,, deux moiens de faire sortir les Espa-
,, gnols de Stenai: l'un par la Négo-
,, ciation, les Espagnols aiant offert
,, audit Marquis de Silleri de sortir de
,, la dite Ville de Stenai, moiennant
,, une suspension d'armes entre Stenai
,, & les Places de Luxembourg pour
,, le reste de la Campagne; ce que la
,, Rei-

„ Reine aiant refusé absolument, Mr. 1651.
„ le Prince nous fit entendre qu'avec
„ deux cens hommes qui étoient
„ dans la Citadelle, il ne pouvoit en
„ chasser cinq cens qui étoient dans
„ la Ville, & qui pouvoient être ra-
„ fraichis à toute heure par l'Armée
„ des Ennemis; & que si la Reine
„ vouloit lui donner deux mille hom-
„ mes, il les contraindroit d'en sor-
„ tir.

„ Nous témoignons aussi, que
„ toutes les Troupes qui sont sous le
„ nom de Mr. le Prince, & qui ont
„ été destinées par nous pour l'Ar-
„ mée de Picardie, y sont présente-
„ ment, à la réserve du Régiment
„ de Cavallerie, & la Compagnie de
„ Chevaux-Legers d'Anguien; &
„ que pour les autres qui étoient des-
„ tinés pour l'Armée de Champagne,
„ & le dit Régiment d'Anguien, Mr.
„ le Prince n'aiant pas jugé qu'elles
„ fussent sous le Commandement du
„ Maréchal de la Ferté, parcequ'il
„ est attaché au Cardinal Mazarin,
„ il l'avoit escorté pendant ses Voia-
„ ges & même reçu dans ses Places
„ de-

1651. „ depuis les Arrêts du Parlement; il
„ nous auroit prié d'envoier une Per-
„ sonne qui fût à nous pour les com-
„ mander avec assûrance qu'elles lui
„ obéïroient aveuglément. Nous
„ nommames à Sa Majesté le Sieur
„ de Vallan pour cet Emploi, lequel
„ étant prêt de partir reçut un ordre
„ contraire de Sa Majesté; ce qui a
„ obligé les dites Troupes de demeu-
„ rer en attendant le dit Sieur de Val-
„ lan, qui les devoit comman-
„ der.

„ Nous déclarons encore, que les
„ soupçons & deffiances de Mr. le
„ Prince ne sont pas sans fondement,
„ ainsi que nous l'avons dit dans le
„ Parlement, aiant sçu qu'il y avoit
„ eu quelques Négociations faites à
„ son préjudice: &, depuis que nous
„ le menames au Palais Roial, où il
„ ne fut pas trop bien reçu, nous ne
„ l'aurions pas invité d'y retourner.

„ Nous assûrons aussi, que nous
„ ne croions point que Mr. le Prin-
„ ce ait été capable d'avoir eu jamais
„ de mauvais desseins contre le Ser-
„ vice du Roi & le Bien de l'Etat. Fait

„ à

„ à Paris, le dix huitieme jour d'A- 1651.
„ oût mil six cent cinquante-un.

„ *Signé* GASTON,

„ *Et plus bas*,

„ DE FREMONT. „

Mr. le Prince, outre cette Justification, apporta une Réponse à la Déclaration de la Reine, qui fut lue en présence de tous, par laquelle il rendoit raison de sa Conduite sur tous les Chefs qui le comdamnoient. Le Coadjuteur, qui en cette occasion s'entendit nommer, voulut se deffendre. Le Prince de Condé & lui se reprochérent beaucoup de choses, & le Coadjuteur dit à Mr. le Prince, qu'il avoit manqué à sa parole. Je ne sçai pas bien le détail de cette Conversation; mais, voici l'Ecrit.

„ MESSIEURS,

„ C'Est avec un extrême déplaisir, „ qu'après avoir tant de fois dé„ claré à votre Compagnie & au Pu-
„ blic

1651. „ blic la sincérité de mes intentions,
„ justifiée par une Conduite recon-
„ nue de toute la France, & qui ne
„ reproche rien à ma Conscience, je
„ me trouve encore obligé de vous
„ donner un Eclaircissement sur le
„ sujet d'un Ecrit que je respecte,
„ parcequ'il porte le nom du Roi,
„ mais lequel contient une Diffama-
„ tion de ma Personne & de mes Dé-
„ portemens. On ne peut trouver
„ étrange qu'avec tout le respect
„ que je dois à Sa Majesté, surprise
„ par l'artifice de mes Ennemis, je
„ satisfasse à ma Réputation, &
„ d'autant plus que ce Discours n'a
„ aucune des marques par lesquelles
„ les Rois ont accoutumé de faire
„ sçavoir à leurs Peuples leurs volon-
„ tez contre des Princes de ma Nais-
„ sance & de mon Rang.

„ Il semble qu'on me veuille im-
„ puter que je me serve du nom du
„ Cardinal Mazarin, comme d'un
„ prétexte pour fomenter les Divi-
„ sions que l'on dit être dans l'Etat.
„ Toute la France sçait que je n'ai
„ eu aucune part à ce qui s'est dit &
„ fait contre lui auparavant ma Pri-
„ son

„ ſon ; qu'il a été proſcrit avant ma 1651.
„ Liberté ; & que ſi depuis je me
„ ſuis uni de ſentiment avec tous les
„ Parlemens du Roiaume, & aux
„ Vœux de tous les Peuples, ce n'a
„ été que pour maintenir le Repos
„ & la Tranquilité de l'Etat, que ſon
„ retour pouvoit altérer. Et ſi le
„ Conſeil du Roi avoit pris autant de
„ ſoin qu'il devoit de lever ſur ce ſu-
„ jet les Ombrages & Deffiances aux
„ quelles tant de voiages faits à Co-
„ logne ont donné lieu, le Parle-
„ ment n'auroit pas été en peine, pour
„ diſſiper les craintes que l'on avoit
„ de ſon Rétabliſſement, de deman-
„ der une Déclaration confirmative
„ de ſes Arrêts, laquelle il ſemble
„ qu'on ait voulû éluder par ce Pa-
„ pier, qui étant ſans forme ne doit
„ être d'aucune Conſidération,

„ Cela ſuffiroit pour dire que je
„ n'ai pas beſoin d'y répondre, ſi ce
„ n'étoit qu'aiant été lu en préſence
„ de vôtre Compagnie, & de toutes
„ les autres, même du Corps de Vil-
„ le, & aiant été enſuite imprimé, il
„ eſt juſte que je déſabuſe le Public
„ de toutes les Calomnies qui y ſont
„ répandues contre moi. L'on

1651. „ L'on me reproche les Graces du
„ feu Roi faites à ma Maison, com-
„ me si feu Mr. mon Pere, n'en avoit
„ mérité aucune par ses Services; car,
„ pour les Places de Stenai & Cler-
„ mont, qui m'ont été données depuis
„ la Régence pour récompense de l'A-
„ mirauté qu'avoit feu Mr. le Duc de
„ Brezé mon Beau-Frere, & que je
„ perdis par sa Mort, je n'estime pas
„ qu'on les doive envier à ce que
„ j'ai fait pour l'Etat, non plus que
„ les Charges & les Gouvernemens
„ que je possede, qu'on ne me pou-
„ voit ôter sans quelque injustice,
„ puisque feu Mr. mon Pere les avoit.

„ J'ai reconnu publiquement être
„ obligé de ma délivrance à la bonté
„ de Leurs Majestez, aux instances
„ que M. le Duc d'Orleans en a fai-
„ tes avec tous les témoignages d'af-
„ fection que je pouvois desirer d'un
„ Prince de sa générosité, & aux sup-
„ plications du Parlement, que j'en ai
„ remercié; mais, je ne croirai point
„ manquer à la gratitude que je dois,
„ si je fais entrer la justice en part de
„ cette obligation: & la Déclaration
„ d'Innocence, qu'il à plu à Sa Ma-
jesté

„ jesté m'accorder, étant une preuve 1651.
„ de l'oppression qui m'a été faite, il
„ est extraordinaire qu'après une Pri-
„ son de treize mois sans cause & sans
„ fondement on veuille faire passer
„ ma Liberté pour un Bienfait.

„ L'on dit que l'on m'a rendu le
„ Rang que j'avois dans le Conseil
„ du Roi, lequel aiant été à feu M.
„ mon Pere, auquel j'ai succédé par
„ le Testament du feu Roi de glorieu-
„ se mémoire, & depuis par votre
„ Arrêt lors de la Régence: & m'ap-
„ partenant par ma Naissance, je ne
„ croi pas qu'on puisse traiter de fa-
„ veur un droit que j'ai comme aiant
„ l'honneur d'être Prince du Sang,
„ & duquel on ne pouvoit pas par
„ conséquent me priver, non plus que
„ de mes Gouvernemens & de mes
„ Places sans injure: étant au surplus
„ ridicule que les nouveaux Confi-
„ dens du Cardinal Mazarin, qui ont
„ vrai-semblablement dicté cet Ecrit,
„ publient que par ce grand nombre
„ de Places qu'ils disent que je posse-
„ de, quoi que je n'aie que Stenay &
„ Clermont, oûtre celles qui étoient
„ dans ma Maison, j'ai plus affecté de

me

1651. „ me faire craindre que de me faire „ aimer ; puis qu'on n'a jamais fait „ aucune plainte d'aucune violence de „ la part de ceux qui y commandent. „ Et je ne ferois point en peine de „ me deffendre de la haine que l'on „ me reproche, si je n'avois en „ quelque façon sacrifié mes intérêts „ & ma propre gloire à l'obéïssance „ que je croiois devoir au Roi, & de „ laquelle néanmoins l'on se prévaut „ à présent pour me décrier ; laissant „ à juger au Parlement si ces affidez „ au Cardinal Mazarin peuvent me „ reprocher le nombre de mes Gou-„ vernemens ; puis que le Cardinal „ sous le nom de ses Domestiques „ possede Pignerol, en Italie ; Salses, „ Perpignan, & Roze en Roussilon ; „ Brest, Dunquerque, Mardic, Ber-„ gue, Dourlens, Bapaume, la Bassée, „ Ypre, Courtrai, Portolongone, & „ Piombino, qu'il avoit & qu'il a „ laissé perdre ; sans compter une in-„ finité d'autres dont les Gouverneurs „ sont dans sa dépendance : ce qui „ fait assez connoitre s'il ne faut point „ autre chose que des paroles, pour as-„ sûrer l'éloignement hors du Roiau-

me

„ me d'un Homme qui a tant de por- 1651.
„ tes pour y entrer, & dont on ſçait
„ par une expérience trop fatale à la
„ France, que ſa Politique a toujours
„ été de ſe rendre redoutable.

„ L'on fait dire au Roi, qu'il a ré-
„ tabli les Troupes qui étoient & qui
„ ſont encore ſous mon Nom, capa-
„ bles de compoſer une Armée, com-
„ me ſi elles n'avoient pas aſſez bien
„ & utilement ſervi, pour mériter
„ cette juſtice, étant connu à toute
„ la France, que les avantages que Sa
„ Majeſté a remporté ſur les Ennemis
„ ont été en partie les fruits de leurs
„ fatigues & de leurs travaux; &
„ comme ſi Sa Majeſté pouvoit avoir
„ trop de Régimens qui ont porté par
„ tout la gloire de ſes Armes avec des
„ ſuccès qui auroient donné la Paix à
„ toute l'Europe, ſi le Cardinal Maza-
„ rin ne les eut rendues inutiles par
„ ſa mauvaiſe & pernicieuſe Conduite.
„ Il devoit ſe ſouvenir qu'aiant eu
„ deux Régimens d'Infanterie Italien-
„ ne, deux autres Régimens d'Alle-
„ mans & Polonois, quatre Régimens
„ de Cavallerie de même Nation, ſes
„ Compagnies de Gendarmes & de

1651. „ Chevaux Legers ; & ses Gardes „ qu'il a eu jusque dans le Palais Roïal, qui est une insolence sans exemple, sans faire mention de vingt autres Régimens qui étoient pour la garde de ses Places, ou sous le nom de ses Domestiques ou Afidez, il „ ne me devoit pas faire reprocher „ que si j'avois assez de Regimens pour „ faire une Armée, puis que je ne „ les ai jamais employés que pour le „ Service du Roi & le Bien du Roïaume, & qu'au contraire on a tout „ sujet d'appréhender qu'il n'abuse des „ siens, pour troubler par ses armes, „ comme il a fait par ses Intrigues, „ notre Repos & notre Tranquilité.

„ J'avoue que j'ai accepté le Gouvernement de Guienne pour celui „ de Bourgogne que le Roi a donné „ à Mr. d'Epernon, sur les instances „ qui m'en furent faites de la part de „ la Reine, plus pour donner la Paix „ à cette Province, & satisfaire Mr. „ d'Epernon par cet Accomodement, „ que par aucune considération : & même j'ai supplié Sa Majesté de n'y point „ penser ; & un des Ministres present „ (*), m'aiant demandé si je le disois „ de

* Chavigni.

„ de bon Cœur, & après avoir ré- 1651.
„ pondu qu'oui, la Reine dit qu'elle
„ le vouloit absolument, comme
„ une chose nécessaire pour la Tran-
„ quilité de la Guienne, & pour la
„ satisfaction dudit Sieur Duc d'E-
„ pernon, qui n'y pouvoit retourner
„ avec succès pour le Service du Roi,
„ & sureté de sa Personne étant étran-
„ ge, que dans la condescendance que
„ je rendis en cette occasion, on s'en
„ soit servi pour me calomnier dans
„ le Public.

„ Que si j'ai conservé les Places où
„ je commande pour le Roi en Bour-
„ gogne, c'est parce qu'on ne m'en
„ donnoit aucune en Guienne, &
„ que les aiant achetées, il n'étoit pas
„ juste de me les ôter, sans m'en
„ donner d'autres en échange, ou
„ m'en paier la récompense, que feu
„ Mr. mon Pere en avoit donnée à
„ feu Mr. de Bellegarde.

„ Pour les Sommes immenses qu'on
„ dit m'avoir été paiées pour Arre-
„ rages de mes Pensions, Appointe-
„ ments, apointé des interessemens &
„ montres de Troupes, qui sont sous
„ mon nom, & Garnisons, celui qui
„ a dressé cet Ecrit, n'a pas eu de

1651. „ bons Mémoires; étant certain que
„ je n'ai eu que des Assignations païables seulement en 1652. & 1653, comme étant sur l'imposition de 1651. & 1652, & qui par conséquent n'ont pu donner lieu au renversement des Tables du Roi, pour lequel on sçait le démélé que j'ai eu avec le Conseil, & au manque de fonds pour la subsistance des Troupes qui est une dépense présente & qui ne souffre point de retardement: pouvant protester à la Compagnie avec vérité, que de toutes ces Assignations, je n'en ai pas reçu cinquante mille livres, & que le surplus de ce qui me reste à paier étoit échu devant ma Prison pour la plus grande partie, & m'auroit été paié dès ce tems-là, si on ne l'avoit diverti par l'ordre & pour le compte du Cardinal Mazarin & des siens pour la plus grande partie, suivant les Mémoires que je puis donner à la Compagnie. Il est étrange qu'on me veuille imputer que je sois à charge à l'Etat, parce qu'on m'a paié en papier ce que je devrois recevoir en Argent, si

„ je

„ je ne donnois d'avantage à la né- 1651.
„ cessité de l'Etat qu'à mes intérêts,
„ & particuliérement me montrant
„ engagé envers mes Créanciers de
„ plus de deux millions pour dépense
„ que j'ai faite pour le Service de Sa
„ Majesté; & qu'ainsi l'on veut re-
„ jetter sur moi le desordre des Fi-
„ nances, comme s'il ne provenoit
„ pas de la Profussion qu'en a fait
„ faire le Cardinal, & de ce nom-
„ bre innombrable de Comptant que
„ le Parlement se peut faire rapporter,
„ pour connoitre qui en a profité;
„ étant certain que rien n'est venu à
„ mon avantage de ce qui m'est dû,
„ que la Reine m'est redevable enco-
„ re de deux cent cinquante mille li-
„ vres, que feu Madame ma Mere
„ & moi lui avons prétées dans ses
„ plus grandes nécessitez, & dont
„ j'ai encore ses promesses en main.

„ L'injuste Prison dans la quelle
„ on m'a mis, & detenu pendant
„ treize mois, m'a empêché avec
„ beaucoup de regret de faire valoir
„ les bonnes qualitez que me donne
„ ce Ecrit: &, si les intentions de
„ ceux qui l'ont fait étoient aussi sin-
„ ceres pour le bien de l'Etat que les

1651. „ miennes, on verroit bientôt cesse
„ toutes les défiances qui m'em pê-
„ chent d en user pour le Service du
„ Roi comme je le voudrois.

„ Je n'ai point poursuivi le chan-
„ gement qui a été fait dans le Con-
„ seil ; &, pour peu l'on eut consi-
„ déré la maniere avec laquelle Mr.
„ le Prémier Président & moi avons
„ été depuis, & tout ce qui se passa
„ en cette occasion, on se persuadera
„ difficilement que j'aie témoigné au-
„ cune ardeur ni empressement pour
„ demander cet établissement, & que
„ j'aie eu d'autre part à cette muta-
„ tion, que l'obstacle que j'apportai
„ aussi bien que Son Altesse Roiale
„ à la proposition qui fut faite par
„ Mr. de Montrésor & appuiée de
„ Mr. le Coadjuteur, de faire pren-
„ dre les Armes à Paris, d'ôter de
„ force les Sceaux à Mr. le Prémier
„ Président, & d'aller droit au Palais
„ Roial (*) ; & cela, en présence
„ de Mr. de Beaufort & de quantité de
„ Personnes de Condition qui peu-
„ vent en dire la vérité.

„ La poursuite que j'ai faite pour
„ l'éloignement de Sieurs Servien, le
„ Tellier, & de Lionne, n'est point
„ une

* J'ai parlé de cela sur le Récit des témoins, & particuliérement sur celui de Madame de Longueville, qui pour lors m'en conta les Particularitez.

,, une continuation d'Entreprise sur 1651.
,, l'Autorité Roiale, puisque le Par-
,, lement a justifié ma Conduite par
,, ses Remontrances, & le Public par
,, ses Applaudissemens à une demande
,, non seulement juste mais nécessaire
,, pour établir la sûreté de tous les Gens
,, de bien, & la mienne particuliere.
,, Si cet éloignement avoit été éxé-
,, cuté comme le Bien du Roiaume
,, le requeroit, la France auroit eu l'ac-
,, complissement des vœux par mon
,, attachement aux volontez de la
,, Reine: mais, aiant vû qu'au mê-
,, me tems que l'on me donne cette
,, satisfaction apparente, l'on renou-
,, velloit en effet mes deffiances, par
,, un Commerce continuel avec le
,, Cardinal Mazarin, & avec mes plus
,, grands Ennemis, j'ai cru être obli-
,, gé de pourvoir à ma sûreté, sans
,, néanmoins manquer au respect que
,, je dois au Roi, dont je ne me depar-
,, tirai jamais, quelque effort que
,, fassent ceux qui veulent troubler
,, l'Etat, pour m'engager à une Con-
,, duite contraire. Et si je n'ai eu
,, l'honneur de voir Leurs Majestez
,, qu'une fois, je proteste à votre
,, Compagnie que j'en ai tout le dé-

1651. „ plaisir qu'on se peut imaginer d'un
„ Prince de ma Naissance, qui se
„ ressent très obligé des bontez
„ que le Roi m'a toujours fait pa-
„ roitre & dont j'eusse tàché de mé-
„ riter la continuation par mes sou-
„ missions, si pour me ravir cet
„ avantage, l'on ne se fût étudié de
„ me donner de nouveaux soupçons,
„ par les Couriers qu'on envoioit au
„ Cardinal, & les nouveaux établisse-
„ mens qu'on veut faire dans le
„ Conseil, sans ma participation &
„ mon consentement, & de Person-
„ nes nouvellement engagées d'affec-
„ tion & d'intétêt avec le Cardinal,
„ puisque c'est par lui qu'ils y en-
„ trent ; ce qui m'a obligé de ne pas
„ hazarder d'avantage ma Liberté
„ entre les mains de Gens dont l'Am-
„ bition regle toute la Conduite, &
„ qui m'ont par conséquent donné
„ juste sujet d'appréhender tout de
„ leurs Conseils ; & c'est ce qui m'o-
„ blige de vous déclarer, que toutes
„ les fois qu'ils entreront dans le
„ Conseil contre mon consentement,
„ je n'y pourrai jamais prendre au-
„ cune confiance, & n'y pourrai avoir
„ aucune sûreté. Je

„ Je reconnois que ces deffian- 1651.
„ ces continuans je me suis abste-
„ nu d'assister aux Conseils, pour
„ lesquels néanmoins je n'ai eu jamais
„ que les mêmes sentimens que Son
„ Altesse Roiale a témoignés dans cet-
„ te Compagnie, les quels n'auroient
„ point été exposez à la Censure pu-
„ blique, si l'on eut autant affecté
„ de les rendre utiles & glorieux à
„ l'Etat, que sommis à la volonté
„ du Cardinal, dont on sçait que
„ l'on a toujours attendu jusqu'ici les
„ avis, pour former les résolutions
„ que l'on avoit à prendre, soit pour
„ les graces, ou pour les ordres ge-
„ neraux du Roiaume, ainsi que Son
„ Altesse Roiale a témoigné plusieurs
„ fois. Si j'ai écrit aux Parlemens
„ du Roiaume, & à quelques Villes,
„ ce n'a été que pour rendre compte
„ de ma Conduite & de mes Actions,
„ & pour dissiper les bruits que l'on
„ faisoit courir, que je voulois faire
„ une Guerre Civile, & en consé-
„ quence des Lettres que l'on en fit
„ écrire par le Roi dans toutes les
„ Provinces depuis ma Retraite dans
„ ma Maison de S. Maur: & je m'éton-

1651. „ ne que ce procédé aiant été trouvé „ juste & légitime par votre Compagnie, qui à justiffié toute ma Conduite en cette rencontre, puisqu'elle a reçu favorablement mes Lettres, on s'efforce d'y trouver à redire, & de le rendre criminel par cet écrit; étant chose très contraire à la vérité, que j'aie écrit pour faire aucune levée extraordinaire de Soldats, aussi bien que ce qu'on débite que j'ai renforcé les Garnisons des Places dont je suis Gouverneur, que je les fortifie de nouveau, & que j'oblige les habitans des lieux circonvoisins aux corvées, quoique les Garnisons n'excédent pas le nombre porté par les Etats du Roi, & que j'aie ordre & argent de Sa Majesté pour les dites fortifications, & qu'il seroit à souhaiter ques tous les Gouverneurs des Places Frontieres en usassent de même.

„ La Retraite de ma Femme & de ma Sœur en mon Chateau de Mouron étant un effet de l'obligation que j'ai eu de travailler à la conservation de ma Maison, que je

„ je n'ai pa crus après tant de défian- 1651.
„ ces légitimes de voir exposer toute,
„ en un même lieu, il n y a que
„ ceux qui en veulent la Ruine qui
„ y puissent trouver à redire ; les
„ quels, s'ils étoient mieux avertis,
„ ou moins artificieux, sachant que
„ ma Sœur est dans les Carmelites à
„ Bourges, & ma Femme dans une
„ de mes Maisons, qui lui avoit été
„ même donnée pour Retraite pen-
„ dant ma Prison, ne prendroient
„ point occasion de donner ombrage
„ au Public d'une Action nonseule-
„ ment permise mais tout-à-fait in-
„ differente, ni d'interpréter mali-
„ cieusement la Recette que je fais
„ de mes Revenus, pour le Paiement
„ de mes Dettes & l'entretien de ma
„ Maison.

„ Lors de ma sortie du Havre,
„ l'on n'a exigé aucune Condition
„ de moi pour Stenai, à la qu'elle
„ on jugera bien que je n'ai pu m'o-
„ bliger, puisqu'elle n'étoit pas en
„ mon pouvoir: Mr. le Duc d'Or-
„ leans faisant assez connoitre par la
„ Déclaration, que je n'ai point man-
„ qué à ce que je dois au Roi & à

„ pouvoit dès le commencement de 1651.
„ la Campagne, & que l'on ne la
„ conservât pas pour des desseins que
„ le tems fera connoitre être bien
„ contraires à ce que l'on publie par
„ cet Ecrit.

„ Quant aux Troupes qui sont
„ sous mon nom, & au séjour qu'elles
„ font sur la Frontiere, ma Condui-
„ te ne peut être mieux justifiée que
„ par Mr. le Duc d'Orleans, qui dé-
„ clare que je n'ai rien fait que par
„ ses ordres, & pour empêcher la
„ dissipation des Troupes qui peu-
„ vent être très utiles au Roi, &
„ dont la ruine eut été la suite infail-
„ lible de leur jonction à des Corps
„ commandez par des Généraux &
„ Officiers étant entiérement dans la
„ dépendance du Cardinal Mazarin.
„ Et il paroit assez que le bruit, que
„ l'on fait contre le Séjour de ces
„ Troupes en France, n'est qu'un
„ artifice pour me decrier, puisqu'on
„ ne dit rien de celles de Mrs. de Tu-
„ renne, & de Vendôme, & des
„ Régimens de Chack, & de Met-
„ tencoart, qui sont logés auprès,

1651. „ & qu'on ne fait point marcher
„ pour l'Armée.

„ Les désolations que l'on impute
„ te aux dites Troupes est un mal
„ général & non point un particulier,
„ auquel le Parlement aiant pourvû
„ par ses Arrêts, j'ai déclaré, com-
„ me je déclare encore, que je tien-
„ drai toujours la main à ce que
„ ceux d'entr'elles qui auront failli
„ soient punis selon la rigueur des
„ Ordonnances.

„ Si je ne m'étois point si ouver-
„ tement déclaré contre le Cardinal
„ Mazarin par ce que j'ai témoigné
„ dans cette Compagnie, & en pu-
„ blic, & par l'oposition que j'ai fait
„ au Commerce de ces Couriers de
„ Cologne, je n'aurois pas besoin de
„ me justifier de ces Pratiques que
„ l'on dit que j'entretiens & dedans
„ & dehors du Roiaume; & si l'on
„ fait réfléxion que Cambrai est le
„ passage des Couriers que l'on en-
„ voie au Cardinal, ainsi qu'il paroit
„ par la Lettre de Mr. le Maréchal
„ d'Hoquincourt, dont Metaïer étoit
„ Porteur, il sera difficile de conce-
„ voir que j'aie fait prendre la même

„ route pour communiquer avec 1651.
„ l'Archiduc, & que j'aie exposé
„ trente hommes pour l'escorte de
„ ceux que j'envoiois qui eussent été
„ autant des témoins contre moi; ce
„ qui est si ridicule, qu'il ne mérite
„ point de réponse.

„ Je conclurai enfin cette Réponse
„ par ce qui est de plus important
„ dans ce Discours, dans lequel on
„ m'accuse d'avoir intelligence avec
„ les Espagnols; & qui est fausse-
„ ment controuvé par mes Ennemis:
„ c'est pourquoi j'en demande répa-
„ ration comme du plus grand outra-
„ ge, qui puisse étre fait à mon
„ Rang & à ma Dignité de Prince
„ du Sang, & supplie la Compagnie
„ d'interposer son Autorité pour me
„ faire obtenir, & de prier le Roi &
„ la Reine de nommer les Auteurs
„ de cette Calomnie, & de vouloir
„ incessament envoier ces Mémoires
„ & ces Avis qu'on dit être certains,
„ tant de la dite intelligence, que
„ de l'engagement de Soldats extraor-
„ dinaires dans le Roiaume pour mon
„ Service particulier: me soumettant
„ à votre Jugement, en cas que j'aie
„ rien

1651. „ rien fait contre le devoir de ma „ Naissance. „

Mr. le Prince & Mr. le Coadjuteur étant Ennemis déclarez, chacun, pour s'en tenir sur la defensive, menoit au Palais quantité de suite. Le Prince de Condé, par sa Naissance & par son Autorité, avoit beaucoup d'Amis, & de Serviteurs: & le Coadjuteur, par la force de sa Caballe, en avoit aussi un fort grand nombre; & l'on avoit raison de croire que cette Querelle ne se termineroit pas sans y avoir du Sang de répandu.

Le vingt & unieme Août, on s'assembla pour délibérer sur les Justifications du Prince de Condé, que le Duc d'Orleans par son Ecrit avoit rendu plus aisées qu'elles ne l'avoient paru à ses Ennemis. L'animosité étoit telle, que chacun vouloit être en état d'attaquer, & de se deffendre. Le Coadjuteur, ce jour là que tout le monde soupçonnoit devoit être terrible, craignant que ses Amis ne fussent pas en assez grand nombre pour égaler la suite & la Puissance du Prince de Condé, supplia la Reine qu'on lui

lui prêtât quelques Gens de la Gar- 1651.
de. Laigue, qui avoit été Capitaine au Régiment des Gardes lui mena quantité de Soldats; & le Palais se trouva plein d'hommes armez, prêts à donner Bataille au premier signal. Quand tous les Chefs de part & d'autre eurent pris leurs Places, on vint avertir Mrs. de la Grand' Chambre, que la grande Salle étoit pleine de gens armez, & qu'il étoit impossible d'opiner en sûreté. Mr. le Prince pria le Duc de la Rochefoucault d'aller faire sortir sens Gens. Le Coadjuteur dit aussi qu'il alloit prier ses Amis de se retirer, & partit brusquement pour cela. Il s'avança hors de la porte, prémier que le Duc de la Rochefoucault. Aussitôt qu'il parut, dans la grand Salle du Palais, & que ceux du Parti du Prince le virent, ils mirent tous l'épée à la main. Ceux du Coadjuteur en firent de même, & dans cet instant il s'en fallut peu qu'ils ne se tuassent tous les uns les autres, sans nul ordre particulier de faire ce qu'ils faisoient. Le Coadjuteur, voiant cet embarras, & craignant de se trouver engagé parmi tant d'é-

1651. d'épées tirées contre lui, voulut rentrer dans le petit Parquet des Huissiers d'où il étoit déjà sorti; mais, il rencontra le Duc de la Rochefoucault à la porte, qui la lui ferma au nez. Le Coadjuteur pousse & heurte. Le Duc continue à la lui tenir fermée, & l'entr'ouveroit seulement, pour voir qui accompagnoit le Coadjuteur. Le Coadjuteur, voiant cette Porte entr'ouverte, la poussa fortement pour entrer; mais, il ne put passer tout-à-fait, & demeura comme à demi écrasé entre cette Porte demi-ouverte, ne pouvant entrer ni sortir. Le Duc de la Rochefoucault le laissa long tems dans cet état, & arrêta la Porte par un Crochet de fer, qui étoit derriere qu'il y rencontra; le tenant, là pour empêcher qu'elle ne s'ouvrît d'avantage. Beaucoup des Amis du Coadjuteur & des Gens de Mr. le Prince qui se trouvérent dans le Parquet, dirent qu'il falloit ouvrir au Coadjuteur; & Montresor, qui étoit son Ami, se tourmentoit pour le faire entrer; mais le Duc de la Rochefoucault l'empêcha toujours. Cependant, le Coadjuteur n'étoit pas à son

son aise ; car, outre que la posture 1651.
étoit fort desagréable, il devoit craindre que quelque Poignard ne vint lui ôter la vie, par le reste de son Corps qui étoit demeuré derriere. Pendant ces fâcheux momens, il entendoit proche de lui ces deux Troupes se menacer terriblement, & il eut besoin de toute sa fermeté, pour n'avoir pas horreur de l'état où il étoit. On cria vers la Grand' Chambre ; &, aux cris de quelques uns, Champlatreux, Fils du Prémier Président sortit, qui de son Autorité fit ouvrir la Porte, malgré le Duc de la Rochefoucault. Le Coadjuteur, rentré & assis à sa Place, se plaignit de ce Duc & de sa Violence. Il lui reprocha qu'il l'avoit voulû assassiner. Le Duc de la Rochefoucault, qui se trouva assis auprès de lui, répondit brusquement, que ce n'auroit pas été grand dommage, & qu'en effet, ne sçachant pourquoi tant d'épées étoient tirées, il avoit seulement songé à la conservation de Mr. le Prince. Le Duc de Brissac, qui se trouva de l'autre côté, du Duc de la Rochefoucault, & qui étoit Parent du Coadjuteur, lui répon-

1651. pondit en le menaçant. Le Duc de la Rochefoucault, étant au milieu des deux, leur dit que s'il étoit hors de ce lieu, il les étrangleroit tous deux; & le Coadjuteur, se servant d'un certain nom de Guerre qu'ils lui avoient donné autrefois dans la Guerre de Paris étant de même Parti, lui dit, *Mon Ami la Franchise, ne faites pas le méchant: vous êtes Poltron, & moi je suis Prêtre; c'est pourquoi nous ne nous ferons pas grand mal.* Cette rude Conversation se conclut par un rendez-vous que se donnerent, le Duc de Brissac, & le Duc de la Rochefoucault pour se battre; mais, l'Affaire fut accommodée aussitôt après. Ce matin fut seulement emploié à calmer ce desordre, & à faire sortir toutes ces Troupes si animées au Combat, afin qu'on pût sortir de la Grand-Chambre en sûreté, & dix heures sonnérent avant que toutes choses pussent être appaisées. Ce fut une merveille, que cette journée se passa sans malheur & sans carnage, & que quelque emporté n'avoit tué le Coadjuteur à cette Porte. Ce qui le sauva fut quelques uns de ses Gentils-hommes, qui de-

demeurérent toujours derriere lui. Il 1651.
ne parut en rien que l'on en eut eu le dessein: le hazard seul eut part à cet Evénement, excepté l'Action du Duc de la Rochefoucault, qui fut un peu dure; mais excusable en des tems comme ceux-là, & à l'égard d'un Ennemi aussi dangeureux qui l'étoit le Coadjuteur.

Le vingt deuxieme on opina sur la Justification du Prince de Condé. Plusieurs furent à le justifier; mais enfin le Prémier Présldent fit revenir beaucoup de gens à son Avis; & il fut arrêté, *qu'on porteroit à la Reine tous les Ecrits, & qu'elle seroit suppliée de faire considération sur l'importance de la chose, & très humblement suppliée aussi de réünir la Maison Roiale: & que le Duc d'Orleans seroit prié de s'en mêler.*

Le vingt sixieme, le Parlement vint trouver la Reine, & le Prémier Président lui fit sa harangue en faveur de Mr. le Prince, selon leur dernier Arrêté. Il pressa la Reine de lui donner la paix; il lui éxagera l'innocence de Prince, & combien il étoit nécessaire qu'il parût innocent, afin d'éviter les maux qui en pouvoient arriver

1651. à la France: dont il fut loué; car, il le fit malgré sa haine.

Une Personne dit au Prémier Président, qu'on avoit trouvé étrange & voulu faire trouver mauvais à la Reine, qu'il l'eut tant pressée pour le Prince de Condé. Il répondit, *qu'au Palais Roial, & en présence de la Reine, il croioit être obligé, pour le Bien & le Repos de l'Etat, de parler de l'innocence de Mr. le Prince; mais, que dans le Palaïs, il falloit y faire connoitre ses Fautes.*

Le Parlement, les Princes, le Cardinal Mazarin, & ceux qui en le haïssant couroient à lui, occupoient entiérement les Esprit, & toutes les nouvelles du tems se terminoient à parler de ces choses. Il sembloit que Paris seul fût toute la France, & que hors de l'enclos de ses murailles, il n'y eût rien au Monde qui pût toucher les hommes d'aucune curiosité. Nous avions toutefois une belle Armée, que l'on ne comptoit à rien, parceque les Brouilleries de Paris la tenoient en létargie. La Reine, craignant d'en avoir à faire pour remédier à quelque mal extrême, où le Roi & elle

elle se pouvoient, trouver, n'ôsoit 1651.
l'emploier contre les Ennemis; parceque les François, ses Ennemis domestiques, lui faisoient plus de peine que les Etrangers.

Le même jour, vingt sixieme, le Le 26 Août.
Duc d'Orleans vint voir la Reine. Il lui demanda une Audiance particuliere. Ce fut pour lui faire encore de nouvelles instances pour l'obliger de faire tenir les Etats avant la Majorité; ce qui marquoit assez les desseins que les Princes avoient de faire prolonger la Régence: & peut-être aussi qu'il y avoit des Particuliers qui par leur intérêts les portoient à cette poursuite; mais, la Reine y résista comme elle avoit déjà fait plusieurs fois. Ensuite de cette Conversation, le Duc d'Orleans, un peu en mauvaise humeur de ce dernier refus, s'en alla chez lui à Limours, où da Reine l'envoia visiter par le Comte e Brienne, pour lui demander Avis de ce qu'elle avoit à répondre au Parlement sur la Justification de Mr le Prince. Le Duc d'Orleans fut radouci par cette civilité de la Reine. Il lui manda, qu'il lui conseilloit de témoigner au Par-

1651. Parlement qu'elle croioit le Prince de Condé moins coupable qu'elle ne faisoit, avant la Réponse qu'il avoit faite à la Déclaration du Roi; que pourvû qu'il envoiât ses Troupes à l'Armée du Roi, qu'il fît sortir les Espagnols de Stenai, & qu'il témoignât desirer les bonnes graces du Roi & d'elle, très volontiers elle le recevoit en leur Amitié. Elle le fit ainsi; &, pour faire voir combien de contrarietez se trouve en la vie des hommes, lors que le Duc d'Orleans fut de retour de Limours, il présenta lui même le Coadjuteur à la Reine, qu'elle reçut comme un mauvais présent qu'elle faisoit semblant d'estimer. Ce Prince, qui faisoit Profession d'une si grande Liaison avec le Prince de Condé, avoit de longues Conversations avec le Coadjuteur, qui depuis peu de jours s'étoit remis bien avec lui; ce qui fit dire aux Amis du Prince de Condé de même qu'à beaucoup d'autres, que le Duc d'Orleans étoit imcompréhensible. Le Parlement, cependant, travailloit à la justification de Mr. le Prince, & leur Arrêté fut de suplier la Reine de leur envoier une

une Déclaration en sa faveur telle qu'il 1651.
la pourroit souhaiter, & une autre contre le Cardinal, si ample & si forte; qu'il fût impossible de mettre son Retour en doute.

Pendant qu'on s'amusoit à ces divisions publiques, la Majorité approchoit, & la Reine ne pouvoit pas douter qu'elle ne dût être le souverain remede de ses maux. Elle esperoit y trouver de la Puissance, & par elle se dégager de la Servitude où elle se trouvoit réduite, aiant à rendre compte de ses Actions au Duc d'Orléans, & au Prince de Condé. Elle espéroit y trouver un Fils, Roi Majeur, & revêtu de la souveraine Puissance qui lui appartenoit à lui seul. Elle étoit assûrée de la bonté de son cœur pour elle, & par les bonnes qualitez qu'elle voioit en lui elle avoit lieu de croire, vû sa gravité, & sa sagesse, qu'il rétabliroit en sa Personne la légitime Autorité, en détruisant dans les autres celle qui lui avoit été injustement usurpée par l'état de son Enfance.

Les Articles accordez entre le Cardinal & les Frondeurs aiant été sécretement divulgués ils furent alors impri-

1651. mez, & coururent par Paris, par l'ordre des Princes. Comme ils peuvent servir d'Instruction pour sçavoir les changemens qui furent faits par la Reine, aussitôt après la Majorité, je les ai mis ici, avec le Récit de cette Cérémonie. Elle fut accompagnée d'une Déclaration d'Innocence en faveur du Prince de Condé, qui pendant ces jours-là alla faire une petite course à la Campagne, n'étant pas assez bien avec la Reine, pour y pouvoir occuper la place que sa Naissance lui donnoit.



AR-

1651.

ARTICLES ACCORDEZ ENTRE MRS. LE CARDINAL MAZARIN, LE GARDE DE SCEAUX DE CHATEAUNEUF, LE COADJUTEUR DE PARIS, ET MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

Les dits Articles furent trouvez sur le Chemin de Cologne, dans un Paquet porté par un Courier appartenant au Marquis de Noirmoutier, Gouverneur de Charleville.

„ QUe le Coadjuteur, pour se bien
„ maintenir dans la créance des
„ Peuples, se reserve de pouvoir par-
„ ler au Parlement, & ailleurs, con-
„ tre le Cardinal Mazarin, jusqu'à ce
„ qu'il ait trouvé un tems favorable
„ de se déclarer pour lui sans rien ha-
„ zarder; & que cependant Mr. de
„ Chateauneuf & Madame de Che-
„ vreuse feront semblant d'être mal
„ avec lui, pour pouvoir traiter sépa-
„ rement avec le dit Sr. Cardinal, &

M 2 „ pos-

1651. „ posséder l'Esprit de la Reine, & se „ conserver en même tems dans le „ Public par le moien du dit Sieur „ Cardinal.

„ Que Madame de Chevreuse, & „ les dits Sieur de Chateauneuf & „ Coadjuteur, feront tous leurs ef„ forts pour détacher Mr. le Duc „ d'Orleans des intérêts de Mr. le „ Prince, sans pourtant l'obliger de „ rompre absolument avec lui; sa„ chant bien qu'ils n'en ont pas le pou„ voir, & qu'ils perdroient par là leur „ crédit avec Son Altesse Roiale, à la„ quelle ils n'ôseroient rien proposer „ qui fût directement en faveur du dit „ Sieur Cardinal; connoissant l'affec„ tion que Son Altesse Roiale à pour „ le Public, & l'aversion qu'il a pour „ le dit Sieur Cardinal, & qu'il ne „ peut se fier en lui après les choses „ qui se sont passées. Il suffira pour „ satisfaire à leur parole qu'ils fassent „ tout ce qui dépendra d'eux pour „ empêcher que Son Altesse Roiale „ ne pousse tout-à-fait le dit Sieur Car„ dinal.

„ Que Mr. de Chateauneuf sera „ Prémier Ministre; qu'il suffira qu'on rende

„ rende les Sceaux pour quelque tems 1651.
„ à Mr. le Prémier Président, lequel
„ aussi lui cedera le prémier Rang.

„ Que Mr. le Marquis de la Vieu-
„ ville sera Sur-Intendant des Finan-
„ ces moiennant quatre cent mille li-
„ vres qu'il donnera audit Sieur Car-
„ dinal, & cinquante tant de mille
„ Livres au Sieur Bartet, qui a né-
„ gocié pour lui à Cologne; & ce,
„ pour l'aider à paier la Charge de
„ Sécrétaire du Cabinet qu'il a eu
„ permission d'acheter. Que le dit
„ Sieur Cardinal fera donner au dit
„ Sieur de Chateauneuf toutes les as-
„ sûrances nécessaires de la Charge de
„ Chancelier, si elle vâque durant
„ que les Sceaux seroient en d'autres
„ mains que les siennes.

„ Que le dit Sieur Cardinal fera
„ donner toutes les paroles & ex-
„ péditions nécessaires pour la Nomi-
„ nation du Roi au Cardinalat &
„ pour la Charge de Ministre d'Etat
„ au dit Sieur Coadjuteur, pour en
„ jouïr incontinent après la tenue des
„ Etats Généraux; n'étant pas à pro-
„ pos que cela se fasse auparavant: le-
„ quel pourra servir très utilement

1651. „ le dit Sieur Cardinal dans l'Assem-
„ blée des Etats pourvû qu'il ne soit
„ pas connu être son Ami. Et que
„ si la dite Assemblée des Etats se
„ porte (comme le dit Sieur Coad-
„ juteur l'espere) à demander au
„ Roi qu'il soit appellé dans son
„ Conseil, le dit Sieur Cardinal pro-
„ met de le faire établir Ministre, à
„ la Priere des dits Etats, afin que
„ paroissant obligé au Public plutôt
„ qu'au dit Sieur Cardinal, il le
„ puisse servir plus utilement en cette
„ Place.

„ Comme aussi le dit Sieur Coad-
„ juteur promet d'emploier son Cré-
„ dit pour faire casser par l'Assemblée
„ des Etats la Déclaration que le
„ Parlement à fait donner contre son
„ Avis pour exclure les Cardinaux
„ François.

„ Que le dit Sieur Cardinal fera
„ jouïr dès à présent le Marquis de
„ Noirmontier des honneurs & avan-
„ tages accordez aux Ducs, en con-
„ séquencs des Lettres qu'il lui en a
„ fait accorder par le Reine.

„ Que le dit Sieur Cardinal fera
„ donner la Somme de cent mille li-

„ vres

„ vres au Sieur de Laigue sur la Fi- 1651.
„ nance que paiera le Sieur de Nou-
„ veau pour une Charge de Sécrétai-
„ re d'Etat, laquelle le dit Sieur
„ Cardinal lui a fait promettre, en
„ reconnoissance des bons Offices
„ qu'il lui a rendus, en fournissant
„ es Courriers confidens pour la Né-
„ gociation d'entre le dit Sieur Car-
„ dinal, Madame de Chevreuse, & le
„ dit Sieur de Chateauneuf.

„ Que le dit Sieur Cardinal don-
„ nera au Sieur Mancini le Duché de
„ Nevers, ou celui de Rhételois,
„ avec le Gouvernement de Proven-
„ ce, & lui fera épouser Mademoi-
„ selle de Chevreuse, aussitôt qu'il
„ sera en possession des dits Duché
„ & Gouvernement & d'une Charge
„ dans la Maison du Roi, auprès du
„ quel les dit Sieur & Dame favori-
„ seront son retour & son établisse-
„ ment.

„ Que le dit Sieur Cardinal empê-
„ chera que Mr. de Beaufort ne puis-
„ se avoir aucune part dans la con-
„ fiance de la Reine, ni du Roi, & ne
„ fera aucun Accomodement avec lui,
„ ains le considérera comme son En-

1651. „ nemi, aussi bien que les dits Sieurs „ & Dame, en ce que les abbandonnant „ il s'est attaché à Mr. le Prince, non- „ obstant qu'il ait eu la Charge de „ l'Amirauté, par les soins des dits „ Sieurs & Dame, & par l'autorité „ du dit Sieur Cardinal.

„ Que le dit Sieur Cardinal autô- „ risera auprès de la Reine Mrs. de „ Chateauneuf & le Coadjuteur, & „ Dame de Chevreuse, & aura une „ entiere confiance en eux, sur les „ paroles que le dit Sieur de Chateau- „ neuf lui donne, par lui, & par „ Mrs. de Villeroi, d'Etrée, de Sen- „ netere, & de Jars, qui se rendent „ ses cautions, d'être tout-à-fait at- „ taché aux intérêts du dit Sieur „ Cardinal, & de vouloir servir à son „ retour toutesfois & quantes qu'il se „ pourra. Comme aussi, Madame „ de Chevreuse & le dit Sieur de „ Chateauneuf s'obligent à la même „ chose envers le dit Sieur Cardinal „ pour le dit Sieur Coadjuteur lequel „ n'entre point dans le présent Traité „ pour les raisons susdites, & demeu- „ re libre pour desavouër ce qui „ pourroit être dit de lui sur ce sujet,

„ au-

„ au cas que le dit Sieur Cardinal 1651.
„ voulût dire ou faire entendre qu'il
„ lui eut rien promis; le tout à con-
„ dition qu'il ne se parlera plus des
„ choses passées, avant, durant, ou
„ depuis la Guerre de Paris, & aussi
„ depuis l'Accomodement des dits
„ Sieurs & Dame avec le dit Sieur
„ Cardinal &. depuis l'Emprisonne-
„ ment de Mrs. les Princes, contre
„ les quels se fait principalement la
„ présente Union: l'intérêt com-
„ mun des dits Sieur Cardinal Maza-
„ rin, Garde des Sceaux de Chateau-
„ neuf, Coadjuteur, & Madame de
„ Chevreuse, étant fondé sur la rui-
„ ne de Mr. le Prince, ou du moins
„ sur son éloignement de la Cour, &
„ promet le dit Sieur Cardinal aux
„ dits Srs. & Dame d'empêcher que
„ Mr. le Duc d'Orleans n'ait con-
„ noissance ou présent Traité, ni des
„ Conférences ou Négociations, que
„ la dite Dame de Chevreuse & le
„ dit Sieur de Chateauneuf ont eu ou
„ auront ci après avec le dit Sieur
„ Cardinal Mazarin.

1651.

LA CELEBRE CAVALCADE,

FAITE POUR LA MAJORITÉ DU ROI.

Prise sur l'Imprimé qui en parut alors.

„ LE Sieur de Saintot, Maitre
„ des Cérémonies, aiant reçu
„ du Sieur de Rhodes Grand Mai-
„ tre d'icelles, les ordres que Leurs
„ Majestez lui avoient donnez quel-
„ ques jours auparavant celui de cette
„ Majorité, afin de faire préparer
„ tout ce qui seroit nécessaire à l'Ac-
„ complissement d'une Action si au-
„ guste, furent le cinquieme de ce
„ mois avertir le Parlement que le
„ Roi devoit y aller le septieme, &
„ y tenir son Lit de Justice, pour la
„ Déclaration de sa dite Majorité.

„ Le sixieme, sur le soir, le Marquis
„ de Gevres, Capitaine des Gardes
„ du Corps, les dits Grand Maitre
„ & Maitre des Cérémonies, le Sieur
„ de Reau Lieutenant des Gardes du
„ Corps,

„ Corps, avec des Exempts des 1651.
„ mêmes Gardes, furent, après avoir
„ vû le Prémier Président, visiter tout
„ le Palais & les Prisons, où ce Mar-
„ quis laissa un Exempt & quatre Gar-
„ des qu'il chargea de leurs Clefs; &
„ les Sieurs de Reau & de Saintot
„ restérent, pour vaquer aux soins des
„ préparatifs du Parlement jusques au
„ lendemain huit heures, que le Sieur
„ de Rhodes s'alla saisir du poste du
„ dit Parlement, & y donner toutes
„ les Séances.

„ Cependant, les Sieurs de Saintot
„ allérent au Palais du Cardinal, pour
„ les Cérémonies qu'il falloit observer
„ auprès de Leurs Majestez & donner
„ tous les ordres de leur Marche de
„ ce lieu au dit Parlement.

„ Le septieme, sur les huit heures
„ du matin, la Cour s'étant rendue au
„ dit Palais du Cardinal, le Maitre
„ des Cérémonies alla dire au Roi,
„ lors dans la Chambre, que la Reine
„ le venoit voir accompagnée de Mon-
„ sieur son Frere unique, de Son Al-
„ tesse Roiale, de la Princesse de Ca-
„ rignan, des Ducs de Vendôme, de
„ Mercœur, de Chevreuse, d'Elbeuf,

 „ de

1651. „ de Beaufort, du Prince d'Harcourt, du
„ Chevalier de Guise, du Duc de l'Isle-
„ bonne, des Ducs d'Usez, de Roa-
„ nez d'Epernon, de Candalle, &
„ d'Amville, des Maréchaux de Fran-
„ ce, des Officiers de la Couronne,
„ & des autres Grands du Roiaume
„ lors en Cour.

„ Aussitôt, Sa Majesté envoia le
„ Duc de Joieuse son Grand Chambel-
„ lan &, le Marquis de Souvré Gentil-
„ homme de sa Chambre, la rece-
„ voir à la Porte, & le dit Maitre
„ des Cérémonies conduisant toute
„ sa Compagnie à la ruelle du lit du
„ Roi Sa Majesté s'avança à l'entrée
„ de la Balustrade, & reçut la Reine
„ qui le salua; puis l'aiant tendre-
„ ment embrassé lui fit un bref Dis-
„ cours à la fin du quel Monsieur lui
„ donna pareillement un salut très
„ respectueux comme par homage,
„ ainsi que firent après ce Prince, Son
„ Altesse Roiale & tous les Princes,
„ Ducs, & Officiers de la Couronne
„ & Grands du Roiaume. Ensuite
„ de quoi le Roi commanda au Maitre
„ des Cérémonies de faire monter
„ chacun à cheval, & à son ordre; ce

„ qu'il

„ qu'il exécuta, faisant partir du 1651.
„ Palais ces Seigneurs & Grands du
„ Roiaume, qui étoient dans les
„ Cours & Jardins de ce même Palais,
„ dans l'état suivant, en présence de
„ de la Reine, de Monsieur, de Son
„ Altesse Roiale, qui étoient sur un
„ des Balcons de la premiere Court
„ en dessous de la Montre, chacun de
„ ces Seigneurs les saluant en se met-
„ tant dans son rang.

„ Deux Trompettes marchoient
„ devant, suivis du Sieur de Ter-
„ nan, Conseiller & Maitre d'Ho-
„ tel ordinaire du Roi, & Capitaine
„ général des Guides de Sa Majesté,
„ de ses Camps & Armées, marchant
„ avec le Sieur de la Chapelle son
„ Confrere, fort bien vêtus & mon-
„ tez à la tête de cinquante Guides
„ couverts de leurs Casaques des Li-
„ vrées de Sa Majesté; conduisant la
„ tête où étoit toute la Noblesse sui-
„ vant la Cour, avec celle des Princes,
„ Ducs, Pairs, & Grands du Roiau-
„ me, sans préséance, deux à deux,
„ tous très-lestement equippez &
„ montez, & faisant sept à huit cent
„ Gentilshommes en trois Troupes.

1651. „ Sur les pas de ce gros de Nobles-
„ se marchoient en très bel ordre la
„ Compagnie des Chevaux-Legers de
„ la Reine, composée de plus de cent
„ Maitres, conduite par le Chevalier
„ de St. Maigrin Lieutenant d'icelle,
„ vetu d'un Habit couvert de Brode-
„ rie d'or & d'argent, & monté sur
„ un Cheval blanc très beau, capara-
„ çonné, dont les crins étoient garnis
„ de grand nombre de Rubans, & la
„ Housse enrichie aussi de Broderie
„ pareille à celle de son Habit; aiant
„ devant lui quatre Trompettes habil-
„ lez de Velours noir chamaré de
„ passement d'argent, & leurs Casa-
„ ques croisiées de Toille semblable-
„ ment d'argent.

„ Après venoit la Compagnie des
„ Chevaux-Legers du Roi de deux
„ cent Maîtres, en Habits de passe-
„ mens d'or & d'argent & montez sur
„ de grands Chevaux fort beaux, étant
„ précédez de quatre Trompettes vêtu
„ de Velours bleu chamaré d'or &
„ d'argent, commandée par le Comte
„ d'Olonne, Cornette d'icelle Com-
„ pagnie, couvert d'un Vêtement de
„ Broderie d'or & d'argent, avec un
„ Bau-

„ drier garni de belles Perles, & des 1651.
„ Plumes blanche, feuille morte, &
„ Couleur de feu, avec un Cordon
„ d'or, sur un Cheval blanc très bien
„ ajusté, dont la Housse d'écarlatte
„ étoit garnie de même que son Ha-
„ bit.

„ Ensuite alloit la Compagnie du
„ grand Prévôt à pied, & lui avec un
„ Habit fort superbe, seul, sur un beau
„ Cheval paré d'une Housse de Brode-
„ rie d'or. Cette Compagnie étoit
„ jointe immédiatement par celle des
„ cent Suisses vétus de neuf avec les
„ Toques de Velours noir; le Cor-
„ don d'or, & des Plumes de Livrée
„ du Roi, allant à pied, avec l'Enseigne
„ portant le Drapeaux & son Survivant
„ à côté de lui, conduits par le Sieur
„ de St. Marie Lieutenant François des
„ mieux ornez d'un Habit tout chargé
„ de Broderie d'or, en Housse de pa-
„ reille étoffe sur un beau Cheval bai-
„ brun, & par le Sieur Diespach, au-
„ tre Lieutenant de la même Compa-
„ gnie, des plus illustres Maisons de
„ la Suisse, & des plus attachés de-
„ puis longues années au Service de
„ nos Rois, vetu à l'ancienne Suisse
d'un

1651. „ d'un Habit de Satin couleur de feu,
„ avec le Manteau couvert d'une large
„ Dentelle d'or & d'argent, doublé
„ d'une Brocatelle de même que le
„ Pourpoint, & le Haut-de-Chausse
„ découpé par bandes aussi de Satin,
„ couvert d'or & d'argent, des quel-
„ les bouffoit une autre Brocatelle. Il
„ étoit en souliers, & bas de Soie, de
„ semblable couleur de feu, avec les
„ Jarretieres & les Rozes d'or & d'ar-
„ gent, & une Chaine d'or au Col
„ faisant plusieurs Tours, d'où pen-
„ doit aussi une grande Médaille d'or,
„ la Toque de Velours noir en tête
„ garnie d'une Aigrette de Heron &
„ de quantité de belles Plumes agra-
„ phées d'une Attache de Diamans
„ avec un Cordon de même, étant
„ monté avantageusement sur un Bar-
„ be, qui aussi avoit un Panache d'Ai-
„ grette des plus beaux, les crins or-
„ nez & tous garnis de diverses gran-
„ des houpes & galants d'or & d'ar-
„ gent, la Housse de Velours de cou-
„ leur de feu couverte d'une haute
„ Dentelle & Broderie d'or & d'ar-
„ gent, & l'or moulu appliqué & bru-
„ ni avec autant d'art sur le Mors, les

bou-

„ boucles & les étiers, qu'ils sem- 1651.
„ bloient d'or massif. Autour de ce
„ Lieutenant étoient douze petits Suis-
„ ses portans leur Hallebardes de fort
„ bonne grace, aussi avec le Toques
„ de Velours, ondoiées de Plumes,
„ & au reste très bien ajustez, de sor-
„ te qu'il n'est point de mémoire
„ qu'aucun autre de cette Nation ait
„ paru plus lestement, & eu plus
„ d'applaudissemens & d'approbateurs
„ du Peuple & de toute la Cour.

„ L'aide des Cérémonies suivant
„ à Cheval, puis les Seigneurs de la
„ Cour, Gouverneurs des Places,
„ Lieutenans Généraux des Provinces,
„ tous très manifiquement vetus & su-
„ perbement montez en Housses de
„ Broderie d'or sur diverses couleurs.

„ Entre autres le Comte de Clere,
„ Fils du Marquis de Fontaine-Martel,
„ vetu d'un Pourpoint de Toille d'or
„ enrichi de Clinquant & Dentelle de
„ même, le haut de chausse de Ca-
„ melot de Hollande rouge cramosi, pa-
„ reillement étoffé avec une fort belle
„ garniture que le plus grossier vul-
„ gaire appelle une petite-oie, les Plu-
„ mes blanches & rouges, & son Bau-

driers

1651. „ drier en Broderie d'or, monté sur
„ un cheval gris-pomelé dont les
„ Crins étoient si bien frisés & liés
„ de Rubans jusques au bout de sa
„ queue pendante à terre, que l'on di-
„ soit par galanterie que ce ne pou-
„ voit être que l'ouvrage d'un Coiffeur
„ de Dames; sa Housse étoit aussi de
„ Toille d'or de même Chamarure
„ que l'Habit, & le mords, les étriers,
„ & les boucles, des mieux dorez.
„ Avec le Comte alloit le Marquis
„ d'Arci son Frere, vetu de même sur
„ un Cheval bai-clair dont la garnitu-
„ re étoit argentée, & la Housse de
„ Velours cramoisi clinquante d'or &
„ d'argent.

„ Le Chevalier Paul, fameux en
„ nos Combats de Mer, bien qu'il
„ n'eut jamais monté à Cheval, pour
„ faire voir son zêle au Service du Roi,
„ voulut paroitre en cette Cérémonie,
„ étant vetu en Broderie d'or & d'ar-
„ gent & de Peirreries, avec sa Croix
„ de Chevalier estimée dix mille écus, &
„ un Baudrier couvert de Figures de re-
„ lief en Brodrie d'or & d'argent du
„ prix de huit cent livres, monté sur
„ un Cheval bai-clair difficile à gouver-

ner

„ ner, dont la Housse étoit de Ve- 1651.
„ lours semé de Perles; aiant ensuite
„ de la Cavalcade splendidement traité
„ à diner plusieurs Seigneurs de la
„ Cour, où l'assûrance avec laquelle
„ ce Chevalier avoit en la présence du
„ Roi manié son Cheval, n'en aiant
„ jamais monté, fit diminuer celle du
„ Roi Abatalippa, que les Espagnols
„ exaltent tant pour ne s'en être point fui
„ à la prémiere rencontre d'un Che-
„ val dans la Bataille qu'ils lui donné-
„ rent au nouveau Monde, n'en aiant
„ aussi jamais vû.

„ Deux autres Trompettes étoient à
„ la tête des Gouverneurs de Provinces,
„ du Sieur du Plessis-Belliere, des
„ Chevaliers de l'Ordre, de la Garde-
„ robe, premiers Gentilshommes de
„ la Chambre, & grands Officiers de
„ la Maison du Roi, tous aussi en ri-
„ che équipage & sur de Chevaux des
„ plus beaux, harnachés avec des
„ Housses en Brodrie d'or.

„ Six Trompettes du Roi habillés
„ de Velours bleu suivoient précédans
„ six Héraults à Cheval, revetus de
„ leurs Cottes d'Armes de Velours cra-
„ moisi semé de Fleurs de Lis d'or,
leurs

1651. „ leurs Caducées en main, & les To-
„ ques de Velours en tête.

„ Derriere eux paroiſſoit le Sieur de
„ Saintot Maître des Cérémonies allant
„ & venant pour mettre chacun en
„ rang, puis le Marquis de la Meille-
„ raye Grand Maitre de l'Artillerie,
„ comme Officier de la Couronne,
„ les Maréchaux de France, d'Etrée,
„ de la Mothe Houdancourt, de l'Ho-
„ pital, du Pleſſis-Pralin, d'Eſtampes
„ & d'Hoquincourt, marchant deux
„ à deux tous richement vetus &
„ montez ſur de grands Chevaux dont
„ les Houſſes étoient chargées d'or &
„ d'argent.

„ A leur dos marchoit ſeul le Com-
„ te d'Harcourt Grand Ecuyer de
„ France, portant en écharpe l'Epée
„ du Roi attachée à ſon Baudrier, &
„ dans ſon Foureau de Velours bleu ſe-
„ mé de Fleurs de Lis d'or, qu'il re-
„ levoit ſur ſon bras. Il étoit vetu
„ d'un Pourpoint de toille d'or &
„ d'argent & d'un Haut de chauſſe
„ plein de Broderie ſemblable, mon-
„ té ſur un Cheval de Bataille gris
„ pomelé en Houſſe de Velours cra-
„ moiſi, garnie de paſſemens d'or à

„ point

„ point d'Espagne & chiffres de mê- 1651
„ me, ayant au lieu de Rennes deux
„ Echarpes de Taffetas noir.

„ Les Pages & Valets de Pied en
„ grand nombre vetus de neuf, avec
„ forces Plumes blanches, bleues, &
„ rouges, & la tête nuë, suivoient ce
„ Comte devant les Gardes du Corps
„ à pied, comme aussi le Porte-Man-
„ teau, & les Huissiers & Massiers.

„ Alors paroissoit le Roi, que son
„ auguste contenance & sa douce gra-
„ vité véritablement Roialê, avec sa ci-
„ vilité naturelle, faisoient remarquer à
„ tous pour les Délices du Genre Hu-
„ main, & redoubler aux grands &
„ aux petits les vœux qu'ils font or-
„ dinairement pour sa santé & prospé-
„ rité.

„ S. Majesté, vetue d'un Habit tel-
„ lement couvert de Broderie d'or
„ qu'on n'en pouvoit discerner l'étoffe
„ ni la couleur, paroissoit de si haute
„ stature, qu'on avoit peine à croire
„ qu'elle n'eut pas encore passé sa
„ quatorzieme année, ce qui, joint à
„ l'impatience de plusieurs, fit que
„ voiant un des jeunes Seigneurs qui
„ marchoit devant elle, ils s'emporté-

„ rent

1651. „ rent aux cris de *Vive le Roi*; avant „ qu'il eut paru. Mais; ils furent dé„ trompez aussi-tôt qu'ils eurent apper„ ſa grace & ſon adreſſe à manier ſon „ Barbe de poil iſabelle, couvert d'u„ ne Houſſe toute parſemée de Croix „ du S. Eſprit & de Fleurs de Lis en „ Broderie d'or, lequel par ſa gaieté, „ qui le fit ſoulever & aller pluſieurs „ fois à courbettes, vérifie le dire de „ Plutarque, que les Chevaux ne flat„ tent point les Rois; ce qui a donné „ ſujet au notre de ſe rendre un des „ meilleurs Ecuiers de ſon Roiaume.

„ Auprès du Roi de l'Eperon en a„ vant marchoient à pied ſes Ecuiers; „ ſavoir les Sieurs de Vantelet, de Ro„ que, de Bournonville, & du Dau„ fin; Ecuiers de la grande Ecurie, à „ ſa main gauche; & les Sieurs Te„ nilly, de Varmante; de Ste. Croix, „ & de la Chenaye, Ecuiers de la pe„ tite Ecurie à ſa droite; auſſi à pied, „ vetus d'habits couverts d'or & d'ar„ gent.

„ Les Exempts des Gardes & ſix „ Gardes Ecoſſois étoient autour & „ proche de S. Majeſté, faiſant deux „ files; aiant à leur tête le Sieur Fe-

„ ron

„ ton Lieutenant desdits Gardes pa- 1651.
„ reillement à pied, suivi d'Exempts;
„ & le Sieur de Canavallet, Lieutenant,
„ près du Roi encore à pied.

„ A côté de la droite de sadite Ma-
„ jesté, étoit le Duc de Joieuse; Grand
„ Chambellan; &, derriere elle, le Ma-
„ réchal de Villeroi son Gouverneur;
„ les Marquis de Gevres & de Ville-
„ quier Capitaines de ses Gardes, & le
„ Sieur de Beringhen, son prémier
„ Ecuier, lestement vetus & montez.

„ Les Princes suivoient en grand
„ nombre, & les Ducs & Pairs aussi,
„ sans rang & en confusion, fermoient
„ la marche de cette Cavalcade; ensuite
„ de laquelle alloient les Suisses de la
„ Garde de la Reine, ses Pages &
„ Valets de pied, quelques Gardes, le
„ Duc d'Usez son Chevalier d'Hon-
„ neur, & le Comte d'Orval son pre-
„ mier Ecuier, à cheval.

„ Le Carosse du Corps de la Rei-
„ ne venoit après, dans lequel étoient
„ Monsieur Frere unique du Roi, S.
„ A. R. les Princes de Carignan & la
„ Princesse Louïse, la Duchesse d'Ai-
„ guillon, la Marquise de Senecei Da-
„ me d'Honneur de la Reine, & la
„ Marquise de Souvré. „ Les

1651. „ Les Exempts & les Gardes mar-
„ choient autour, le Sieur de Co-
„ minges, Capitaine de ses Gardes
„ derriere, le Lieutenant plus bas, puis
„ l'Enseigne, l'Ecuier ordinaire, celui
„ de quartier, le Sous-Gouverneur de
„ Monsieur, la Compagnie des Gens-
„ d'Armes du Roi, de plus de cent
„ cinquante Maitres avantageusement
„ montez, le Comte de Miossans à
„ à leur tête & des mieux équipez,
„ quatre Trompettes au devant. Cel-
„ le de la Reine faisant plus de six
„ vingt Maitres avantageusement mon-
„ montez & conduits par le Comte
„ de Mouchard leur Lieutenant, les
„ Trompettes devant, les Carosses
„ des Filles d'Honneur, ceux des
„ Princesses de la Cour & suite de
„ Leurs Majestez.

„ Toute cette pompeuse Cavalcade
„ marcha le long des Rues de Saint
„ Honoré, de la Ferronnerie, de S.
„ Denis, devant le Chatelet par la
„ la Rue du Crucifix, S. Jaques, le
„ Pont Notre-Dame, le Marché Neuf,
„ & entra par la Rue & Porte Ste.
„ Anne en la Cour du Palais. Tous
„ ces chemins fourmilloient de mon-

„ de,

» de, étant bordez d'Amphitheatres 1651.
» jusqu'au second étage, où une par-
» tie du plus beau monde de la ville
» étoit placée.

„ Le reste des Spectateurs étoient
» aux fenetres qui avoient été accrues
» par l'ouverture des murailles de tou-
» tes les Chambres où la même ar-
» deur avoit ramassé tous ceux qui se
» trouvoient lors en cette Ville, dont
» les toits même étoient couverts &
» & d'où, comme de tous les autres
» endroits, les cris de *Vive le Roi*, qui
» qui n'étoient interrompus que par
» les larmes de joie, s'élevant jusqu'au
» Ciel, épanouïssoient les Cœurs de
» toute l'Assistance, & conduisoient
» S. M. jusqu'au pied de l'Escalier de
» la Sainte Chapelle, où les principaux
» Officiers se trouvérent plantez sur
» son prémier Pallier, depuis lequel le
» Régiment des Gardes faisoit une
» double haie. S. M. étant descen-
» due, ils l'accompagnérent jusque sur
» le second Pallier : puis elle fut re-
» çue en la même Chapelle par l'Evê-
» que de Bayeux, Trésorier d'icelle,
» revetu d'Habits Pontificaux, & ac-
» compagné de son Clergé; laquelle

1651. „ aiant doctement harangué, il la con-
„ duisit au Chœur où elle entendit une
„ Messe basse, célébrée par un Chape-
„ lain de la Chapelle du Roi, durant
„ laquelle ce Prélat, comme Trésorier
„ de cette Sainte Chapelle, demeura
„ le plus près de S. M., entre les E-
„ vêques & les Aumoniers.

„ La Messe dite, quatre Présidens
„ & six Conseillers de la Cour étant
„ venus au-devant du Roi pour le re-
„ cevoir, comme fit le Sieur de Rhodes,
„ après avoir donné les Seances
„ dans le Parlement, & laissé en sa
„ place le Sieur de Saintot, qui l'alla
„ relever, S. M. partit de cette Eglise
„ & marcha avec l'ordre accoutumé
„ devancée des cent Suisses, Tambour
„ battant, des Tambours & Trompet-
„ tes de sa Chambre, de six Herauts
„ d'Armes, de deux Huissiers-Massiers,
„ environnée de tous ceux qui
„ l'avoient accompagnéé; & la Reine
„ proche de sa Personne suivie de S.
„ A. R. Ledit Sieur de Rhodes étoit
„ retourné au Parlement, où le Roi
„ arrivant dans la Grand' Chambre,
„ monta en son Lit de Justice. La
„ Reine se mit sur la gauche en en-

„ trant,

„ trant, qui étoit la main droite du 1651.
„ Roi, & ensuite étoient assis Mon-
„ sieur, S. A. R., le Prince de Con-
„ ti, les Ducs de Mercœur, d'Ulez,
„ de Beaufort, de Brissac, de Candal-
„ le, de la Roche-foucault, les Ma-
„ réchaux de France ci-devant nom-
„ mez, & le Grand Maitre de l'Artille-
„ rie. Sur le coin du retour du banc
„ à l'autre bout du côté droit en en-
„ trant, qui étoit la main gauche de
„ S. M. étoient assis l'Archevêque de
„ Rheims Duc & Pair, les Evêques
„ de Beauvais, de Chalons, & de No-
„ ïon Comtes & Pairs, le Grand
„ Chambellan au pied du Roi sur la
„ premiere Marche, & à la seconde
„ un peu en retour le Comte d'Har-
„ court. Aux pieds de la Reine à
„ l'autre côté, sur la même Marche
„ étoient assis le Comte de Trêmes,
„ le Marquis de Gevres, le Comte de
„ Charôt, le Sieur Chapes, & Ville-
„ quier, Capitaines des Gardes.

„ Le Chancelier de France, qui é-
„ tant arrivé une heure avant le Roi
„ précédé des Huissiers & Massiers du
„ Conseil, avoit été reçu par deux
„ Conseillers qui lui furent envoyés

 „ ex-

1651. „ exprès dans le Parquet & avoit pris
„ sa place andessus de tous les Prési-
„ dens jusqu'à l'arrivée du Roi, se plaça
„ lors en une chaise au dessous de S. M.,
„ dans l'angle, à l'ordinaire & le Pre-
„ vôt de Paris sur la prémiere Mar-
„ che.

„ Après que chacun des susdits eut
„ ainsi pris sa séance au dedans dudit
„ Parquet, comme aussi les Princesses
„ de Carignan & Louise, avec la Mar-
„ quise de Sénécey, la Duchesse d'Ai-
„ guillon, la Marquise de Souvré, &
„ les Filles de la Reine sur un banc,
„ les Gentilshommes de la Chambre,
„ les Maitres de Garderobe, le grand
„ Maréchal des Logis, le grand Pre-
„ vôt, les Chevaliers & les Lieutenans
„ Généraux des Provinces sur trois
„ autres. Les Conseiliers d'Etat, les
„ Maitres des Requêtes venus avec le
„ Chancelier sur deux, les Secretai-
„ res d'Etat sur un, le Grand Maitre
„ des Cérémonies sur un siege, le
„ Maitre d'icelles à l'entrée du Parquet,
„ & le Baillif du Palais entre les Se-
„ cretaires d'Etat, avec le Greffier du
„ Parlement. Mademoiselle dans l'une
„ des deux Lanternes, où étoient la

„ Reine

„ Reine d'Angleterre, les Duchesses 1651.
„ & autres Personnes de remarque: en
„ l'autre, les Ambassadeurs, & sur un
„ banc au dehors du Barreau les Ré-
„ sidens. Le silence fut fait, & le
„ Roi parla en cette sorte:

MESSIEURS,

„ *Je suis venu en mon Parlement,*
„ *pour vous dire, que suivant la Loi*
„ *de mon Etat, j'en veux prendre moi*
„ *même le Gouvernement; & j'espe-*
„ *re de la Bonté de Dieu, que ce sera*
„ *avec Piété & Justice. Mon Chan-*
„ *celier vous dira plus particulierement*
„ *mes Intentions.*

Suivant lequel Commandement de
„ sa Majesté, le Chancelier, qui
„ l'avoit reçu debout, s'étant remis
„ en son siege, fit une Harangue en
„ laquelle il s'étendit à son ordinai-
„ re fort éloquemment sur ce qu'a-
„ voit dit le Roi, y ajoutant des
„ Réfléxions très judicieuses sur le pas-
„ sé & sur le présent. Après quoi, la
„ Reine s'inclinant un peu de son sie-
„ ge fit ce Discours au Roi.

1651. „ Monsieur,

„ *Voici la neuvieme année, que par „ la volonté derniere du deffunt Roi, mon „ très honoré Seigneur, j'ai pris le soin „ de votre Education & du Gouvernement de votre Etat. Dieu ayant par „ sa Bonté donné bénédiction à mon „ travail, & conservé votre Personne, „ qui m'est si chere & pretieuse & à „ tous vos Sujets. A présent que la Loi „ du Roiaume vous appelle au Gouvernement de cette Monarchie; je vous „ remets avec grande Satisfaction la „ Puissance qui m'avoit été donnée pour „ la gouverner; & j'espere que Dieu „ vous fera la grace de vous assister de „ son Esprit de Force & de Prudence, „ pour rendre votre Regne heureux.*

„ Sa Majesté lui répondit, *Madame, je vous remercie du soin qu'il „ vous à plû prendre de mon Education, & de l'Administration de „ mon Roiaume. Je vous prie de continuer à me donner vos bons Avis; & „ je desire qu'après moi vous soiez le „ Chef de mon Conseil.* La Reine se „ leva ensuite de sa place, & s'apro-

„ cha

„ cha du Roi pour le saluer ; mais 1651.
„ Sa Majesté descendant de son Lit
„ de Justice, vint à elle & l'embrassant la baisa, puis chacun d'eux s'en
„ retourna en sa Séance.

„ Monsieur, Frere unique de Sa
„ Majesté, fut ensuite fléchir un des
„ genoux en terre à ses pieds, & baisa la Main de Sa Majesté lui protesta de sa Fidélité Son Altesse
„ Roiale en fit autant, comme aussi
„ le Prince de Conti ; mais avec une
„ plus profonde humilité : & tous les
„ autres Princes, le Chancelier, les
„ Ducs & Pairs, les Eclésiastiques,
„ les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne, & tous
„ ceux qui étoient en Séance se leverent, & rendirent en même tems de
„ leur place Hommage au Roi.

„ Alors, le Prémier Président, de
„ bout & tête nue, de même que
„ tous les autres Présidens au Mortier, prit la parole ; &, après une
„ profonde révérence tous aiant le
„ genouil sur le banc, il fit un très
„ grave Discours sur la sage Condu-
„ te de la Reine pendant sa Régence,
„ sur ses Roiales Vertus, dont elle

1651. „ avoit composé un auguste Modelle „ à Sa Majesté, enfin sur toute la bon- „ ne Education qu'elle lui avoit don- „ née.

„ Puis le Chancelier dit qu'on ou- „ vrît les Portes, & qu'on fit entrer „ le Peuple; & le Sieur Guiet, „ Greffier de ce Parlement, fit lecture „ des Edits apportez par le Roi con- „ tre les Blasphemes & les Duels, & „ de la Déclaraion d'Innocence du „ Prince de Condé; celle-ci portant, „ suivant les Conclusions des Gens „ du Roi, que tous les Avis qui „ avoient été donnez que ce Prince „ tramoit contre le Service du Roi „ des intelligences tant dedans que de- „ hors du Roiaume avec les Ennemis, „ n'étoient pas crues par Sa Majesté, „ laquelle au contraire les comdam- „ noit comme faux & artificieusement „ supposez. Veut & lui plait que „ tous les Ecrits qui ont été donnez „ sur ce sujet à la Cour de Parlement „ de Paris, & qui ont été envoiez à „ ses autres Cours & a sa bonne Ville „ de Paris, demeurent supprimez, & „ entant que besoin seroit les à cassez „ & revoqués & annullez, comme „ faux

„ faux & suppofez, sans qu'à l'avenir 1651.
„ il en puisse être rien imputé à son
„ dit Cousin le Prince de Condé.
„ Sur le sujet desquels Edits & Dé-
„ clarations le Sieur Talon Avocat
„ Général, après un savant Discours
„ pour le Procureur Général, conclut
„ à leur enregitrement conformement
„ aux Ordonnances, ce qui fut fait.

„ Le Chancelier, aiant pris les
„ Avis de Leur Majestez, des Princes,
„ & de toute la Compagnie, pronon-
„ ça suivant les mêmes Conclusions
„ des même Gens du Roi, que sur
„ le repli des Lettres en forme d'Edit,
„ seroit mis *lues, publiées, & enre-
„ gistrées*: & lors chacun se levant,
„ le Grand Maitre des Cérémonies
„ fit marcher tout au même Ordre
„ que le Roi étoit venu jusqu'au bas
„ de l'Escalier de la Ste. Chapelle;
„ excepté que Sa Majesté monta en
„ Carosse, & le Maitre des Cérémo-
„ nis aiant fait mettre tout le Monde
„ en ordre, Leurs Majestez, la No-
„ blesse, les Seigneurs & Grands du
„ Roiaume, passérent, pour retour-
„ ner au Palais du Cardinal, par
„ dessus le Pont-neuf, & par la Croix

1651. „ du Tiroir, dont le Sieur François, „ Intendant général des Fontaines & „ Aqueducs de France, pour faire „ voir son allegresse particuliere de „ cette journée, & contribuer même „ à la publique, avoir arrêté le Cours „ de ses Eaux, pour laisser la liberté „ à celui du Vin, qui en coula de- „ puis neuf heures du matin jusques „ à six heures du soir.

„ Leurs Majestez arrivant au Pa- „ lais Cardinal parmi les Acclama- „ tions redoublées de *Vive le Roi*, „ par les quelles le Peuple continuoit „ d'exprimer le Plaisir qu'il ressentoit „ d'avoir un Prince si accompli, & „ dont il concevoit de si hautes Es- „ pérances. L'Artillerie du petit „ Fort, que le Roi a fait construire „ dans le Jardin de ce même Palais, „ les salua, à laquelle il fut répandu „ par les Canons de la Bastille & de „ la Ville.

„ Et comme la joie qui procede de „ ces grands sujets ne peut se restain- „ dre daus les limites des Allegresses „ ordinaires, cet agréable tintamarre „ redoubla sur soir, & continüa „ presque toute la nuit, avec les mê-

me

„ mes cris de *Vive le Roi*, accompa- 1651.
„ gnés de fréquentes santez de Sa
„ Majesté, & des feux qui furent
„ allumez tant dans le Palais Cardinal
„ dont on vous a parlé, que par tou-
„ tes les Rües, en telle sorte que la
„ clarté de ces feux, avec celles des
„ Lanternes aussi posées sur toutes les
„ fenêtres, fit recevoir le jour au mi
„ lieu des tenebres. La terre même
„ ajoutant un nombre infini d'Etoil-
„ les artificelles à celles du Ciel, com-
„ me pour lui contester la gloire d'é-
„ claircir seul une si heureuse nuit,
„ dont la joie s'étendoit par toutes les
„ Villes de la France, qui sachant le
„ tems de cette Solennité, donnoient
„ toutes les marques possibles de leur
„ contentement au même tems que
„ Paris.

Madame de Brienne, que la Reine estimoit pour son mérite & sa piété, étant un jo r dans sa Chambre, me dit, qu'une certaine Coureuse nommée, Dame Anne, qui dans Paris gagnoit de l'Argent en chantant par les Rues des Chansons infames contre le Respect qui étoit dû à cette

celui dont elle consultoit la destinée, 1651.
Que je meure, pourvû qu'il soit Empereur; si ce n'est qu'elle étoit trop bonne Chértienne pour souhaiter la mort par un motif de vanité, & pour dire autre chose que ce que je lui ai entendu dire en plusieurs occasions, *Qu'il soit le Maître, & que je ne sois plus rien.* Mais, la jeunesse de ce Prince, & l'état où étoit alors la France, l'empêchoient d'espérer de le voir sitôt tout-à-fait affermi sur son Trône; & les nouveaux mouvemens, dont il étoit ébranlé, lui rendoient encore ses conseils trop nécessaires, pour lui permettre de satisfaire l'envie qu'elle avoit depuis longtems de se retirer dans le Val de Grace.

La Majorité du Roi n'apporta donc pas à la Reine le repos auquel elle s'attendoit; mais elle lui donna des forces, pour se deffendre contre ceux qui lui préparoient une seconde Guerre plus dangereuse que la prémiere, par sa considération du Chef qui l'avoit entreprise, & l'Intrigue qui fortifioit depuis longtems son Parti.

Chateaunenf étant rétabli dans le Ministere, & le Marquis de la Vieu-

1651. ville dans la Sur-Intendance des Finances, qu'il avoit eue autrefois, le Prémier Président eut les Sceaux. Auffitôt après ces grands Changemens, la Reine envoia le Maréchal d'Aumont avec des Trouppes, pour attaquer celles du Prince de Condé, qui se retirérent à Stenai, & dans ses autres Places. Il étoit encor indécis sur ce qu'il avoit à faire, aiant assez d'envie de s'accommoder. Il alla à Angerville, Maison du Président Perraut, où il attendit un jour tout entier la réponce du Duc d'Orleans sur un Accommodement que ce Prince avoit proposé; mais, celui qui le devoit aller trouver aiant par quelque accident manqué d'arriver au jour qu'il avoit marqué, Monsieur le Prince en partit le lendemain pour aller à Bourges, qui s'étoit déclaré pour lui. Croissi l'y vint trouver, pour lui dire de la part de la Reine, & de l'avis de son nouveau Ministre Chateâuneuf, que s'il vouloit se tenir paisiblement dans l'une de ses Places jusqu'à la convocation des Etats, on lui donneroit de bons quartiers pour ses Troupes: & lui promit de la part du Duc d'Or-

leans

leans que s'il pouvoit il obtiendroit de 1651.
la Reine de tenir lesdits Etats à St. Denis ou en lieu qui ne lui put être suspect. Mr. le Prince avoit encore alors assez d'inclination à la Paix, & même on a crû qu'il y eut des momens où il n'auroit pas été implacable sur le retour du Cardinal, parcequ'il haïssoit naturellement Chateauneuf, s'il avoit ôsé se desunir d'avec le Duc d'Orleans, qui par ses sentimens particuliers paroissoit s'y opposer, quoique foiblement & d'une maniere pleine d'incertitude & de contrarieté. Chavigni, & tous ceux qui approchoient de Mr. le Prince, étoient dans le même esprit. Le Duc de Nemours n'étoit Ennemi du Cardinal, que par interrevalles, & se laissoit conduire par ses fantaisies, plutôt que par des desseins bien formez. Le Duc de la Rochefoucault, qui paroissoit être, & qui étoit en effet le prémier mobile de tout ces grands mouvemens, à ce qu'il m'a dit lui même, avoit de l'aversion à la Guerre; mais, il la vouloit, parceque Madame de Longueville la souhaitoit passionément. Mr. le Prince les aiant consultez

1651. sultez sur ces dernieres Propositions, ils conclurrent tout à la Guerre ; disant qu'à la tête d'une Armée, soit que le Ministre voulût revenir ou non, il seroit forcé de compter toujours avec lui, & que sans doute le Cardinal lui accorderoit les plus grandes choses qu'il voudroit lui demander. Ce Prince, malgré leurs conseils, ne voulut point encor se déterminer : il voulût aller à Mont-rond, où étoit Madame de Longueville, pour prendre sa derniere résolution avec elle. Ce fut là qu'il fut comme forcé de se déclarer contre le Roi. Et, pour dire comme les choses se passérent, ce fut une Femme qui dans ce Conseil opina pour la Guerre, & l'emporta contre le plus grand Capitaine que nous aïons eu de nos jours. Il s'y résolut donc, & leur dit à tous, que puisqu'ils la vouloient il la falloit faire; mais, qu'ils se souvinssent qu'il tireroit l'épée malgré lui, & qu'il seroit peut être le dernier à la remettre dans le fourreau : voulant leur faire entendre, qu'ils l'engageoient en une mauvaise Affaire, dans laquelle ils ne le suivroient pas peut-être jusqu'au bout. Le Prince de Conti, Madame de Longue-

gueville, les Ducs de Nemours & de 1651.
la Rochefoucault, & le Président Viole, le voiant dans cet engagement malgré lui, & craignant qu'il ne se ravisât, firent un Traité particulier par lequel ils se promettoient les uns aux autres de demeurer unis pour leurs intérêts communs, afin de tenir ferme contre lui s'il étoit capable, en s'accommodant, de manquer à leur faire obtenir les graces qu'ils prétendoient de la Cour. Mr. le Prince, renvoiant Croissi, ne laissa pas de garder une porte de derriere pour rentrer en Négociation, afin de n'être pas sans en avoir quelqu'une. Cependant, il disposa toutes choses à la Guerre. Il laissa Madame la Princesse, & le Duc d'Anguien son Fils à Mont-rond: envoia le Prince de Conti & Madame de Longueville à Bourges; &, partant de Mont-rond le seizieme de Septembre, avec les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, pour aller en Guienne, il passa par Verteuil, Maison du Duc de la Rochefoucault, qui l'année précédente avoit été à moitié rasée, pour avoir été engagé dans son Parti. Il fut reçu dans Bourdeaux
avec

1651. avec beaucoup de demonſtrations d'allegreſſe & d'affection. Il en chaſſa le Prémier Préſident, comme Serviteur du Roi & dépêcha en Eſpagne L'ainé homme d'eſprit, qui y fit un Traité auſſi avantageux qu'il le falloit pour obliger Mr. le Prince à s'engager tout-à-fait à la Guerre, & pour lui donner de grandes idées des bon ſuccès qu'il s'en devoit promettre. Il diſtribua beaucoup de commiſſions, & il trouva aſſez de gens qui en prirent; ce qui accrédita d'abord ſon Parti, dans lequel il fit ce qu'il put pour faire entrer Mr. de Turenne, & débaucher ſon Armée; mais, il n'y réüſſit pas.

Comme tout le monde avoit intérêt à la Paix, il n'y avoit perſonne qui par ſoi même, ou par ſes Amis, ne travaillât cependant à la négocier. Gourville, homme d'eſprit & d'expédiens, qui de Confident du Duc de la Rochefoucault, l'étoit devenu de M. le Prince, étoit demeuré à Paris pour découvrir tout ce qui s'y paſſoit & lui en rapporter des nouvelles, ne deſeſpéroit pas que les choſes ne pûſſent encor s'accommòder. Il devoit

voit même aller à Poictiers, descendre chez mon Frere, qui avoit suivi le Roi, à cause de la Charge de Lecteur de la Chambre; afin qu'il le fit parler à la Reine, sans qu'il fût aperçû de personne. Mais, la Princesse Palatine en ces tems-là y voulut aller elle même, quoi qu'il fût encor trop tôt, pour rompre les liaisons que tant de gens avoient prises dans la chaleur de leurs premiers mouvemens, & les grandes espérances qu'ils avoient conçues. 1651.

Le Coadjuteur, qui voioit que toutes les Négociations qui se faisoient à la Cour & à Paris auprès du Duc d'Orleans par plusieurs personnes, & entre autres par Madame du Plessis-Guenegaud, mon Amie, Sœur de la Maréchale d'Etampes, Dame d'Honneur de Madame la Duchesse d'Orleans, alloient toutes directement à convier Mr. le Prince de se remettre bien avec la Reine; &, craignant que cela n'arrivât, il dépêcha Bartet au Cardinal Mazarin, pour lui offrir de faire consentir le Duc d'Orleans à son retour en France, en se remettant bien avec lui, pourvû qu'en récompense

de

1651. de ce Service il lui fit donner la Nomination du Roi au Chapeau, pour la prémiere Promotion. Madame de Chevreuse, & le Marquis de Noirmoutier, Amis du Coadjuteur, fortifiérent ces offres, par les assûrances qu'ils donnérent de sa Fidélité & de sa Réconnoissance. Bartet, grand débiteur de paroles fabuleuses, dit au Cardinal, que le Coadjuteur avoit l'ame belle & généreuse, & qu'il seroit son Ami; si bien qu'enfin ce Ministre absent, pressé de tant de côtez, flatté de tant de belles apparences, lui fit donner par le Roi cette Nomination qu'il souhaittoit avec tant d'ardeur, & qu'il fit mettre entre les mains du Duc d'Orleans, dans la crainte qu'il témoigna, qu'une recommandation qui paroitroit venir du Cardinal Mazarin, qui n'étoit pas aimé du Pape, ne gatât son Affaire à Rome.

Le Ministre fut mal paié de son bien fait: le Coadjuteur, au lieu de reconnoitre la sincérité de son procédé par une conduite pareille, quand il eut ce qu'il demandoit, & qu'il vit Mr. le Prince s'engager à la Guerre, se moqua du Cardinal, & parut son En-

Ennemi avec la même hauteur qu'il 1651.
avoit eue par le passé. La Reine, pour remedier par son courage à toutes ses trahisons, & à la Guerre qui se fomentoit dans la Guienne & dans le Berri, résolut d'y aller, pour s'opposer à leurs pernicieux desseins. Le Roi & elle partirent pour ce grand Voiage le vingt quatrieme de Septembre, suivis de Monsieur Frere du Roi, de ses Ministres, & de toute la Cour.

Les Ennemis, qui voulurent profiter de la Guerre Civile, prirent Furnes, & Bergues St. Vinox proche de Dunquerque: ils prirent aussi Linck, Hannuie, & Bourbourg. Le Roi & la Reine étant à Fontainebleau furent conseil'ez par Châteauneuf d'aller droit à Bourges, où lui même par ses correspondances avoit disposé les habitans principaux à recevoir Leurs Majestez. Le Roi & la Reine se résolurent à cette Entreprise; &, malgré la présence du Prince de Conti & de Madame de Longueville, elle leur réüssit heureusement. Le Garde des Sceaux s'en retourna à Paris, pour soutenir les Intérêts du Roi, sous l'Autorité du Duc d'Orleans, avec la Vieuville Sur-

Intendant

1651 Intendant, & Guénégaud Sécrétaire d'Etat.

Le Roi, avant que de partir de Fontainebleau, le deuxieme Octobre, donna le Commandement de l'Armée de Guienne au Comte d'Harcourt, & la Reine envoia Ondedei à Breull porter au Cardinal Mazarin l'ordre de revenir à la Cour. Il étoit toujours le Maitre, & Chateauneuf se plaignoit qu'on n'avoit pas assez de confiance en lui. Il prit aussitôt des Passeports d'Espagne; &, étant venu à Dinan, où Navailles, Brogle, & plusieurs autres de ses Amis à qui il avoit fait donner des Gouvernemens l'étoient venus trouver. Il résolut de lever des Troupes pour le Service du Roi, & de rentrer en France à la tête d'une Armée.

Madame de Chevreuse, & le Coadjuteur, qui ne pensoient qu'à se desfaire de M. le Prince, & du Cardinal Mazarin, travailloient auprès du Duc d'Orleans à le faire entrer dans ces mêmes sentimens. Chavigni s'y opposoit tant qu'il lui étoit possible, tant pour les intérêts de M. le Prince qui avoit plus de confiance en

en lui qu'en personne, que pour son 1651.
intérêt particulier, qui étoit d'entretenir une parfaite union entre ces deux Princes, & de pousser le Cardinal, qui l'avoit chassé du Ministere, quoi qu'il lui fût, à ce qu'il prétendoit, redevable de sa Fortune, l'aiant mis bien auprès du feu Roi & du Cardinal de Richelieu.

Le Prince de Conti & Madame de Longueville, à la vue du Roi, prirent la fuite, quittérent Bourges, & allérent à Mont-rond, & de là à Bourdeaux.

Marsin, se croyant obligé au Prince de Condé, & sachant la résolution de la Guerre, abandonna sa fortune pour suivre la sienne. S'il fut demeuré encore quelques jours, il eut reçu des Patentes du Vice-Roi de Catalogne, qui lui furent envoyées de la Cour, pour l'obliger de demeurer dans le Service du Roi. Le Comte d'Ognon, Gouverneur de Brouage, de la Rochelle, d'Oleron, & de l'Isle de Ré, fit la même chose. L'Inquiétude, qu'eut la Reine de voir tant de gens se déclarer pour M. le Prince, l'obligea de convier M. le Duc d'Orleans, d'un

côté

1651. côté de faire quelques Propositions de Paix à M. le Prince ; pendant que le Cardinal, qui avoit peur que la Guerre Civile avec l'étrangere n'accablât le Roi fit la même tentative par le Duc de Bouillon, & M. de Turenne. Ils envoierent Gourville lui offrir tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter. M. le Prince leur répondit fiérement, que s'ils vouloient s'engager avec lui, & que M. de Turenne voulût commander son Armée, il feroit alors ce qu'ils lui conseilleroient, & refusa d'aller à Richelieu pour s'aboucher avec eux.

M. le Prince, trouvant dans tous ses desseins le Coadjuteur pour obstacle, se résolut de le faire enlever, & de le mener à une de ses Places. Gourville, à ce qu'il m'a dit depuis, se chargea de cette Expédition. Il y travailla, & quoi qu'il ne manquât n'y d'esprit ni de hardiesse, il n'y put réussir. Le hazard peut-être fut favorable au Coadjuteur, pour se sauver des pieges qu'il lui tendit. Il est à croire qu'il se précautionnoit, non seulement contre lui ; mais encore contre tous les accidens qu'un homme qui avoit tant d'Ennemis

d'Ennemis pouvoit raisonnablement craindre. Le Baron de Batteville Francomtois, & par conséquent Sujet du Roi d'Espagne, fut envoyé avec treize Vaisseaux, de l'Argent, & des Troupes, au secours de M. le Prince. La Reine, pour s'opposer aux commencemens d'un Parti si formidable, partit de Bourges, pour aller à Poitiers, d'où le Roi ecrivit au Cardinal, pour le presser de faire des levées, & de le venir trouver, & envoia en même tems l'ordre au Maréchal d'Hocquicourt de se joindre à lui & de lui obéïr. 1651.

M. le Prince s'assure d'Agen en Gascogne; & voiant S. Luc se fortifier dans Montauban & Cahors, il se saisit de Xaintes, que l'Evêque, Fils bâtard du feu Maréchal de Bassompiere, homme de bien & bon Serviteur du Roi, lui abandonna malgré lui, & de Tillebourg. Il prétendoit en même tems se rendre Maitre d'Angoulême; mais n'ôsant l'attaquer, à cause que le Marquis de Montausier Gouverneur d'Angoumois & de Xaintonge y avoit assemblé beaucoup de Gentilshommes de ses Amis, il alla

1651. droit à Cognac. Avec cette Place il s'étoit rendu Maitre de tout le Païs qui est delà la Charante jusques à la Garonne & Dordongne. Il y laissa le Duc de la Rochefoucault, & le Prince de Tarente, pour s'en retourner à Bourdeaux, où il avoit à traiter avec les Ministres d'Espagne. Il fit presser le Comte d'Ognon de lui laisser mettre des Troupes dans la Rochelle, pour la fortifier autant qu'il lui seroit possible; mais, quoi qu'il eût été le trouver à Bourdeaux pour traiter avec lui, il ne voulut point le rendre plus maitre de son Gouvernement que lui même.

Le Roi étoit à Poitiers, & Chateauneuf le servoit avec une grande affection, non seulement pour gagner du crédit auprès de la Reine, mais encore par le plaisir qu'il avoit de travailler à la ruine de M. le Prince son ancien Ennemi. Il conseilla le Roi & la Reine de penser promptement à tirer la Rochelle des mains de leurs Ennemis. Il en fit donner le Gouvernement à Estissac Frere du feu Duc de la Rochefoucault, qui y entra avec quelques Troupes; &, malgré l'engagement

gement de son Neveu dans un Parti 1651.
contraire à son devoir, comme il avoit beaucoup d'Amis dans cette Province, & que le Comte d'Ognon y étoit haï à cause de ses violences, demeurant fidele au Roi il la sçut maintenir dans son Service.

Le Comte d'Harcourt cependant n'étoit pas oisif: il avoit assemblé des Troupes, & tâchoit de se mettre en état de faire voir à M. le Prince, qu'une bonne Cause, entre les mains d'un Général qui avoit été quasi toujours heureux, lui devoit faire peur. Il connut l'importance de secourir Cognac: il s'y appliqua entiérement; & il y réüssit. Non seulement il fit lever le Siege au Prince de Tarente & au Duc de la Rochefoucault, mais à la vue de M. le Prince qui y accourut de l'autre côté de la Charente, il tailla en pieces une bonne partie des Troupes qu'il avoit laissées retranchées dans le Fauxbourg. Ses gens furent tous tuez ou faits prisonniers en sa présence, sans les pouvoir secourir, dont il reçut un déplaisir extrême; &, comme il voulut se retirer, le Comte d'Harcourt lui prit une partie de son bagage. Il fut

1651. ensuite toujours battu par ce Prince ce qui commença à diminuer sa réputation, ses espérances, & les forces de son Parti.

Le Comte d'Harcourt voulut achever de mettre Estissac en possession de la Rochelle : les Tours tenoient encore en faveur du Comte d'Ognon, parce qu'il y avoit mis des troupes; mais, il fit dessein d'aller lui même en personne les attaquer. Ceux; qui étoient dans les Tours, tremblérent à la vue de l'Armée du Roi: & ce Général leur aiant commandé de jetter par les fenêtres celui qui les commandoit, ils le firent, & le poignardérent eux mêmes. Ce fut une action cruelle, mais pardonnable, puis que ceux qui sont rebelles à leur Roi méritent la mort selon les Loix.

Le Roi envoia au Parlement de Paris une Déclaration contre M. le Prince; mais l'esprit de la Révolte régnoit si fortement dans cette grande Ville; qu'on ne pouvoit pas y punir le Crime de Leze-Majesté, & par une terrible révolution la Rebellion y tenoit lieu de fidélité. Le Prémier Président, qui étoit bon Serviteur du Roi, voulut faire

faire enregitrer cette Déclaration ; mais 1651.
elle ne le pût être qu'avec de certaines modifications, & on murmura contre lui, de ce qu'il obéïssoit aux volontez de son Souverain.

Un jour étant chez lui, où se tenoit le Conseil du Roi, le Marquis de la Vieuville, le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris, & du Plessis Guenegaud Sécrétaire d'Etat, plusieurs Coquins s'assemblérent & vinrent crier contre lui, disant qu'il le falloit tuer. Au lieu de faire fermer ses portes, il les fit ouvrir, & alla leur parler lui même. Sa fermeté étonna cette Canaille, & enfin la rumeur s'apaisa à son égard. Le Marquis de la Vieuville, en voulant sortir de chez le Prémier Président, pour lors Garde des Sceaux, ces filoux l'attaquérent, lui chantérent mille injures, le voulurent tirer de son Carosse, & lui firent du moins une grande peur. Le Maréchal de l'Hôpital eut la lâcheté de quitter le Prémier Président, & de s'en aller chez lui, sans lui envoier aucun secours. Du Plessis Guenegaud, bon Serviteur du Roi, demeura toujours avec ce vénérable Magistrat; &, pour avoir mieux

1651. fait que les autres, il n'en eut pas tant de mal.

Le Cardinal, selon les ordres du Roi, pensoit alors à revenir en France. Il se mit en état d'éxécuter ce dessein; mais, les Espagnols lui aiant refusé des passeports, il partit de Dinant par des chemins remplis de Troupes Espagnoles, & de celles de M. le Prince, pour se rendre enfin à Bouillon.

Cette nouvelle donna de furieuses alarmes à ses Ennemis. Le Parlement redoubla ses Arrêts; & les mutins de cette Compagnie en firent donner un, par lequel ils mettoient sa tête à prix; & promettoient cinquante mille écus à celui qui le tueroit. Cette Somme devoit être prise sur le prix de ses Meubles & de sa Bibliotheque, qu'ils ordonnérent de vendre entiérement.

Toute l'Europe regarda avec étonnement cet Arrêt, dont la plus saine mais la moindre partie de ce Corps, qui a donné en tant d'occasion des marques de sa fidélité envers nos Rois, fut scandalisée.

La Reine m'a dit depuis que cet Arrêt, bien loin de la refroidir pour le retour du Cardinal, lui en donna un plus

plus véritable desir. Elle connut par 1651.
là, combien il étoit nécessaire de faire voir aux Sujets du Roi, qu'il ne leur apartient pas d'ordonner malgré lui de ce qu'il doit faire. Chateauneuf, sans donner des Arrêts, étoit quasi de même sentiment que le Parlement de Paris: sur les avis que ses Amis qu'il avoit à la Cour eurent, que le Cardinal se préparoit à revenir, ils disoient que les Affaires du Roi alloient bien, que le Prince de Condé étoit demi vaincu, & que si le Cardinal Mazarin revenoit sitôt, le prétexte de la Guerre qui commençoit à s'anéantir augmenteroit beaucoup. Le Garde des Sceaux, qui étoit venu trouver le Roi à Poitiers, & quelques autres étoient d'avis contraire; & les vrais Amis du Cardinal, Senneterre, le Maréchal du Plessis, & le Tellier, vouloient son retour. La Reine le vouloit aussi; mais, elle vouloit le Bien de l'Etat préférablement à toutes choses: & la crainte qu'elle avoit que ce retour ne redonnât des forces à M. le Prince la faisoit balancer sur le tems. La Duchesse de Navailles m'a depuis conté, qu'étant un jour avec elle, & la pres-

 sant

1651. lant de faire revenir le Cardinal, cette Princesse lui dit ces mêmes paroles: *Je connois la fidélité de M. le Cardinal, & combien le Roi & moi avons besoin d'un Ministre qui soit tout à nous, afin de faire cesser les intrigues de la Cour, & de ceux qui se veulent metire à sa Place. Je sçai que l'Insolence du Parlement de Paris doit être punie, & qu'elle ne le sçauroit mieux être que par son retour; mais, il faut avouer,* lui dit-elle, *que je crains le malheur de M. le Cardinal, & que son retour trop précipité n'empire nos Affaires. C'est pourquoi j'ai de la peine à me determiner là dessus.* Cette Dame, qui étoit intéressée au retour du Cardinal, par l'attachement que le Duc son Mari avoit à ce Ministre, m'a dit que ce Discours de la Reine lui fit une si grande fraieur, qu'au lieu de le prendre comme un effet de sa sagesse, elle crut que c'étoit une marque de son changement. Elle écrivit promptement au Cardinal, qu'il vint, & qu'il étoit perdu s'il ne se hatoit de reprendre sa place. Cet Avis fit l'effet qu'il devoit faire. Ce Ministre n'oublia rien pour se mettre en état de suivre le

Conseil

Conseil qu'on lui avoit donné;& peut-être qu'une si grande prudence en la Reine dans la conjoncture de ces tems-là lui aiant déplu, le souvenir qu'il en conserva diminua sa Reconnoissance envers elle. 1651.

Chateauneuf, pour empêcher ce retour, écrivit aux Amis qu'il avoit auprès du Duc d'Orleans, pour le persuader de venir à Poitiers, croiant que lui seul étoit capable de s'y opposer: mais, le Coadjuteur craignant que si la Reine l'en prioit elle même, il ne fit ce qu'elle demanderoit de lui l'en détourna; de sorte qu'il se contenta d'envoier Verdronne à la Reine, pour proposer l'Entremise de Chavigni qui ne lui fut point agréable. Pendant que M. Damville fit quelques Voiages de Poitiers à Paris, Vineuil y passa de la part de M. le Prince, aussi bien que Gourville, qui ne s'y arrêta pas, sçachant bien qu'il n'y avoit rien à faire; au lieu que Vineuil y fut arrêté, pour n'avoir pas bien pris ses mesures. En effet, il n'étoit plus question de traiter; car le Ministre, qui se pressoit de revenir suivant le conseil de ses Amis, prévint les desseins de tous ses Enne-

1652. mis; & rentra dans le Roiaume en si bonne compagnie, que le Maréchal d'Hocquincourt, Navailles, Brogle, Manicamp, Beaujeu, de Bar, & enfin tous les Gouverneurs de cette frontiere, l'aiant joint le deuxieme Janvier, il se vit à la tête d'une petite Armée; mais, composée de tant de braves gens, & commandée par de si bons Officiers qui voulurent en cette occasion montrer au Cardinal leur affection & leur reconnoissance des graces qu'ils en avoient reçues, & qu'ils en esperoient encore; qu'il lui fût aisé de préserver sa tête des menaces du Parlement, & de vaincre les obstacles que le Duc d'Orleans voulut mettre à son passage. Ce Prince envoia quelques gens de guerre contre lui, qui n'ôsérent paroitre. Deux Conseillers du Parlement allérent faire rompre les ponts qui se devoient trouver sur son passage. L'un d'eux nommé Bitaut fut pris prisonnier, & l'autre qui s'appelloit Coudrai Geniez prit la fuite, si bien que le Cardinal arriva heureusement à Poitiers le vingt huitieme de Janvier.

Le Roi alla au devant, avec tout ce

qu'il y avoit à la Cour; & la Reine, 1652.
comme celle qui l'avoit toujours protégé & soutenu, s'il faut ainsi dire, contre toute la France, ne put le revoir qu'avec beaucoup de joie. Le Conseil du Roi avoit cassé l'Arrêt du Parlement donné contre le Cardinal Mazarin, & fait deffences de vendre ses biens; mais, ce n'étoit pas assez pour rétablir l'Autorité du Roi qui étoit en quelque façon attachée à la sienne. C'est pourquoi cette tête, attaquée de tous côtez, & mise à prix par des Arrêts, au lieu de l'inquiétude des Intrigues de la Cour qui l'auroit bien plus embarassée, que les menaces du Parlement, fut dans le même tems remplie du soin de toutes les Affaires du Roiaume qui étoient assez grandes pour occuper toute sa capacité.

M. le Prince avoit envoié le Duc de Nemours en Flandres, pour se mettre à la tête des Troupes que le Roi d'Espagne lui envoioit; & ne pouvant plus résister au Comte d'Harcourt, qui le poursuivoit avec l'Autorité légitime, il mit ses Troupes dans des quartiers d'hiver, & s'appliqua entierement à fomenter la Révolte de Bourdeaux.

1652. Le Duc de Rohan-Chabot, qui avoit toujours été dans les intérêts de M. le Prince, quoi qu'avec plus de retenue que les autres à l'égard du Ministre, étant Gouverneur d'Anjou, voulut faire soulever Angers; ce qui obligea le Cardinal Mazarin, qui commençoit à former les desseins de réduire la Ville de Bourdeaux, qui étoit le Siege de l'Empire de M. le Prince, à changer de résolution, pour aller promptement à Saumur remedier au mal que le Duc de Rohan vouloit faire. La Cour, pour cet effet, partit de Poitiers le sixieme de Fevrier. Le Maréchal d'Hoquincourt, Brogle, & Navailles, qui commandoient sous lui, attaquérent le Duc de Rohan, & le pressérent de si près, qu'il fut contraint de demander une suspension d'Armes; dans le tems de laquelle il fut arreté qu'il se retireroit à Paris & abandonneroit son Gouvernement pour un tems; & que le Roi mettroit dans la Ville & Château d'Angers tel de ses Serviteurs qu'il lui plairoit pour y commander. Le Pont de Cé, attaqué par le même Maréchal, suivit l'exemple de la Ville capitale de cette Province.

Avant que la Cour partit de Saumur, 1652. Chateauneuf, dégouté de se voir inutile, prit congé du Roi & de la Reine, & se retira à Tours, d'où quelque tems après le Ministre lui envoia ordre de s'en retourner en sa Maison de Mont-rouge, où il mourut enfin chargé d'années & d'intrigues, qui sont des œuvres bien vuides devant Dieu. Le Commandeur de Jars son Ami se retira aussi; mais, il se raccommoda après quelques tems de pénitence. Le Vicomte de Turenne, entierement détaché de M. le Prince, & remis aux bonnes graces du Roi & de la Reine, vint à la Cour, où il fut reçu de Leurs Majestez avec beaucoup de marques de leur bienveillance; aussi bien que le Tellier, qui fut le prémier de tous ceux qui en avoient été éxilez pour l'amour de lui, qui fut rétabli.

Les Victorieux ne sont pas toujours invincibles. S. Luc fut un peu battu par M. le Prince; mais aussi, le Marquis de Montausier, & du Plessis-Belliere, reprirent Xaintes. D'autre côté, le Duc de Nemours entrant en France

1652. avec les Troupes qu'il amenoit de Flandres, un secours si considérable, & la réputation de Mr. Prince relevant son Parti, qui commençoit à chanceler, fit croire aux mauvais François, que le Roi étoit perdu. La Noblesse du Vexin voulut s'opposer au Passage des Troupes Etrangeres; mais, le Duc d'Orleans considérant cette Armée comme si c'étoit la sienne, elle passa la Seine a Mantes, & se mit entre Chartres & Paris, où le Duc de Nemours, Tavanes, Clinchamp, & les Officiers d'Espagne s'en allérent recevoir les bénédictions que les Bourgeois leur donnérent comme aux restaurateurs de leur Liberté. Mais, pendant que les plaisirs les y amusoient, & que leurs Troupes prenoient du repos, le Ministre acheva l'Entreprise d'Angers, du Pont de Cé, & de Xaintes, & mit la Rochelle en sureté. Après cela, il jugea qu'il étoit nécessaire de s'aprocher de Paris avec l'Armée du Roi, pour empêcher les progrès de celle que commandoit le Duc de Nemours. La Cour fut à Tours, où le Roi & la Reine reçurent une célébre Députation du

Clergé de France, pour faire des Re- 1652.
montrances au Roi sur le tort que le Parlement avoit fait à leur Corps, ne respectant point la personne d'un Cardinal. L'Archevêque de Roüen, qui portoit la parole, avoit pris si bien son tems pour faire sa Harangue, que la loüange qu'il fit de ce Ministre, parut être une approbation autentique par le prémier & le plus considérable des tois Etats du Roiaume de la résolution que Leurs Majestez avoient prise de le rappeller.

De Tours, la Cour vint à Blois, où Servient eut ordre de revenir. Il en avoit été éxilé avec le Tellier, à cause que les Princes le demandoient; mais quelques uns croioient que le Cardinal n'en étoit pas content non plus que de Lionne son Neveu, qui fut quelque tems dans une maniere de disgrace; Servient, qui avoit vû autre fois le Cardinal lui faire la Cour, pendant qu'il étoit Sécrétaire d'Etat, étant soupçonné, aussi bien que de Lionne, d'avoir voulu s'établir l'un & l'autre auprès de la Reine par leur grande capacité pour les Affaires d'Etat, pendant l'absence de son prémier

Mi-

Roiale, qui sans cela feroit demeurée 1652.
en proie aux Ennemis, dont toute l'Armée se vint camper autour d'Orleans.

Le Duc d'Orleans avoit été conseillé d'y aller lui même, pour empêcher le Roi d'y entrer; mais, il trouva plus à propos de ne pas quitter Paris, & d'y envoier Mademoiselle. Elle y alla avec beaucoup de joie & de résolution, suivie des Comtesses de Fiesque & de Frotenac, & de plusieurs autres Dames habillées en Amazonnes, accompagnée du Duc de Rohan, de quelques Conseillers du Parlement, & de plusieurs jeunes gens de Paris. J'ai quelque connoissance des sentimens de cette Princesse, qui, de quelque maniere qu'on les tournât, étoient criminels; mais, on peut dire en sa faveur, que sa passion étant légitime, il y avoit quelque chose de grand & d'excusable dans son action. La bonne mine du Roi, la Majesté qu'il portoit dans ses yeux, sa taille, & toutes ses grandes & belles Qualitez, n'avoient point de charmes pour elle: la Couronne fermée, étoit le seul objet de son Ambition, & si Aléxandre

pour

1652. pour une parcille passion a reçu tant de loüanges de ses injustes Conquêtes, n'est-elle pas en quelque façon excusable, si étant du Sang de nos Rois, elle avoit souhaité de voir sa tête couverte de la même Couronne. Aussi, j'ai ouï dire à la Reine, qu'elle ne l'avoit point blamée d'avoir été de ce Parti dont le Duc d'Orleans son Pere étoit le Chef, d'avoir fait la Guerre, ni d'avoir eu des desirs aussi nobles que les siens ; mais, qu'elle la blamoit de son emportement, & des rudesses qu'elle avoit eues à son égard. Mademoiselle a toujours gâté toutes ses Affaires, par l'activité de son tempérament, qui l'a fait aller trop vite & trop loin, en tout ce qu'elle entreprenoit; au lieu que si elle eut eu une conduite plus modérée, toutes choses lui auroient peut-être mieux réüssi. Mademoiselle se présenta à une des portes d'Orleans, & le Garde des Sceaux dans le même tems étoit à une autre porte, qui demandoit à y entrer de la part du Roi; car il y avoit été envoié pour arrêter ce Peuple sous son obéïssance, & pour pressentir par la maniere dont on le recevroit ce que la Cour

Cour en devoit esperer : mais les prin- 1652.
cipaux de la Ville étoient assemblez & étoient fort empêchés de ce qu'ils avoient à faire. Ce qui fait voir qu'ils eussent reçu le Roi, s'il y étoit allé d'abord, sans hésiter; car les habitans n'ouvroient la porte ni à Mademoiselle, ni au Garde des Sceaux. Dans cet intervalle, Mademoiselle qui se promenoit volontiers s'avança dessus le fossé jusques sur le bord de l'eau. Les Batteliers la voiant la vindrent tous saluer, avec de grands cris d'allegresse. Le Comte de Fiesque, qui étoit dans la Ville, lui avoit gagné le Peuple par de l'argent qu'il avoit donné. Soit donc par le Peuple qui étoit dehors, ou par celui qui étoit dedans, la vérité est qu'elle passa par une petite porte ronde qui donne sur la Riviere, qui étoit alors murée, & que l'on abbatit pour la faire entrer. Aussitôt qu'elle fut dans la Ville, elle fut suivie de tout le Peuple avec admiration & applaudissement. Elle alla à l'Hôtel de Ville : elle se rendit la Maistresse des plus puissans, & empêcha que le Garde des Sceaux n'y pû entrer. Le Marquis de Sourdis,

1652. dis, quoique Serviteur du Duc d'Orleans, ne fut pas content de la venue de Mademoiselle; il borna sa puissance autant qu'il lui fut possible: sa fermeté, & le Droit que lui donnoit la qualité de Gouverneur, l'empêchérent de se soumettre entiérement à l'obéïssance que cette Princesse desiroit de lui.

Le lendemain, Mademoiselle, le Duc de Nemours, & le Duc de Beaufort, se trouvérent au Fauxbourg d'Orleans, pour aviser ensemble à ce qu'ils avoient à faire, & pour tenir conseil; mais, au lieu d'établir un ordre dans leur conduite, il arriva un grand desordre qui fut avantageux au Service du Roi. Les Ducs de Beaufort, & de Nemours, se querellérent. Le Duc de Beaufort lui donna à demi un soufflet. On les accomoda aussitôt; & le Duc de Beaufort, qui avoit de l'Amitié pour Madame de Nemours sa Sœur, dit les larmes aux yeux au Duc de Nemours son beau Frere tout ce que l'alliance & la bonté lui pouvoit faire dire; mais, ce fut inutilement. Le Duc de Nemours depuis cette fâcheuse Avanture eut

eut une haine implacable contre ce 1652.
Prince, & cette haine eut enfin une suite funeste contre lui même.

Quelque tems avant l'entrée de Mademoiselle dans Orleans, elle avoit écrit une Lettre à Madame de Navailles; pour la faire voir à la Reine, par où cette Princesse marquoit beaucoup de desirs de la servir, & montroit d'entrer par complaisance seulement dans tout ce qui se passoit à Paris; mais elle faisoit entendre fortement, qu'elle desiroit qu'on la regardât comme une personne qui pouvoit prétendre à la Couronne fermée. Cette Lettre, que j'ai vue, fut mal reçue par la Reine, qui étoit trop accoutumée à n'avoir pas grande consideration pour elle. Mademoiselle fut sensiblement touchée de ce que ses bonnes volontez n'avoient pas été assez bien recuës Elle en écrivit une autre à la même personne, par laquelle on voioit qu'elle étoit persuadée d'être Maitresse du Parti. Elle lui mandoit avoir toujours haï le Ministre, comme n'en aiant jamais été bien traitée, déclaroit de vouloir épouser le Roi; & se vantoit qu'elle seule

1652. seule avoit empêché les Troupes Roïales d'entrer dans Orleans. Elle lui marquoit, qu'on ne la devoit pas mépriser, & qu'elle pouvoit être utile, pourvû qu'elle fût satisfaite; mais, qu'elle ne la pouvoit être sans être Reine. Enfin, elle témoignoit qu'elle pouvoit mettre les choses en état qu'on la demanderoit à genoux, & ajoutoit ces mêmes mots, que j'ai pris dans l'original, *Que quoi que ce Chapitre lui soit fort agréable, elle est toute fois trop importunée d'en entendre parler, parceque tous ceux de son Parti, croïant lui plaire, ne lui parloient d'autre chose.* Il y avoit beaucoup d'esprit dans cette Lettre, comme il y en a dans toutes celles qu'elle écrit, mais la Reine ne vouloit pas cette Princesse pour sa Belle-Fille, & la Guerre qui se faisoit contre elle le Roi n'étoit pas une bonne voie pour y parvenir. Ce que lui fit alors Mademoiselle, sur une bagatelle que la Reine à son retour me fit l'honneur de me conter, lui déplut. On venoit acheter à Orleans ce qu'il falloit pour la Cour; &, comme on lui apporta certaines provisions pour la Cuisine du Roi, de

la

la Reine, & des autres, après les avoir 1652.
regardées, elle y trouva des mousserons, qu'elle prit & les jetta, disant, *Cela est trop délicat; je ne veux pas que le Cardinal en mange.*

Les ordres du Duc de Nemours qui venoient du Prince de Condé à son Armée étoient de passer la riviere de Loire pour secourir Mont-rond, & marcher vers la Guienne; & ceux du Duc de Beaufort, qui venoient à la même Armée de la part du Duc d'Orleans, qui étoit à Paris, étoient opposez à ceux là, parce qu'il vouloit avoir des forces pour se pouvoir deffendre contre le Roi, au cas qu'il en fût attaqué, soutenir sa réputation dans le Parlement & parmi le Peuple, & les empêcher de quitter son Parti, ce qui auroit pu arriver s'il étoit demeuré sans d'autres forces que celles de l'Intrigue.

Le Coadjuteur, qui avoit alors toute la confiance du Duc d'Orleans, appuioit ce dessein, & augmentoit sa crainte, afin de rendre cette Armée inutile à Mr. le Prince qu'il haïssoit. Il vouloit encore être considéré à la Cour, en faisant voir que la Puissance

1652 étoit tout-à-fait de son côté. Cette politique lui servit à obtenir promptement le Chapeau qu'il reçut en ce tems-là selon l'engagement que le Cardinal Mazarin avoit pris avec lui, & dont j'ai déja parlé

Chavigni prétendoit gouverner les deux Princes. Il étoit consideré par lui même & par les Emplois que la confiance du Prince de Condé lui donnoit. Il avoit part à celle du Duc d'Orleans: il avoit aussi ses intelligences avec le Cardinal, par Faber, pour les choses qui lui convenoient. Il vouloit faire la Paix de la Cour, quand les tems se rencontreroient propres à y trouver ses avantages, & il aspiroit à la Gloire d'être emploié à la Paix générale. Il crut que pour contenter ceux qui demandoient l'eloignement du Cardinal, on pourroit l'envoier la traiter hors du Roiaume avec les Espagnols; & lui, qui alloit à tout, croioit, étant nommé à cet Emploi avec le Ministre, se faire valoir par Mr. le Prince avec les Etrangers, & en dérober toute la gloire au Cardinal. Toutes cet raisons le persuadérent qu'il avoit besoin de la présence de

de ce Prince à Paris, & l'obligérent 1652.
de lui conseiller de venir à l'Armée, & de quiter la Guienne. Ce Conseil fut reçu volontiers de celui à qui il fut donné, à cause qu'en tous lieux Mr. le Prince se trouvoit battu par le Comte d'Harcourt; Dieu le permettant ainsi, pour lui faire voir sans doute, par le malheur de ses armes, celui où il étoit tombé en se séparant des intérêts du Roi.

Le Prince de Condé se résolut donc de quiter la Guienne, & de venir à son Armée. Il choisit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner, & laissa Marsin auprès du Prince de Conti, & Madame de Longueville, tant pour les maintenir unis, que pour avoir soin de conserver Bourdeaux dans ses intérêts. Les Factions y étoient grandes, & l'intelligence mal établie dans sa Famille. Madame de Longueville étoit mal à la Cour: on y craignoit son Esprit; &, quoi qu'elle eut travaillé par la Princesse Palatine à se rétablir dans les bonnes graces de la Reine, elle ne les avoit pu obtenir. Les Dames, qui ont le cœur rempli de passions, & qui en

1652. veulent donner à ceux mêmes qu'elles n'aiment pas, sont à craindre en tous Partis, & on peut difficillement y prendre confiance. Par cette raison, le Prince de Condé ne trouvoit pas en cette Princesse, quoi qu'elle fût sa Sœur, une sûreté toute entiere; & le Prince de Conti, peut-être pour l'aimer trop, la haïssoit quelquefois; car, voulant qu'elle le préférât à tout le monde, il avoit de la peine à voir qu'il n'avoit pas assez de part à ses secrets. Ces différens sentimens, à ce que m'ont dit ceux qui pour lors en étoient les confidens, faisoient naitre entre eux de grandes divisions, & les intrigues des particuliers faisoient beaucoup de desordre dans leur petite Cour. Le Prince de Conti, gagné par le Ministre sans qu'il le crût être, vouloit la Paix; & Madame de Longueville, ne la pouvant avoir avec la Cour, ni avec elle même, vouloit se faire craindre, & de la Cour, & de ses Freres. Elle fomentoit la Guerre tant qu'il lui étoit possible; & le Prince de Conti, & elle, par des motifs différens, tâchoient de se rendre les Maîtres tant du Parlement que du

du Peuple de Bourdeaux. Ils appuioient particuliérement le Peuple, dont les Assemblées se faisoient en un lieu nommé *l'Ormée*, qui donna le nom à la Faction de cette Ville, tant que la Guerre dura. 1652.

Le Duc de la Rochefoucault quitta volontiers Bourdeaux, pour suivre le Prince de Condé ; car, les charmes de Madame de Longueville, qui avoient fait toute sa joie, faisoient alors son desespoir. Sa passion avoit changé de nature; &, au lieu d'elle, la jalousie occupoit entiérement son cœur. Il la soupçonnoit d'avoir voulu plaire au Duc de Nemours, & ce soupçon lui causoit de grandes angoisses. Il ne se peut pas faire, qu'aïant eu tant de part aux bonnes graces d'une si grande Princesse, il n'en ressentît la perte avec beaucoup d'amertume; mais, outre la préférence d'inclination qu'il croioit qu'elle n'avoit plus pour lui, il crut qu'elle ne prenoit plus de part à ses intérêts, & qu'elle avoit abandonné le soin de sa Fortune, qu'il considéroit autant que celle qu'il aimoit. Il avoit surpris de ses Lettres, à ce qu'il m'a dit

1652. depuis lui même, par les quelles il lui sembloit qu'elle le vouloit perdre auprès du Prince de Condé son Frere, & qu'elle avoit oublié ses services & ses maisons rasées. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fut sensible à tant de grandes choses, & si l'inconstance lui parut un crime le plus énorme que l'on puisse commettre; car, plus il lui étoit glorieux d'avoir eu quelque part dans un Cœur que tant d'honnêtes gens desiroient posseder, plus aussi lui devoit-il être dur de s'en voir chassé par un autre. Il le sentit aussi avec trop d'excès, & fut blamé avec justice d'avoir suivi trop aveuglement de son dépit, & de l'avoir porté trop loin; car ce dépit le fit devenir d'Amant ennemi, & d'ennemi ingrat, par les cruelles offenses qu'il fit alors à cette Princesse, qui allérent au delà de ce qu'un Chrétien doit à Dieu, & de ce qu'un Homme d'honneur doit à une Dame de cette qualité; le souvenir de l'Amitié passée devant ce me semble laisser dans l'ame une impression de reconnoissance & de douceur, capable d'empêcher que la vangeance n'eclatte

au

au dehors, lors même qu'intérieurement l'ame est remplie de rage & de desespoir. Leur changement commun quelque tems après en fit un autre bien plus grand en Madame de Longueville : il lui fit connoitre que les Créatures étoient indignes de son estime, & de son affection : elle en a fait depuis un milleur usage, se donnant elle même entiérement, & d'une maniere tout-à-fait admirable, à celui qui étant son Créateur méritoit seul, qu'elle fût uniquement à lui. Sa vertu a été si grande, & sa conversion si parfaite, que par elle on a eu sujet d'admirer en notre Siecle, les effets de la Grace, & les merveilles que Dieu opere dans nos ames, quand il lui plait de les éclairer de sa lumiere, & que d'un grand pecheur il veut faire un St. Paul & un St. Augustin. Monsieur le Prince, aiant donné les ordres nécessaires pour obvier à tous les maux que pouvoient produire les divisions de sa Famille, se sépara du Prince de Conti à Agen, où il eut à soutenir l'effort de ce Peuple, qui voulant faire son devoir se révolta contre lui. Le Prince de Condé, 1652.

1652. quittant le Prince de Conti son Frere, lui recommanda de se confier à Marsin & à Lainé, de tous ses intérets; puis il partit pour l'Armée, suivi du Duc de la Rochefoucault, du Prince de Marsillac son Fils, de Guitaut, Chavaignac, & Gourville, d'un Valet de Chambre, & de quelques autres. Ils suivirent tous le Marquis de Levi, qui avoit un Passeport du Comte d'Harcourt, pour se retirer lui & son train en sa Maison en Auvergne. Mr le Prince, faisant cette course, traversa toute la France, avec de grands périls; mais, l'adresse & l'habileté de Gourville l'en sauvérent.

En arrivant dans la Forêt d'Orleans, il fut reconnu par quelques Cavalliers de l'Avantgarde de son Armée; ce qui leur donna une joie incroïable, à cause du besoin qu'elle avoit de lui. La division des Chefs qui la commandoient, & l'arrivée du Roi avec son Armée, les mettoit en état qu'ils ne pouvoient espérer de ressource qu'en la venue de M. le Prince, qui, par sa valeur & sa conduite, pouvoit faire des miracles que ceux de

son

son Parti n'ôsoient espérer que de lui seul. 1652.

Aussitôt après que le Prince de Condé fut arrivé, il fit marcher son Armée à Montargis qu'il prit, & le laissa rempli de Bled & de Vin pour s'en servir en un besoin : de là, elle alla à Chateau-Regnard. Gourville y arriva en même tems, qui revenoit de Paris, où le Prince de Condé l'avoit envoié de la Charité, vers le Duc d'Orleans, & vers ses Amis du Parlement, pour sçavoir leurs sentimens sur ce qu'il avoit à faire. Les Avis qu'il reçut par lui furent différens. Gourville m'a dit qu'une partie lui conseilloit de se tenir à l'Armée ; étant certain que le tems qu'il y seroit, toute la Puissance resideroit en sa personne, & qu'il seroit le Maitre du Parti du Parlement, & de la Cour : tous néanmoins s'accordoient en cela, qu'il falloit attaquer l'Armée du Roi, & faire quelque Action d'éclat, qui leur redonnât du crédit & des forces. Chavigni étoit d'Avis qu'il revint à Paris, quand il le pourroit faire, attendu que le crédit du Coadjuteur, alors devenu Cardinal de Rets, augmentoit

1652. trop, aussi-bien que les Caballes de la Cour dans le Parlement. Il vouloit aussi, par la présence du Prince, diminuer la faveur de son Rival, & augmenter la sienne.

Dans ce même tems, le Prince de Condé reçut Avis que la Brigade du Maréchal d'Hocquincourt étoit encore dans des Quartiers séparez assez proche de Chateau-Regnard, & que le lendemain elle se devoit joindre à celle du Vicomte de Turenne; ce qui le fit résoudre à l'heure même avec toute son Armée d'aller droit attaquer le Maréchal d'Hoquincourt, devant qu'il eut le tems de la rassembler, & de se retirer vers le Maréchal de Turenne. Il le fit, & enleva d'abord cinq Quartiers. Il mit en déroute les Troupes du Roi, & prit leur Bagage. Trois mille Chevaux furent pris, tout fut renversé, une partie se sauva, & le reste fut poussé près de quatre heures vers Auxerre. Cette Défaite eut été encore plus grande, si M. le Prince n'eut reçu Avis que le Vicomte de Turenne paroissoit, lequel par sa sage conduite, sa prudence, & sa fermeté, arreta la Vic-

Victoire de M le Prince, & sauva ce 1652.
jour là, le Roi; & la France, qui se virent dans cet instant, en un grand péril, par les heureux succès de M. le Prince. Les Ducs de Nemours & de Beaufort montrérent en ce jour, que s'ils n'avoient de la modération, ils avoient du moins beaucoup de valeur. Le prémier eut un coup de pistollet au travers du corps, qui fut grand, mais favorable. Le Duc de la Rochefoucault & le Prince de Marsillac son Fils, y firent des Actions qui auroient été dignes de louanges, s'il étoit possible d'en donner à des François, qui, au lieu de servir leur Roi, travailloient à le perdre.

On vint à Gien donner au Roi & à la Reine la Nouvell de la Deroute des Troupes du Maréchal d'Hoquincourt, avec amplification; & l'alarme y fut grande. Le Roi, à ce que m'écrivit alors mon Frere qui l'avoit suivi en tout ce Voiage, monta à cheval avec ce qu'il y avoit auprès de lui de gens de qualité, & sortit de la Ville; mais, le Ministre l'aiant arrêté au commencement de la Plaine, l'empêcha de suivre ses généreux sentimens,

1652. qui dans sa plus grande jeunesse lui eut fait aimer la Gloire. Pendant qu'on chargeoit le Bagage, & qu'on faisoit tenir les Carosses tous prêts à passer le Pont, qu'on songeoit même à rompre en cas de besoin, après que la Cour y auroit passé, tous les Volontaires furent avec le Duc de Bouillon à l'Armée, où ils trouvérent une grande allegresse parmi les Soldats, parce que le bruit avoit couru que le Roi y venoit: tous criérent *Vive le Roi*, & *Bataille*; mais, la Nouvelle arriva peu de tems après que la perte n'avoit pas été fort grande, & que M. le Prince s'étoit retiré dans ses Quartiers, & le Vicomte de Turenne dans les siens.

L'Armée du Roi étant retirée, M. le Prince fit prendre à la sienne le chemin de Chatillon. Il y tarda deux jours, puis de là il s'en alla à Paris, & laissa le Commandement de son Armée à Clinchamp, & au Comte de Tavanes. Il amena avec lui les Ducs de Nemours, de Beaufort, & de la Rochefoucault, & alla jouïr des Applaudissemens qui l'attendoient, après un Voiage si périlleux, & ensuite d'u-

ne

ne Victoire accompagnée de tant d'é- 1652.
clat & de gloire. Ils furent en effet
assez grands pour le pouvoir plainement
satisfaire.

Madame de Chevreuse & le Coadjuteur firent beaucoup d'Intrigues, pour le priver de ce Triomphe. Ils avoient même gagné le Maréchal de l'Hôpital, pour empêcher qu'il ne fût reçu dans Paris; mais, le Duc d'Orleans, qui aimoit à avoir des seconds, fortifié par les Serviteurs du Prince de Condé, le soutint malgré leurs obstacles. Alors on vivoit dans Paris avec peu de seureté, & beaucoup de troubles. L'Hôtel de Nevers pensa être pillé, attendu qu'on soubçonna Madame du Plessis-Guenegaud à qui est cette Maison, de travailler à la Paix, & d'être fidelle au Roi. Elle n'en étoit pas accusée à tort; car elle faisoit alors tous ses efforts, pour lui rendre service, étant en grand commerce avec Fouquet, Créature du Cardinal Mazarin. Des Dames de qualité, en passant par le Pont-neuf un de ces jours là, coururent fortune d'être jettées dans la Riviere par des Coquins qui faisoient impunément beaucoup d'in-

1652. d'insolences & de méchancetez. L'Armée des Princes, manquant de fourage vers Chatillon fut conduite à Etampes, où ils crurent qu'elle pourroit subsister longtems avec abondance de vivres.

Le vingt deuxieme, M. le Prince alla au Parlement prendre sa séance avec le Duc d'Orleans. Il y fut reçu, venant de donner un Combat contre le Roi. Ces Princes protestérent au Parlement de leurs bonnes intentions, en justification de leurs Armes, & dirent qu'ils déclaroient encore, que pourvû que le Mazarin s'éloignât de la Cour, lui & ses Adhérans, ils mettroient aussitôt les Armes bas. Ils mirent cette derniere clause, afin qu'en cas qu'on leur ôtât le prétexte du Mazarin, il en restât encore un, qui plût durer dix ans; taxant tous les jours quelque nouvelle personne d'être de ce Parti, attendu qu'ils pouvoient comprendre toute la Cour sous le Nom de Mazarins & d'Adhérans.

Ce jour, il y eut de grands cris d'allegresse en faveur des Princes, & nul n'ôsa jamais parler pour le Roi, ni représenter qu'il n'étoit pas juste de rece-

recevoir le Prince de Condé, tout 1652.
sanglant encore des Combats qu'il venoit de donner contre lui. Les Députez du Parlement, qui avoient été porter au Roi les Remontrances par écrit que le Parlement avoit ordonnées contre le retour du Cardinal Mazarin, firent ce jour-là leur relation, & se plaignirent de n'avoir pas été bien reçus, ni les Remontrances lues en présence du Roi selon l'ancien usage. Toute la Compagnie en fut scandalisée : les Gens du Roi firent de grandes Exclamations, & dirent que le Roi leur avoit répondu, qu'il envoïeroit querir les Informations contre le Cardinal, qu'après les avoir lues & vues, il les manderoit pour leur faire réponse. La Compagnie cria fortement contre cela, quoi que ce fût une chose dans l'ordre, & conseillée par le Prémier Président, qui étoit alors tout à fait attaché au Service du Roi, & qui en sçavoit plus qu'eux.

On donna avis à Paris à M. le Prince, que Miossans & le Marquis de S. Megrin, Lieutenans Généraux, marchoient de S. Germain à S. Cloud, avec deux Canons, à dessein de chas-

1652. ser cent hommes du Regiment de Condé, qui s'étoient retranchez sur le Pont, & qui en avoient rompu une arche. M. le Prince monta à cheval avec ce qui se trouva auprés de lui, à dessein d'y aller. Le bruit de cet Exploit aiant été répandu par Paris, huit ou dix mille hommes le suivirent, tant honnêtes gens que Bourgeois, ce qui fit que les Troupes du Roi se contentérent de tirer quelques coups de Canon, & de se retirer. M. le Prince, voulant profiter de la bonne volonté de ces Bourgeois, les mena à S. Denis, où il y avoit une garnison de deux cens Suisses. Ses Troupes y arrivérent à l'entrée de la nuit; & ceux de dedans aiant pris l'alarme, la donnérent aux assiégeans. Le Duc de la Rochefoucault m'a dit, que M. le Prince étant au milieu de 300 Chevaux, & cette Compagnie étant composée de tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité dans son Parti, s'en vit abandonné dés qu'on eut tiré trois mousquetades, & qu'il demeura auprès de lui, lui septieme. Ce Prince fit entrer ses gens dans S. Denis, par les vieilles brêches qui n'étoient point

deffendues; & après, tout ce qui l'a- 1652.
voit abandonné le vint trouver, chacun alléguant une excuse particuliere de sa faute; dont la honte étoit commune à tous. Les Suisses voulurent défendre quelques Barricades dans la Ville; mais, étant pressez ils se retirérent dans l'Abbaie, & se rendirent deux jours après prisonniers de Guerre. On n'y fit point de desordre; mais, le soir de ce même jour les Troupes du Roi la reprirent; & Deslande, Capitaine du Régiment de Condé, que M. le Prince y avoit laissé pour commander, se retira à son tour dans l'Eglise, où il tint trois jours. Quoi que cette Action ne fut pas celebre, elle ne laissa pas d'avoir quelque éclat: elle augmenta la bonne volonté des Bourgeois en faveur du Prince de Condé; car, chacun étoit bien aise de pouvoir dire qu'il avoit été à la Guerre avec lui.

Le Duc de Rohan travailloit à son ordinaire à porter les Princes à l'Accommodement. Chavigni, quoi qu'Ennemi du Cardinal, vouloit la même chose, afin de parvenir à ses fins, qui alloient à vouloir toujours, soit

1652. soit d'une façon soit d'une autre, faire un beau personnage sur le Théatre. Tous deux conseillérent à M. le Prince de penser à une Paix avantageuse. Les Propositions, qui avoient été faites en particulier à Chavigni par Fabert, lui plaisoient beaucoup: car, comme il a été dit, pour engager par lui le Duc d'Orleans, & M. le Prince à penser à s'accommoder, le Cardinal l'avoit laissé espérer qu'ils iroient ensemble traiter la Paix générale; &, sur cette espérance, Chavigni vouloit celle de la Cour & des Princes: ce qui plaisoit au Ministre, non seulement pour en prétendre ce bon effet, mais encore plus pour affoiblir l'Intrigue, & desunir les Conjurez, & ceux qui désiroient sa perte, & pour empêcher les progrès que le Prince de Condé auroit pu faire à la tête d'une Armée.

En cette occasion, sa finesse ordinaire lui succéda selon ses desseins. M. le Prince consentit à laisser aller à S. Germain où étoit la Cour, le Duc de Rohan, Chavigni, & Goulas, tous trois chargés des Intérêts du Duc d'Orleans & des siens. Le prémier

ne

ne demandoit que l'éloignement du 1652.
Ministre ; & M. le Prince vouloit la même chose, avec de grands accompagnemens. Il avoit beaucoup de personnes à contenter, ses Amis ; les Bourdelois, ses Troupes, le Prince de Conti, & le Public. Il demandoit l'établissement d'un Conseil, & pouvoir du Roi de traiter la Paix générale, & d'y pouvoir travailler selon les Propositions justes & raisonnables dont on conviendroit. Cet Article étoit agreable à Chavigni, par la part qu'il prétendoit y avoir, & par l'espoir de se voir bientôt en pouvoir de se venger entiérement du Cardinal Mazarin. L'ordre exprès qu'il reçut en même tems des deux Princes de ne le point voir, & de ne point traiter avec lui, ne lui déplaisoit pas non plus ; car, ne l'aimant point, il lui sembloit que son abaissement lui donnoit à lui en son particulier une gloire bien relevée ; mais, souvent nous nous trompons dans nos Projets.

Le Voiage de Chavigni ne lui fut nullement avantageux. Il revint sans avoir rien conclu ; ce qui étonna tous ceux

1652. ceux de son Parti, qui avoient cru; le voiant si empressé & si occupé du desir de la Paix, qu'il avoit sureté de la part du Ministre d'y pouvoir réussir. Non seulement il avoit traité avec le Cardinal, ce qui dans le vrai n'étoit pas un grand crime; mais, M. le Prince avoit trouvé mauvais, de ce qu'il n'avoit insisté, que sur l'établissement d'un Conseil nécessaire, pareil à celui que le feu Roi, par son Avis, avoit ordonné peu avant sa mort, & que moienant cela il devoit porter M. le Prince à consentir que le Ministre & lui allassent traiter la Paix générale. L'Article secret étoit, que le Cardinal, après la conclusion de la Paix, pourroit demeurer en France. Ce Traité si raccourci ne plût point à M. le Prince: il se résolut de ne plus donner de part dans ses Affaires à Chavigni; car lui même desiroit être celui qui devoit aller traiter la Paix génerale. Il voulut donc envoier de sa part Gourville à la Cour, chargé d'une Instruction dressée par lui, en présence de la Duchesse de Chatillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault.

Voici

Voici à peu près ce que contenoit cette Instruction de Gourville ; & c'est de lui même que je l'ai sçu. 1652

Prémiérement, M. le Prince ne vouloit plus traiter passé cette fois. Il promettoit sincérement d'éxécuter ce qui seroit accordé ; comme de même il vouloit qu'on lui tint ce qu'on lui promettroit. Il demandoit précisément que le Cardinal Mazarin sortît du Roiaume, & allât à Bouillon.

II. Que M. le Duc d'Orleans, & M. le Prince, eussent le pouvoir de faire la Paix générale, & que M. le Prince pût envoier en Espagne, & ajuster le lieu de la Conférence.

III. Il demandoit un Conseil composé de gens tels qu'ils en conviendroient. Il vouloit régler les Finances, Amnistie générale, & Récompense pour ceux qui les avoient servis ; des Graces pour les Bourdelois, Diminution de Tailles de la Guienne, de Grands Avantages pour le Prince de Conti, pour le Duc de Nemours, un Gouvernement & un Brevet de Prince pour le Duc de la Rochefoucault, pareil à celui du Duc de Bouillon & de Guimené, & un Gouvernement

ou

1652. ou de l'Argent pour les Particuliers; que Marsin & du Dognon fussent Maréchaux de France, le Rétablissement de M. de la Force dans son Gouvernement de Bergerac, & le reste: moiennant quoi M. le Prince promettoit de bonne foi de quitter les Armes, & consentir à tous les Avantages du Cardinal, à sa Justification, & à son Retour en France dans trois mois, dans le tems que le Prince, aiant ajusté les points de la Paix générale avec les Espagnols, seroit sur le lieu de la Conférence avec les Ministres, & promettoit de ne point signer la Paix qu'après le Retour du Cardinal.

Le Cardinal écouta les Propositions de Gourville, & y parut facile. Sans doute que cette facilité étoit feinte, & qu'il espéra le remede de ce qui pouvoit lui en déplaire, par les difficultez qui naturellement devoient se trouver à les éxécuter. Il arriva en effet, que le Duc de Bouillon s'y opposa aussitôt, & demanda pour lui un Duché, qu'il desiroit qu'on retirât des mains de M. le Prince, pour faire partie de sa Récompense de Sedan.

dan. Cette demande arrêta la Négociation chimérique de Gourville ; & le Cardinal se contenta de le renvoier à M. le Prince, pour lui exposer cette difficulté, afin d'y trouver du remede. 1652.

Comme les grands desseins sont souvent traversés par les fantaisies & les intérêts des particuliers, le Cardinal de Rets s'opposa aussi à cette derniere Négociation, parce qu'elle se seroit faite sans lui. Il crut que le Duc d'Orleans, & M. le Prince, étant réünis à la Cour, il perdroit son crédit ; que la Guerre qui apparemment éloigneroit ou perdroit M. le Prince, le rendroit en son particulier le Maitre de l'esprit du Duc d'Orleans, & que par là il se feroit considérer davantage. Chavigni se joignit à lui par cet intérêt, soit de concert avec lui, ou agissant lui seul : il détourna le Duc d'Orleans d'y penser, parce qu'il ne vouloit point d'une Paix, qu'il n'auroit point faite, ni proposée.

Dans cet état, une Dame voulut avoir la gloire de décider de la destinée d'un grand Prince, & d'avoir part à la plus éclatante Affaire de

1652. l'Europe, qui étoit alors cette Paix de la Cour, qui paroissoit devoir être suivie de la générale; c'est à dire, s'il eut été possible de la faire aux Conditions qui avoient été proposées. Madame de Chatillon haïssoit Madame de Longueville: l'émulation de leur beauté, & du cœur du Duc de Nemours, qu'elles vouloient posséder l'une & l'autre, faisoit leur haine. Madame de Chatillon avoit vangé le Duc de la Rochefoucault, en ce qu'elle avoit emporté sur Madame de Longueville l'inclination de ce Prince; qui s'étoit donné entiérement à elle. Cette belle Veuve ne haïssoit pas le Duc de Nemours: cette conquete lui plaisoit; mais, aiant toujours eu quelque prétention sur les bonnes graces de M. le Prince, elle n'étoit pas fachée non plus de conserver quelque domination sur l'esprit de ce Héros, que toute l'Europe estimoit: si bien qu'elle fit dessein de l'engager à laisser conduire cette Négociation par elle. Son dessein fut de faire la Paix, sans que Madame de Longueville y eût aucune part, ni par la gloire, ni par ses intérêts; &, ne voulant pas faire de perfi-

perfidie au Duc de Nemours, elle le 1652.
lui fit trouver bon, & l'engagea de rompre tout commerce avec Madame de Longueville. Elle se servit du Duc de la Rochefoucault & de ses passions, pour faire approuver sa conduite au Duc de Nemours, & pour presser Mr. le Prince de se confier à elle, & de vouloir écouter ses conseils. Le Duc de la Rochefoucault m'a dit, que la Jalousie & la Vangeance le firent agir soigneusement, & qu'il fit tout ce qu'elle voulut. Comme cette Dame desiroit aussi se faire riche, elle sçut tirer alors un présent de Mr. le Prince, qui, poussé à cette libéralité par son jaloux Négociateur, lui donna, en qualité de Parent, la Terre de Marlou, & sur tout un pouvoir très ample de traiter la Paix avec le Cardinal Mazarin. Elle alla donc à la Cour, & y parut avec l'éclat que lui devoit donner une si grande apparence de crédit sur l'esprit de Mr. le Prince; mais, le Cardinal ne crut pas possible qu'elle pût être si absolue Maitresse de son sort. Il s'imagina, selon la raison, que Mr. le Prince avoit voulu lui complaire, mais que de

1652. de tels Traitez ne se pouvoient pas faire de cette sorte: où plûtôt il ne voulut pas faire la Paix dans des tems, où il ne l'auroit pas faite assez avantageuse pour le Roi & pour lui; mais, agissant à son ordinaire, il gagna du tems, & amusa, le Prince de Condé, pendant qu'il faisoit la Guerre tout de bon en Guïenne, & que par tout les Armes du Roi étoient victorieuses. Madame de Chastillon revint à Paris pleine d'espérances & de promesses; & le Cardinal, plus habile & plus fin que ses Ennemis, tira de sa Négociation un plus solide bien, qu'il n'en auroit reçu alors de l'Accommodement.

Le Maréchal de Turenne, aiant avis que Mademoiselle passant par Etampes avoit voulu voir l'Armée des Princes en Bataille, fit marcher ses Troupes, & arriva au Fauxbourg d'Etampes, avant que celles de l'Armée qui étoit logée dans cette Ville fussent en état de deffendre leur Quartier. Il fut forcé & pillé, Mr. de Turenne & d'Hoquincourt se retirérent au leur, après avoit deffait mille ou douze cens Chevaux des meilleurs

leurs Troupes de Mr. le Prince, & 1652.
amené plusieurs Prisonniers. Dans ces même tems se faisoient plusieurs Négociations, & plusieurs Voiages par les Députez du Parlement vers le Roi, tous demandans l'éloignement du Ministre; &, selon les occurences, ils étoient traités avec douceur, ou rudesse.

L'heureux succès d'Etampes fit résoudre le Cardinal de l'assiéger, avec toute l'Armée Roiale. Il y avoit lieu, pour plusieurs raisons, d'en espérer une bonne issue: le dessein en étoit beau, & pouvoit faire voir aux Ennemis de l'Etat, que le Roi ne manquoit pas de forces, ni so i Ministre de courage; mais le Duc de Lorraine vint arrêter ce dessein. Il y avoit long tems que les Princes l'attendoient avec impatience, & le Ministre avoit empêché ce secours par quelque Accommodement, qu'il prétendoit avoir fait avec ce Duc; mais sa légéreté ordinaire ne put le fixer à ce qui peut-être lui auroit été plus avantageux Il vint avec ses Troupes, qui campérent près de Paris: elles firent de grands desordres, & furent à quelques uns

1652. de très justes chatimens de leurs fautes. Ils n'osérent s'en plaindre : les crimes volontaires rendent d'ordinaire les hommes plus patiens, que la Philosophie des plus severes Stoïques.

Le Peuple aiant demandé à l'Hôtel de Ville que la Chasse de Sainte Genevieve fût descendue, & portée en Procession, pour chasser le Mazarin, & avoir la Paix, la Procession se fit avec la Cérémonie ordinaire. Pendant cette pieuse Action, Mr. le Prince, pour gagner le Peuple, & se faire Roi des Halles aussi bien que le Duc de Beaufort, se tint dans les Rues & parmi la Populace, lorsque le Duc d'Orleans & tout le monde étoit aux fenêtres, pour voir passer la Procession. Quand les Chasses vinrent à passer, Monsieur le Prince courut à toutes, avec une humble & apparente Dévotion, faisant baiser son Chapellet, & faisant toutes les grimaces que les bonnes Femmes ont accoutumé de faire; mais, quand celle de Ste. Genevieve vint à passer, alors comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la Rue, il courut se jetter entre les Prêtres, & baisant cent fois cette sainte

sainte Chasse, il lui fit baiser encor 1652.
son Chapellet, & se retira avec l'Applaudissement du Peuple. Ils crioient tous après lui, disant *Ha! le bon Prince! Et qu'il est devot!* Le Duc de Beaufort, que Mr. le Prince avoit associé à cette feinte Dévotion, en fit de même, & tous deux reçurent de grandes Bénédictions, qui, n'étant pas accompagnées de celles du Ciel, leur devoient être funestes sur la Terre. Cette Action parut étrange à tous ceux qui la virent. Il fut aisé d'en deviner le motif qui n'étoit pas obligeant pour le Roi, mais il ne lui fit pas grand mal.

Le Roi, qui alors recevoit de continuelles Députations du Parlement, aiant par une Réponse écrite témoigné desirer de contenter ses Peuples, & montré de vouloir faire quelques Conférences sur ce sujet, avoit ordonné qu'on députât tout de nouveau les mêmes Députez. L'Affaire à leur retour aiant été mise en Délibération dans la Compagnie en présence des Princes, il fut dit que les deux Députez, les Présidens de Maisons, & de Nemond, retourneroient vers le

1652. Roi. Ils partirent le 13 de Juin pour Melun, & deux jours auparavant on avoit accordé entre le Roi d'une part, le Duc de Lorraine & les Princes de l'autre, une Suspension d'Armes de six jours, afin de travailler à la Paix.

Il y eut quelque Dispute entre Mr. le Prince, & le Duc de Lorraine, touchant leurs rangs, mais le dernier sembla s'en relacher; &, comme il traitoit avec tous, il traitoit aussi avec le Roi. Lui, qui ne cherchoit que ses intérêts, prit ce parti, comme celui dans lequel il devoit trouver ses avantages. Les choses étant en bon état, & le Duc de Lorraine étant dans son Armée, le Roi fit approcher la sienne pour l'obliger à conclure, ou à combatre. Le Roi en même tems écrivit au Roi d'Angleterre, & le pria comme son bon Frere, qui desiroit le Bien public & la Paix générale, d'aller voir ce Duc, & l'obliger à le venir trouver. Le Roi d'Angleterre, qui étoit à Paris, partit aussitôt, quoiqu'il vît clairement qu'il desobligeoit son Oncle le Duc d'Orleans, & s'en alla au Camp du Duc

Duc de Lorraine, qui étoit à trois 1652. lieues de Paris. Il trouva en arrivant que les deux Armées se battoient, & que l'Avant-garde du Roi commençoit déjà d'ataquer les Trouppes Lorraines. Le Roi d'Angleterre, qui étoit là pour parler de Paix, s'arrêta tout court, & manda au Duc de Lorraine, qu'il étoit venu pour travailler à le mettre d'acord avec le Roi, & qu'il s'étonnoit de trouver les choses en cet état. Le Duc, le venant aussitôt trouver, lui témoigna en être aussi surpris que lui; &, soit en effet, ou en apparence, il se plaignit de la Cour, disant qu'on l'amusoit de Négociations & de Traités de Paix, & que cependant on l'attaquoit par force. Dans ce même moment, Beaujeu arriva de la part du Roi, qui assûra le Duc de Lorraine, que cette Attaque n'étoit rien que pour le forcer à s'accommoder, & supplia le Roi d'Angleterre de travailler à la Paix. On mit papier sur table & ce jour Samedi 15 Juin, venant sur le 16, on fit un Accommodement qui parut plus avantageux au Roi qu'à ce Prince; car, il

1652. n'en tira point d'autre profit que de s'en retourner ſans aucune perte.

La rage du Peuple & la colere des Princes fut grande, quand ils virent l'effet de cette Négociation. Les Bourgeois de Paris témoignoient de l'amour aux Ennemis du Roi, & de la haine à ſes Amis, ou à ceux qui ceſſoient de l'être, tant cette Ville étoit alors éloignée des ſentimens que de bons Sujets doivent avoir pour leurs Souverains. Lorſque le Duc de Lorraine étoit arrivé dans cette Ville mutine, & qu'il avoit entendu les cris de joie que le Peuple jettoit à ſon arrivée, il avoit dit qu'il n'eut jamais cru pouvoir entrer dans Paris comme Ennemi du Roi, & y être auſſi bien reçu qu'il l'étoit.

Enſuite de cet Accommodement, Mr. le Prince ſe réſolut d'aller à ſon Armée, de peur que celle du Roi ne l'attaquât en chemin. L'aiant tirée d'Etampes, il la rejoignit à Linars, & la mena loger vers Villejuifve, puis à St. Cloud, où elle fut aſſez long tems J'étois demeurée juſqu'àlors dans Paris, où l'abſence de la Reine

&

& la vue de la Révolte m'avoit incommodée; mais, sachant la Cour à S. Denis, je fis résolution d'y aller, de m'échaper de Paris, d'où il étoit difficille de sortir sans quelque péril, à cause que les portes étoient gardées. Je le fis, à l'aide d'un Carosse de Mademoiselle, qui me mena jusques à Chaliot: puis de là je fus escortée par mon Frere, lequel, étant venu de S. Denis pour me querir, avoit été reconnoitre les endroits par où nous pouvions passer; & quoi que ce jour tous les environs de Paris fussent couverts des Troupes du Roi & de Monsieur le Prince, nous passames heureusement par un chemin de traverse, & allâmes rejoindre la Cour qu'il y avoit long-tems que j'avois quittée. Nous trouvâmes que l'Armée étoit occupée à passer la Riviere, pour aller battre les Ennemis à St. Cloud, où ils étoient encore; mais, Mr. le Cardinal aiant eu avis qu'ils quittoient ce Poste, & qu'ils marchoient cette nuit du premier au second, pour aller à Charenton, fit aussitôt repasser notre Armée pour prendre cette même rou- 1652.

marchoient en ordre, & que leurs Of- 1652.
ficiers étoient à leur tête, ils ne nous
auroient pas fait de mal. Il faut dire
aussi, à la loüange de tous, que jamais
il n'y a eu de Guerre, qui se
soit faite avec moins d'animosité.
Nous avons ouï & vû des menaces,
des insolences, & des criries, mêmes
de mauvaises Actions; mais, non pas
ces Massacres & Barbaries, que nous
lisons dans les Histoires, & que les
autres Révoltes ont produites. Ces
Moutons de Mr. le Prince, car ils paroissoient
tels, croiant toujours qu'on
leur ouvriroit quelqu'une des Portes,
passérent en cotoiant Paris, depuis la
Porte Saint-Honoré, jusques à celle
de Saint-Antoine, pour prendre le
chemin que j'ai marqué Je ne connus
le péril, où j'avois été, qu'après
qu'il fut passé, & que le lendemain
de grand matin je me vis réveillée du
bruit des Tambours de l'Armée du
Roi, qui selon que je l'ai déjà dit alloit
à celle de Mr. le Prince pour a
combattre. Dans ce dessein, on fit
aller le Roi à Charonne. Il se plaça
sur un petit coteau, afin qu'il pût
voir de ce lieu une Action qui devoit

1652. être selon toutes les apparences la perte de Mr. le Prince, & la ruine du Parti rebelle, avec la fin de la Guerre Civile.

La Reine se leva ce jour-là de grand matin, & alla aux Carmelites *, passer au pied des Autels une si importante Journée. Je fus l'y trouver aussi-tôt, avec l'émotion & le batement de cœur qu'on devoit avoir dans une pareille occasion, où l'on voioit de si près la perte inévitable de tant de braves gens, qui composoient ces deux Partis. Là, elle sçût aussi-tôt que Saint Megrin, pour avoir eu trop de chaleur, & s'être trop précipité, avoit été tué dans une Rue étroite, où il avoit imprudemment fait avancer la Compagnie de Chevaux Legers du Roi qu'il commandoit. Le Fouilloux, Enseigne des Gardes de la Reine, y fut tué aussi. Mancini, Neveu du Cardinal Mazarin, brave & jeune & déjà honnête homme, y fut blessé à mort: il paia de sa vie & de son sang le malheur de son Oncle, qui paroissoit être le prétexte de cette injuste Guerre. La Reine les regretta tous infiniment; &, comme il lui

* Carmelites du Couvent de St. Denis.

sem-

bloit qu'ils étoient tuez à ses yeux, 1652.
elle en parut beaucoup plus touchée, que dans les autres occasions où le Roi & elle avoient perdu de bons Serviteurs. Cette Princesse fut toujours pendant ce Combat à genoux devant le Saint Sacrement, excepté les momens qu'elle recevoit des Couriers qui la faisoient aller à la Grille aprendre la mort de quelqu'un du Parti du Roi. Sa souffrance fut grande, puisque je puis dire que le Crime de ses Ennemis n'effaçoit point en elle le regret qu'elle avoit de leur perte : elle sentoit de la douleur pour ceux qui mouroient pour le Service du Roi; & ceux, qui périssoient dans le Parti contraire, avoient encore quelque part à sa pitié. Je vis ses peines ; car, j'eus l'honneur d'être seule auprès d'elle presque tout le jour. Madame de Senecey, qui l'avoit suivie, se trouva mal : elle demeura toujours dans une Cellule du Couvent, sans approcher de la Reine ; mais, la Princesse Palatine la vint trouver sur le soir de ce terrible jour. Mr. le Prince y aquit une éclatante Gloire, par les belles Actions que sa valeur lui fit faire, par sa conduite qui fut estimée &

1652. louée dans tous les deux Partis, & par l'avantage qu'il eut de ne pas périr lui & toutes ses Troupes, comme selon toutes les Maximes de la Guerre, à ce que dirent les plus vaillans, cela devoit arriver. Il ne fut attaqué que dans le moment qu'il se put servir des retranchemens que les Bourgeois du Fauxbourg Saint Antoine avoient faits, pour les garantir d'être pillés des Troupes du Duc de Lorraine; & ce bonheur fut ce qui le sauva, en lui donnant le moien d'emploier à sa deffense le grand cœur & cette extrême capacité qui le rendoit un des plus grands Capitaines qui ait été dans l'Europe. Heureux en toute maniere, s'il n'avoit point terni par sa Révolte les grands Services qu'il a rendus à la France, à laquelle on peut dire qu'il a fait beaucoup de bien, & beaucoup de mal.

Le Duc de Nemours, qui combatit toujours auprès du Prince de Condé, eut treize coups sur lui ou dans ses armes. On vint dire à la Reine, qu'il étoit mort. Je remarquai qu'elle eut la bonté de le regretter, comme un Ennemi qui avoit du mérite, & en qui même elle croioit d'assez bonnes in-

intentions pour la Paix. Le Duc de la Rochefoucault y reçût une Mousquetade, qui lui perça le visage au dessous des yeux, dont à l'instant il perdit quasi la vue. On vit le jeune Prince de Marsillac, son Fils, le ramener au travers de Paris dans cet état pitoiable, qui lui faisoit voir en sa propre personne, l'erreur universelle de tous les hommes, qui pour l'ordinaire trouvent leur perte où ils ont cru trouver leur bonheur. Il a depuis recouvré la vûe; & à peu près dans le même tems sa raison lui a fait connoitre, qu'encor que l'aveuglement de l'ame paroisse accompagné de quelques charmes, il est pire que celui des yeux, & nous cause des maux bien plus véritables. Je lui ai ouï dire depuis à lui-même, admirant l'application qu'il avoit eue à ce qui se passoit alors, qu'en l'état où il étoit, sa seule pensée fut de faire pitié au Peuple, par l'horreur de sa blessure, & que depuis la Porte Saint-Antoine jusqu'à l'Hôtel de Liancourt, où il fut porté, il parla continuellement à tous ceux que la compassion obligeoit de s'arrêter à le regarder, les exhortant d'aller secourir 1652.

1652. Monsieur le Prince, ce qui peut-être ne lui fut pas nuisible. Le Duc de Navailles, qui commandoit les Troupes du Roi du côté de Piquepuce, après les avoir postés avantageusement, poussa celles de Monsieur le Prince; & ce fut là où furent tuez & blessez tant de personnes de marque, tous braves gens & de mérite & entre autres Flamarin, qui fut un, des plus regrettez.

Les Parisiens jusques alors avoient été Spectateurs paisibles de ce grand Combat: une partie étoit gagnée par les Serviteurs du Roi, & même on a dit que les Officiers de la Colonelle, qui étoit alors en garde à la Porte St. Antoine, étoient du nombre, car ils empêchoient de sortir & d'entrer dans la Ville. Le Duc d'Orleans étoit au Luxembourg obsédé par le Cardinal de Retz, qui vouloit se défaire du Prince de Condé, & le laisser périr. Il disoit qu'il avoit fait son Accommodement avec la Cour, & que ce Combat étoit une Comédie. Ce Prince demeuroit occupé de ses doutes, & ne faisoit nul effort pour secourir Mr. le Prince. Mademoiselle, voiant cette perpléxité, le vint réveiller, en lui

re-

représentant fortement son devoir, & 1652.
l'obligation où l'honneur & le sang l'engageoient envers celui qui hazardoit sa vie & celle de ses Amis pour la Cause commune. Elle lui dit que les blessez & les mourans, qu'on raportoit du Combat, faisoient assez & trop funestement voir, que Mr. le Prince n'avoit point fait son Accommodement sans lui. Enfin, le Duc d'Orleans se laissa toucher à ses persuasions. Elle alla porter ses ordres à l'Hôtel de Ville, pour faire prendre les Armes aux Bourgeois. De là, elle alla voir le Combat de dessus les Tours de la Bastille: on a même cru qu'elle commanda au Gouverneur de faire tirer le Canon sur les Troupes du Roi; mais elle m'a depuis dit que cela n'avoit point été fait par son ordre. Je sçai pourtant que le Roi & la Reine en furent persuadez, & peut-être que ce fut avec raison. Quoi qu'il en soit, elle alla elle même à la Porte de Saint-Antoine, & disposer non seulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & son Armée, mais encore à sortir & combattre pour lui. Elle fit ouvrir les Portes, & animant les Bour-

geois

1652. geois à le favoriser, elle le sauva & l'empêcha de perir ; ce qui étoit indubitable, s'il fut demeuré plus longtems exposé aux Forces du Roi, & à la vaillance des nôtres. Tant de gens de qualité, que l'on rapportoit du Combat ou morts ou blessés, achevérent par cet objet d'émouvoir le Peuple en faveur de Mr. le Prince. Il fut donc reçu en triomphe, & entra dans la Ville, l'épée à la main, & véritablement couvert de sang & de poussiere. Il fut loüé & reçut mille benédictions de tout le Peuple.

Le Ministre, voiant que le Canon de la Bastille avoit criminellement tiré sur les Troupes du Roi, les fit sagement retirer; &, quoi que cette journée ne lui fût pas favorable, comme il avoit eu lieu de l'espérer, il ne montra point de se laisser abatre à la mauvaise fortune, & souffrit la perte de son Neveu avec une constance très grande, quoi qu'il en fût en effet sensiblement affligé.

Monsieur le Prince, & Mademoiselle, qui en ce jour firent chacun de leur côté des Actions mémorables, furent tous deux à plaindre, d'être engagez

gagez à soutenir une injuste Guerre, 1652.
qui les priva des loüanges qu'en une autre occasion ils auroient méritées. J'aurois un grand plaisir à leur en pouvoir donner autant qu'en ce cas ils en mériteroient, s'ils avoient combattu pour une Cause légitime ; mais, une bonne Françoise n'en peut pas dire davantage.

Le soir de ce grand jour, la Reine fut occupée au soin de secourir les Soldats blessés, qu'on avoit apportez à Saint-Denis, pendant & après le Combat. On fit une Infirmerie de la Halle & de la grande Salle de l'Abbaie; mais, on eut de la peine à trouver assez de paille pour les coucher, & des bouillons pour les nourir. J'étois logée dans la grande Chambre au dessus de cet Appartement, faute de logis; je n'avois pas eu le loisir d'aller coucher dans le Monastere des Filles de Sainte Marie, où elles n'étoient pas, & que la Reine m'avoit fait marquer le soir précédent. Ainsi, il m'y fallut demeurer encore la nuit. Le lendemain, sortant de cette Chambre, je passai dans cette Sale, ou je vis beaucoup de blessés, dont la plus grande partie

se

1652. se mouroient; mais, quasi tous demandoient à manger avec une avidité nonpareille, & pas un ne pensoit à son salut. Ce tableau de la Misere humaine me fit faire quelques lamentations sur le malheur de la Guerre; mais enfin il n'y a rien dans la Cité que le Seigneur n'aie fait: il tire sa gloire de tout, & en touttes choses il faut toûjours dire, *Gloria in excelsis Deo.*

Les Négociations des particuliers qui agissoient par intérêt recommencérent; mais, M. le Prince par le bon état de ses Affaires ne vouloit plus de Paix. Le Cardinal ce jour-là reçut par moi un Billet de Longœuil, qui par les ordres de Chavigni renouvelloit au Cardinal la Proposition d'aller à la Paix générale. Il la gouta de telle sorte alors que le Duc de Bouillon me vint trouver de sa part dans la Chambre de la Reine, & me demanda avec empressement si Longœuil parloit de la part du Prince de Condé? Je lui dis que oui, parce que je le croiois ainsi; mais, après que j'eus écrit à Longœuil je vis bien que non, à cause qu'il ne me fit pas de réponse positive. En agissant de cette maniere, il suivoit

ſuivoit ſon naturel ; car, comme je 1651.
penſe l'avoir déjà dit, il entamoit
toujours de nouvelles matieres, & ne
leur donnoit point de forme, ni de
fin.

Chavigni, qui s'étoit alors racommodé avec le Prince de Condé, & tous ceux de ce Parti, furent d'Avis qu'il profitât de la bonne diſpoſition où le Peuple paroiſſoit être pour lui. Ils propoſérent une Aſſemblée à l'Hôtel de Ville, pour y faire reconoître le Duc d'Orleans Lieutenant Général de la Couronne de France ; qu'en ſuitte on s'uniroit inſéparablement, pour procûrer l'éloignement du Cardinal ; qu'on pourvoiroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris, en la place du Maréchal de l'Hopital ; & qu'on établiroit Brouſſel Prévot des Marchands au lieu de le Febvre : mais cette Aſſemblée, dont on croioit tirer de ſi grands avantages, fut une des principales cauſes de la ruine de ce Parti, dont le crédit diminua viſiblement après une violence horrible qui ſe fit en cette occaſion, & penſa faire périr tout ce qui ſe trouva à l'Hotel de Ville. Dieu, qui vouloit regarder la France

en

1652. en pitié, fit perdre à Mr. le Prince par cette voie tous les avantages que St. Antoine lui avoit donnez. Lors que l'Assemblée se tenoit, on suscita une troupe composée de toutes sortes de gens armez, qui vinrent crier aux Portes de la Maison de Ville, qu'il falloit qu'on leur livrât à l'heure même tous les Amis du Cardinal Mazarin, & que tout passât selon les volontez de Monsieur le Prince.

D'abord, on crut que ce bruit n'étoit qu'un effet ordinaire de l'impatience du même Peuple; mais, quand ceux qui étoient assemblez virent que la foule, le bruit, & le tumulte augmentoient, qu'on mettoit le feu aux portes, & qu'on tiroit aux fenêtres, alors ils se crurent tous perdus. Plusieurs, pour éviter le feu, s'exposérent à la fureur du Peuple, & beaucoup de gens y furent tuez de toutes sortes de conditions, & de tous les Partis. Voilà la seule fois que cette Guerre Civile a produit des Actions de cruauté; mais celle-là, comme telle, en fut aussi le remede. J'étois auprès de la Reine à Saint-Denis, quand on lui vint dire cette Nouvelle. On y ajouta

ajouta que l'Hôtel de Ville étoit en 1652.
feu, & toute la Ville à feu & à sang ; ce qui peu d'heures après ne se trouva pas tout-à-fait véritable. La Reine aprit ce funeste Accident, & le sentit avec l'horreur que méritoit un tel desordre. Chacun de nous fit des veux pour le salut de cette Ville, où la confusion étoit si grande, & que nous regardions enfin, avec cet amour que l'on doit avoir pour sa Patrie.

Quelques jours apres le feu l'Hôtel de Ville, je partis de Saint-Denis, pour m'en aller à la Campagne passer le tems fâcheux de la Guerre, où j'attendis paisiblement que la Paix fût faite, pour revenir à la Cour. On ne pouvoit vivre à Saint Denis, qu'en allant au fourage; & je n'avois pas assez de Valets pour y être servie comodément: par cette raison je me privai moi-même de la présence de la Reine, qui faisoit toujours toute ma joie. J'ai lieu de croire qu'en la quittant, je perdis aussi ce favorable moment de la Fortune, qui ne revient presque jamais, quand on est assez malheureux pour le laisser échapper. Le Ministre méditoit une volontaire absence, pour ôter aux Prin-

1652. Princes & aux Peuples, le prétexte du Mazarin; & me voiant alors auprès de la Reine, la seule en qui il pût prendre quelque confiance, il me demanda un jour, sans préambule, ni sans me rien expliquer, ce que je desirois pour être satisfaite? Moi, qui n'avois dans l'esprit que les horreurs de la Guerre, & qui en voulois fuir les incomoditez, je lui répondis imprudemment que je m'en allois en Normandie, qu'il n'étoit pas tems qu'il pensât à moi, & qu'à son retour j'espérois qu'il ne m'oublieroit pas. Je ne m'aperçus de la faute que j'avois faite, & de son dessein, qu'après que je fus partie. J'en reçus la punition que je méritois; car, encore qu'il eût sujet d'être content de ma Conduite, il me fit connoitre ensuite, que les hommes ne pensent à bien faire, que selon leurs besoins, ou leurs fantaisies. Je laissai la Reine dans de grandes espérances de pouvoir vaincre bientôt ses Ennemis, par les intelligences qu'elle & son Ministre avoient dans Paris; & ce qui étoit arrivé à l'Hôtel de Ville en paroissoit une puissante raison. Je vis même, avant que de partir, quelques Présidens du Parle-

lement, qui se vinrent rendre auprès 1652.
du Roi; les sages de cette Compagnie, dont les intentions en général n'avoient point été sans doute déterminément criminelles, reprenant des Lumieres plus conformes à la Raison, se guérirent de l'entousiasme de vouloir réformer l'Etat. Ils se séparérent des plus factieux; & peu après se retirant quasi tous de Paris, se rangérent à leur devoir, & firent voir, que les François ne sont pas si infideles en effet, qu'ils le paroissent quelquesfois.

Un chacun demandoit la cause & la source de ce qui s'étoit fait à l'Hôtel de Ville. Non seulement on ne la sçut pas à Saint-Denis, mais on ignore encore qui est celui qui a pû autoriser une Action si barbare, qu'on a toujours attribuée à Mr. le Prince plus qu'à aucun autre. Mais ceux, qui en veulent juger plus favorablement, croient que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, s'étoient tous deux servis de l'entremise du Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux qui étoient pour le Roi, & que les ordres de ce Prince étant mal donnez, ou mal entendus, le mal fut plus grand qu'ils n'avoient

1652. n'avoient voulu, & les intentions moins terribles & moins pernicieuses qu'elles ne parurent par les effets. Ce qui le devoit persuader à tous, fut que Mr. le Prince fit ce qu'il put en cette occasion pour empêcher l'augmentation du mal; mais, cela n'effaça nullement l'impression que cette violence fit dans tous les Esprits, ni la haine qui la devoit suivre. Par ce soupçon incertain, la Puissance des Princes devint en horreur aux gens de bien, & les yeux de tous s'ouvrirent pour voir le malheur où leur Révolte les engageoit: la juste & douce Domination de leur Souverain leur parut un bien inestimable; & ils firent dessein de la rechercher comme leur unique bonheur. Cependant les Princes, ne croiant pas être si près de la fin de leur Puissance qu'ils l'étoient en effet, ne pensoient qu'à l'établir par de nouveaux moïens.

Ils proposérent de créer un Conseil composé des Princes du Sang & du Chancelier Seguier, à qui la perte des Sceaux avoit fait perdre la patience. On y ajoutoit les Princes de leur Parti, les Ducs & Pairs, Maréchaux,

chaux de France, & Officiers généraux, deux Présidens du Parlement, & le Prévôt des Marchands, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la Guerre & la Police. Mais, ce dessein leur réüssit aussi mal que l'autre; car, il eut des suites très funestes, en ce que le Duc de Nemours, & le Duc de Beaufort, déjà naturellement ennemis, quoi que Beau-Freres, se querellérent tout de nouveau pour les rangs, & se battirent à Paris derriere l'Hôtel de Vendôme à coups de Pistolet. Le Duc de Nemours attira sur lui la colere du Ciel, en ce qu'il força le Duc de Beaufort à ce Combat. Il y fut tué, & sa mort fut pleurée de tous ceux qui connoissoient le mérite de ce Prince, infiniment aimable, & doüé de beaucoup de belles qualitez. Ce ne fut pas sans sujet, que je vis la Reine regretter sa perte, quand à la journée de St. Antoine elle le crut mort; car, il en avoit usé si généreusement à l'égard du Roi, qu'il avoit mandé au Ministre, que ses prétentions n'empêcheroient point la Paix, & qu'il renonçoit de bon cœur à tous

1652.

1652. ses avantages, pour rentrer dans son devoir, dont il ne s'étoit écarté que par malheur, & par l'engagement d'Amitié où il s'étoit trouvé avec Mr. le Prince. Le Duc de la Rochefoucault m'a dit depuis, qu'il y avoit renoncé aussi, quoi que dans le vrai on ait eu sujet de croire, qu'il n'étoit pas indifférent aux Articles qui se proposoient toujours pour lui, lors qu'on parloit de Paix.

Depuis ces Desordres, l'Autorité du Roi commença à reprendre des forces, & celle des Princes diminua tout-à-fait. Le Prince de Condé, n'aiant plus ses deux Amis, les Ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, qui le poussoient toujours à l'Accommodement, se laissa enfin engager avec les Espagnols, d'autant plus que Madame de Longueville l'en pressoit. Il se voioit haï dans Paris depuis le feu de l'Hôtel de Ville. Il étoit tenté par les belles promesses des Etrangers; & les charmes de Mad. de Chatillon qu'il ne haïssoit pas, n'eurent point assez de forces pour l'empêcher de s'embarquer avec eux. Il fit néanmoins dans ces derniers tems

tems quelque semblant de vouloir traiter avec le Ministre; mais, il prenoit en effet ses mesures pour la Guerre. Il offrit du Duc de la Rochefoucault le même Emploi du Duc de Nemours: il ne l'accepta point, à cause de sa blessûre, qui le menaçoit encore alors de perdre la vûe; si bien que le Commandement de l'Armée fut donné au Prince de Tarente, Fils du Duc de la Trimouille. Elle étoit dans Paris, n'ôsant tenir la Campagne; & une si mauvaise Compagnie faisoit haïr davantage Mr. le Prince, dont les Affaires empiroient tous les jours. Les Espagnols, qui ne le vouloient pas laisser périr, firent revenir une seconde fois le Duc de Lorraine, avec un Corps assez considérable. Ce Prince crut avoir assiégé l'Armée du Roi, & il se trompa, car elle se retira heureusement de ses retranchemens. 1652.

Dans ce même tems, M. le Prince tomba malade d'une fievre continue. Sur la fin de sa maladie, Chavigni, l'aiant été voir, ce Prince sur quelque dégouts qu'il avoit eus de sa conduitte s'aigrit contre lui, & lui dit quel-

1652. ques paroles facheuses, dont Chavigni fut si touché, que revenant chez lui, il tomba malade & mourut de rage. M. le Prince qui se portoit mieux alors, l'étant allé voir comme il étoit à l'extrémité parut le regretter; & une personne qui étoit présente à cette visite, m'a dit que les yeux lui rougirent, & qu'il voulut par une maniere de desespoir s'arracher les cheveux; mais, après l'avoir regardé, il dit en s'en allant, & se moquant de son agonie, *Qu'il étoit laid en Diable* *.

*Madame du Plessis-Guenegaud, Amie de Chavigni, m'a dit ces Particularitez.

Ce Ministre infidele à son Roi mourut consommé par l'ardeur de son ambition, & par les rudes effets de celle d'autrui. Il se repentit à l'heure de sa mort, de s'être laissé emporter à la vanité de ses desirs; &, pour satisfaire à la Justice de Dieu, il laissa une grande somme de deniers aux pauvres, mais qui ne furent point donnez, parce que la prudence humaine & les intérêts de sa Famille changérent ses ordres. Sa faveur avoit été si grande dans les tems du feu Roi, & du Cardinal de Richelieu, qu'elle l'avoit mis en état d'en procurer

rer aux autres. Il avoit eu l'honneur 1652.
d'être mis au nombre de ceux qui à la Régence sembloient destinez au Gouvernement de l'Etat. Etant déchu de cette Place, il avoit travaillé inutilement par toutes voyes pour s'y rétablir. *Dominus autem irridebit eum, quoniam prospicit quod venit dies ejus.* * *Psalm. David.

Les Affaires des Princes empiroient; & le Cardinal, pour donner le tems aux bons Serviteurs du Roi de le servir, & de faire connoitre aux Parisiens la tromperie où les tenoit la haine opiniatre & extravagante qu'ils avoient contre lui, se résolut enfin de quiter la Cour pour quelque tems; mais, comme l'absence est toujours dangereuse à un Ministre, avant que de partir, il voulut encore tenter un Accommodement avec M. le Prince. Il envoia Langlade au Duc de la Rochefoucault, avec des conditions de Paix presque conformes à ce que Mr. le Prince avoit paru souhaitter; mais ce Prince étant entrainé par sa destinée ne les voulut pas écouter, & les offres du Roi d'Espagne lui firent naître de nouvelles pen-

 sées

1652 sées dans l'esprit. Il se mit par cette voie dans la nécessité de quitter la France, ce qui arriva peu de tems après.

Le Ministre, partit aussi; mais, avant qu'il s'éloignât, le Prince de Condé fit donner un dernier Arrêt contre lui, où il étoit accusé de tenir le Roi prisonnier. Le Duc d'Orleans se fit déclarer Généralissime des Armées du Roi; & tous deux firent ce qu'ils purent, pour faire valoir l'Autorité du Conseil qu'ils avoient mal établi. Toutes ces Entreprises leur ayant mal réüssi, Mr. le Prince fut enfin contraint de s'en aller en Flandres cueillir de nouveaux Lauriers. Ils ont eu le malheur de déplaire à son légitime Seigneur; mais, ils n'ont pas laissé d'augmenter en tous lieux sa Gloire., & sa haute Réputation. Il est même à présumer qu'il sentit beaucoup de joie d'avoir forcé son Ennemi le Mazarin à fuir le prémier.

Après le Départ du Cardinal Mazarin, qui eut la satisfaction de laisser un Parlement établi à Pontoise*, des principaux de celui de Paris, le Roi

* Le Cardinal partit de Pontoise le 19 Août.

Roi alla à Compiegne, où il reçut de 1652.
toutes parts des marques de la fin prochaine de la Révolte, & du repentir de ses Peuples. Le Parti des Princes étant afoibli par l'absence du Ministre, & le prétexte de l'illusion dans laquelle ils avoient vécu jusqu'àlors anéanti, tous les bons François rentrérent dans leur devoir.

Le Cardinal de Retz se voulut donner le mérite de la Paix, & suivant l'inclination du Duc d'Orleans se remettre par cette belle voie aux bonnes graces du Roi. Il prétendit en ces derniers tems l'avoir bien servi, & ses Amis le disoient ainsi ; mais, tant de personnes alors s'empressérent de bien faire, que ses services n'eurent pas beaucoup de mérite, où s'ils en eurent, il fut aisément effacé par le souvenir des factieuses Entreprises qui les avoient précedez & qui étoient fortement gravées dans le cœur de la Reine.

La Cour étant à Compiegne, le Roi y reçut les Protestations de fidélité de ses Peuples; &, voulant revenir à Paris, il y envoia une Amnistie générale. Il chassa les principaux Frondeurs, & força par sa présence le mê-

1652. me Duc d'Orleans de quitter cette grande Ville, où il jouïssoit d'une Puissance injuste. Ce Prince fut obligé de fuir à la vûe du Roi, qu'il n'avoit point voulu venir trouver, quoi que le Duc d'Amville avant que le Roi y arrivât, lui en eut porté l'ordre. En refusant de voir le Roi, qui avoit eu la bonté de le vouloir soufrir, & de lui offrir le pardon des choses passées, il falut qu'il évitât par son éxil le chagrin de voir toutes ses Entreprises accompagnées de honte, & de malheur; mais, comme il demeura quelque tems indécis sur ce qu'il avoit à faire, le Roi & la Reine qui regardoient son absence comme nécessaire, approchant de Paris, & voiant qu'il y étoit encore, tinrent conseil dans leur Carosse, pour y prendre leur résolution; & il y fut conclu, selon ce que la Reine me fit l'honneur de me dire à mon retour de Normandie, d'envoier de Troupes droit au Luxembourg, pour se saisir de sa personne. Le Duc d'Orleans, en aiant été averti, & sçachant les maux dont il étoit menacé, partit de Paris à l'instant même que le Roi y entra, & fut se reposer de ses facheuses & inu-

Retour du Roi à Paris, le 21 Octobre.

inutiles sollicitudes, en son Chasteau de 1652. Blois, où le détrompement des vaines fantaisies de la Grandeur & de l'Ambition produisit en lui le desir des veritables & solides biens qui durent éternellement ; &, il eut sujet alors de s'estimer heureux d'avoir été malheureux.

Mademoiselle eut ordre de quitter les Tuilleries, où elle avoit logé jusqu'alors. Elle partit donc, pour aller à St. Fargeau regretter toutes ses peines, aussi mal païées qu'elles avoient été peu méritoires, & peu agréables à celui qui en avoit été la cause.

Cette heureuse Paix ramena le Roi dans Paris le 21. d'Octobre. Il entra à Le 21 Octobre. Cheval, accompagné du Roi d'Angleterre, & suivi du Prince Thomas qui sembloit être demeuré à la Place du Cardinal Mazarin, de plusieurs Princes, Ducs, Pairs, Maréchaux de France, & Officiers de la Couronne, &c. La Reine venoit après en Carosse, & Monsieur étoit avec elle. Cette Entrée fut vue des Parisiens avec une extrême joie, & leurs Acclamations furent infinies. Le Cardinal de Retz

1652. complimenta le Roi & la Reine, à l'entrée du Louvre avec tout le Clergé; ce qui ne leur fut pas un Spectable desagréable. Aussitôt après, le Roi réünit les deux Parlemens en un, lui deffendit de se mêler d'Affaires d'Etat, éxila qui il lui plut, & logea au Louvre, pour ne le plus quitter; aiant éprouvé par les facheuses Avantures qu'il avoit eues au Palais Roial, que les Maisons particulieres & sans fossez ne sont pas propres pour lui. Le lendemain 22, par l'ordre du Roi, le Parlement fut assemblé dans la Gallerie du Louvre, où le Roi, étant en son Lit de Justice, leur ordonna ce que je viens de dire.

Après le retour du Roi, environ vers Noël, le Cardinal de Retz, forcé par la nécessité de la bienseance, vint au Louvre pour saluer le Roi & la Reine. Ces deux Roiales Personnes avoient résolu de le faire arrêter, quand il viendroit leur faire la révérence; mais, il avoit été longtems à se résoudre d'y venir. Sa visite soulagea la Reine d'une grande inquiétude. Il y avoit deux mois que le Roi & elle attendoient une bonne occasion, pour

pour éxécuter leur dessein comme nécessaire à leur Repos. Pradelle, qui avoit cet ordre, avoit supplié le Roi, de lui donner signé de sa main; parcequ'il jugeoit, que ne devant pas manquer ce coup, il se trouveroit peut-être forcé de lui faire perdre la vie, plutôt que de le laisser échaper. Mais la Reine, plus Chrétienne que Politique, ne pouvoit se résoudre par aucun intérêt de consentir à une action de vengeance & de cruauté; si bien que le Roi & elle, étant de même sentiment, attendoient que Dieu voulut en benissant leur bonnes & justes intentions leur donner le moien de s'assûrer de lui d'une maniere plus douce: ce qui arriva en effet selon leurs souhaits. Cet fameux Perturbateur de la Cour, s'étant donc résolu d'aller rendre ses devoirs à Leurs Majestez, se rendit d'abord chez le Maréchal de Villeroi, puis de la, voulant aller chez le Roi, qui avoit été averti par l'Abbé Fouquet qu'il étoit dans le Louvre, il le rencontra comme il descendoit chez la Reine sa Mere; &, se servant en cette occasion de cette judicieuse modération qui a paru depuis si excellemment 1652.

1652. pratiquée par lui en toutes ses actions, il lui fit bon visage, & lui demanda s'il avoit vû la Reine? Le Cardinal de Retz lui aiant répondu que non, il le convia amiablement de le suivre, & en même tems commanda à Villequier, Capitaine de ses Gardes, de l'arrêter quand il sortiroit de chez la Reine; ce qui s'éxécuta ponctuellement. Ainsi finit en lui se reste de la Fronde. Il en avoit été le Chef & la Source, & il fut le dernier abbatu. J'ai ouï depuis conter ces particularitez au Roi & à la Reine sa Mere, un jour qu'ils en parlérent ensemble devant moi.

Le Cardinal Mazarin étoit à Sedan, attendant l'éxécution de ce grand Exploit. Comme il avoit senti de l'incommodité de n'avoir pas eu assez d'argent pour se défendre puissamment contre contre ses malheurs, il voulut reparer ce défaut; &, plus par amour pour lui même, qu'en haine de ses Ennemis, il se voulut vanger de toute la France, en l'épuisant d'argent pour en remplir ses coffres. Il revint à Paris le 3 Février 1653: &, dans ce même tems, je revins aussi de Normandie; desorte que mes Mémoires ne

ne seront plus mêlez des lumieres 1653.
d'autrui. Je n'écris d'ordinaire, que ce que je sçai par moi-même, & ceux qui s'en sont ou les Acteurs où les Confidens.

Après le glorieux Retour du Cardinal, la Cour, le Parlement, & toute la France, commença à se ranger sous sa Puissance: les Esprits détrompez de leurs dégouts apperçurent par l'expérience qu'ils avoient faite de tant de maux, que sa Domination valoit mieux que la fausse liberté qu'ils avoient souhaittée. Les Peuples, qui l'avoient méprisé, commencérent à le craindre: &, aiant repris plus de respect pour lui, qu'ils n'en avoient jamais eu, ils s'accoutumérent, non seulement à le souffrir, mais encore à l'incenser, & comprirent alors qu'il falloit en faveur de son bonheur, ou de ses bonnes qualitez, lui pardonner ses défauts. Il s'apliqua aussi-tôt à finir la Guerre de Bourdeaux, afin d'être plus en pouvoir de se deffendre contre l'étrangere.

Le Prince de Conti, & Madame de Longueville, qui étoient encore

1653. dans cette Ville rebelle, soutenant les restes d'un Parti entiérement abatu, se deffendirent contre lui par toutes les mauvaises voies que la Tirannie leur put fournir. Ils persécutérent tous ceux qui montrérent vouloir servir le Roi, & firent de grandes injustices, dont l'un & l'autre ont eu beaucoup de repentir: le Prince de Conti étant devenu dévot aussi bien que Me. de Longueville sa Sœur, en a depuis fait dans ce même lieu de publiques réparations, & la beauté de sa pénitence a surpassé de beaucoup la laideur de ses fautes. Cette Puissance, qu'ils gardérent quelque tems de cette sorte, ne pouvant subsister long-tems contre l'Autorité légitime, il fallut enfin abandonner leur Forteresse, & se soûmettre à ce qu'il plut au Roi de leur ordonner. Mad. la Princesse, le Duc d'Anguien, le Prince de Conti, & Mad. de Longueville, en partirent le 24 Juillet 1653, pour aller chacun dans les Lieux dont on étoit convenu avec eux.

Le Duc de Candalle eut l'honneur de finir cette Guerre, où la facilité qu'il eut à vaincre ne diminua pas son mé-

mérite, à l'égard du Roi & du Ministre. Il paroissoit destiné à épouser Mademoiselle de Martinozzi, Niece du Cardinal : ainsi, il ne pouvoit qu'il ne fut loué sur toutes ses actions puisque le raion de la faveur l'environoit ; mais, il avoit tant de belles qualitez qu'il auroit pû la prétendre par lui-même, si le mérite la pouvoit donner. 1653.

Le Prince de Conti, après la Guerre, se voiant éxilé & mal à la Cour, quitta ses Bénéfices, & fit demander Madlle. de Martinozzi pour lui-même, s'estimant heureux de devenir le Neveu de celui qu'il avoit haï, & méprisé pour Ami. Cette Alliance ne parut pas d'abord convenir à la Grandeur & à la Naissance de ce Prince; mais, l'éclat de la Fortune du Cardinal Mazarin étoit si grand, qu'il pouvoit en effaçant la bassesse de sa Race élever sa Famille à la participation des plus suprêmes Dignitez. Le Prince de Conti trouva plusieurs avantages dans le choix qu'il fit de la personne de Madlle. de Martinozzi; car, avec de la beauté, elle avoit beaucoup de douceur dans l'humeur, beau-

1653. beaucoup d'esprit & de raison. Ces qualitez si agréables à un Mari ont eté perfectionnées par sa piété, qui a été si grande, quelle a eu l'honneur de suivre le sien dans le chemin austére de la plus sevére dévotion; mais, elle a eu cet avantage sur lui, qu'elle a donné à Dieu une ame toute pure, & dont l'innocence a servi de fondement à sa Vertu, à l'amour qu'elle a eue pour lui, à l'estime qu'elle a faite de ses bonnes qualitez, & à la reconnoissance qu'elle a eue de l'honneur qu'il lui avoit fait.

Mad. de Longueville, aiant quitté Bourdeaux, fut encore quelque tems à Montreuil-Bellai: puis le moment étant venu, où elle devoit connoitre la vérité & la suivre, elle se retira à Moulins dans le Couvent des Filles de Ste. Marie, auprès Mad. de Montmorenci sa Tante. C'est là, qu'ainsi que j'en ai déjà parlé, elle a vuidé son cœur des fausses illusions du Monde, & l'a rempli de desirs pour les solides Biens & les Grandeurs véritables; qu'elle a connu, que la figure de ce Monde passe (*); & que le regardant avec mépris, elle a depuis

(*) St. Paul.

puis employé sa vie au Service de 1653. Dieu; & à faire une très austere pénitence. Je lui ai ouï dire avec douleur, qu'elle ne croioit jamais assez faire, vû ce qu'elle devoit à la Justice Divine, par la part qu'elle avoit eue à la Guerre Civile. Comme la Grace changea ses Sentimens en toutes choses, ils le furent aussi à l'égard du Duc de Longueville son Mari, avec qui elle souhaitta infiniment de se raccommoder; ce qui arriva depuis avec satisfaction de l'un & de l'autre. Cette même Grace, aiant été répandue dans le cœur du Prince de Conti, causa la réünion entre le Frere & la Sœur, qui depuis Bourdeaux étoient demeurez mal ensemble: & cette Famille, qui par la folie & la vanité du Monde avoit été desunie, fut par la Vertu Chrétienne rétablie dans une entiére Paix.

Peu de tems après son Mariage, le Prince de Conti vint un jour chez la Reine. Il se trouva seul avec elle, & pour témoins il ne s'y rencontra que la Comtesse de Flex & moi. La Reine par hazard lui parla des choses passées, & de la Guerre que Monsieur

1653. sieur le Prince avoit faite contre le Roi. Elle lui fit des questions sur quelques Particuliers qui avoient voulu paroitre fideles, & qui ne l'avoient pas été en effet; car, en ces occasions, beaucoup veulent tenir des deux côtez. Il lui rendit un compte fort éxact des passionnez pour le Parlement, des zélez pour le Roi, & des indifferents qui n'avoient contenté aucun des Partis. Ensuite de ce Discours, la Reine, lui faisant des reproches amiables des maux qu'il lui avoit fait souffrir, lui demanda s'il étoit vrai, comme on l'avoit dit alors, que Mr. le Prince son Frere, avant la prémiere Guerre de Paris, où il avoit si bien servi le Roi, eut eu quelque Pensée de faire un Parti, & de se séparer de la Cour; & s'il étoit vrai encore, qu'il eut eu pour cet effet quelque intelligence à Noisi avec le Coadjuteur, depuis devenu Cardinal de Retz? Le Prince de Conti lui répondit, qu'il étoit vrai que Mr. son Frere avoit eu une fois en ce tems-là une longue Conférence avec le Coadjuteur; qu'il ne croïoit pas pour cela que son dessein eut été de se

se lier avec lui; mais, qu'à la vérité, 1653.
voiant quelques nuages dans l'air, il avoit voulu tâter de tout, pour voir de quel côté il se jetteroit. Il ajouta franchement à ce Discours, que Mad. de Longueville & lui avoient eu peur de cette Conversation; parce qu'aiant pris toutes leurs mesures pour être les Chefs du Parti qui se formoit alors contre le Roi, ils auroient été fachés que Mr. le Prince fût venu les incommoder: avoüant a la Reine, (ce que l'on avoit toujours dit, & que je pense avoir succinctement marqué ailleurs,) qu'ils n'avoient été du côté des Rebelles, que parce que Mr. son Frere étoit de celui du Roi; &, que si au contraire il se fût mis à la tête du Parlement, ils seroient indubitablement venus à Saint Germain, ne cherchant & ne voulant point d'autre avantage en cela, que le plaisir d'être les Chefs d'un Parti dont Mr. le Prince ne fût point. Il lui dit qu'ils avoient été mal ensemble, par mille petits intérêts de Famille, & que lui en son particulier n'avoit pû souffrir quand la résolution fut prise d'assiéger Paris, qu'il eût répondu de lui

16;3. lui au Roi, & à elle, sans lui avoir demandé son consentement; que ce mépris l'avoit touché, & l'avoit entiérement déterminé de quitter la Cour à Saint-Germain, pour lui montrer qu'il n'etoit pas un petit Garçon, & qu'il pouvoit de lui-même faire du bien ou du mal. En cet endroit la Reine se ressouvint des larmes que répandit feu Mad. la Princesse leur Mere, quand elle aprit qu'il étoit allé se rendre à Paris, & qu'elle douleur elle avoit eue de le voir lui & Mad. de Longueville dans cét engagement. Il lui répondit, qu'il ne s'étonnoit pas de son sentiment, vû l'amitié & la tendresse qu'elle avoit pour eux, puis que c'etoit une chose bien dûre à elle, qui n'aimoit point alors Mr. le Prince, de le voir dans le Parti où elle se rencontroit par devoir & par inclination, & ceux de ses Enfans qu'elle aimoit le plus dans un tout contraire. Le Prince de Conti, au milieu de cet Entretien, comme revenant d'un profond sommeil, commença à s'écrier qu'il croioit être devenu fou, de parler de toutes ces choses qui pouvoient faire renaitre contre

contre lui une juste haine; mais la 1653.
Reine, se mettant à rire, lui dit qu'il pouvoit continuer sans nulle crainte; qu'elle l'assûroit qu'elle étoit entiérement revenue pour lui; de sorte qu'il étoit impossible de reveiller dans son cœur aucun des sentimens qui avec raison y avoient été autrefois. Elle lui avoüa de plus, qu'elle n'étoit en cet état bien parfaitement, que pour lui & pour Mr. de Turenne, & que pour les autres ils n'avoient de leur côté que le Commandement de Dieu, sans lequel elle auroit eu de la peine à les souffrir.

Le Cardinal, depuis son retour à Paris aiant été sollicité par le Maréchal de la Meilleraie de lui confier le Cardinal de Retz, parent & allié de la Maréchalle de la Meilleraie sa Femme, le Ministre se résolut de lui accorder cette grace, & de s'assûrer sur la parole qu'il lui en donna, qu'il ne sortiroit point de ses mains, que par les ordres du Roi. En cette occasion, le Cardinal Mazarin fit connoitre que la douceur qu'il avoit jusqu'alors exercée à l'endroit de ses

En-

1653. Ennemis, pouvoit avoir souvent sa source dans sa bonté naturelle, puisqu'il étoit dans une si entiere puissance, qu'il étoit impossible de le soupçonner que ce sentiment pût être en lui par aucune foiblesse, ni par aucune crainte. Il fut mal récompensé de sa facilité à bien faire; car le Maréchal de la Méilleraie, ou mal servi, ou trop négligent, ou trompé par sa Femme, eut le déplaisir quelque tems après de voit ce Prisonnier s'échaper de sa Prison. Le Cardinal, pour comble de douceur, & par une louable générosité de cœur, ne lui en voulut point de mal, & fut persuadé que le Cardinal de Retz avoit rompu ses fers sans sa participation. Ce Prélat étant libre s'en alla à Rome, où il fit toutes les Intrigues qu'il lui fut possible contre le Ministre, tant auprès du Pape, que par ses Ecrits; & un Manifeste, qu'il envoia depuis à Paris, fut brulé par la main du Boureau. Il y eut dans ces tems-là quelque mesintelligence entre la Conr de Rome, & la nôtre. Le Roi fit faire en plein Conseil par son Chancelier des plaintes contre le Chef de l'Eglise, dont il est le Fils ainé. Le Car-

Cardinal Mazarin, après avoir donné 1653.
au Pape cette mortification, lui en fit des excuses, disant que ce qui avoit été dit avoit été au delà de ses ordres. Celui qui avoit trouvé des remedes à de si grands maux n'étoit pas embarassé par de si petites Avantures. Les forces du Cardinal de Retz ne furent pas suffisantes pour le mettre à couvert de l'habileté du Cardinal Mazarin: l'Authorité légitime, la juste déffiance du Roi, & les emportemens criminels de l'Exilé, furent d'un grand poids en cette Affaire. Elle fut néanmoins assez vigoureusement soutenue par les Amis du Cardinal de Retz: ils se servirent du scrupule qu'on vouloit souvent jetter dans les consciences, touchant le Gonvernement de l'Eglise de Paris, & par sa qualité d'Archevêque, qui lui donnoit, alors une juste puissance sur les esprits des Peuples.

La Guerre étrangere fut toujours soutenue de la même maniere qu'elle l'avoit été. M. le Prince redonnoit des forces aux Ennemis; mais le plus souvent le Roi avoit l'avantage sur eux; & ses Armées se sont toujours trouvées, non seulement suffisantes

pour

1653. pour leur résister, mais encor pour les vaincre. Les lignes d'Arras glorieusement forcées par ses Troupes en furent de glorieuses Preuves; & ce grand Projet, éxécuté le 25 Aout avec beaucoup de bravoure, fut une des plus belles Actions qui se soient faites pendant la Guerre. On y perdit le Duc de Joïeuse, qui fut infiniment regretté de toute la Cour. Chaque Campagne enfin a produit de grandes ou de petites Victoires. Ces roses ont été quelquefois accompagnées d'épines; mais ces épines n'étoient pas si fâcheuses que les fleurs en étoient agréables à ceuillir.

Le Parlement, qui n'éoit humilié que par ce qu'il n'avoit pû résister à la Puissance Roiale, faisoit de tems en tems quelques efforts pour reprendre des forces, & même il y eut des occasions où la olice & le Service du Roi les obligérent à vouloir s'assembler; mais, ces Assemblées aiant été trop funestes à la France, & ce mot seulement étant en horreur au Ministre, le Roi s'y opposa, & vint une fois du Bois de Vincennes au Parlement en grosses Bottes, leur deffendre de s'assembler.

Le

Le Garde de Sçeaux, qui sous le nom de Prémier Président avoit joüé un si grand rolle pendant les Guerres, étoit mort, & le Chef de cette Compagnie étoit alors le Président de Bellievre. C'étoit un homme habile, que les Courtisans révéroient, non seulement par plusieurs bonnes qualitez qui étoient en lui, mais encore par ce que ses Amis étoient des gens à faire croire qu'il pensoit à autre chose qu'à prononcer des Arrêts. Madame de Chevreuse, Laigue, & beaucoup d'autres, qui n'étoient pas Amis du Ministre, étoient ses plus confidens; & il sembloit qu'en lui se pût rassembler le reste de la Fronde; mais, ne voulant pas se brouiller à la Cour mal à propos, les finesses du Ministre, & sa douceur souvent artificieuse, menoient ce Magistrat à peu près à ce qu'il vouloit; & de même le Prémier Président tiroit à son tour une partie de ce qu'il lui demandoit en faveur du Public. 1653.

Après ces Deffenses faites au Parlement, cette Compagnie fit des Remontrances au Roi sur ce sujet; & le Ministre, qui étoit sage, se crut obligé de faire de grands radoucissemens au

1652. au Prémier Président, & de conseiller le Roi d'écouter leurs Raisons avec la bonté d'un Pere, qui sçait pardonner & punir équitablement. Une autrefois, le Parlement aiant résisté aux volontez du Roi, sur quelque Réglement qui regardoit la Monnoie, le Cardinal Mazarin, qui ne vouloit point souffrir que cette Compagnie reprît des forces sur aucun Chapitre, se résolut d'en éxiler quelques uns. On leur envoia commander de se retirer chacun au lieu qui leur fut ordonné. La Reine n'étoit pas fachée d'avoir un prétexte de mortifier un peu ceux du Parlement, qui lui avoient donné de si mauvaises heures, & de si mauvaises années. En entrant ce même jour-là dans sa Chambre, elle me fit l'honneur en me voiant de s'approcher de moi, & de me dire tout bas avec une visage riant, *Madame il y en a dix d'éxilez, ou de Prisonniers.* Je lui répondis de même en riant, *Votre Majesté est donc bien aise? Je le suis, en vérité,* me dit elle; *mais, pas tout-à fait: car, je voulois qu'on les mit tous à la Bastille; &, par la douceur ordinaire de Mr. le Cardinal, il n'y en a qu'un.* Ensuite elle

elle ajoute que si le Prémier Président faisoit le méchant, on le traitteroit de la même sorte. Le Maréchal de Villeroi arriva là dessus, & la Reine élevant sa voix, se mit à parler de ces mêmes choses tout haut & des lieux où ces Conseillers avoient eu commandement d'aller. Un d'eux fit pitié à toute la Compagnie, à cause qu'il alloit à Quimpercorantin en basse Bretagne; par ce que les choses, qui ne se connoissent point, sont pour l'ordinaire jugées, ou plus mauvaises, ou meilleures, qu'elles ne le sont. Au retour du Louvre, avant que de me retirer en mon Appartement du Palais Roial, j'allai rendre mes devoirs à la Reine d'Angleterre. Je lui contai l'Histoire du jour. Elle me fit l'honneur de me dire, en se moquant de moi, que Quimpercorantin étoit le plus agréable séjour du Monde. Elle y avoit passé en venant d'Angleterre en France, & m'en fit une si belle description, tant de sa situation, que de la bonne Compagnie qu'elle y avoit vue, qu'elle me fit quasi estimer heureuse la destinée de l'Exilé; ce qui me fit conclure avec le Poëte Italien, 1653.

1653.

*Ch'a valent' huomo ogni paese e patria**

bonnete Homme trouve en tous Païs sa Patrie.

Le Parlement fit de grandes instances au Ministre, en faveur de ses Exilez. Les Avocats prirent des Robes courtes, les Procureurs, & toute cette Nation étrangere du Palais, bien différente ce me semble du Monde que les autres gens habitent, se révoltérent, & cessérent de travailler. Les Présidens prirent de la un prétexte fort spécieux de presser le Ministre de leur acorder le retour de leurs Confreres; ce qui se fit bientôt après, & toutes choses furent appaisées.

D'autres Intrigues se fomentérent encor par ceux qui étoient attachés aux intérêts du Prince de Condé, pour perdre le Cardinal Mazarin. Madame de Chatillon fut accusée d'avoir voulu attaquer sa vie par d'autres armes, que par celles de ses yeux. Il y eut des hommes roüés, pour avoir été convaincus de ce dessein: il parut qu'elle y avoit eu quelque petite part; & l'heureuse destinée du Cardinal le sauva de tous ces maux. L'Intrigue a fait nommer cette Dame en plusieurs occasions; mais,

mais, comme sa gloire se trouveroit un 1653.
peu flétrie par cette Narration, je n'en parle point, non plus que de mille autres particularitez dont je ne puis me bien souvenir, parce que la paresse, qui quelque fois l'emporte sur mon activité, a fait que je n'ai pas été assez exacte à les écrire. Il suffit de dire que cette Dame étoit belle, galante, & ambitieuse, autant que hardie, à entreprendre, & à tout hazarder, pour satisfaire ses passions; artificieuse pour cacher les mauvaises Avantures qui lui arrivoient, autant qu'elle étoit habile à se parer de celles qui étoient à son avantage. Sans la douceur du Ministre, elle auroit sans doute succombé dans quelques unes; mais, par ces mêmes voies elle trouvoit toujours le moien de se faire valoir auprès de lui, & d'en tirer des graces, qui souvent ont fait murmurer contre lui celles de nôtre Sexe qui étoient plus modérées. Le don de la beauté & de l'agrément, qu'elle possédoit au souverain dégré, la rendoit aimable aux yeux de tous: il étoit même difficile aux Particuliers d'échapper aux charmes de ses flatte-

1653. ries; car, elle sçavoit obliger de bonne grace, & joindre au Nom de Montmorenci une Civilité extrême, qui l'auroit rendue digne d'une estime tout extraordinaire, si on avoit pu ne pas voir en toutes ses paroles, ses sentimens, & ses actions, un Caractère de Déguisement, & des façons affectées, qui déplaisent toujours aux personnes qui aiment la sincérité.

Après avoir écrit ponctuellement les choses qui sont arrivées depuis la Majorité jusques à ce tems-ci, il faut à l'avenir donner une grande partie de mes Aplications à la Personne du Roi, à ses Sentimens, & à ses Actions, qui ont été comme les prémiers traits du Portrait, que de plus sçavans Peintres que moi auront la gloire d'achever. L'amour, que la Reine sa Mere avoit pour lui, occupoit tendrement son cœur. Il étoit l'objet des desirs du Cardinal Mazarin, & tous ses soins dès-lors étoient de chercher les moiens de lui plaire. Il commençoit aussi d'attirer à lui les cœurs, & les yeux de ses Sujets; mais, comme les hommes n'aiment & ne cherchent dans la personne des Rois,

Rois, que ce qui peut convenir à leurs intérêts particuliers, & que tous étoient persuadez, que la faveur du Ministre dureroit autant que sa Vie, qu'ils jugeoient devoir être encore longue, ils regardoient l'entiére domination du Roi; par des vues si éloignées, que sa véritable Puissance n'en étoit pas alors, ni plus célébrée, ni plus suivie. 165

Depuis la Paix & le glorieux Retour à Paris, il étoit augmenté en toutes choses: sa belle taille & sa bonne mine se faisoient admirer, & il portoit dans les yeux & dans l'air de toute sa Personne le Caractere de la Majesté, qui par sa Couronne étoit essentiellement en lui. Aussi-tôt que la tranquilité publique eut rétabli les plaisirs dans la Cour, ce Prince, qui voioit les Nieces du Cardinal Mazarin plus souvent que les autres, s'attacha, non à la plus belle, mais à Mademoiselle de Mancini, Sœur de Madame de Mercœur qui n'avoit gueres moins d'années qu'elle. Selon la Description que j'en ai faite, quand elle arriva d'Italie, il sembloit que tous les efforts de la Nature & de la Jeunesse

1653 ne pourroient pas l'embellir. Elle avoit les yeux pleins de feu; &, malgré les défauts de son visage, l'âge de dixhuit ans fit en elle son effet: par l'embonpoint elle devint blanche, elle eut le teint beau, & le visage moins long, ses joues eurent des fossettes, qui lui donnoient un grand agrément, & sa bouche devint plus petite; elle eut de beaux bras, & de belles mains, & la faveur avec le grand ajustement donnérent du brillant à cette médiocre beauté. Enfin, elle parut aimable aux yeux du Roi, & assez jolie à tous les indifférens. Il la voioit souvent, & cet amusement fit presque craindre que cette passion, quoi que legere, ne le portât à vouloir lui faire plus d'honneur qu'elle n'en méritoit. La Reine, qui sçavoit la sagesse du Roi, & celle de Mademoiselle de Mancini, ne se fachoit point de cet Attachement, parce qu'elle le croioit innocent; mais, elle ne pouvoit souffrir, pas même en riant, qu'on parlât de cette amitié, comme d'une chose qui pourroit tirer au légitime. La grandeur de son ame avoit de l'horreur pour ce

ra-

rabaissement, & dans le vrai il a paru que le Roi n'eut jamais cette pensée. Mlle. de Mancini elle même, qui sentoit qu'elle n'étoit pas destinée à être Reine, songeoit à ses Affaires, & vouloit devenir Princesse comme ses Sœurs. Déjà on l'avoit offerte au Grand Maitre Fils du Maréchal de la Meilleraie ; mais, il l'avoit refusée. Ce refus ne lui fit pas de peur : elle vit que Mlle. de Martinozzi sa Cousine germaine, qui avoit été pareillement négligée par le Duc de Candalle, avoit épousé le Prince de Conti. Elle aspiroit à quelque bonheur semblable, ou approchant ; mais, comme elle n'en étoit pas encore assûrée, elle fut au desespoir de la Grandeur de Mlle. de Martinozzi sa Cousine ; & son dépit éclata publiquement, par mille marques qu'elle en donna la veille & le jour de ce Mariage. La beauté & la modestie de Madlle. de Martinozzi lui avoient attiré en cette occasion l'honneur de la préférence; car, on avoit donné le choix au Prince de Conti, d'elle, & de sa Cousine Mlle. de Mancini : si bien qu'elle avoit été forcée pour 1653.

1653. cette fois de se contenter des belles apparences de sa faveur, & des fabubuleuses flatteries que ses Amis lui faisoient sur la Couronne fermée. Le Roi demeura quelque tems dans cet état, qui dans le vrai paroissoit plus un sentiment, qui le portoit à se plaire avec cette Fille, qu'une grande Passion. L'Inclination, qu'il avoit pour elle, lui donnoit néanmoins en l'absence de Mademoiselle, & de Me. de Longueville, les honneurs & les avantages de la Cour. Le Roi la menoit toujous danser: elle paroissoit la prémiere dans touttes les préférences que les Dignitez & la faveur peuvent donner; & il sembloit que les Bals, les Divertissements, & les Plaisirs, n'étoient faits que pour elle. Mad. de Mercœur en avoit sa part, à cause de sa qualité. Le Roi la menoit quelquefois danser la premiere; mais, elle étoit obligée d'être souvent à l'Hôtel de Vendome: & comme elle eut des enfans aussi-tôt après être mariée, elle n'étoit pas toujours en état d'en profiter.

L'Année 1655 il se fit plusieurs petits Bals, & le Roi alloit souvent en-

en masque. Il y eut une grande Fête chez le Chancelier Seguier, & les Plaisirs furent fréquens parmi toute la belle Jeunesse. La Reine, ayant un jour prié la Reine d'Angleterre de venir voir danser le Roi un soir en particulier, elle s'y accorda; & la Reine aiant mis une Cornette & un Habit de nuit, pour marquer qu'elle gardoit la Chambre, reçut la Reine d'Angleterre de cette maniere, & ne voulut, pour composer ce petit Bal, que de ses Filles & quelques jeunes Dames & Duchesses, Femmes des Officiers de la Couronne. Il n'étoit fait que pour admirer le Roi, & pour divertir la Princesse d'Angleterre, qui commençoit à sortir de l'enfance, & à faire voir qu'elle alloit devenir aimable. La Reine mit tous ses soins à faire que la Compagnie quoique petite fût belle, & qu'elle fût digne des Personnes Roiales qui la composoient. Le Roi, trop accoutumé à rendre tous les honneurs aux Nieces du Cardinal, quand il voulut commencer le branle, alla prendre Mad. de Mercœur. La Reine, surprise de cette faute, se leva brusquement 1655.

1655. de sa chaise, lui alla arracher Mad^e. de Mercœur, & lui dit tout bas d'aller prendre la Princesse d'Angleterre. La Reine d'Angleterre, qui s'aperçut de la colere de la Reine, courut après elle, & lui dit tout bas qu'elle la prioit de ne point contraindre le Roi, que sa Fille avoit mal au pied, & qu'elle ne pouvoit danser. La Reine lui dit, que si la Princesse ne dansoit, le Roi ne danseroit point du tout. Ainsi, la Reine d'Angleterre, pour ne point faire de desordre, laissa danser la Princesse sa Fille, & dans son ame fut mal satisfaite du Roi. Il fut encore grondé le soir en particulier, par la Reine sa Mere; mais, il lui répondit, qu'il n'aimoit point les petites Filles. Cependant la Princesse d'Angleterre avoit alors onze ans, & lui seize venant à dix-sept; de sorte qu'il n'y avoit pas entr'eux une grande disproportion: mais il est vrai que le Roi paroissoit en avoir vingt. La Reine devant le monde vivoit avec lui d'une maniere tendre & respectueuse; mais, quand il faisoit quelque petite faute, elle en usoit en Mere: & pour cette fois sa colere avoit été juste;

mais.

mais elle ne laissa pas de dire le soir 1655.
devant plusieurs personnes, qu'elle avoit été un peu trop prompte, pour un aussi bon Fils que le Roi, & qu'elle en seroit honteuse, si l'occasion eut été moindre: avoüant qu'elle avoit été si étonnée de le voir manquer à la Civilité qu'il devoit à la Princesse d'Angleterre, qu'elle n'avoit pu se retenir.

L'année d'après, le Roi continuant 1656.
d'aimer Madlle. de Mancini, quelque fois plus, & d'autrefois moins, voulut pour se divertir faire une celebre Course de Bague, qui eut quelque raport à l'ancienne Chevalerie. Il separa toute la belle Cour en trois Bandes de huit Chevaliers chacune. Il étoit le Chef de la prémiere, le Duc de Guise de la seconde, & le Duc de Candalle de la troisieme. La Livrée de celle du Roi étoit incarnat & blanc, la seconde bleu & blanc, & la troisieme vert & blanc. Ils avoient tous des Habits en Broderie d'or & d'argent fait à la Romaine, avec de petits Casques en tête couverts de quantité de Plumes, & chacun une Aigrette à la tête. Leurs Chevaux é-

1656. étoient ornez de même sorte, & tous étoient chargés de quantité de Rubans. Ils firent cette Course entre le Jardin du Palais Roial & le Logis où logeoit alors la Reine d'Angleterre. Le Roi vint s'habiller dans le Palais Brion, qui est un petit Bâtiment que le Duc d'Amville, autrefois appellé Brion, avoit fait batir dans le Jardin du Palais Roial quand il y avoit logé, & qui avoit servi au Roi, quand il logeoit dans cette Maison, à faire des repas & des collations familieres. Tous montérent à Cheval dans le Jardin dont ils sortirent après, pour se venir montrer aux Dames, qui occupoient les Balcons & les Fenêtres du Palais Roial. Chacune des Troupes avoit son Maréchal de Camp; si bien qu'ils s'étoient assemblez en ordre, sous chacune des Allées du Jardin, dont il faisoit beau les voir sortir en cet équipage. L'éclat de leurs Couleurs, le brillant de leurs Habits, leur bonne mine, & la beauté de leurs Chevaux, fit ressouvenir avec plaisir d'avoir lu dans les Romans, & particuliérement dans les Amadis, quelque chose de pareil.

A

A la tête de la Troupe du Roi, 1656.
parurent quatorze Pages vêtus de Toille d'Argent, avec des Rubans incarnat & argent. Ils portoient les Lances & les Devises des Chevaliers. Après eux alloient six Trompettes, ensuite de ces Trompetes alloit le prémier Ecuier du Roi, habillé de même maniere. Il étoit suivi de douze Pages du Roi, bien montez, richement habillés, & chargés de Plumes & de Rubans, dont les deux derniers portoient, l'un la Lance du Roi, & l'autre l'Ecu, où il y avoit un Soleil avec ces Mots,

ne piu, ne pari *.

Le Maréchal de Camp alloit après, qui étoit habillé richement, mais selon l'usage ordinaire, & n'avoit point de masque. Le Roi paroissoit après lui, suivi des autres Chevaliers, tous masqués & tous richement & galamment ornez, mais le Roi les surpassoit autant par sa bonne mine, sa grace, & son addresse, que par sa qualité de Souverain & de Maitre.

La

* *Ni un plus grand, ni un pareil.*

1655. La Troupe bleüe & blanche suivoit celle du Roi, dans le même ordre, qui parut agréable aux yeux par la douceur de ses couleurs & la bonne mine du Duc de Guise, dont le Génie Romanesque, s'accommodoit aux Tournois. Il étoit suivi d'un Cheval qui paroissoit devoir servir à quelque Abencerrage, ou quelque Zegri; car, il étoit mené par deux Mores, qui le faisoient suivre la Trouppe à pas lents & pompeux. Son Ecu avoit pour Devise un Bucher sur lequel étoit un Phenix, & un Soleil au dessus qui lui redonnoit la vie, avec ces Mots,

Qu'importa que maten, si resucitan *.

Le Duc de Candalle parut ensuite, qui ne fut pas moins admiré, & le vert, l'or, & l'argent parurent avec éclat en sa Troupe, & sur tout sa belle taille, & sa belle tête blonde, reçurent les louanges qu'il méritoit. Son Ecu avoit pour Devise une Massue & ces Mots,

Elle

* *Qu'importe qu'il tue, s'il ressuscitte.*

Elle peut même me placer parmi les Astres.

L'Eté venu, le Roi & la Reine allérent à Compiegne, selon leur coutume, penser aux Affaires de la Guerre. Je demeurai cette année quelque tems à Frêne, avec Madame du Plessis mon Amie. Elle avoit un grand mérite, beaucoup d'esprit, & de bonté pour ses Amis, & on goutoit avec elle le véritable plaisir de la Société agréable & vertueuse. J'en partis le 26 Août, pour aller trouver la Reine. En arrivant à Compiegne, il me parut que cette Princesse vouloit paroitre fort consolée de la perte de Valenciennes & de Condé, que les Espagnols avoient pris. Les Ennemis avoient eu ces avantages sur nous, & il sembloit que les Partisans de Mr. le Prince s'imaginoient déjà qu'on le rechercheroit, & que pour le tirer des Païs Etrangers, on lui offriroit de grandes choses; mais la Reine n'étoit pas aisée à étonner, & le Cardinal Mazarin étoit trop habile pour laisser long-tems à ce Prince quelque sujet d'es- Le 26 Aout.

1656 d'espérer ce qu'il n'auroit pas été raisonnable de faire. La Reine me fit l'honneur de me dire en riant ; sur le chapitre de Valenciennes, qu'il y avoit de la présomption à croire, qu'il ni eût des Victoires que pour nous, que les Prieres des Espagnols devoient quelquefois obtenir des graces du Ciel, telles qu'il lui plaisoit de les distribuer, tantôt aux uns, & tantôt aux autres; & qu'il ne falloit pas s'étonner de ces événemens. Ils furent cause néanmoins que le Parlement, qui ne manquoit guere de se prévaloir de toutes les occasions, donna un Arrêt qui attaquoit le Conseil. Il ordonnoit que les Maitres des Requêtes seroient à l'avenir obligés de leur rendre compte des Arrêts du Conseil, & qu'ils seroient mandez par eux pour leur en aller rendre raison. Les Maitres des Requêtes députérent aussi-tôt quelques-uns de leur Compagnie, pour en aller faire des Plaintes au Roi. Le 29 d'Août, Gaumin lui fit sur ce sujet une Harangue, qui fut trouvée belle, parce qu'elle fut hardie. Il attaqua le Parlement avec vigueur, & grande Liberté: il cita un de nos voisins

ſins Miniſtre d'Eſpagne, qui avoit dit 1656.
autrefois, que jamais la France ne ſeroit dans une entiere Puiſſance, que les Princes ne fuſſent ſans Pouvoir, les Huguenots ſans Places, & les Parlemens ſans droit de faire des Remontrances. Il éxagéra les Entrepriſes, & dit qu'il anéantiſſoit tant qu'il pouvoit l'Autorité du Roi. La Reine écouta ce Diſcours avec plaiſir, par la mauvaiſe impreſſion que les Révoltes du Parlement avoient laiſſée dans ſon eſprit. On fit de grands raiſonnemens dans le Cabinet ſur ces matieres, & pluſieurs perſonnes diſoient auſſi, qu'il étoit vrai qu'alors il y avoit des déſordres au Conſeil. Je ne ſçai s'ils avoient tort, ou raiſon; mais, tous concluoient que le Miniſtre auroit bien fait, s'il ſe fût appliqué au remede de ces maladies inteſtines, qui perdoient l'Etat, & qui pouvoient continuellement donner un juſte prétexte aux Brouillons de crier contre lui.

Nous vimes alors arriver à Compiegne la Reine de Suede, dont on avoit ouï conter tant de choſes extraordinaires. Cette Princeſſe, qui

1656. avoit quité son Roiaume, sembloit l'avoir fait par un généreux dédain de la Couronne, & pour ne pas forcer son inclination, en faveur de son plus proche Parent, que ses Sujets avoient souhaité qu'elle épousât. Elle avoit embrassé notre Religion, & avoit renoncé à l'Heresie entre les mains du Pape. Quelques-uns estimoient infiniment cette Action, & croioient que cette Princesse, en quittant la Couronne de Suede, méritoit celle du Monde entier. D'autres l'avoient accusée d'avoir quitté son Roiaume par force, ou par légéreté, & d'avoir aimé tendrement, en Suede, & en Flandres, un Espagnol nommé Pimentel, qui avoit été dans sa Cour de la part du Roi son Maitre. On l'avoit beaucoup loüée, & infiniment blamée. Elle passoit pour une Personne illustre : les Plumes des plus fameux Auteurs, tant sur la Loüange, que sur la Satire, n'étoient emploiées qu'à parler de ses vertus héroïques, ou bien de ses défauts. En quittant la Suede, elle avoit été en Flandres, puis à Rome. Ensuite de ces Voiages, elle voulut voir la Fran-

ce

ce aussi-bien que l'Italie ; & cette 1656. grande réputation, qu'elle avoit acquise, fit que la Reine fut assez aise de la voir. Le Roi de Suede, à qui cette Reine du Nort avoit laissé son Roiaume, étoit un Prince belliqueux: il se faisoit craindre & considérer. Il avoit demandé au Cardinal que cette Princesse fût bien traitée en France, & le Ministre par ses propres sentimens l'estimoit. Elle y fut reçûe de la même maniere que le fut autrefois Charles-Quint, quand il passa par la France, pour aller en Flandres. Le Roi lui envoia le Duc de Guise pour la recevoir à son Entrée sur ses Etats, & pour la complimenter de sa part. La Reine lui envoia Cominges, son Capitaine des Gardes, pour la même chose. Le prémier écrivit à quelqu'un de ses Amis une Lettre qui fut luë du Roi & de la Reine avec plaisir. Je l'ai gardée, par ce qu'elle représentoit au naturel cette Princesse dont il parle.

1656.

Lettre du Duc de Guise.

„ Je veux, dans le tems que je „ m'ennuie cruellement, penser à „ vous divertir, en vous envoiant „ le Portrait de la Reine que j'accom- „ pagne. Elle n'est pas grande, mais „ elle a la taille fournie, & la croupe „ large, le bras beau, la main blan- „ che & bienfaite, mais plus d'hom- „ me que de femme, une épaule „ haute, dont elle cache si bien le „ défaut par la bizarrerie de son ha- „ bit, sa demarche, & ses actions, „ que l'on en pourroit faire des ga- „ geures. Le visage est grand sans „ être défectueux, tous les traits sont „ de même, & fort marquez; le „ nez aquilain, la bouche assez gran- „ de, mais pas desagréable, ses dents „ passables, ses yeux fort beaux & „ pleins de feu, son teint nonobstant „ quelques marques de petite verole „ assez vif & assez beau, le tour du „ visage assez raisonnable, accompa- „ gné d'une coiffure fort bizarre.

„ C'est

„ C'est une Perruque d'homme fort 1656.
„ grosse & fort relevée sur le front,
„ fort épaisse sur les côtez, qui en
„ bas a des pointes fort claires, le des-
„ sus de la tête est d'un tissu de che-
„ veux, & le derriere a quelque cho-
„ se de la coiffure d'une femme.
„ Quelquefois elle porte un Chapeau.
„ Son corps, lassé par derriere, de
„ biais, est quasi fait comme nos
„ pourpoints; sa chemise sortant tout
„ au tour au dessus de sa jupe, qu'el-
„ le porte assez mal attachée, & pas
„ trop droite. Elle est toujours fort
„ poudrée, avec force pommade, &
„ ne met quasi jamais de gans. Elle
„ est chaussée comme un homme,
„ dont elle a le ton de voix, & quasi
„ toutes les Actions. Elle affecte fort
„ de faire l'Amazone. Elle a pour
„ le moins autant de gloire & de
„ fierté, qu'en pouvoit avoir le grand
„ Gustave, son Pere. Elle est fort
„ civile & fort caressante, parle huit
„ Langues, & principalement la Fran-
„ çoise comme si elle étoit née à Pa-
„ ris. Elle sçait plus que toute notre
„ Académie jointe à la Sorbonne, se
„ connoit admirablement en Peinture,
„ com-

1656. „ comme en toutes les autres choses : „ sçait mieux toutes les Intrigues de „ notre Cour que moi. Enfin, c'est „ une Personne tout-à-fait extraordi- „ naire. Je l'accompagnerai à la Cour „ par le chemin de Paris; ainsi, vous „ pourrez en juger vous même. Je „ croi n'avoir rien oublié à sa Pein- „ ture, hormis qu'elle porte quelque- „ fois une Epée avec un collet de „ buffle, & que sa Perruque est noi- „ re, & qu'elle n'a sur sa gorge „ qu'une écharpe de même. „

Cette Reine connoissoit si parfaitement toute la Cour, qu'en voiant Cominges, elle lui demanda des nouvelles du bon homme Guitaut son Oncle, & si elle ne le verroit point en colere; car, il étoit sujet à cette passion, & s'en servoit habilement : elle lui avoit aidé à faire sa fortune, & la Reine de tout tems avoit pris plaisir à le voir en cet état. La Reine de Suede n'ignoroit donc rien de toutes les grandes choses, & de toutes les petites. Elle dit en quelques occasions, qu'elle sçavoit qu'on avoit dit d'elle beaucoup de bien & de mal, & qu'on connoitroit en la voiant, qu'il n'y

n'y avoit ni l'un ni l'autre. Elle ne 1656.
disoit pas la vérité ; car en effet, on y trouva un mélange de beaucoup de grandes vertus, & de grands deffauts. Elle fit son Entrée à Paris le huitieme de Septembre, après avoir été régalée à Essone par Hesselin, d'un Ballet, d'un Feu d'Artifice, d'une Comédie, & de quantité de Dames, qui la furent voir en ce lieu. Les Bourgeois de Paris en Armes, & avec de beaux Habits, la furent recevoir en bon ordre, hors les Portes de la Ville, & bordérent son chemin dans toutes les Rues depuis Conflans où elle avoit couché, jusques au Louvre où elle devoit loger. Leur nombre fut infini, aussi bien que des Dames, & des Personnes de qualité, qui aux Fenétres & aux Balçons la voulurent voir passer ; & la foule fut grande dans les ruës. Elle tarda à traverser la Ville, depuis deux heures, jusques à neuf heures du soir qu'elle arriva au Louvre. Elle fut logée à l'Apartement du Roi, où étoit la belle Tapisserie de Sçipion, & un Lit de Satin blanc en Broderie d'Or, que le feu Cardinal de Richelieu en mourant laissa au

1656. feu Roi. En arrivant, elle demanda à boire. Le Prince de Conti, qui l'étoit allé visiter & recevoir, lui donna la Serviette, qu'elle prit après quelques complimens répétez. Cominges nous dit que le Duc d'Epernon, alors Gouverneur de Bourgogne, l'avoit magnifiquement reçue; &, quoi qu'elle affectât de ne rien admirer, elle trouva néanmoins que la France étoit belle, riche, & bien remplie de Peuples. Elle voulut qu'on crût que Rome l'emportoit dans son inclination & son estime sur Paris, & disoit que l'Italie avoit de grands charmes: mais, à ce qu'il parut depuis, les Plaisirs de Paris ne lui déplurent pas, & je pense qu'elle auroit volontiers, quitté tout autre Païs pour le nôtre, si elle avoit pû y demeurer.

A ce premier abord, elle parut aimable à tous les honnêtes gens. Son Habit, si extravagant à l'entendre d'écrire, ne l'étoit point trop à la voir, ou du moins on s'y accoutumoit facilement. Son visage parut assez beau, & chacun admira la vivacité de son Esprit, & les choses particulieres qu'elle

qu'elle sçavoit de la France. Elle connoissoit non seulement les Maisons & les Armes, mais elle sçavoit les Intrigues & les Galanteries, & n'ignoroit pas même les Noms de ceux qui aimoient la Peinture ou la Musique. Elle dit au Marquis de Sourdis les Tableaux de prix qu'il avoit dans son Cabinet, & sçavoit que le Duc de Liancourt en avoit de fort beaux; jusques là même qu'elle apprenoit aux François ce qu'ils ne sçavoient pas de leur Patrie. Elle disputa contre quelques uns, qu'il y avoit dans la Sainte Chapelle une Agathe de grand prix, qu'elle voulut voir, & qui enfin se trouva à St. Denis. Elle parut civile particuliérement aux hommes, mais brusque & emportée, sans donner aucun sujet effectif de croire les mauvais Contes qu'on avoit faits d'elle. Ils s'étoient répandus dans toute l'Europe à son desavantage, & l'avoient fait passer dans l'opinion de tous les sages, pour une personne qui ne l'étoit guere. 1656.

Notre Amazone Suedoise gagna tous les cœurs à Paris, qu'elle auroit peut-être perdus bientôt après, si el-

1656. le y fut demeurée plus long-tems. Après y avoir vû tout ce qu'elle crut digne de sa curiosité, elle quitta cette grande Ville, où elle avoit été toujours environnée d'une furieuse presse, pour venir voir Leurs Majestez à Compiegne. Elle y fut reçue, non seulement en Reine, mais en Reine bien aimée du Ministre. Le Cardinal Mazarin partit le même jour de Compiegne, pour être à Chantilli, quand elle y arriveroit pour y diner. Deux heures après ce Repas, le Roi & Monsieur y arrivérent comme des Particuliers. Le Roi entra par une porte qui étoit au coin du Balustre du Lit, & se montra avec toute la foule, qui étoit autour d'elle & du Cardinal. Aussi-tôt qu'ils furent aperçus par lui, il les présenta à la Reine de Suede, & lui dit qu'c'étoit deux Gentilshommes des plus qualifiés de la France. Elle les connut en les regardant, pour avoir vû leurs Portraits au Louvre, & lui répondit qu'elle le croioit ainsi, & qu'ils paroissoient être nez à porter des Couronnes. Le Cardinal Mazarin lui repartit, qu'il voioit bien qu'il étoit

étoit difficile de la tromper, & qu'il 1655.
étoit vrai que c'étoit le Roi & Monsieur. Le Roi lui dit de bonne grace, qu'il étoit faché de ce qu'elle avoit été si mal reçue dans ses Etats, qu'il n'avoit pas manqué de donner ses ordres pour la traitter selon ce qui lui étoit dû; mais que sa venue si précipitée avoit empêché ceux à qui il les avoit donnez de lui rendre le respect qu'il auroit desiré de lui faire rendre. Elle repartit à ses Civilitez avec reconnoissance de ce qu'on avoit fait pour elle, & ne manqua pas d'éxagérer en de beaux termes la satisfaction qu elle avoit reçûe en France. Le Roi, quoi que timide en ce tems-là, & nullement sçavant, s'accommoda si bien de cette Princesse hardie, sçavante, & fiere, que dès ce prémier instant, ils demeurerent ensemble avec liberté & agrément, de part & d'autre. Il fut ailé d'en trouver la raison: ceux qui voulurent la chercher jugérent, que c'étoit une marque indubitable, que le Roi avoit en lui par inclination, & par nature, les semences de ce qu'il y avoit d'aquis & de loüable, en la personne

1656. de cette Reine, & que la timidité qui paroissoit en lui procédoit alors de sa gloire & de son jugement, qui lui faisoient desirer d'être parfait en toutes choses, & craindre en même tems de manquer en quelqu'une. Après cette conversation, il la quitta, & revint trouver la Reine, qui le lendemain alla la recevoir, accompagnée du Roi & de toute sa Suite Roiale. Ce fut à trois lieues de Compiegne, au Fayet, Maison appartenante au Maréchal de la Motte-Houdancourt, où se fit cette celebre Entrevue. Les Chevaux-Legers, les Gendarmes, & les Gardes, alloient au devant du Carosse de Leurs Majestez par gros Escadrons; &, comme ils étoient parez, cet Accompagnement étoit véritablement Roial. Il y avoit, avec le Roi & la Reine, Monsieur, Frere unique du Roi, Madame la Duchesse de Lorraine, Madame de Mercœur, & Madame la Comtesse du Flex*, Dame d'Honneur de la Reine. Quand la Reine fut arrivée, elle ne voulut point entrer dans cette Maison, parce qu'elle sçavoit que la Reine de Suede devoit arriver bientôt. Elle demeura avec toute sa Cour sur une Ter-

rasse

rasse qui est devant le Logis, d'où l'on 1656.
descend par quelques degrés dans une grande Cour, où étoient rangés en haie les Gardes & toute la Cavalerie. Beaucoup de Personnes de qualité y étoient, avec des Habits en Broderie d'or & d'argent, & quantité d'autres, qui tous composoient un grand Cortege. Comme on n'avoit laissé entrer dans cette Cour que les Carosses de la Reine, & qu'on en avoit banni la Canaille, la Reine & toute sa belle Compagnie paroissoit sur cette Terrasse, comme sur un Amphitéatre. Ce fut à mes yeux une des plus belles & des plus agréables choses du monde. Cette Maison avoit la grace de la nouveauté: elle étoit neuve & réguliere, & la Cour étoit grande & quarrée. Le gazon en étoit coupé par bandes, & il étoit impossible de voir un objet plus agréable. La Reine, a qui je le fis remarquer dans ce moment, en demeura d'accord: &, pour dire la vérité, quoi qu'elle ne fût pas la plus jeune de la Troupe, elle étoit pour le moins celle qui avoit la meilleure mine, & qui paroissoit la plus aimable.

Le Duc de la Rochefoucault, &

1656. quelques autres, qui depuis que cette Reine étrangere étoit à Paris, avoient été les plus assidus auprès d'elle, arrivérent les prémiers, & bien-tôt après son Carosse entra au bruit des Trompettes. Le Cardinal Mazarin & le Duc de Guise étoient seuls avec elle; car, elle n'avoit que quelques Femmes fort chétives pour la servir, qui ne se montrérent point. Aussi-tôt qu'elle vit la Reine, elle descendit de Carosse, & la Reine s'avança aussi deux ou trois pas, au dehors de la Terrasse, pour l'aller recevoir. Elles se saluérent toutes deux civilement. La Reine de Suede voulut faire quelques Complimens, & remercier la Reine du bon traitement qu'elle avoit reçu en France; mais, ces paroles furent interrompues par celles de la Reine, qui lui témoigna la joie qu'elle avoit de la voir. L'impatience, qu'eurent tous ceux qui les environnoient de voir cette Reine, fut si grande, qu'elle obligea les deux Reines à finir leurs Complimens, pour fuir la foule qui les accabloit. Le Roi, qui avoit déjà fait connoissance avec l'Etrangere, lui donna la main pour la faire entrer dans la Maison. Elle passa de-

devant la Reine, & se laissa conduire 1656.
où l'on voulut la mener. Plusieurs ont trouvé que la Reine fut trop civile, de lui laisser prendre cet avantage ; & le Roi même devenu plus grand en a eu depuis de la douleur, & du chagrin, & en plusieurs occasions a reproché à la Reine sa Mere, qu'elle avoit eu tort d'avoir cédé chez elle à cette Reine, & à celle de Pologne, vû la Grandeur de sa Naissance, & le haut Rang que lui donnoit la Couronne de France. J'étois une de celles qui me trouvai le plus près de ces deux Roiales Personnes, & quoi que les descriptions si particulieres, que l'on avoit faites de la Reine de Suede, me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoüe néanmoins que d'abord sa vûe me surprit. Les cheveux de sa Peruque étoient ce jour là défrisez, le vent en descendant de Carosse les enleva, & comme le peu de soin qu'elle avoit de son teint lui en faisoit perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une Egiptienne devergondée, qui par hazard ne seroit pas trop brune. En regardant cette Princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux me

1656. parut extraordinairement étrange, & plus capable d'effraier que de plaire. Son Habit étoit composé d'un petit Corps, qui avoit à moitié la figure d'un Pourpoint d'homme, & l'autre moitié celle d'une Hongreline de Femme, mais qui étoit si mal ajusté sur son Corps, qu'une de ses épaules sortoit toute d'un côté, qui étoit celle qu'elle avoit plus grosse que l'autre. Sa Chemise étoit faite à la mode des hommes: elle avoit un colet qui étoit ataché sous sa gorge d'une épingle seulement, & lui laissoit tout le dos découvert; & ce Corps qui étoit échancré sur la gorge, beaucoup plus qu'un Pourpoint, n'étoit point couvert de ce colet. Cette même Chemise sortoit par embas de son demi Pourpoint comme celles des hommes, & elle faisoit sortir au bout de ses bras & sur ses mains la même quantité de toile que les hommes en laissoient voir alors au deffaut de leur Pourpoint & de leurs Manches. Sa Jupe, qui étoit grise chamarée de petits passemens d'or & d'argent, de même que sa Hongreline, étoit courte, & au lieu que nos Robes sont trainantes, la sienne lui faisoit

voir

voir les pieds découverts. Elle avoit 1656.
des Rubans noirs renoüez en maniere de petite oye, sur la ceinture de sa Jupe. Sa Chaussure étoit tout-à-fait semblable à celle des hommes, & n'étoit pas sans grace. Le Roi la mena dans une grande Sale, où Me. la Maréchale de la Motte avoit fait préparer une grande Collation. Le Roi, les deux Reines, & Monsieur, en entrant s'assirent à table, & nous l'environnâmes pour voir cette Personne, en tout si différente des autres femmes, & dont la Renommée avoit tant fait de bruit. Après l'avoir regardée avec cette application que la Curiosité inspire en de telles occasions, je commençai à m'accoutumer à son Habit, & à sa Coiffure, & à son Visage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux & vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le visage, & que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin, je m'aperçus avec étonnement, qu'elle me plaisoit, & d'un instant à un autre, je me trouvai entiérement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on ne nous l'avoit dite, & moins bossue; mais, ses mains qui avoient été loüées comme belles, ne

1656. l'étoient guere: elles étoient seulement assez bien faites, & pas noires; mais ce jour-là elles étoient si crasseuses, qu'il étoit impossible d'y appercevoir quelque beauté. Pendant cette Collation, elle mangea beaucoup, & ne parla que de Discours fort communs. Le Duc de Guise lui montra Melle. de Mancini, qui étoit auprès d'elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand salut, & se pancha tout en bas de sa chaise, pour lui faire plus de civilité. Au sortir de là, le Roi, les Reines, Monsieur, & le Cardinal Mazarin, se mirent dans le Carosse de la Reine, avec le reste de la Compagnie que j'ai nommée, & la Conversation y fut agréable. Quand la Reine fut arrivée à Compiegne, après avoir conduit son Hotesse dans son Appartement, elle nous fit l'honneur de nous dire, qu'elle étoit charmée de cette Reine, & nous avoüa que le prémier quart d'heure, elle en avoit été effraiée comme les autres; mais, qu'après l'avoir vue, & l'avoir entendu parler, cette surprise s'étoit changée en inclination. Elle nous dit que cette Princesse, faisant semblant de vouloir voir le

le Portrait du Roi, & de Monsieur, 1656.
que la Reine portoit au bras, elle lui avoit fait ôter son gant, & qu'elle lui avoit dit les choses du monde les plus jolies sur la beauté de ses mains, la loüant de les avoir sçu loüer sans l'embarasser. Aussi-tôt que la Reine de Suede se fut un peu reposée dans sa Chambre, elle vint faire visite à la Reine d'où on la mena à la Comédie Italienne. Elle la trouva fort mauvaise, & le dit librement. On l'assûra que les Comédiens avoient accoutumé de mieux faire. Elle répondit froidement qu'elle n'en doutoit pas, puis qu'on les gardoit. Après cela, on la mena dans sa Chambre, où elle fut servie par les Officiers du Roi. Il fallut qu'on lui donnât jusques à des Valets de Chambre pour la servir, & pour la deshabiller; car elle étoit seule; elle n'avoit ni Dames, ni Officiers, ni Equipage, ni Argent: elle composoit elle seule toute sa Cour. Chanut, qui avoit été Résident pendant son Regne, étoit auprès d'elle, & deux ou trois hommes mal bâtis, à qui par honneur elle donnoit le nom de Comtes. On pouvoit dire

1656. avec vérité, qu'elle n'avoit personne; car outre ces médiocres Seigneurs, nous ne lui vimes que deux femmes qui ressembloient plûtôt à des Revendeuses, qu'à des Dames de quelque Condition. Enfin, je serois tentée, en faisant la Description de cette Princesse, de la comparer aux Heroïnes des Amadis, dont les Avantures étoient belles, dont le train étoit presque pareil au sien, & de qui la fierté avoit du rapport à celle qui paroissoit en elle. Je pense même, vû son Equipage & sa Pauvreté, qu'elle ne faisoit pas plus de repas, & ne dormoit pas mieux, que Marfise ou Bradamante, & qu'à moins d'arriver par hazard chez quelque grand Roi comme le nôtre, elle ne faisoit pas souvent bonne chere. Le prémier jour, elle observa de parler peu; ce qui paroissoit marquer en elle de la discrétion. Le Comte de Nogent, selon sa coutume, s'empressant devant elle de dire des vieux Contes, elle lui dit gravement qu'il étoit fort heureux d'avoir beaucoup de mémoire. Le Cardinal Mazarin le lendemain l'alla visiter en Camail, & tous les Evê-

ques,

ques la saluérent en Cérémonie. Ce 1659. jour elle parut avec un Justaucorps de Camelot de couleur de feu, & une Jupe grise, l'un & l'autre chamarrez de passemens d'or & d'argent : sa Peruque étoit frisée & poudrée, son teint par le repos de la nuit avoit quelque beauté, ses mains étoient décrassées; & si elle eut été capable de se soucier des loüanges, je croi qu'on lui en auroit pû donner en ce moment avec justice, car elle parut à tous plus aimable qu'elle ne le vouloit être. Elle vint voir la Reine le matin, & la Reine lui rendit sa visite aussi-tôt après diné. La conversation y fut gaie, & dans plusieurs rencontres cette Reine Etrangere fit voir qu'elle étoit spirituelle, & de bonne compagnie. Elle railla le Chevalier de Gramont sur la passion qu'il avoit alors pour Made. de Mercœur, & ne l'épargna nullement sur le peu de reconnoissance qu'il en pouvoit espérer. Delà elle fut à la Chasse du Sanglier où le Roi la convia d'aller. Elle lui avoit dit néanmoins, quand il lui proposa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit point, parce qu'elle étoit périlleuse,

&

1656 & qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on s'expoſât à quelque peril, que pour acquérir de la gloire. Le ſoir, à la Comédie Françoiſe elle montra d'avoir l'ame paſſionnée: elle s'écria ſouvent ſur les beaux endroits, paroiſſant ſentir de la joie, ou de la douleur, ſelon les differens ſentimens qui étoient exprimez par les vers qui ſe récitoient devant elle: puis, comme ſi elle eut été toute ſeule dans ſon Cabinet, ſe laiſſant aller ſur le dos de ſa Chaiſe, après ſes exclamations, elle demeuroit dans une reverie profonde. La Reine même ne l'en pouvoit tirer, quoi que ſouvent elle voulût lui parler. Le ſoir, étant retirée avec quelques hommes de la Conr, entre autres Comminges qui n'étoit pas ignorant, ils parlérent de beaucoup de choſes, & enſuite de la fidelité qu'on devoit aux Rois; & quelqu'un lui diſant que tous les honnêtes gens en avoient, elle répondit qu'en tous les Païs cela étoit vrai, mais qu'elle avoit remarqué qu'en France ce n'étoit pas un deffaut que d'y manquer, & qu'il étoit commun parmi les perſonnes de mérite, & de qualité. Enfin, cette jour-

journée lui attira beaucoup d'appro- 1655.
bation, & chez la Reine ce même soir on ne parla que d'elle. Plusieurs de nos rudes Railleurs avoient eu le dessein de la tourner en ridicule, & d'accabler par là ceux qui si légérement l'avoient encensée; mais, ils ne pûrent alors en trouver les moyens, soit par son mérite, ou par la hauteur qu'elle eut pour eux, ou soit enfin parce qu'elle fût soutenue par l'estime que le Ministre témoigna d'en faire, & par la bonne reception du Roi & de la Reine. Le peu de tems qu'elle demeura à la Cour lui fut favorable; car ses deffauts qui étoient grands furent offusqüés par les belles & brillantes qualitez qui étoient en elle, & par le plaisir de la nouveauté, qui est d'un grand prix dans le cœur des hommes. Nous lui verrons bientôt perdre honteusement tous ces avantages: car, comme les Rois sont exposez au public, & que ce qu'ils ont de bon les rend celebres, de même leurs deffauts sçavent en peu de tems détruire ou diminuer leur réputation.

Le 18 Septembre, les Reines furent

1656. rent à une Tragédie des Jésuites, dont celle de Suede se moqua hardiment. Le lendemain, le Roi lui donna un Festin Roial, qui fut comme de tels Repas ont accoutumé d'être, ou la profusion fatigue plus l'esprit, qu'elle ne nourrit le corps. Peu après cette incommode Cérémonie, il arriva un Courrier qui apprit au Roi & à la Reine la prise de Valence par le Duc de Mercœur. La Reine étrangere vint aussi-tôt s'en réjouir avec la nôtre, d'une maniere si libre, qu'il sembloit qu'elle y prit une grande part. Elle trouva la Reine joüant aux Cartes. Elle s'assit auprès d'elle; &, s'appuiant nochalamment sur la table, il parut qu'elle s'occupa agréablement à regarder les belles mains de la Reine: elle les loüa, & lui dit d'un air galant, qu'elle estimeroit son voiage de Rome en France bien emploié, quand elle n'auroit point eu d'autre avantage que celui de voir en cela seulement la plus belle chose du Monde.

Nogent, qui parloit toujours, voulut lui dire, qu'on avoit remarqué dans l'Histoire, qu'il y avoit cent

ans

ans que Valenciennes & Valence avoient été aſſiégés par les François; que l'une n'avoit pû être priſe, & que l'autre l'avoit été. Après l'avoir écouté, elle ſouhaita que dans ce même terme les mêmes perſonnes en pûſſent faire autant; &, ſe tournant vers Nogent, lui dit; *Et que vous, Mr. de Nogent, euſſiés encore votre Cazaque feuille-morte, & fiſſiés les mêmes Contes que vous faites à préſent; car, à vous dire le vrai, j'aimerois mieux les entendre dans cent ans, qu'à cette heure.* Ce qui fit qu'elle le pouſſa toujours de même force, fut qu'on lui avoit dit, qu'il avoit voulu la mêler dans ſes Railleries. 1656.

Le lendemain, le Pere Annat, Confeſſeur du Roi, fut parler à la Reine de Suede, ſur quelques plaintes qu'elle avoit faites contre leur Ordre. L'une étoit que le Pere Général des Jéſuites ne l'avoit point été ſaluer à Rome: je ne me ſouviens pas des autres. Après les excuſes que lui fit le Reverend Pere, elle lui dit d'un ton moqueur, & avec cette bruſque maniere qui lui étoit naturelle, qu'elle ſeroit fachée de les avoir pour Ennemis, ſçachant leurs

forces;

1656. forces, & qu'elle choisiroit plûtôt d'avoir querelle avec un Prince Souverain qu'avec eux ; que par cette raison, elle vouloit bien être satisfaite ; mais, qu'elle l'assûroit, qu'en cas de Confession, & de Tragédie, elle ne les choisiroit jamais : voulant leur reprocher par là, qu'ils étoient accusez d'avoir une Morale trop indulgente, & se moquer de la mauvaise Tragédie, où elle avoit été le jour précédent ; mêlant ainsi le burlesque avec le sérieux, afin de se vanger de l'offense qu'elle croioit avoir reçue de leur Compagnie.

Cette Princesse Gothique témoignoit estimer l'esprit & la capacité du Cardinal, & lui de même paroissoit avoir beaucoup de vénération pour elle. Son extérieur, à qui en eut voulu juger à son desavantage, étoit digne de risée, & de moquerie : quasi toutes ses actions avoient quelque chose d'extravagant ; & on pouvoit avec justice la blâmer, comme on pouvoit avec sujet la loüer extrémement. Elle ne ressembloit en rien à une Femme : elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire. Elle se faisoit servir par des Hommes dans les heures les plus particulieres. Elle

Elle affectoit de paroitre homme en 1656.
toutes ses actions. Elle rioit démésurement quand quelque chose la touchoit, & particuliérement à la Comédie Italienne, lors que par hazard les Bouffonneries en étoient bonnes. Elle éclatoit de même en loüanges & en soupirs, comme je l'ai déjà dit, quand les serieuses lui plaisoient. Elle chantoit souvent en compagnie; elle revoit, & sa reverie alloit jusqu'à l'assoupissement. Elle paroissoit inégale, brusque, & libertine, en toutes ses paroles, tant sur la Religion, que sur les choses à quoi la bienséance de son Sexe l'obligeoit d'être retenue. Elle juroit le nom de Dieu, & son Libertinage s'étoit répandu de son esprit dans ses Actions. Elle ne pouvoit demeurer long-tems en même place. En présence du Roi de la Reine, & de toute la Cour, elle appuioit ses jambes sur des sieges aussi hauts que celui où elle étoit assise, & les laissoit voir trop librement. Elle faisoit profession de mépriser toutes les Femmes à cause de leur Ignorance, & prénoit plaisir de converser avec les Hommes, sur les mauvaises matieres, de même que sur les bonnes. Elle n'ob-

1656. n'observoit nulle regle de toute celles que les Rois ont accoutumé de garder, à l'égard du respect qu'on leur porte. Ses deux Femmes, tout hideuses & misérables qu'elles étoient, se couchoient sur son Lit familiérement, & faisoient avec elle à moitié de tout. Cependant, la Reine, qui étoit au contraire la plus réguliere personne du Monde trouvoit des charmes dans l'agrément de son visage, & dans la maniere libre de toutes ses actions. En effet, il étoit difficile, quand on l'avoit bien vûe, & sur tout écoutée, de ne lui pas pardonner toutes ses irrégularitez, particuliérement celles qui ne paroissoient point essenciellement blâmables. Cette douceur & cet agrément étoient mêlez d'une rude fierté, & la politesse si naturelle à notre Nation ne se rencontroit point en elle. Quelques-uns dirent qu'elle ressembloit à Fontainebleau, dont les Bâtimens sont beaux & grands, mais qui n'ont point de Simétrie. Elle partit de Compiegne, le 23 de Septembre: la Reine la fut conduire à deux lieues de là, & ces deux Princesses se séparérent avec quelques marques d'attendrissement.

Le

Le Marquis de Saint-Simon la traita à 1656.
Senlis, & Mr. & Me. du Plessis la reçurent à leur belle Maison de Frêne, avec une magnificence extraordinaire. Passant à un certain Bourg proche de ce lieu, elle voulut voir une Demoiselle qu'on appelloit Ninon, celebre par son Vice, par son Libertinage, & la beauté de son Esprit. Ce fut à elle seule de toutes les Femmes qu'elle vit en France, à qui elle donna quelques marques d'estime. Le Maréchal d'Albret, & quelque autres en furent cause, par les loüanges qu'ils donnérent à cette Courtisane de notre Siecle. De là cette Amazone Suedoise prit des Carosses de loüage que le Roi lui fit donner, & de l'argent pour les pouvoir paier : elle s'en alla suivie seulement de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque Roiale. Son dessein fut de retourner à Rome, & de passer par la Savoie, où elle reprit son personnage de Reine : elle y reçut aussi beaucoup d'honneurs.

L'Armée du Roi aiant alors assiégé la Capelle, le Roi & le Cardinal Mazarin partirent le lendemain, pour al-

ler

1656. ler à la Ferre, donner ordre aux Affaires de la Guerre. La Reine demeura à Compiegne, pour attendre en ce lieu le retour du Roi. Monsieur de Turenne commandoit l'Armée du Roi devant la Capelle, & les Ennemis la voiant assiegée avoient quité Saint-Guilain, pour venir la secourir, ou pour donner Bataille. Ils étoient venus se camper avec toutes leurs forces à deux lieues de l'Armée; & Mr. de Turenne, bien loin de montrer de les craindre, fit applanir les tranchées de leur côté, afin que s'ils venoient l'attaquer il pût avoir une plus belle place pour combattre; mais, ne voulant pas que la Ville assiégée l'amusât davantage, il fit sçavoir aux Assiégez que s'ils ne se rendoient le lendemain, ils n'auroient plus de quartier. Celui qui y commandoit, nommé Chamilli, qui étoit à Mr. le Prince, trouva plus à propos de lui obéir, que de se mettre à ce hazard. Le 27, la Place se rendit au Roi, à la vue de l'Armée Ennemie, qui eut la honte de lever le Siege de Saint Guilain, & de ne pas faire lever celui de la Capelle, dont la prise étoit capable de réparer le malheur de Va-

len-

lenciennes; mais, ce qui restoit d'Ennemis au Ministre, quoi que cachés & honteux, ne célébroient pas nos Victoires avec la même joie qu'ils sentoient nos Pertes, & ne faisoient pas tant de bruit des biens que des maux. Cette iniquité s'est pratiqué dans tous les tems; car, naturellement les Hommes ont plus de pente à blâmer ceux qui gouvernent, qu'à leur donner des loüanges, & même j'ôse dire que chaque Particulier à l'égard de ceux avec qui la Société Civile l'engage, se laisse aller à cette malice. Il n'y a point de bonté dans l'homme; du moins elle est rare. 1656

On disoit alors que Mr. le Prince avoit fait ce qu'il avoit pû, pour faire résoudre les Espagnols à donner Bataille; mais, que D. Juan d'Autriche ne l'avoit pas voulu. Ainsi, notre Victoire fut grande, & nullement périlleuse. Le Vicomte de Turenne, en cette occasion comme en toute les autres, continua de montrer que ce n'étoit pas sans raison, qu'il étoit estimé un des prémiers & des plus grands Capitaines de notre Siecle.

Le Roi, après avoir tardé quelques

1656. jours à Guise, & vû de ce poste la Prise de la Capelle, joignit son Armée, & alla en personne conduire un Convoi à Saint-Guilain, où l'on mit des vivres en grande quantité, avec tout ce qui est nécessaire à une Place de Guerre, pour bien soutenir un Siege. Cette Action se fit à la vûe des Ennemis, dont l Armée ne parut point, quoi qu'elle fût proche de celle du Roi. Ce fut une chose honorable au Ministre, d'avoir en si peu de tems rétabli la réputation des Armes du Roi, & remis ses Troupes en état d'emporter des Victoires sur ceux qui paroissoient les Maitres de la Campagne. En suite de cette Expédition, il ramena le Roi à la Reine sa Mere, qui l'attendoit avec impatience. Il arriva le sixieme Octobre, & toute la Cour étant rejointe ensemble à Compiegne, elle en partit deux jours après pour aller à Paris, où l'Autorité du Roi se rétablissoit toujours de plus en plus, & où les personnes les plus gatées étoient contraintes d'avoüer, du moins, que le Ministre étoit heureux.

Le Cardinal à son retour à Paris fit

fit donner un Arrêt du Conseil d'E- 1656.
tat, qui caſſoit ceux du Parlement contre ledit Conſeil; & par là il fit voir à cette Compagnie, qu'il étoit tems qu'elle s'humiliât ſous le joug de la Puiſſance légitime de ſon Roi. Il débrouilla mille embarras que l'abſence du Cardinal de Retz lui donnoit touchant le Gouvernement de l'Egliſe de Paris, qui pour la ſureté des Conſciences devoit être légitime, & ne le pouvoit être que ſous l'autorité de ſon Archevêque; mais il ſçut, malgré les Intrigues qui ſe faiſoient ſous ce prétexte, en trouver les moïens, tels qu'il les falloit pour ſatisfaire le Public, & contenter les bonnes Ames qui ne cherchoient que la Paix & leur Salut, & empêcher que le Cardinal de Retz ne pût troubler par l'Autorité Canonique, & le Repos de l'Etat.

Le Cardinal Mazarin, bientôt après ſon dernier retour, avoit fait venir en France deux de ſes Sœurs, Me. de Martinozzi, & Me. de Mancini, toutes deux vertueuſes Femmes. La prémiere ſe vit Mere de deux Princeſſes, de Me. la Princeſſe

1656. de Conti, & de Me. de Modene. L'autre, Me. de Mancini, étoit Mere de Me. de Mercœur, de Mlle. de Mancini que le Roi aimoit alors, & de trois de ses Sœurs, qui étoient arrivées en France avec elle en 1653, avec un Fils qui lui étoit resté. Me. de Martinozzi, après le Mariage de la Princesse de Conti, & de Me. de Modene, étoit retournée en Italie; & Me. de Mancini étoit restée en France auprès de la Reine, estimée de toute la Cour par sa donceur & sa vertu, vivant d'une vie retirée & qui ne se mêloit d'aucunes Affaires, que de gouverner sagement sa Famille. Cette Dame mourut encore jeune, sur la fin de l'annee *, au grand regret du Cardinal Mazarin son Frere. Il l'assista à la mort, & il parut en cette occasion qu'il étoit touché de piété à l'égard de Dieu, & d'une grande tendresse pour sa Sœur. En mourant elle lui recommanda son Fils & ses Filles, & lui dit sur tout qu'elle le prioit de mettre en Religion sa troisieme Fille, qui s'apelloit Marie, parce que celle-là lui avoit toûjours paru d'un mauvais naturel, & que

* Le 19 Décembre.

feu

feu son Mari, qui avoit été un grand 1656.
Astrologue, lu avoit dit qu'elle seroit cause de beaucoup de maux.

Son Mari lui avoit aussi prédit qu'elle mouroit sur la fin de sa 42 année: il avoit prédit la mort de son Fils tué à la journée de St. Denis; & il avoit prédit sa propre mort au tems même qu'elle étoit arrivée: si bien que Me. de Mancini, voiant qu'il avoit été véritable en tout ce qu'il avoit dit des autres, avoit appréhendé l'effet de la Prédiction qui la regardoit; &, pendant toute cette année elle avoit souvent dit quelle ne vivroit plus guère. Trois jours devant que de tomber malade, elle dit à ses Femmes, qu'elle commençoit à se réjoüir, & à espérer qu'elle ne mourroit pas, puis qu'elle n'avoit plus guere de jours à passer avant la fin du tems qui la menaçoit, & qu'elle se portoit bien; mais enfin, elle tomba malade, & ne le fut qu'onze jours. Aussitôt qu'elle fut morte, le Cardinal son Frere dit qu'il falloit faire comme David, qui pria & pleura pendant la maladie de son Fils, & qui joua de la Harpe après sa mort, loüant Dieu

1656. des Arrêts de sa Providence. Il parut ensuite aussi tranquille, que s'il n'eut point eu d'affliction, & travailla tout le jour à faire ses Dépêches.

Au commencement de l'Année 1657, l'Evêque de Montauban fit l'Oraison funebre de Me. de Mancini, dans l'Eglise des Augustins, où le Clergé de France qui étoit lors assemblé fit faire à sa mémoire un Service solemnel, & les Loüanges qui se donnérent au Nom Mazarin, & Mancini, y furent excessives. Me. de Mercœur, Fille ainée de Me. de Mancini, fut sensiblement touchée de sa mort. Cette Princesse étoit grosse, quand elle la perdit: peu après, étant accouchée fort heureusement, elle mourut elle même, sans avoir donné le loisir à ceux qui prenoient intérêt à sa vie d'apréhender sa mort. Elle étoit en couche de quelques jours seulement, lors que tout d'un coup elle tomba paralitique de la moitié du corps, & perdit la parole. Le Cardinal, son Oncle, dans ce moment n'en fut point inquiété, parce que les Médecins le vinrent trouver, qui l'assûrérent que

ce-

ce ne feroit rien. Cela fut caufe qu'il 1657.
ne laiffa pas d'aller à un Ballet que le Roi danfoit ce même jour; mais, comme il en fortoit, on lui vint dire que Me. de Mercœur fe trouvoit beaucoup plus mal. Il y courut auffitôt, en fe jettant dans le prémier Caroffe qu'il rencontra. En arrivant à l'Hotel de Vendome, il trouva qu'elle fe mouroit; & que ne pouvant parler elle ne pût lui faire qu'un fouris. Comme elle ne fouffroit pas, & qu'elle avoit encore de la connoiffance, la mort ne fit point en elle les changemens effroiables qu'elle caufe en tous les autres. Un beau vermillon que la fievre lui donnoit avoit augmenté fa beauté naturelle. Elle étoit jeune, & avoit de l'embonpoint: le feul deffaut, qui étoit en elle, étoit que fans avoir la taille gatée, elle ne l'avoit pas affez belle, en ce quelle étoit un peu entaffée; mais, ce deffaut ne fe voiant point dans le lit, j'ai ouï dire à ceux qui la virent en cet état, qu'elle leur avoit paru la plus belle perfonne du monde, & fa beauté augmenta leur regret. Le Cardinal en fut fi touché, qu'il ne pût fe re-

1657. retenir d'en donner des marques très fortes. Il fit des cris qui parurent procéder d'une douleur sensible. La perte de sa Sœur lui étoit toute récente, & cette derniere venant attaquer son cœur par une double affliction, il en fut accablé & entiérement abatu. Le monde injuste, qui refuse toujours sous de faux prétextes de donner son approbation aux meilleures choses, voulut que son chagrin procédât de quelques Prophéties qu'on avoit faites contre lui. Beaucoup s'imaginérent que Me. de Mancini en mourant lui avoit annoncé des Arrêts funestes contre sa propre vie, comme prononcés par la bouche de son Mari, à qui on fit dire tout ce que l'on voulut.

Cette belle mourante Me. de Mercœur, n'aiant été malade qu'un jour & une nuit, mourut le huitieme Fevrier, sensiblement regrettée de ses Proches, & de toute la Cour; car la vertu & la beauté attirent la bonne volonté des hommes. Cette mort si prompte & si surprenante, qui paroissoit triompher d'une jeune Princesse, saine, belle, & Niece d'un Favori si puissant, à qui toute la France étoit sou-

Le 8 Fevrier.

soumise, étonna les plus endurcis, fit 1657.
faire des Réfléxions aux plus enjoüez;
& fut à tous un grand exemple de
Vanité qui se trouve dans les Grandeurs, & dans les fausses joies de
Terre.

Sur la fin du même mois, Mademoiselle de Mancini, Sœur de Me. de Mercœur, & qui jusques alors avoit eu l'honneur d'occuper le cœur du Roi, quittant enfin ces flateuses apparences qui ne la contentoient pas tout-à-fait, épousa le Prince Eugene, Fils du Prince Thomas. Elle avoit apperçu que l'Amitié du Roi n'étoit qu'un amusement, & même elle n'etoit pas satisfaite de voir que le Cardinal Mazarin son Oncle, n'aiant point d'égard à sa Fortune, négligeoit de la marier, & se servoit d'elle seulement pour conserver son crédit auprès du Roi, & le renfermer dans sa Famille. Elle n'avoit pas beaucoup de complaisance pour le Prince dont elle sentoit que l'Amitié diminuoit tous les jours envers elle, & craignoit & que les petits chagrins & les dégouts qui naissent des réfléxions, ne la fissent bientôt entiérement finir. Ce fut donc avec beaucoup de raison, qu'elle

1657. qu'elle souhaita de pouvoir proffiter plus solidement de sa faveur, par le grand & glorieux établissement qu'elle trouva en la personne du Prince Eugene, qui étant de la Maison de Savoie, par son Pere, Petit-Fils de Charles Quint par sa Grand-Mere, & du Sang de France par la Princesse de Carignan sa Mere, il étoit difficile qu'elle pût trouver un Mari plus considérable, n'y d'une plus grande Naissance. Son bonheur fut grand en toutes façons; elle rencontra en ce Prince un assez honnête homme, & sur tout un bon Mari: si bien qu'elle eut sujet de s'estimer heureuse. Mad^e. la Princesse de Carignan étoit Fille du Comte de Soissons, & son Frere le dernier Comte de Soissons l'avoit laissée héritiere en partie de cet illustre Maison, qui étoit une Branche de celle de Bourbon. Le Prince Eugene son Fils, prit le Nom de Comte de Soissons, & nous l'avons vû sous ce Nom participer en quelque façon a la faveur du Ministre, dont il avoit épousé la Niece, & assez aimé dans la Cour. Le Roi la vit marier sans douleur ni chagrin. Par cette indifférence on connut

vi-

visiblement que sa passion avoit été médiocre, & que les François; du moins quelques uns, avoient eu des inquiétudes bien mal fondées. La Reine aussi avoit toujours dit, à ceux qui lui en vouloient faire craindre l'évenement, qu'il étoit ridicule d'imaginer seulement que le Roi fût capable de cette foiblesse, & avoit répondu fortement de la netteté des intentions de son Ministre. Elle disoit qu'il n'y avoit rien à craindre de son Ambition, & que l'Amitié que le Roi avoit pour Mlle. de Mancini étoit honnête, & sans soupçon qu'elle pût dégénérer en rien de mauvais. Un jour que ce Mariage étoit résolu, la Reine voiant le Cardinal Mazarin & la Princesse de Carignan parler ensemble de cette Alliance, me dit en se tournant vers moi & me les montrant, *Ne vous l'avois-je pas bien dit, qu'il n'y avoit rien à craindre de cet Attachement?* 1657.

Le Cardinal, après le Mariage de Madame la Comtesse de Soissons, malgré les Prieres de sa Sœur mourante, mit sur le Théatre de la Cour; la troisieme des Sœurs Mancini, qu'il retira des Filles de Sainte Marie, où elle

1657. avoit été quelque tems. Il voulut donner en elle, & en sa Sœur Hortense, qui étoit parfaitement belle, une Compagnie au Roi, qui pût lui être agréable. La plus âgée, nommée Marie, Cadette de la Comtesse de Soissons, étoit laide. Elle pouvoit espérer d'être de belle taille, parce qu'elle étoit grande pour son âge, & bien droite; mais elle étoit si maigre, & ses bras & son col paroissoient si longs & si décharnez, qu'il étoit impossible de la pouvoir loüer sur cet article. Elle étoit brune & jaune: ses yeux, qui étoient grands & noirs, n'aiant point encore de feu, paroissoient rudes, sa bouche étoit grande & plate; & hormis les dents qu'elle avoit très belles, on la pouvoit dire alors toute laide. Sa qualité d'ainée fit néanmoins que le Roi préféra de s'amuser à elle, plûtôt qu'à sa Sœur Hortense, par ce que celle-là étoit encor enfant, & que les personnes de l'âge où étoit le Roi alors haïssent naturellement les petites Filles, à cause qu'elles ont quelque raport à cet état dont ils ne font que de sortir, & qui leur paroit méprisable. Cette préférence fut pour quelque tems si médiocre,

diocre, qu'elle ne pouvoit pas être 1657. comptée pour quelque chose. Il ne voioit plus si souvent Me. la Comtesse de Soissons, & il ne paroissoit pas que cela lui fit aucune peine: au contraire, ce nouvel Amusement le délivroit des picoteries continuelles d'une personne qu'il avoit aimée. Le Roi étoit dans cet état d'indifférence, lors que tout d'un coup il parut amoureux d'une jeune Fille que la Reine avoit prise depuis peu, nommée de la Motte d'Argencour. Elle n'avoit ni une éclatante beauté, n'y un esprit fort extraordinaire: mais, toute sa personne étoit aimable. Sa peau n'étoit ni fort delicate, ni fort blanche; mais yeux bleus, & ses cheveux blonds avec la noirceur de ses sourcis, & le brun de son teint, faisoient un mêlange de douceur & de vivacité si agréable, qu'il étoit difficile de se deffendre de ses charmes. Comme à considerer les traits de son visage on pouvoit dire qu'ils étoient parfaits, qu'elle avoit un très bon air, & une fort belle taille; qu'elle avoit une maniere de parler qui plaisoit, & quelle dansoit admirablement bien, si tôt qu'elle fut admise à un petit jeu où

1657. le Roi se divertissoit quelques fois les soirs, il sentit une si violente passion pour elle, que le Ministre en fut inquiet. Il ne voulut pas montrer ses sentimens au Roi, mais entra dans ceux de la Reine, à qui cette Inclination donna une extrême peur, qu'elle ne le portât à offenser Dieu. Elle s'y opposa fortement, & le gronda fort un soir qu'il demeura trop long tems à causer avec cette Fille. Le Roi reçut avec bonté & respect la réprimande de la Reine; mais, il lui dit tout bas qu'il la supplioit de ne lui pas montrer ce chagrin devant tout le monde, parce qu'elle faisoit voir par là au Public qu'elle desaprouvoit ses actions. Le Cardinal, au contraire, disoit au Roi, pour s'insinuer dans ses bonnes graces, que la Reine sa Mere avoit trop de rigueur, qu'elle étoit scrupuleuse, & qu'il faisoit bien de se divertir & de s'amuser. A la fin, il fallut qu'il montrât aussi bien que la Reine ses sentimens; car cette passion prenant chaque jour de grandes forces devint en peu de tems extrême. Le Roi un jour parla à Mlle. de la Motte comme un homme amoureux qui n'étoit plus

sage;

ſage: il lui offrit même ſi elle vouloit 1657.
l'aimer, qu'il réſiſteroit à la Reine ſa Mere & au Cardinal; mais, elle n'aiant point voulu, ou n'aiant oſé entrer dans ces Propoſitions qu'elle voioit choquer directement la Vertu dont les maximes ne s'effaçent d'un cœur qui a de l'honnêteté, refuta tout ce qui pouvoit être contre ſon devoir. La Reine, qui étoit très chérement aimée du Roi ſon Fils, ſçut par lui même l'état de ſon ame; car la douceur & l'amour d'une ſi bonne Mere l'obligea à une telle confiance envers elle, qu'il ne put pas d'abord lui cacher les ſentimens; &, quoi qu'elle fut ſa Partie elle ne laiſſa pas d'être ſa Confidente. Cette Princeſſe ne manqua pas de lui faire voir le danger où il étoit d'offenſer Dieu: elle lui fit remarquer, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, combien en peu de tems il s'étoit dévoié des ſentiers de l'Innocence & de la Vertu: &, le Roi touché d'un véritable ſentiment de Chrétien, ſans que la timidité y eût part, dit lui même à la Reine, qu'il ſe ſentoit fort différend de ce qu'il avoit accoutumé d'être & qu'il croioit être obligé en con-

1657. conscience de s'éloigner des occasions du Crime. Cette résolution ne se forma pas en lui sans peine: il gémit, il soupira; mais enfin il vainquit. Il se confessa, & pria lui-même la Reine, que ce pût être dans son Oratoire, afin que personne ne le sçût: puis il alla faire un petit Voiage à Vincennes, où il remporta sur ses propres desirs une Victoire plus grande & plus loüable, que celle dont les plus vaillans se glorifient. Je ne doute point que ce Sacrifice n'atire sur le reste de sa Vie la bénédiction divine, & que dans les mêmes occasions où sa Vertu peut être affoiblie par la perte de l'innocence, il ne recoive une force intérieure dont la Source se trouvera dans cette premiere grace.

Le Roi, après avoir triomphé de lui même, revint à Paris, en résolution de ne plus parler à cette Fille. Il le fit; mais, il arriva deux jours après qu'étant au Bal, Mlle. de la Motte alla prendre le Roi pour danser. En ce même moment, n'étant pas encore tout-à-fait fortifié, on remarqua qu'il devint pale, & ensuite fort rouge; & la Fille conta depuis à ses Amies, que la

main du Roi lui trembla tout le tems 1657.
qu'il tint la sienne. Le Cardinal, pour le secourir, lui dit que Madlle. de la Motte avoit abusé de ses secrets, qu'elle avoit conté tout ce qu'il lui avoit dit à ses Amies, & peut être à quelqu'un de ses Amans, & que par-là il lui sembloit qu'elle étoit indigne de ses bonnes graces. Il est vrai que la Mere de Mlle. de la Motte, pour faire sa Cour, avoit fait dire au Cardinal ce que le Roi avoit dit à sa Fille, croiant par cette soumission pouvoir obtenir du Ministre, qu'il consentiroit que le Roi demeurât son Amant & fit sa Fortune. Mlle. de la Motte, à ce quelle m'a depuis dit elle même, n'eut nulle part à cette Harangue; mais, le Ministre, qui ne vouloit point de Compagnon, ni de Compagne, fit servir cette fausse confidence à ses desseins, qui lui réüssirent, parce que la Vertu de la Reine, & la véritable Piété du Roi, furent les seconds pour le faire vaincre en ce Combat. Dans le même tems, la Femme de l'Amant qui avoit prevenu son cœur, aiant conçu une jalousie furieuse de son Mari, fit entrer sa Mere dans ses Sentimens,
pria

1657. pria la Reine d'éloigner Mlle. de la Motte de la Cour, & de l'envoier dans le Couvent des Filles de Sainte-Marie de Chaliot, où, quoi qu'elle ne fût pas retirée par son choix, détrompée de la vanité de la Cour & de la Passion qu'elle avoit eue pour cet Amant qu'elle trouva n'avoir pas fait ce qu'il devoit en cette occasion, elle est demeurée volontairement, & s'est fait une vie fort tranquille & fort heureuse.

Alors mourut Pompone de Bellievre, Prémier Président au Parlement de Paris, illustre par le Poste qu'il tenoit, par sa réputation, par ses Amis, & par une habille modération, accompagnée de fermeté, dont il usoit avec beaucoup d'art & de finesse. Il étoit, comme je l'ai déjà dit, craint à la Cour, & considéré dans sa Compagnie. Il agissoit si sagement dans la conduite des Affaires générales, qu'il donnoit des chagrins au Ministre, sans lui donner aucun juste sujet de se plaindre de lui. A l'égard de ceux dont il étoit le Chef, il donnoit de la force au foible, & sçavoit corriger l'emportement des esprits violens. Il étoit éloquent. Il aimoit les plaisirs: sa

Mai-

Maison étoit un Lieu rempli de tou- 1657.
tes sortes de delices pour les voluptueux ; la magnificence, la bonne chere, & la musique, y pouvoient accompagner gaiement les serieux raisonnemens de la Politique : & toutes ces choses plaisoient à ceux qui avec les divertissemens, y cherchoient de l'appui & du secours. Ces mêmes qualitez, selon les regles de la vertu, lui pouvoient avec justice attirer beaucoup de blâme; car, la veritable occupation d'un bon Juge est de rendre la Justice à ceux qui la demandent. Celui-là, étant rempli de la Gloire & du Faste du Monde, n'étoit point laborieux: il n'étoit pas même estimé sçavant, & sa vie avoit quelque chose de scandaleux. On voioit d'ordinaire chez lui une Mere & une Fille, qui paroissoient les Maitresses de la Maison, ou plûtôt de celui qui en étoit le Maitre; si bien qu'on peut dire de lui, qu'il a été peut-être plus loué qu'il ne le méritoit en effet, mais qu'enfin il étoit, selon les fausses Maximes des Mondains, un honnête homme. Par ces mêmes raisons, sa mort fut agréable à celui qui le craignoit

trop,

1657. trop, pour le pouvoir regretter.

Tous les Evénemens de la Cour étoient alors à la gloire du Ministre. Le Duc d'Orléans, pour l'augmenter, fût par son moien remis aux bonnes graces du Roi & de la Reine. Il vint à Paris, où il fut reçu du Roi avec bonté: il fut visité des Courtisans sans empressement, & des Compagnies Souveraines par devoir; mais, comme il avoit eu sur elles un crédit fort grand, mais fort inutile, sa présence ne fut nullement célébrée. Il montra, par la maniere dont il traita le Ministre, qui lui fut rendre ses respects au Luxembourg, qu'il reconnoissoit sa puissance, & la force de sa destinée; où, pour mieux dire, celle du souverain Auteur, dont les justes Arrêts élevent & abaissent qui il lui plait. Ce Prince, dans sa Retraitte à Blois, s'étoit pieusement soumis aux volontés divines: il étoit devenu dévot, sa vie étoit exemplaire, il avoit ses heures de retraitte & de prieres, il ne joüoit plus, & jamais Prince n'a plus gouté le repos que lui. Sa pieté seroit entierement estimable, si sa paresse n'avoit point eu quelque petite part

part à sa vertu, & si son tempéram- 1656.
ment ennemi de l'embarras & des grands desseins, n'avoit pas été comme le sauvageon sur lequel Dieu avoit enté son Amour & sa Grace. L'Intrigue & l'Ambition de ceux qui avoient été ses Favoris, l'avoient souvent embarqué dans la Révolte & dans les Conspirations, qui s'étoient faites du tems du feu Roi son Frere contre le Ministre de ce tems-là. Les malheurs de la Reine Marie de Medicis sa Mere, & les mauvais Conseils qu'on lui avoit donnez y avoient eu plus de part que son inclination naturelle; car, on peut dire que personne n'a plus aimé le Repos que lui, & que personne n'en a eu si peu, n'aiant proprement joüi de cette Paix intérieure qui la donne, que dans ses dernieres années, qui sont celles de sa retraitte, où il a rencontré son Salut & son Bonheur. Il sembla qu'il n'étoit venu à Paris, que pour voir cet homme qu'il avoit voulu chasser du Roiaume, & pour lui avoir l'obligation de son raccommodement avec le Roi & la Reine; car, il s'en retourna peu après dans sa Solitude,

1657. qui lui étoit devenue plus chere que la grosse Cour qu'il avoit eue au Luxembourg.

Ce grand Prince, Oncle du Roi, qu'on avoit vu dans ses premieres années héritier présomptif de la Couronne, & qui en avoit été déclaré Lieutenant Général dans les dernieres, aiant reconnu l'Autorité Souveraine du Ministre, les autres Princes, le Parlement, & enfin toute la France, n'eut plus de honte de s'y soumettre. Ce fut alors qu'on peut dire qu'il triompha de tous ses Ennemis; & il eut été le plus glorieux homme du Monde, s'il se fût contenté d'abbattre ceux qui lui avoient résisté, & de jouir paisiblement de l'excès de grandeur où la Fortune l'avoit porté, sans vouloir détruire la Puissance légitime de celle qui l'avoit soutenu si hautement, comme il fit aussi tôt qu'il se vit rétabli dans sa prémiere Place. Car, il reünit tout d'un coup en sa personne l'Autorité de la Mere & du Fils, & se rendit le Tiran de leurs volontez plûtôt que le Maitre. Il devint la seule Idole des Courtisans, il ne voulut plus que per onne s'adres-

dressât à d'autres qu'à lui, pour de- 1655.
mander des graces, & s'appliqua avec soin à éloigner d'auprès du Roi tous ceux qui avoient été mis par la Reine sa Mere. La Porte, à qui elle avoit fait donner une Charge de prémier Valet de Chambre du Roi, pour le récompenser de sa fidélité à son Service, & des persécutions qu'il avoit souffertes pour elle du tems du Cardinal de Richelieu, fut obligé de s'en défaire: il me dit, qu'il croioit que mon Frere ne seroit pas long tems sans se sentir du malheur de la destinée de toutes les Créatures de la Reine; car, il me conta que le Cardinal, entrant un jour dans la Chambre du Roi qui étoit couché pour une légere indisposition, & voiant que mon Frere lui lisoit quelque chose auprès de son Lit peut-être étoit-ce le Roman de Scarron, pour le divertir, il avoit remarqué qu'il en avoit eu du chagrin, blamant cela, comme si c'eut été un grand Crime. La Reine lui avoit donné la Charge de Lecteur de la Chambre, & le Roi la lui faisoit exercer fort souvent, particuliérement dans les Voiages, & lors qu'il

le Cabinet des Bains, où on ne pouvoit entrer alors que par là, soit pour lui parler d'un dessein de Ballet, pour accorder sa Guitarre, ou lui lire quelque Bagatelle : de sorte qu'il demeura seul avec lui, tout le tems que le Conseil dura, ce qui lui arriva encor une fois ou deux, & quelques autres fois avec son Maître à dessiner, & d'autres de sa petite Cour, avant le Conseil, où il alloit & venoit de tems en tems. La Reine me témoigna alors, qu'elle étoit bien aise que le Roi s'accommodât si bien de mon Frere, aiant bonne opinion de sa Sagesse ; mais, comme il avoit eu cette Charge sans la participation du Cardinal qui ne m'aimoit pas, il ne manqua pas de représenter au Roi qu'il ne falloit pas qu'il se familiarisât avec personne jusqu'à ce point, & qu'il parût qu'il quittoit le Conseil pour s'amuser à des Bagatelles; & fit si bien, que tous mes Amis furent d'avis que mon Frere s'absentât pour quelque tems; & la Reine me le conseilla elle-même. C'est ce qui me fit résoudre d'écouter les propositions qu'on m'avoit faites de vendre cette Charge, qui ne lui avoit rien couté, 1657.

1657. mais qui lui donneroit plus de chagrin que de plaisir, & dont il ne tireroit aucun avantage, tant que le Cardinal qui étoit pour vivre long-tems gouverneroit.

Environ dans ce même tems, Madame de Senecei aiant envie d'avoir la Survivance de sa Charge de Dame d'Honneur pour la Comtesse de Flex sa Fille en parla à la Reine. Cette Princesse, qui n'étoit pas trop satisfaite du desir trop âpre que son Ministre faisoit paroitre depuis son retour d'être le seul qui pouvoit tout édifier & tout détruire, & qui étoit bien aise que cette Affaire réüssît, trouva qu'il étoit à propos qu'elles allassent le prier de lui en parler. La Mere & la Fille le firent. Il fut fort content de leur soumission: il en vint faire la demande à la Reine, & la chose fut bientôt conclue; mais, ce ne fut pas sans nous moquer ensemble de la folie & de la malice des hommes, qui par des voies obliques & corrompues s'écartent souvent du droit chemin, comme faisoit le Cardinal, qui ne devoit pas agir de cette maniere avec celle qui l'avoit choisi pour le mettre sur le pinacle, & qui l'y

l'y avoit maintenu par le passé, & étoit 1657.
fort résolue de l'y maintenir encor à l'avenir; n'y aiant aucune apparence ni aucune raison de changer un Ministre, quoi que défectueux, qui lui étoit redevable de toute sa grandeur, pour un autre qui le seroit peut être davantage, & qui croiroit ne devoir son bonheur qu'à son sçavoir faire, & au dégout qu'elle auroit eu de celui qu'elle abandonneroit. La Comtesse de Flex fut vue dans cette Place, non seulement avec l'Agrément de la Reine qui l'aimoit & estimoit, mais aussi avec l'aprobation générale, à cause de son mérite & de sa vertu. Mais, ces Particularitez, dont elle m'avoit fait part, font assez connoitre que ce Ministre étoit revenu à la Cour moins reconnoissant qu'il ne le devoit être envers une Bienfaitrice qu'il sçavoit bien n'être pas de l'humeur de Marie de Medicis.

Jusque-là, il n'avoit jamais vu d'Intrigues dans notre Cour, qui lui pussent donner aucune inquiétude : c'est pourquoi, s'il avoit envie de prendre des mesures pour se maintenir auprès du Roi son Fils, c'étoit plutôt avec la

1657. Reine sa Mere que contre elle. Cependant, il n'étoit pas toujours de son sentiment sur beaucoup de choses. Il sçavoit que le Roi avoit paru capable d'avoir inclination pour quelques gens: par exemple, il en avoit eu quelque tems pour Fouilloux, en suitte il en avoit eu une plus forte pour Mancini son Neveu; & pour lors, il sembloit avoir quelque penchant pour le Prince de Marsillac, Fils du Duc de la Rochefoucault, qui avoit des Amis; & auquel Vardes qui avoit beaucoup d'Esprit & étoit capable d'Intrigue, s'étoit lié. Le Comte de Soissons, le Comte de Guiche, Villequier, & l'Abbé Fouquet qui composoient une autre Cabale, voulant s'opposer à la faveur naissante du Prince de Marsillac, tâchoient de le pousser en toutes occasions. Le Cardinal Mazarin, soutenant ceux qui étoient attachés au Comte de Soissons son Neveu, & ne pouvant consentir que le Roi eut la liberté de bien traiter personne sans sa permission, le voulut obliger à témoigner plus d'indifférence au Prince de Marsillac. La Reine prit son parti, non seulement par la bonne opinion qu'elle avoit de lui, mais par

la

la crinte qu'elle avoit du Comte de 1657.
Guiche, agréable de sa personne, sçavant, plein d'esprit, mais qui étant fort persuadé de sa capacité affectoit de paroitre avoir moins de Religion qu'il n'en avoit peut être en effet; ce qui diminuoit l'estime que toutes ses bonnes qualitez lui faisoient mériter. Son plus grand attachement sembloit néanmoins être pour Monsieur, qui témoignoit l'aimer; mais, la Reine me fit l'honneur de me dire, qu'elle lui avoit conseillé comme son Amie, & commandé comme sa Mere, de le voir rarement, & de ne lui pas donner trop de marque de bonne volonté & de préférence. Langlade eut ordre en ce tems-là de se deffaire de sa Charge de Secretaire du Cabinet; & Carnavalet, qui avoit été Page de la Reine, & auquel elle avoit fait avoir une Charge de Lieutenant des Gardes du Corps, apres avoir été quelque tems à la Bastille, fut obligé de s'en aller dans son Païs, d'ou il revint quelque tems après la mort du Cardinal.

Madame de Mombazon étoit aussi revenue à Paris depuis quelques tems, mais avec des sentimens fort differens

 de

1657. de ceux qui obligeoient Mr. le Duc d'Orleans d'en partir. Elle étoit encor belle, & aussi enchantée de la Vanité que si elle n'avoit eu que vingtcinq ans. Elle n'avoit point encore eu la permission de revoir la Reine ; mais, sous quelque prétexte, elle avoit eu celle de son retour à Paris. Elle y trouva les mêmes charmes ; car, elle y revint avec les mêmes desirs de plaire, & ceux qui la virent m'assûrérent que le deuil qu'elle portoit alors comme Veuve & qu'elle accompagnoit de tous les agrémens que l'amour propre lui pouvoit suggérer ; la rendoit si belle, qu'en elle on pouvoit dire que l'ordre de la nature se trouvoit changé, puisque beaucoup d'années & de beautè se pouvoit rencontrer ensemble. Dans cet état, la mort qui ne respecte personne la vint surprendre, & une maladie qui ne parut qu'un Rhume l'ôta du monde en peu de tems. Elle fut peu regrettée de la Reine ; car souvent elle avoit abandonné ses intérêts, pour suivre ses caprices. Le Ministre vit sa mort avec les sentimens qu'on a pour ses Ennemis. Ses anciens Amants la regardérent avec mépris, & ceux qui l'aimoient encor n'en

n'en furent pas touchés, parceque 1657.
chacun, jaloux de son Rival, laissa les larmes & la douleur en partage au Duc de Beaufort, qui en étoit alors le mieux aimé. Les femmes sérieuses, & qui avoient fait profession de vertu & de piété, y trouvérent qu'elles avoient de grandes graces à rendre à Dieu, de leur avoir fait hair la Vanité: & les Coquettes eurent sujet de craindre la même destinée, c'est à-dire une fin de la Vie sans fruits & sans avoir rien profité, à l'égard de l'Eternité. Cette illustre Mondaine n'eut que trois heures à se préparer à ce grand voiage: il parut néanmoins, qu'elle les emploia bien. Elle se confessa, & reçut tous les Sacremens avec beaucoup de marques de pieté & de repentir de n'avoir pas suivi des Maximes plus solides & plus Chrétiennes; disant à sa Fille l'Abesse de Caen, qui alors se trouva là auprès d'elle, qu'elle étoit fâchée de n'avoir pas été toujours comme elle dans un Cloître, & que sentant approcher l'heure de son Jugement, elle avoit de l'horreur de sa vie passée. Ce regret peut faire espérer que la grace aura réparé toutes les foiblesses de sa

1657. vie; mais enfin, que reste-t-il de cette beauté qui avoit reçu tant de louanges, & que les hommes avoient idolatrée, qu'un juste mépris de son néant? Ne peut-on pas dire de cette Dame, ce que le Prophete remarque dans ses Pseaumes, parlant des Hommes qui ont suivi la volupté, *J'ai vû le Pecheur élevé comme le Cedre du Liban; mais je suis repassé, & il n'y étoit plus je l'ai cherché, & ne l'ai point trouvé?*

Je ne puis m'empêcher de parler ici de Cromwel, qui gouvernoit alors en Angleterre avec une Puissance tout-à-fait absolue, & tout-à-fait injuste. Le Roi avoit été obligé de faire un Traité solemnel avec lui, pour empêcher que le Roi d'Espagne ne le prevînt, & n'en fit un qui fût dommageable à l'Etat. Le Roi & la Reine, à leur extrême regret, avoient reçu un Ambassadeur de sa part, & il avoit été traité comme ceux des Têtes Couronnées. Le Roi d'Angleterre, & le Duc d'York son Frere, furent obligés de sortir de France, pour aller chercher un Azile en Flandre. La Reine leur Mere, qui étoit demeurée à la Cour, en fut sensiblement affligée, & plus

plus encor quand au bout de quelque 1657.
tems elle vit cet Usurpateur par sa capacité & ses intrigues forcer le Parlement & le Roiaume d'Angleterre à lui offrir la Couronne. Il parut qu'il avoit refusé le Titre de Roi pour se contenter de celui de Protecteur de la République, quoique dans le vrai, à ce que me dit cette Reine malheureuse, ce fût par ce que l'Armée ne lui fut pas favorable. Il fit dresser par le Parlement dix-neuf Articles, contenant le Pouvoir que les Rois d'Angleterre avoient accoûtumé d'avoir sur leurs Peuples, & qui renfermoient toutes les Prérogatives dont ils jouïssoient. Il alla au Parlement sur la fin de Juin, selon le compte d'Angleterre, il se vêtit du Manteau Royal, prit le Sceptre & l'Epée pour marquer la Puissance qu'il prenoit sur la Justice & sur la Guerre. Les trois plus grands Seigneurs d'Angleterre en cette Cérémonie servirent à tenir devant lui les trois Epées qui signifient les trois Roiaumes dont il prenoit possession; mais, il ne mit point de Couronne sur sa tête, pour marquer qu'il ne prenoit point le Nom de Roi, dont elle est la plus visible

1657. marque. Après ce grand & terrible coup, qui étoit si funeste à toute la Famille Roiale de Stuart, la Reine d'Angleterre, pour tirer avantage de ses propres malheurs, pria le Cardinal Mazarin d'écrire de la part du Roi à Cromwel, qu'on appeloit Milord Protecteur, pour lui demander la jouïssance de son Bien & de son Douaire; car, quoi qu'elle fût assez bien paiée de ce que le Roi lui donnoit, elle regardoit toujours cet état comme une dépendance facheuse, dont elle auroit bien voulu se pouvoir tirer. Le Cardinal le fit, non seulement pour lui complaire, mais beaucoup plus pour soulager les Coffres du Roi de cette depense; car, sa grande économie faisoit qu'il étoit toujours faché d'en voir sortir de l'argent, pour d'autres que pour lui. Au bout de quelque tems, le Cardinal venant voir la Reine d'Angleterre, lui apporta la réponse de Cromwel, & lui dit que ce Lord Protecteur lui avoit mandé insolemment qu'il ne lui donneroit point ce qu'elle demandoit, parce qu'elle n'avoit jamais été reconnue pour Reine en Angleterre. Cette inique & monstrueuse hardiesse donna

d'a

d'abord une extrême douleur à cette 16 7.
Reine; mais, auſſi-tôt après, elle ſe remit, & dit au Miniſtre, que ce n'étoit point à elle à ſe ſçandaliſer de cet outrage, mais bien au Roi, qui ne devoit pas ſouffrir qu'une Fille de France fût traittée de Concubine; qu'elle étoit ſatisfaitte du feu Roi ſon Seigneur, & de toute l'Angleterre; & que les Affronts qu'elle recevoit alors étoient plus honteux à la France, qu'à elle. Après ce diſcours, elle, & le Cardinal Mazarin, parlérent de la Paix générale; &, comme elle en eſpéroit de grands avantages pour le Roi ſon Fils, en quoi véritablement elle ne ſe trompa pas, elle l'exhorta fortement à la faire. Déjà il avoit envoïé en Eſpagne, de Lionne ſa Créature, afin d'en faire le prémier Plan avec Don Loüis de Haro Miniſtre d'Eſpagne; mais, il lui dit que cette Négociation n'avoit point encore eu le favorable ſuccès qu'elle témoignoit deſirer. Il l'aſſûra qu'il y travailloit tout de bon: puis il lui demanda ce qu'elle croïoit; &, comme à ce qu'elle me fit l'honneur de me conter le même jour, elle fut quelque

1657 tems ſans lui répondre, le Cardinal devinant ſa penſée lui dit, *Je voi bien, Madame, que vous n'ajoutez pas de foi à mes paroles; mais, je vous ſuplie de croire que je vous dis vrai & que e la ſouhaite paſſionnément.* La Reine d'Angleterre, qui avoit de l'agrément dans l'eſprit, lui avoüa de bonne foi qu'elle en doutoit, & le preſſa fort inſtament de faire qu'elle en pût-être perſuadee. Il le lui promit, & ce Miniſtre peu de tems après lui tint ſa parole.

Dans cette Campagne, le Maréchal de Turenne, qui commandoit l'Armée du Roi, voulut aſſiéger Cambrai. Le Prince de Condé, qui étoit à Valenciennes, averti de cette Entrepriſe la nuit ſuivante, ſe jetta dedans en perſonne, par le quartier où étoit le Maréchal de Clérambaut, qui fit toute la réſiſtance poſſible.

Le Maréchal de la Ferté, avec d'autres Troupes, aſſiégea Mont-medi & y ſervit utilement le Roi. Le Duc de Navailles, qui commandoit ſous lui y témoigna autant de conduite, que de valeur. Le Roi y alla, & les Ennemis le ſachant furent

deux

deux heures sans tirer. L'inclination, 1657.
qu'il avoit à la Guerre, lui faisoit faire ces courses avec plaisir; & s'il n'eut point été retenu par le Cardinal, qui le servoit de la raison & de la nécessité de sa conservation, pour l'en empêcher, il y auroit demeuré plus long tems.

Mademoiselle revint alors à la Cour. Ce fut le Comte de Bethune, qui négocia son Raccommodement avec le Ministre. Ce n'étoit pas un petit Ouvrage: car, malgré la facilité qu'il avoit à oublier les injures, celles qu'il avoit reçues de Mademoiselle étoient gravées bien avant dans son cœur: mais, agissant à son ordinaire, il ne laissa pas de lui pardonner, étant alors en état de n'en plus rien craindre. D'un autre côté, le long Exil que cette Princesse avoit souffert avoit un peu diminué sa fierté, & la desabusant enfin de la vaine espérance qu'elle avoit eue d'obliger le Roi à l'épouser, lui faisoit voir qu'elle ne pouvoit penser à aucun Etablissement, soit dedans soit dehors le Roiaume, que par le conseil ou l'entremise du Cardinal; & qu'ainsi il falloit malgré qu'elle en eût se résoudre

1657. à se soumettre à ses Volontez. Le Comte de Bethune étoit un homme d'honneur, dont la capacité étoit médiocre, qui étoit curieux de Pieces Antiques, de Livres, & de Tableaux. Il avoit assez l'estime générale, & le Ministre le considéroit comme un Ennemi, qu'il avoit forcé à l'aimer par ses bien-faits. Il reçut plus volontiers par lui, qu'il n'auroit fait par d'autres, les assûrances que Mademoiselle voulut lui donner de ses bonnes intentions, & du desir qu'elle avoit de ne jamais déplaire au Roi, ni à la Reine, par aucune de ses actions. Elle vint donc à St. Cloud attendre le retour de la Cour; & touttes les personnes de quelque qualité qui étoient à Paris allérent lui témoigner la joie qu'ils avoient de son retour. Elle étoit fort aimée, & méritoit de l'être, non seulement parce qu'elle avoit de belles qualitez, mais de plus par une maniere obligeante & pleine d'honnêteté, qui jusques alors lui avoit aquis l'estime des honnêtes gens.

Mont-medi résista long-tems aux Armes du Roi, parce que celui qui commandoit dans cette Place étoit un Es-

pagnol

pagnol naturel, jeune & brave, qui 1651. sortoit de Page de la Cour du Roi d'Espagne. Il se deffendit si bien, que le Siege dura jusques au sixieme d'Aout. Il avoit été commencé le douzieme de Juin; mais, ce Gouverneur aiant été tué, la Ville se rendit deux jours après, & la fermeté du Gouverneur fut louée tant des François, que de ceux de sa Nation.

La Cour revint à Paris, après avoir été à Metz assez long tems. Le Roi, pendant le séjour de la Reine en ce lieu, avoit été faire une petite course à Nanci. Le Cardinal, qui l'accompagna sur les fins de cette campagne, se sentit de la gravelle, & quand il arriva à Paris, il n'étoit pas en bon état. La diminution de sa santé fit reveiller les Caballes; & ceux, qui pouvoient pretendre au Ministere, furent soupçonnez d'en voir l'affoiblissement avec beaucoup de joie. Mademoiselle à ce retour fut bien reçue de la Reine, & toutes les choses passées parurent effacées à son égard.

Environ ce tems là, la Reine de Suede, sans être souhaitée, & quasi

mal-

1657. malgré le Roi, vint faire un second Voiage en France, qui ne lui réüssit pas si bien que le prémier. Elle fut contrainte par l'ordre qu'elle en reçut de s'arrêter à Fontainebleau, où elle s'ennuïa beaucoup; car, peu de personnes la furent visiter, & son Voiage sans précaution, & sans sureté d'être bien reçue eut la destinée des actions imprudentes, qui d'ordinaire apportent du chagrin. Cette Princesse ne se contenta pas de montrer qu'elle se laissoit aller à toutes ses fantaisies sans trop de réflexion, elle fit voir encore qu'elle avoit beaucoup de cruauté, & qu'ainsi ses vices & ses deffauts égaloient du moins ses vertus. Elle fit massacrer à ses yeux, & dans Fontainebleau, un Homme qui lui avoit déplu, & voici quelle fut sa conduite pour cette belle Action. Elle envoia querir le Pere Mathurin de la Chapelle, elle lui donna à serrer un Paquet de Lettres: puis aiant donné ses ordres, elle fit appeller un nomme Monaldesqui Gentilhomme, qui étoit à elle; &, l'aiant mené dans la Gallerie des Cerfs proche de

ſa Chambre, elle lui dit qu'il l'avoit 1657.
trahie, & qu'il falloit qu'il en fût
puni. Sur ce qu'il nia la choſe, le
Pere Mathurin qu'elle avoit envoié
querir, entra &, lui aiant demandé
ſes Lettres, elle les montra à cet Homme,
dont il demeura ſurpris. Alors,
il ſe jetta à ſes piés, & lui demanda
pardon. Elle lui dit qu'il étoit un
traitre, & qu'il ne méritoit pas de
grace; &, aiant dit au Pere de le
confeſſer, elle les quitta tous deux
pour rentrer dans ſon Apartement,
d'où elle envoia dans la Gallerie Sentinelli,
ſon Capitaine des Gardes, qui
avoit ordre de faire l'Exécution. Il
étoit Frere d'un Sentinelli, Favori de
cette Princeſſe; & Monaldeſqui, à
ce qu'on diſoit, par jalouſie l'avoit
accuſé fauſſement de beaucoup de crimes:
mais, nul n'a été bien inſtruit
de la vérité de cette Hiſtoire. C'eſt
pourquoi je ne puis parler que de
l'Action, & point de ſa cauſe. Monaldeſqui
refuſa long tems de ſe confeſſer,
demanda pardon à ſon Bourreau
Sentinelli, & le pria d'aller de ſa
part implorer la miſéricorde de la
Reine leur Maitreſſe; ce qu'il fit:
mais,

1657. mais il ne put rien obtenir qu'une confirmation de son prémier Arrêt. Elle se moqua du Criminel, de ce qu'il avoit peur de la mort, l'appella poltron, & dit à son Capitaine des Gardes, *Allez, il faut qu'il meure; &, afin de l'obliger à se confesser, blessez-le.* Sentinelli, revint annoncer à ce Misérable l'Arrêt définitif de sa mort, & en méme tems lui voulut donner quelque coup d'épée: mais, il trouva qu'il étoit armé sous son pourpoint; si bien que l'épée ne le put blesser qu'au bras, dont il para le coup. Il en reçut encore un à la tête; &, comme il se vit baigné dans son sang, alors il se confessa à ce Pere Mathurin, qui étoit aussi effraié que son Pénitent. Le Pere, après l'avoir confessé, alla se jetter aux pieds de cette Reine impitoiable, qui le refusa tout de nouveau. Enfin, Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge, & la lui coupa à force de le chicoter. Quand il fut expiré, on prit son corps, & on l'emporta enterrer sans bruit. Cette barbare Princesse, après une Action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa Chambre à rire

&

& à causer aussi tranquillement, que 1657.
si elle eut fait une chose indifférente, ou fort loüable. La Reine-Mere, toute Chrétienne, qui avoit eu tant d'Ennemis, qu'elle auroit pu faire punir, & qui n'avoient reçu d'elle que des marques de sa bonté, en fut scandalisée. Le Roi & Monsieur la blamérent; & le Ministre, qui n'étoit point cruel, en fut étonné. Enfin, toute la Cour eut horreur d'une si laide vangeance, & ceux qui avoient tant estimée cette Reine furent honteux de lui avoir donné des loüanges: mais, ce ne fut pas sans se moquer du pauvre mort, qui n'avoit pas eu le courage, ni de se sauver, ni de se deffendre, & d'avoir eu contre cet accident une précaution si inutile; car, du moins il devoit avoir un poignard, & s'en servir avec valeur. On laissa cette Reine languir long tems à Fontainebleau, pour lui montrer le mépris qu'on avoit pour elle; mais enfin, elle supplia tant de fois le Ministre de la laisser venir à Paris, qu'il fut impossible de la refuser. Elle vint donc voir le Ballet, que le Roi dansa cette année pour le Carnaval, &

elle

1658. elle arriva le vingt quatre Fevrier 1658. Il est à croire qu'elle auroit souhaité de pouvoir s'établir tout-à-fait en France; mais, on ne lui fit espérer de l'y souffrir, que quelques jours seulement. On la logea dans le Louvre, à l'Apartement du Cardinal Mazarin; ce qui fut concerté exprès, pour lui montrer qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Malgré toutes les précautions de la Reine, elle y passa les jours gras, qu'elle emploia le mieux qu'elle put. Rien ne parut en elle de contraire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la chasteté; &, si elle s'étoit laissé entamer sur ce chapitre, les charitables gens de la Cour n'auroient pas oublié de le publier: mais, en tout le reste, elle montra peu de sagesse, peu de conduite, & beaucoup d'emportement pour le plaisir. Elle couroit les Bals en masque, elle alloit sans cesse à la Comedie avec des hommes toute seule, dans les prémiers Carosses qu'elle rencontroit, & jamais personne n'a paru plus éloignée de la Philosophie que celle-là. Elle partit enfin les prémiers jours du Carême, aiant

aiant reçu quelque argent du Roi, & 1658.
s'en retourna à Rome, où l'Action qu'elle avoit faite en France ne la fit pas estimer.

Le Prince de Condé, qui étoit en Flandres, tomba malade environ dans ce tems-là. Il dépêcha aussi tôt un Courrier à la Reine, pour la supplier de lui envoier Guenaut, Médecin en qui il avoit beaucoup de créance. Elle le fit partir avec soin, & le Ministre y contribua de tout son pouvoir, pour montrer à ce grand Prince, que leur malheur, & non sa haine, les tenoit séparez. Il fut fort malade, & montra dans cette maladie, à ce qui en fut dit alors, des entimens fort Chrétiens, dont il avoit jusques là paru fort peu touché : mais, j'ai lieu de croire, qu'il avoit dans l'ame un fondement de Vertu, qui produisoit en lui dans les grandes occasions des retours vers Dieu, dont il adoroit la Puissance sans se soumettre comme il devoit à ses Commandemens. Car, j'ai oüi dire à quelqu'un de ses Serviteurs, que sur ce Chapitre il avoit quelques fois donné des marques particulieres d'être susceptible de pieté,

quoi

1657. quoique d'ailleurs on ne le crût pas dévot. Les jugemens des hommes sont incertains: il n'y à que Dieu, qui connoisse les plis & replis du Cœur humain.

Le Duc de Candalle, le prémier de la Cour en bonne mine, en magnificence, & en richesse; celui que tous les Hommes envioient, & dont toutes les Dames galantes souhaittoient de mériter l'estime, si elles n'en pouvoient faire le trophée de leur gloire: ce jeune Seigneur, qui en effet étoit aimable, revenant de Catalogne où il avoit commandé cette année les Armées du Roi, mourut à Lion comme il revenoit à Paris. Il fit paroître beaucoup de repentir de ses fautes, & reçut fort Chrétiennement tous les Sacremens. Les prieres de Melle. d'Epernon sa Sœur, qui avoit préféré le Couvent des Carmelites aux Duchez que le Duc d'Epernon son Pere lui pouvoit donner, attirérent sans doute une si bonne mort de la Miséricorde de Dieu. Elle voulut que l'Abbé de Roquette fît son Oraison funebre. S'étant heureusement trouvé à Lion, il l'avoit assisté à la mort. Il prit pour son

son Texte, ce Verset du Pseaume 1657.
LXII: *Tes miséricordes, Seigneur, valent beaucoup mieux que la vie.*

La Vertu de Melle. d'Epernon ne l'empêcha pas de pleurer amérement cet illustre Frere. Il fut aussi infiniment regreté de toute la Cour, & sa fin parut étonnante à toute la France: il sembloit que la Mort en sa personne avoit fait un coup trop hardi; dont si on eut ôsé on lui eût fait des reproches; mais, cette rigoûreuse Ennemie du Genre humain ne fait pas grand cas de nos plaintes: elle ne respecte ni les Jeunes, ni les Grands; il semble au contraire qu'elle se divertit à ceuillir les plus belles Fleurs du Partere du Monde. Quelques uns s'imaginérent qu'il avoit été empoisonné; mais le soupçon ne parut pas avoir aucun fondement.

Dans ce même tems, le Roi alla au Parlement; pour faire recevoir une Bulle que le Pape avoit envoiée contre les Jansénistes. La Reine, animée d'un Zêle véritablement loüable, croïoit avec raison de voir sa Roiale Protection à la véritable Doctrine de l'Eglise, qui sembloit être attacqûée par

1658. par les Opinions du Jansénisme touchant la Grace, & le Libre Arbitre de l'Homme qu'ils ont paru vouloir combatre ; mais, les gens de bien étoient persuadez que ceux qui la conseilloient, sous l'apparence de la Gloire de Dieu & de la Religion, l'engageoient souvent à des choses qui en toutes leurs circonstances ne paroissoient pas conduites par l'Esprit de Charité : &, comme ils étoient sans passion, ils souhaittoient que la Paix se pût rétablir entiérement parmi les Fidelles, & que l'on travaillât sincérement à ramener à l'Obéissance ceux qu'ils croïoient s'éloigner des Sentimens Orthodoxes. On les accusoit, & peut-être injustement, de vouloir regarder cette Affaire comme une source de la quelle ils pourroient toujours tirer des matieres agréables à la Piété de la Reine, & par elles demeurer les Maitres de la destinée de beaucoup de Gens. On peut tourner toutes choses en bien & en mal; mais, ce qui paroissoit véritable, & que les Ignorans & les Femmes pouvoient connoitre, étoit que les Jansénistes montroient estimer & soutenir la

Doc-

Doctrine de Jansénius condamnée par 1658.
les Décisions de Rome, & que par
conséquent les Jésuites ne les accusoient pas sans sujet; que les Jansénistes, qui paroissoient se soumetre de parole seulement à la Condamnation des cinq Propositions, deffendoient métodiquement, & avec une passion extrême, le Livre qui les contenoit, mais qu'en effet aussi ils donnoient au Public par leurs Ouvrages une Morale, où la Pratique de la prafaite Vertu Chrétienne étoit éloquemment enseignée. Leur vie étoit conforme à leurs Ecrits: ils faisoient profession d'estimer & de suivre les plus étroites Maximes de l'Evangille. Me. de Longueville qui après sa Conversion s'étoit déclarée de leur Parti, & vouloit régler sa Conduite par leurs Conseils, faisoit voir par l'austérité de sa Vie combien ils étoient bons & louables.

Les Peres Jésuites portent à juste titre le nom d'Apôtres des Indes & de la Chine, puisqu'au prix de leur vie & de leur sang ils ont eu l'honneur par tant de souffrances de faire adorer le Nom de Jesus-Christ pres-

1658. que dans toute l'étendue de la terre, & particuliérement dans les Contrées barbares où il n'étoit point connu auparavant. C'est une Compagnie, qui a toujours été remplie de grands Hommes, tant par leur Science, que par leur Piété, qui les a fait considérer comme des Colonnes de l'Eglise; mais, plusieurs des plus grands Evêques de France, & des plus estimez, étoient les Chefs de ceux qu'ils accusoient d'Héréfie. Un de leurs Peres, plein de Vertu, & des plus renommez de notre Siecle, parlant un jour à une Dame de mes Amies des Contestations de ce temps-là, qui étoient nées & fomentées entre les Jansénistes & eux, il dit sans blâmer les Adversaires de sa Compagnie, & avec un sentiment extrême de douleur, qui lui faisoit souhaitter ardamment l'Union de tous les Chrétiens, que l'orgueil de l'Esprit humain étoit la source de ces desordres, & qu'il prioit sans cesse notre Seigneur de tuer en lui & dans les autres cet Ennemi mortel de ceux qui aspirent à la Vie éternelle. Ce Saint Homme avoit raison d'en parler de cette maniere; car, j'ai toujours oüi dire, que ces Con-

Contestations de Doctrine avoient été 1598. causées par des animositez particulieres.

Le Gouverneur de Hedin, Belbrune, mourut alors, & cette Place fut aussitôt donnée à Moret, Frere de Vardes, qui depuis quelque temps s'étoit attaché au Cardinal. Quand il fut en prendre possession, la Fargue, Lieutenant de Roi, & la Riviere, tous deux Officiers dans Hedin, lui fermérent les Portes. Le Maréchal d'Hoquincourt, Gouverneur de Peronne, gagné par les charmes & les Conseils de Me. de Châtillon, avoit traitté avec Monsieur le Prince: il avoit corrompu en sa faveur ceux qui commandoient dans Hedin; & le dessein de ce Maréchal avoit été de lui donner passage par Peronne. Mais, cette Conspiration, qui auroit pû rendre les Ennemis Maitres de cette Frontiere, aiant été découverte par le Ministre, ce Maréchal en perdit son Gouvernement; & tout ce que put gagner la Maréchale d'Hoquincourt sa Femme par Négociation fut de le faire redonner au Marquis d'Hoquincourt son Fils, que le Cardinal Mazarin estimoit fidelle au Roy, & digne de sa Clémence. Le Pere, de-

1657. puis cette mauvaise Avanture, se trouvoit dans une situation fort malheureuse. Les Disgraces & la Galanterie ne subsistent guere ensemble : la passion qu'il avoit eue pour Me. de Châtillon étoit passée ; ses Rivaux & ses pertes l'avoient détrompé. Il voioit bien qu'il avoit fait un mauvais pas; mais, il n'y avoit plus moyen de reculer. Il se jetta dans Hesdin, pour entretenir la Révolte de la Fargue & de la Riviere; &, comme il vit qu'il n'y étoit pas le Maître, il fut contraint de passer en Flandres, où il fut bien reçu du Prince de Condé & des Espagnols, qui lui donnérent de grands Appointemens, avec la Dignité de grand Baillif de Gand. Sa Femme & son Fils sauvérent son bien, & comme la Cour voulut aller au Primtemps vers la frontiere commencer la Campagne, le Roi commanda à la Maréchale d'Hoquincourt de suivre, & on lui donna de l'argent pour obéïr.

Le Roi & la Reine partirent le lendemain des Fêtes de Pâques. Ils quittérent le repos plûtôt qu'à l'ordinaire, afin d'aller par leur présence réparer les mauvais succès qui pouvoient arriver de

l'é-

l'équipée du Maréchal d'Hoquincourt. 1658.
Avant que de partir, ils virent le Duc de Beaufort, qui depuis la Paix avoit toujours été éxilé : il avoit montré beaucoup de fermeté & de hauteur, en ne recherchant par aucune bassesse l'Amitié du Ministre. Il voulut même laisser du tems entre ce qu'il avoit fait contre lui, & son Raccommodement : puis enfin il le fit avantageusement pour lui. Le Duc de Vendôme son Pere, ayant desiré de le revoir à la Cour, proposa son Retour au Cardinal ; & le Ministre, oubliant toutes les haines passées, le regarda comme Frere du Duc de Mercœur, qui avoit épouzé sa Niece : le recevant ensuite au nombre de ses Amis, il lui donna la survivance de l'Amirauté que le Duc de Vendôme avoit eue pendant la Guerre.

Le Roi alla d'abord à Amiens, où il séjourna quelque tems pour aviser aux moiens de sauver Hesdin. Le Roi même se présenta en personne devant cette Place ; mais, la Révolte de ceux qui y commandoient étoit trop bien affermie : ils ne lui rendirent pas le respect qui lui étoit dû. Le Ministre, voiant cette Affaire sans remede, fit ré-

1658. résoudre le Roi d'aller à Calais, pour travailler au grand dessein de cette année, qui étoit la prise de Dunckerque, que nous devions attaquer conjointement avec les Anglois ; & le Projet étoit de la laisser à Cromwel, quand elle seroit prise. Ce dessein parut odieux à tous les Gens de Bien, & on ne manqua pas de blâmer le Ministre de cet avantage qu'il donnoit aux anciens Ennemis de la France, à un Hérétique, à un Usurpateur ; mais, il avoit ses raisons : il crut qu'il étoit impossible sans cela de sauver l'Etat de beaucoup de maux, & fut persuadé au contraire que par cette Voie il forceroit le Roi d'Espagne à faire la Paix. Ceux, qui murmuroient contre cette liaison des Anglois avec nous, disoient que sans comter l'intérêt de la Religion il y avoit encor à craindre que ce ne fût donner des forces à des Voisins, qui ne pouvoient nous aimer, & que cette Place mettoit en état de nous faire un jour la Guerre. Malgré ces raisons, que le Cardinal Mazarin sans doute avoit bien éxaminées, les Anglois passérent la Mer : nous assiégeames la Place. Cette Entreprise, dont le succès fut aussi heu-

heureux qu'on le pouvoit souhaitter, 1658.
pensa être funeste à la France.

Le Roi voulut aller visiter l'Armée. Il fut à Mardik, où il demeura quelque tems. Ce lieu étoit infecté par les corps morts qui étoient restez des années précédentes à demi enterrez dans le sable sans pourrir: la secheresse du terroir les en empêchoit. Il n'y avoit à Mardik nulle commodité, on manquoit d'eau, & de touttes choses; & la chaleur étoit excessive. Le Cardinal, qui en touttes occasions avoit toujours pour principale occupation de gagner de l'argent, s'avisa de devenir le Vivandier, & le Munitionnaire de l'Armée: il faisoit vendre, à ce qu'on a dit, le Vin, la Viande, le Pain, & l'Eau, & regagnoit sur tout ce qui se vendoit. Il faisoit la Charge de Grand Maitre de l'Artillerie; & depuis les premieres jusqu'aux dernieres, il proffitoit sur toutes. Les souffrances par cette raison furent grandes en ce Siege, & même à Calais, où toutes les denrées nécessaires à la vie étoient fort cheres. Le Roi, quand il alloit à Mardik visiter son Armée, vivoit comme un Particulier: il dinoit chez le Cardinal Mazarin, où chez

1558. chez le Vicomte de Turenne; il n'avoit point d'Officiers & manquoit de service & d'argent. Quand il alloit à l'Armée, il rencontroit de pauvres soldats : il ne leur donnoit rien, parce qu'il n'avoit point de quoi le faire; & le pis étoit que le Ministre, corrompant les sentimens du Roi, travailloit a lui en ôter l'inclination, afin de lui en pouvoir ôter le moien : ce qui faisoit, à ce que me dirent ceux qui étoient à ce Siege, le plus méchant effet du monde; car les soldats deviennent plus avares de leur vie, quand on leur est avare de quelques pistoles.

Monsieur le Prince, & D. Juan avec touttes les Forces d'Espagne, s'approchérent de Dunkerque, pour en empêcher la prise. Le Vicomte de Turenne en avertit le Ministre, & lui manda que son sentiment étoit de les aller combattre. Le Cardinal vigilant & habile autant qu'il étoit ménager, sachant par cette voie & par ses propres intelligences, que les Ennemis les venoient trouver, fut de ce même Avis, & envoia ordre à ce Général de donner Bataille. Ce grand Capitaine, qui en de pareilles occasions ne manqua jamais d'a-

d'aquérir une grande réputation, sortit de ses Retranchemens pour aller attaquer l'Armée Espagnolle, & la surprenant il la deffit. Le Maréchal d'Hoquincourt, qui s'étoit avancé plus que les autres pour reconnoitre nos lignes, fut le prémier qui se sentit de la mauvaise destinée du Parti où il étoit. Il y perdit la vie, qu'il quitta avec un sensible regret de mourir hors du Service du Roi. Il vecut quelques jours, dans lesquels il fit paroitre ces sentimens, & fit supplier le Roi, qu'en lui pardonnant son crime, son corps pût être enterré à Notre Dame de Liesse, ce qui lui fût accordé facilement. Toute la vaillance & la fermeté de Mr. le Prince ne fut pas capable d'arrêter la fuite de ses Soldats, & la déroute en fut grande. Les Ducs d'Iork & de Glocester, qui étoient dans cette Armée, y firent des Actions dignes de mémoire, & leur valeur à combattre les nôtres étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit animée par la haine qu'ils avoient contre les Anglois qui étoient joints avec nous. Cette Victoire, qui fut glorieuse à Mr. de Turenne, redonna beaucoup de force au Roi, abatit celles des

1658. Espagnols, nous assûra la prise de Dunkerque, & nous mit dans le chemin de la Paix. Ce fut le 14. Juin, que ce bonheur arriva à la France. Il fut bientôt suivi de la Capitulation de la Place, qui se rendit peu de tems après.

La Reine n'eut pas le tems de sentir cette joie. Environ le 22 du même mois, le Roi tomba malade à Calais, d'une fievre continue, avec le pourpre, qui fit craindre pour sa vie. Les fatigues qu'il avoit eues à Mardik & à l'Armée, allant lui même malgré le Cardinal visiter les Gardes, avec les incommoditez que j'ai dites & la chaleur qu'il y souffroit, l'avoit mis en cet état. Il fut quinze jours dans un péril extrême, & la Reine en sentit toute la douleur que l'Amour qu'elle avoit pour lui devoit causer. Elle fit le dessein, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire depuis, si elle le perdoit, de se retirer au Val-de-Grace; &. néanmoins elle m'avoua en même tems qu'en cette occasion elle avoit été infiniment satisfaite du bon naturel de Monsieur. Il lui témoigna toute la tendresse possible, & montra de craindre sensiblement de perdre le Roi. Quand la Rei-

ne-

ne lui dit qu'il ne falloit plus qu'il approchât de lui, de peur de gagner son mal, il se mit à pleurer; mais, ce fut avec un tel serrement de cœur, qu'il fut long-tems sans pouvoir prononcer seulement une parole. La Reine, de qui je sçus ces particularitez, lui en sçut bon gré: son cœur en fut touché par l'estime qu'elle conçut de sa bonté; & dès ce moment elle l'aima beaucoup plus tendrement qu'elle n'avoit fait par le passé. Le Roi prit du Vin émétique par deux fois; & Dieu, qui ne voulut pas priver la France de ce Prince enrichi de tant d'éminentes qualitez qui devoient le rendre un Roi digne de l'être, par sa miséricorde reçut une nouvelle vie, & ce bonheur causa beaucoup de joie à la Reine Mere, à Monsieur, & à tout les bons François. Le Ministre en fut aussi fort content; mais, il parut qu'il y regarda son intérêt préférablement à toutes choses: il fit en cette occasion des Actions qui devoient deshonorer sa mémoire. Comme il n'ôsa rien espérer de Monsieur, il envoia enlever ses Trésors & les Meubles de sa Maison de Paris, pour les faire porter au Bois de Vincennes. 1658

1658. Il prit néanmoins ses mesures le mieux qu'il pût, avec le Maréchal du Plessis, Gouverneur de Monsieur: il lui fit de grandes promesses, & alla visiter tous ceux qui étoient peu ou beaucoup dans les bonnes graces de ce jeune Prince, particuliérement le Comte de Guiche, à qui il fit des avances, qui parurent sortir d'une ame basse & foible.

Après l'heureuse guérison du Roi, la Cour revint a Compiegne, où Leurs Majestez reçurent les prémieres marques de la joie publique: ils n'y tarderent guere, parce que le Roi avoit dessein de se montrer à son Peuple, & de là s'en aller à Fontainebleau. Il ne parut point changé de sa maladie: aussi tôt qu'il eut pris l'air, les forces lui revinrent; &, quand il arriva à Paris, moi même, qui ne l'avois point vu malade; & qui n'avois point été au Voiage, je le trouvai aussi gras & d'aussi bonne mine qu'a l'ordinaire. Il reçut avec plaisir, & quelques marques de bonne Volonté, ceux qui avoient jetté des larmes pour lui. Comme j'avois été de ce nombre, & qu'il l'avoit sçu, il me fit l'honneur de m'en remercier de la meilleute grace du monde. Le

Roi,

Roi étoit sérieux, grave, & fort aima- 1658.
ble. Sa Grandeur, jointe à ses grandes qualitez, imprimoit le respect dans l'ame de ceux qui l'approchoient. Il parloit peu, & bien : ses paroles avoient une grande force, pour inspirer dans les cœurs, & l'amour, & la crainte, selon qu'elles étoient ou douces ou severes.

Le Cardinal Mazarin demeura sur la frontiere, pour finir le Siege de Graveline, qu'il avoit fait attaquer par le Maréchal de la Ferté. Cette Place fut en effet si bien attaquée, qu'elle se rendit au Roi le 30 Aout. Après cette Expédition, le Ministre revint trouver le Roi & la Reine à Fontainebleau, environ quinze jours après leur arrivée.

Le Duc de Modene, qui commandoit l'Armée du Roi en Italie, & avoit le Duc de Navailles pour Lieutenant Général, prit en même tems Mortare, qui se rendit le 25 Aout : les Nouvelles en arriverent au Ministre, lorsqu'il passa par Paris victorieux, de Graveline.

Ceux, qui aimoient la Justice, & les particuliers Serviteurs de la Reine

1658. d'Angleterre, reçurent alors une agréable Nouvelle pendant le séjour du Roi à Fontainebleau, qui fut celle de la mort de Cromwel. Le Ministre, néanmoins, en parut faché, & même il sembla qu'il n'approuvoit pas la joie publique; mais, je suis bien aise de remarquer en cet endroit, par la réponse que cette Princesse fit alors à la Lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire sur ce sujet, avec quelle modération elle apprit que Dieu l'avoit vangée de ce cruel Ennemi.

Coppie de la Lettre de Henriette Marie Reine d'Angleterre, écrite de sa propre main à Me. de Motteville, le Mercredi dix huit Septembre 1658.

„ Vous pourriés m'accuser avec raison de peu de sentiment des témoignages que me rendent mes Amies de leur Amitié, si je ne vous disois que je n'ai reçu votre Lettre que ce matin, quoiqu'elle soit dattée de Dimanche. En vérité, j'ai songé que vous receveriés de la joie de la mort de ce scélérat: & je vous dirai que je ne sçai si c'est que

„ mon

„ mon cœur est si envelopé de mélan- 1658.
„ colie, qu'il est incapable d'en rece-
„ voir; ou que je ne voi pas encor de
„ grands avantages qui nous en peu-
„ vent arriver; mais, je n'en ai pas
„ ressenti une fort grande, & la plus
„ grande que j'aie est de voir celle de
„ tous mes Amis. Je vous prie de
„ bien remercier Madame du Plessis,
„ & Melle. de Bellenave. Je voudrois
„ bien avoir fait la quatriéme de vôtre
„ Compagnie, pour me réjoüir avec
„ vous. Je voudrois vous dire bien
„ des Amitiés; mais, en vérité, el-
„ les sont dans mon cœur plus que je
„ ne les puis exprimer, & mes Ac-
„ tions vous le feront voir en toutes
„ occasions. Je vous conjure de le
„ croire, ou vous me faites grand
„ tort; car, je suis au fonds de mon
„ ame de vos Amies. „

Le Ministre eut aussi alors la joie de voir Me. la Princesse de Conti sa Niece, qui venoit d'accoucher d'un Prince du Sang, qui mettoit un des ses Neveux dans le nombre des Héritiers de la Couronne. La mort de cet Enfant, qui ne vecut que peu de jours, obli-

1658. obligea M. le Cardinal d'aller à Paris, visiter cette Princesse; & comme il étoit persuadé que l'air de Fontainebleau ne lui étoit pas bon, il envoia supplier le Roi de faire une petite Course à Paris, afin de lui pouvoir communiquer quelques affaires. Le Roi y alla, & ne coucha qu'une nuit au Bois de Vincennes; puis étant revenu trouver la Reine, il la persuada de s'en revenir à Paris, & par conséquent toute la Cour y arriva le 23 de Septembre.

Comme le Parlement étoit depuis deux ans sans Prémier Président, le Cardinal, pour faire une Action d'éclat, qui pût établir sa réputation dans l'opinion des hommes, & faire voir qu'il sçavoit connoitre & récompenser la vertu & le mérite, voulut mettre à la tête de ce grand Corps un Chef qui eût l'approbation des gens de bien. Pour cet effet, il jetta le yeux sur Lamognon, Maitre des Requêtes, qu'il ne connoissoit que par l'estime universelle que jusqu'à alors il avoit acquise dans le Public par son habileté & son integrité. Le Procureur Général Fouquet, Sur-Intendant des

des Finances, qui fut un des prémiers 1658.
qui le proposérent, ne se servit en effet que des grandes qualitez de Lamognon pour persuader le Cardinal Mazarin de le nommer, en le flatant de l'honneur qu'il auroit d'avoir fait ce choix par le seul motif du Bien public. Il en reçut aussi des louanges de tout le monde; & la Reine sur-tout, qui sçavoit que l'intérêt n'y avoit eu aucune part, en faisant gouter à ce Ministre par son approbation les prémices de la rècompense dont une bonne action doit être suivie, lui devoit en même tems faire regreter d'avoir tant négligé par le passé les occasions de se procurer à lui même la jouïssance d'un si grand bien.

Le Roi, depuis l'inclination qu'il avoit eue pour Melle. la Motte, étoit demeuré demi enchanté dans un reste d'inclination qu'il avoit toujours conservé pour la Comtesse de Soissons, se divertissant néanmoins par occasion avec les autres Nieces qui étoient demeurées au Louvre; mais, il se fatigua d'aller à l'Hôtel de Soissons si souvent, ou plûtôt son cœur se lassa de n'être pas assez occupé. Pendant le séjour que

1658. que l'on fit à Fontainebleau, il parût s'attacher d'avantage à Melle. de Mancini : il parloit à elle avec application; &, malgré sa laideur, qui dans ce tems-là étoit excessive, il ne laissa pas de se plaire dans sa conversation. Cette Fille étoit hardie, & avoit de l'esprit, mais un esprit rude & emporté. Sa passion en corrigea la rudesse, & son emportement servit à lui montrer qu'elle n'y étoit pas insensible. Le Roi s'en apperçut, & cette reconnoissance dans le commerce particulier que la Puissance de l'Oncle l'obligeoit d'avoir avec ses Nieces, l'exposoit à une Avanture qui fut d'autant plus belle pour Melle. de Mancini, que se trouvant fort touchée du desir de plaire au plus grand & au plus aimable Roi du Monde, elle eut la satisfaction d'avoir réüssi dans son dessein, & de rencontrer dans la tendresse de ce Prince de quoi paier ses empressemens, & la facilité qu'elle eut à l'aimer trop, quoi que ce trop ne fût pas tout-a-fait sans bornes; car on a toûjours cru que cette Passion, quoi que violente, avoit été accompagnée de tant de sagesse, ou plûtôt de tant d'ambition, qu'elle s'y étoit engagée sans crain-

crainte d'elle-même, étant assûrée de 1658.
la vertu du Roi, & si elle en doutoit, ce doute ne lui faisoit pas de peur. Elle voioit que l'Amitié qu'il avoit eue pour la Comtesse de Soissons, bien loin de lui avoir fait tort, lui avoit procuré un grand Etablissement. Une pareille Avanture lui sembloit être le moins qu'elle en pût espérer. C'est pourquoi, rien ne lui en pouvoit déplaire. Ses sentimens passionnez, & ce qu'elle avoit d'esprit, quoique mal tourné, suppléérent à ce qui lui manquoit du côté de la beauté. Il n'y a point de plus forte chaine pour lier une belle ame, que celle de se sentir aimé. Elle sçut si bien persuader au Roi qu'elle l'aimoit, qu'il ne put s'empêcher de l'aimer, & il est aisé de concevoir que des deux côtez leur Amitié devint aussi forte qu'elle étoit sensible. Les effets en furent grands; mais, ils auroient peut-être été plus extraordinaires, sans la sage conduite de la Reine à qui Dieu donna des forces pour résister à ce qu'on dit être le plus fort dans le monde; & sans la modération du Cardinal, qui ne peut jamais être assez loué sur ce sujet. Pen-

1658. Pendant que le Roi s'engageoit insensiblement à une violente Passion, toute l'Europe regardoit de quel côté il se tourneroit pour choisir une Femme; & toutes les Princesses, qui pouvoient aspirer à cet honneur, étoient attentives à l'Evénement de cette Election.

Il y avoit long tems que la Duchesse de Savoie pressoit le Ministre de se déclarer sur le Mariage du Roi & de la Princesse Marguerite sa Fille. Cette Princesse étoit ainée de la Duchesse de Baviere, que ce Duc avoit choisie par préférence à sa Sœur, à cause de sa beauté, & parce que la Princesse Marguerite n'en avoit guere. Le Roi, qui avoit toûjours dit qu'il vouloit une Femme qui fût belle, sembl it néanmoins être réduit à celle-là; car, le Ministre, qui ne le vouloit point marier, que quand il y seroit forcé, se trouvoit porté en cas de nécessité de préférer cette Princesse à toutes celles de ce Rang. Sa Niece la Comtesse de Soissons, avoit épousé le Fils ainé du Prince Thomas, Oncle du jeune Duc de Savoie, & ses Enfans étoient les Héritiers de ce Prin-

Prince. Les Nieces du Cardinal Mazarin étant nées, pour faire la destinée de tous les Princes de l'Europe, il sembloit qu'étant trop sage pour entreprendre d'en mettre une sur le Trône, il ne pouvoit s'en approcher d'avantage qu'en y plaçant la Princesse Marguerite son Alliée; & ce pouvoit être la raison pour laquelle il paroissoit qu'il se laissât plûtôt arracher un consentement en sa faveur, que pour toutes les autres qui pouvoient y prétendre. Il accorda donc à Madame de Savoie, non pas entiérement ce qu'elle demandoit, mais seulement de lui mener le Roi. La Reine, agissant comme Mere, alloit droit à l'avantage du Roi son Fils. Elle avoit toûjours passionnément souhaitté la Paix, & l'Infante d'Espagne, comme seule digne d'épouser le Roi; mais, de la façon qu'elle en parloit, on jugeoit aisément qu'elle le souhaittoit sans en ôser espérer l'effet. Jusques là, ce Mariage lui avoit paru impossible, à cause que le Roi d'Espagne n'avoit point de Fils, & que l'Infante sa Niece étoit héritiere de tous ses Etats; mais, depuis quelque tems, 1658.

il

1658. il en avoit un, & la Reine d'Espagne étoit prête d'accoucher, si bien que ce Mariage ne paroissoit plus hors d'état de se pouvoir espérer, quoi qu'il y eût toûjours peu d'apparence qu'il se pût faire, à cause des maximes quasi inébranlables des Espagnols, qui ne veulent rien hazarder. La Reine, au défaut de l'Infante, auroit mieux aimé la Princesse d'Angleterre, que nulle autre; parce qu'elle l'aimoit déjà, & que cette jeune Princesse paroissoit alors avoir un tel respect pour la Reine, qu'il sembloit qu'elle ne la considéroit pas moins que la Reine sa Mere: mais, le Roi seul en France ne la trouvoit pas à son gré; ou, pour mieux dire, le Ministre n'avoit point d'intérêt qui l'obligeât de pancher de son côté. La Reine, au contraire, avoit accoûtumé de dire que si elle ne pouvoit avoir sa Niece pour Reine, qu'elle souhaittoit celle-là, & que son déplaisir étoit de ce qu'elle n'avoit pas trois ans d'avantage, afin qu'elle pût plaire au Roi, qui paroissoit la négliger, parce qu'elle étoit plus jeune que lui, & qu'il montroit de vouloir une Fille plus faite.

Par

Par l'événement on a vu que dans 1658.
le fonds du cœur du Ministre, il y avoit un grand désir de faire épouser au Roi la Princesse de Savoie, & que d'ailleurs n'aiant pas d'aversion à la Paix, il avoit en général une assez sincere intention d'aller au bien de l'Etat. Il ne doutoit pas, que si on pouvoit avoir l'Infant pour Reine, ce ne fût par sa Naissance la plus digne Femme que le Roi pût avoir. Il connoissoit aussi, que la Reine ne pouvoit être contente sans elle; mais, en lui montrant pour la satisfaire, qu'il souhaitoit la même chose, il espéroit sans doute, que les difficultez en seroient si grandes, que sans lui déplaire il pouroit parvenir à ses fins. Pour faire parler le Roi d'Espagne, il falloit lui montrer publiquement, que le Roi se vouloit marier ailleurs. Ainsi, le dessein du Cardinal fut de faire le Voiage de Lion, pour tâcher d'embarquer le Roi avec la Princesse Marguerite, montrant toujours par là, que son intention étoit de presser le Roi d'Espagne de se déclarer. Agissant de cette maniere, il faisoit ce qu'il pouvoit, pour travailler au conte-

tente-

1658 tentement de la Reine. Le Roi par là devoit voir la Princesse de Savoie, & de cette vûe le Cardinal en espéroit un bon effet; car, il mettoit les choses en état, qu'en cas que le Roi d'Espagne demeurât muet, ce qu'il croioit devoir arriver, il pût par le propre gout du Roi lui laisser choisir une Femme: &, il ne doutoit pas que dans le desir qu'il avoit de se marier, ne lui laissant voir que celle-là, il ne la prît. Outre l'engagement où il l'exposoit, il étoit persuadé avec raison, que malgré le peu de beauté de cette Princesse, le Roi en feroit content & satisfait, parce qu'elle étoit aimable, spirituelle, & sage; ce qui selon son humeur lui devoit plaire. Le Cardinal, trouvant dans ce Voiage, l'une de ces deux choses, ou la satisfaction de la Reine, à qui il devoit toute sa grandeur, ou une Reine qui étoit Cousine germaine de sa Niece, y fit résoudre le Roi; mais, il est indubitable qu'il préféroit dans ses desirs ses propres intérêts à ceux de la Reine. Il le fit aussi pour éviter de marier le Roi à la Princesse d'Angleterre, qui devenant grande & agréa-

ble,

ble, pouvoit enfin lui plaire. Melle. 1658.
d'Orleans, seconde Fille du Duc-d'Orleans, dont on lui parloit souvent, étoit encore une digne Alliance pour le Roi : elle étoit fort belle, & d'âge propre à lui plaire; mais, le Cardinal ne lui vouloit pas donner une Couronne fermée; parce que le Duc d'Orleans ne l'avoit pas obligé à le servir. Il voïoit beaucoup de personnes de la Cour souhaitter ce Mariage, comme sortable au Roi, par la Naissance & la Beauté de cette Princesse; mais, il ne trouvoit pas à propos de donner cet avantage aux souhaits du Public, de peur de perdre le mérite qu'il vouloit avoir auprès de la Reine future, d'être celui seul à qui elle dût son bonheur. Mademoiselle, Fille ainée du Duc d'Orleans, qui en partie avoit fait la Guerre pour être Reine de France, se voioit par cette même raison hors d'état d'y prétendre, même à cause des années qu'elle avoit plus que le Roi. Elle étoit de toutes façons malsatisfaite de sa destinée, & ne pouvoit souffrir non plus sans un extrême chagrin, que sa Sœur fût proposée pour occuper cette éminente Place. Elle auroit sans doute mieux aimé voir sur le

1658. Trône toute autre Princesse qu'elle; car, la Jalousie que l'Amour-propre produit, effaçoit en elle la force du Sang & de la Nature, & la rendoit incapable de souffrir patiemment cette préférence.

Le Cardinal, par le parti qu'il avoit pris, avoit mis ces deux Sœurs en repos; mais, la Reine d'Angleterre, qui consentoit par justice, que la Reine préférât l'Infante d'Espagne à la Princesse sa Fille, ne pouvoit d'ailleurs supporter sans une douleur extrême, que la Princesse Marguerite de Savoye sa Niece, quoi qu'inférieure à sa Fille, tant par la Naissance que par la Beauté, l'emportât sur elle; &, sans en rien témoigner, elle en ressentoit autant de peine, que la chose le méritoit.

Il y avoit en Portugal une Princesse, qui sans doute ne manquoit pas de prendre part à ce noble Chagrin. Comminges, qui étoit alors Ambassadeur en Portugal, qui avoit envoyé à la Reine un Portrait de cette Princesse, qui la faisoit belle, quoi qu'elle ne le fût pas, m'a depuis conté, que la Reine de Portugal sa Mere offroit au Ministre de grands Trésors, pour obtenir que la Prin-

Princesse sa Fille fût Reine de France; 1658.
&, que ne pouvant se retenir sur le dépit qu'elle eut du Voyage de Lion, elle lui dit un jour, qu'elle étoit étonnée de ce que le Roi de France choisissoit si mal.

Melle. de Mancini, quoi qu'elle ne fût pas Princesse, prenoit aussi sa part de l'inquiétude commune à tant d'illustres personnes; &, quoi qu'en touttes choses elle fût indigne de leur être comparée, elle ne laissoit pas d'avoir des desirs bien relevez. Elle ne quittoit point le Roi, elle le suivoit par tout, & le Roi montroit de se plaire avec elle : l'assiduïté qu'ils avoient l'un pour l'autre, commençoit même à déplaire à la Reine; &, dans ce tems-là, je remarquai qu'elle avoit beaucoup de chagrin. La Femme, qu'il sembloit que le Roi alloit prendre en Savoie, ne lui plaisoit pas, & Melle. de Mancini, qui paroissoit être la mieux placée dans le cœur du Roi, ne lui étoit pas agréable. Cette maniere de l'obséder continuellement lui donnoit de la tristesse; &, malgré sa discrétion, & la qualité de Niece du Ministre si considérable en France, la Reine montroit assez libre-

1658. ment à ses Confidens, combien cette Fille lui déplaisoit. Elle n'en usa pas de même à l'égard des sentimens qu'elle avoit pour la Princesse Marguerite; car, elle en parloit raisonnablement, disant que ce n'étoit pas une Affaire faite, mais que le principal étoit que le Roi fût content & heureux, & que cela étant elle seroit satisfaite.

La Reine, d'abord par le dégout qu'elle avoit de ce Mariage, n'eut point d'envie d'aller â Lion : puis, elle se ravisa, & voulut y aller, pour travailler à le rompre. Sa tranquillité paroissoit égale à celle qu'elle avoit accoutumé d'avoir; mais, elle auroit sans doute pris volontiers beaucoup de peine, pour réüssir à y mettre de l'obstacle. Elle se résolut donc d'aller au Voiage, même par le conseil du Ministre, qui ne voulant pas lui déplaire en fut aussi d'Avis. La Providence Divine parut y avoir une grande part; car, les quinze jours, qu'il falut retarder de partir de Paris, pour mettre en ordre l'Equipage de la Reine, furent cause que nous avons l'Infante d'Espagne pour Reine, parce que ce peu de jours donna le moien à celui, qui vint d'Espagne proposer

poser le Mariage, d'arriver à Lion dans 1658.
le tems qu'il falloit qu'il arrivât, pour rompre celui de Savoie. Un de ces jours-là, que la Reine étoit prête de partir, je pris la liberté de lui dire, que j'avois de la peine de voir qu'elle alloit faire un si grand Voyage, dans une si froide saison comme le devoit être celle où nous allions entrer. Elle me fit l'honneur de me dire alors, en me pressant le bras, *& pourquoi, vous, qui vous intéressez à ce qui me touche, me dites-vous cela? Ne voiez-vous pas qu'il faut que j'y aille?* Un autre jour, Me. de Sénécei, & Me. la Comtesse de Flex, qui ne la suivirent point dans cette importante occasion, lui disant que si le Roi se marioit, elles la supplioient de les en avertir, afin qu'elles y pussent aller, & qu'elles me meneroient avec elles, cette grande Princesse, ayant l'esprit rempli d'un dessein contraire, nous dit en nous faisant un signe de la tête, qui marquoit sa pensée, *Tenez-vous en repos: j'espere que je ne vous manderai point.* Mais, quand elle en parloit publiquement, elle montroit une grande indifférence sur cette Affaire; ce qui s'accordoit à sa

1658. Sagesse, & à sa Raison. La Reine en effet me fit l'honneur de me dire en ces mêmes tems, me parlant du Roi confidemment, que si cette Princesse, qui à ce qu'on lui disoit étoit vertueuse, lui plaisoit, elle consentiroit volontiers qu'il l'épousât, parce qu'elle étoit persuadée que si Dieu le permetoit ainsi, ce seroit pour son avantage: & cela me fit croire, que si le Roi trouvoit cette Princesse à son gré, la Reine par raison s'accommoderoit à son choix. Il est certain néanmoins, que les sentimens de son ame alloient à l'aversion de ce Mariage; & qu'elle ne nous paroissoit s'y pouvoir accorder, que parce que dans toutes choses sa volonté a toujours été entiérement soumise à celle du Souverain Maitre des Rois. Par touttes les actions de sa vie, on a pû remarquer aussi, qu'elle n'a jamais évité ce qui auroit pû lui déplaire en son particulier, quand elle a cru que ces mêmes choses, seroient de quelque utilité au Roi son Fils, & au Bien de l'Etat. Ce Voiage étant donc résolu, toute la Cour partit le 25. Octobre.

Le 25. Octobre.

Me. de Savoie, de son côté, n'étoit

toit pas sans inquiétude; mais, elle é- 1658.
toit celle qui en avoit le moins. Elle voioit que l'intérêt du Ministre étoit de faire le Mariage du Roi & de sa Fille: elle ne voioit nulle apparance à celui d'Espagne; si bien qu'elle se persuadoit, que la Princesse Marguerite aiant du mérite & de l'esprit, engageroit le Roi à l'estimer. Ceux, qui l'avoient vûe, en parloient avantageusement. Ils disoient qu'elle étoit fort sage, qu'elle avoit beaucoup de raison, & que si on ne la pouvoit dire belle, on pouvoit du moins la trouver aimable. Enfin, Me. de Savoie espéroit que ce Voiage ne lui pouvoit être que glorieux & utile, & ne s'imaginoit pas que le Roi, la Reine, & le Ministre, faisant ce pas vers elle, pûssent lui manquer, & ne la pas satisfaire. La Princesse Marguerite, à ce qu'on a sçu depuis, avoit des sentimens contraires à ceux de Me. Roiale: elle trouvoit que ce Voiage lui devoit être d'une dangereuse conséquence: il lui sembloit qu'on l'alloit offrir à qui peut être ne la prendroit pas: &, comme elle étoit prudente, & qu'elle se voioit ex-

1658. posée au péril de déplaire, cette Avanture lui paroissoit fâcheuse. On a sçu qu'elle avoit résisté à ce Voiage, & qu'elle avoit même feint d'être malade, pour ne le pas faire; mais, toutes ses précautions ne la purent exempter de cette humiliation; elle servit à lui donner l'estime de tous ceux qui la virent à Lion; & si elle manqua d'être Reine d'un grand Roiaume, elle aquit du moins la réputation d'en être digne: ce n'est pas peu de chose.

La Cour arriva à Lion le 23. de Novembre, & celle de Savoie le vingt huit du même mois. Quand on sçut que Me. Roiale étoit à trois lieues de la Ville, le Cardinal Mazarin alla au devant d'elle environ deux lieues. Monsieur y fut après, qui la rencontra, elle & les Princesses ses Filles à une lieue, & le Roi & la Reine allérent ensemble jusqu'à demie lieue. Quand le Roi les sçut fort proche, alors il monta à Cheval, & poussa jusqu'à dix pas du Carosse de Me. Roiale. Quand cette Princesse le vit, elle en descendit pour le recevoir, & les Princesses de Savoie ses Filles en firent autant; car, il y avoit une ainée de la Princesse Marguerite,

qui

qui étoit Veuve de son Oncle le Prince 1658.
Maurice, qu'on avoit appellé le Cardinal de Savoie, & que la Raison d'Etat avoit fait son Mari. Le Roi avoit témoigné desirer avec impatience de voir la Princesse Margueritte, qui sembloit lui être destinée, & sans doute qu'il ne les aborda point sans quelque émotion. Après le salut ordinaire, & après avoir à ce qu'il est à croire, fixement regardé la Princesse Marguerite, il revint brusquement au Carosse de la Reine, & lui parut très satisfait de cette vue, lui disant avec une grande gaieté ces propres mots: *Elle est fort agreable: elle ressemble fort à ses Portraits. Elle est un peu bazanée; mais, cela n'empêche pas qu'elle ne soit bien faite.* Aussitôt après les Carosses se joignirent, Me. de Savoie descendit du sien; & la Reine en fit autant. Me. Roiale, en la saluant, se mit quasi à genoux devant elle, lui prit la main, & la lui baisa par force avec de très grandes soumissions. La Reine l'embrassa, & les Princesses ses Filles, qui toutes deux en la saluant mirent les genoux en terre. Mademoiselle salua Me. de Savoie comme sa Tante, & toutes ces Princesses

1658. s'embrassérent comme étant proches Parentes. La Reine remonta en Carosse & fit mettre Me. de Savoie auprès d'elle, au devant, qui étoit sa place ordinaire. Mademoiselle se mit au derriere, & fit metre auprès d'elle Me. de Carignan, qui avoit été au devant de Me. de Savoie, comme étant de sa Maison par son Mari. Monsieur se mit en une portiere avec la Princesse Louïse Veuve; & le Roi eut auprès de lui, à l'autre portiere, la Princesse Marguerite. Pendant le chemin, il parut toujours l'entretenir avec gaieté, & contre sa coutume il lui parla beaucoup, & elle à lui. La Reine, qui étoit attentive à tout ce que faisoit le Roi, me fit l'honneur de me dire à son retour à Paris, qu'elle en avoit été étonnée, & qu'elle avoit senti de la peine de les voir d'abord si bien ensemble. Selon le récit des témoins de cette Entrevûe, & de la Reine même, la Princesse Marguerite parut à tous dans ces prémiers momens, de jolie taille, & bien faite: on lui trouva les yeux beaux, les sourcils bien faits, les joues un peu pendantes, tenant en cela par Me. sa Mere, du côté des Bourbons quand ils

sont

ſont jeunes. Elle avoit la bouche gran- 1658.
de, & un peu groſſe, le teint brun, mais aſſez uni & pas laid au flambeau, & le nez pas beau. Une perſonne, qui étoit dans le Caroſſe de la Reine, me manda qu'elle leur avoit paru fiere, & point embaraſſée de ſe trouver dans cette occaſion l'objet de tous les yeux des François. Toute cette Roiale Compagnie arriva dans le plus bel ordre du monde à Lion, & ceux qui étoient de cette ſuitte ont dit que la grandeur de notre Cour, & l'éclat de celle de Savoie, qui s'étoit parée avec ſoin de tous ſes ornemens, étoit une belle choſe à voir. Ces deux Cours enſemble vinrent deſcendre au Logement de la Reine, où Me. Roiale remercia publiquement le Roi & Mr. le Cardinal Mazarin, de ce qu'on lui avoit rendu la Citadelle de Turin, éxagérant l'obligation qu'elle avoit à la France, avec toutes les flateries les plus exceſſives dont elle ſe pût imaginer; ce qui ne plût pas à la Reine: car, elle n'aimoit pas les loüanges, les paroles ſuperflues, ni les façons. Cette Souveraine n'oublia pas de dire au Miniſtre tout ce qu'elle put pour lui plaire, le re-

1658. remerciant de ce qu'il avoit emploié le crédit qu'il avoit auprès de Leurs Majestez, pour cette restitution. Après quelques momens de conversation, le Roi & Monsieur allérent la mener chez elle, & toutes choses ce soir-là se passérent à l'avantage de Me. Roiale, & de la Princesse Marguerite.

Dieu, qui avoit destiné le Roi à une autre Princesse, la prémiere de l'Europe & la plus grande du Monde, avoit ordonné par sa Providence, que le Roi d'Espagne, au bruit du Voiage de Lion, s'étoit alarmé; & j'ai sçu par celle qui depuis a été notre Reine que le Roi son Pere, entendant dire que le Roi alloit se marier, avoit répondu, *Esto no puede ser, y no sera.** Cette Princesse; depuis qu'elle est en France, m'a fait l'honneur de me dire que ces Paroles du Roi son Pere lui plurent, & que le Voiage de Lion ne lui étoit pas agréable. Elle avoit dans le cœur un pressentiment qui l'avertissoit que le Roi devoit être son Mari, & elle sçavoit quelle seule étoit entiérement digne de lui; si bien que pour guérir l'inquiétude que le nom de la Princesse Marguerite lui donnoit, elle eut besoin de se

* *Cela ne peut pas être, & ne sera pas.*

se dire souvent à elle même ce qu'elle 1658.
avoit oui dire au Roi son Pere. Le Roi d'Espagne, pour rendre ses paroles véritables, crut qu'il faloit alors quitter toute finesse, & montrer visiblement le desir & le besoin qu'il avoit de la Paix : il ordonna à D. Antonio Pimentel de venir en France conférer avec le Ministre, & lui offrir & la Paix & l'Infante. Pimentel, que j'ai vu depuis à St. Jean de Luz, m'a dit, que comme il connoissoit le Cardinal Mazarin depuis longtems, il avoit souvent assûré le Roi d'Espagne son Maitre de ses bonnes intentions, & qu'il desiroit sincérement finir la Guerre; que les Ministres de cette Cour n'avoient pas approuvé sa confiance ; & que pour avoir parlé de cette sorte, il en avoit pensé perdre sa Fortune. Le Roi son Maitre l'envoia donc promptement en France, sans passeports, & au hazard d'être pris prisonnier; car le tems étoit arrivé que toutes les animositez devoient finir. Il venoit dans cette pensée, qu'en cas qu'il fût arrêté, il demanderoit à parler au Ministre; & qu'ainsi, soit comme libre, ou comme prisonnier, il trouveroit le moien de traiter

1658. avec le Cardinal du Mariage qu'il venoit proposer. Il sçut enfin si bien se déguiser, & si bien conduire son Voiage, qu'il arriva dans Lion, le même jour que Me. de Savoie y arriva; &, à la même heure qu'elle y entroit venant du côté de Savoie, D. Antonio Pimentel y entroit aussi, venant du côté de l'Espagne. Ces deux Puissances étoien destinez à combattre l'une contre l'autre, & le Roi devoit être le prix du Parti victorieux. Comme elles sont inégales, il ne faut pas s'étonner si l'Espagne l'emporta sur la Savoie, & si l'excessive Grandeur de l'Infante & la Paix, furent préférées à la Princesse Marguerite, qui en toutes choses devant céder à cette Fille & Petite-Fille de tant de Rois & d'Empereurs, lui devoit céder encore en la beauté; car elle en avoit beaucoup. Pimentel ne parut point avoir vû le Cardinal Mazarin, que le lendemain de l'arrivée de Me. de Savoie. Quelques uns ont dit qu'il l'avoit vû plûtôt, & qu'il l'avoit celé à la Reine. Je l'ignore, & m'en raporte à ce qui en est; mais, je ne le crois pas. Ce Ministre d'Espagne connoissoit un des Domestiques du Car-

Cardinal Mazarin, nommé Colbert. Il 1658.
se découvrit à lui; & celui-là, à ce que Pimentel lui même me conta depuis, fut avertir son Maitre de sa venue. Le Cardinal, qui étoit intéressé à son Voiage, le voulut entretenir, & eut sans doute beaucoup d'impatience de sçavoir, quelles seroient ses Propositions.

La Reine, de son côté, étoit demeurée extrémement triste de l'Entrevûe de Madame de Savoie. Elle n'avoit point trouvé la Princesse Marguerite à son gré; elle ne l'avoit pas trouvée belle; &, quand elle l'auroit été, elle voioit par ce Mariage la Guerre s'établir entre la France & l'Espagne, plus fortement que par le passé. Elle regardoit le Roi son Fils, par sa Couronne & par sa Personne, comme le plus digne Mari qui fût alors sur la Terre, & elle ne voioit rien de grand dans la Princesse Marguerite, que la Vertu, & une Naissance, qui toute grande qu'elle étoit le devoit céder à l'Infante. Elle avoit été le rebut du Duc de Baviere, qui lui avoit préféré sa cadette, à cause de sa beauté. Elle ne connoissoit pas encore ses bonnes qua-

1658. qualitez, qui dans le séjour qu'elle fit à Lion parurent à la Reine même fort estimables; mais, quand elle les auroit pu remarquer telles qu'elles étoient, elle perdoit enfin l'espérance de voir sa Niece, l'Infante d'Espagne, lui donner de petits Enfans, qui devoient être de son Sang de tous côtez. Comme elle avoit négligé les intérêts de sa Famille, quand ceux du Roi son Fils demandoient qu'elle y fût insensible, en cette occasion qu'elle pouvoit faire des veux pour la Paix, qui étoit souhaittée de tous les François, & donner au Roi son Fils la plus élevée & la plus illustre Princesse du Monde, elle en faisoit qui étoient aussi légitimes, qu'ils étoient remplis d'ardeur. Ces prémiers momens lui furent d'autant plus douloureux, qu'il fallut qu'elle les souffrît seule, & sans en espérer le remede de la part du Roi son Fils; car, elle avoit vu par la maniere dont il avoit vêcu avec la Princesse Marguerite, que ce Parti ne lui déplaisoit pas. Elle voulut néamoins lui en parler le soir de l'arrivée de Me. de Savoie, & au Cardinal Mazarin, & leur faire voir ses sentimens; mais le Roi, qui avoit envie de se marier, & qui

qui n'avoit point été choqué du Visage & de la Personne de la Princesse Marguerite, y resista fortement. Il dit à la Reine, qu'il la vouloit, & poussa sa résistance jusques à lui dire qu'enfin il étoit le Maitre. La Reine, qui ne pleuroit pas souvent, jetta des larmes, & sentit une vive douleur de l'état de cette Affaire. Elle ordonna à son Confesseur, à ce qu'il m'a dit depuis, de faire faire des Prieres dans tous les Couvens de Lion, & fit tout ce qu'elle put, pour obtenir de Dieu ce qu'elle lui demandoit. 1658.

Beringhen m'a conté, que voiant ce soir même, le Roi se déclarer si ouvertement en faveur de la Princesse Marguerite, & sachant assez l'aversion que la Reine avoit à ce Mariage, il s'approcha d'elle & lui dit, *Que dites-vous, Madame, sur tout ceci, & que dit Monsieur le Cardinal?* Elle lui répondit, qu'elle voioit trop tout ce qu'il y avoit à voir; mais, qu'elle ne sçavoit quel remede y apporter, puisque le Roi parroissoit aller à cela avec impetuosité, & que le Cardinal ne montroit point de la vouloir se-

con-

1653. conder. Beringhen, autrement Mr. le Prémier, comme homme d'honneur, allant droit à la satisfaction de la Reine, à qui il devoit toutte sa fortune, lui dit qu'il s'étonnoit du procedé du Ministre, & qu'il vouloit lui en parler. De ce moment, il alla le trouver, & lui voulant représenter l'obligation où il étoit de s'opposer à la volonté du Roi, comme à un Torrent qui alloit trop vîte, & prendre part aux sentimens de la Reine, qui étoient contraires à ce Mariage, ce Ministre lui répondit, qu'il ne se mêloit point de cela; que pour lui il n'étoit pas cause de l'Inclination que le Roi paroissoit avoir pour cette Princesse; & que ce n'étoit pas là ses Affaires. Il avoit accoutumé de faire cette même Réponse aux Importuns dont il se vouloit deffaire. Quand il la donnoit, on se pouvoit tenir pour refusé, & les Sages voioient clairement, qu'il les traittoit de ridicules, & qu'il se moquoit d'eux. Un homme, qui faisoit tout, qui commandoit absolument dans le Roiaume, & qui ne vouloit pas que la moindre Affaire se fît sans être ordonnee par lui,

lui, paroissoit-il pas se moquer de 1658. la Reine, quand il disoit qu'il ne se mêloit pas de marier le Roi? Si par de telles Réponses les Particuliers se croioient rebutez & moqués, il est aisé de juger ce que cette Princesse en devoit croire; si elle pouvoit s'imaginer qu'il pût être insensible à la plus importante Affaire du Monde, & à celle qui le regardoit plus que personne; & s'il n'étoit pas ingrat en cet endroit à sa Bienfactrice, de la traiter de cette maniere.

Mais enfin, le Miracle qui devoit arriver, & qui arriva le lendemain par l'Entretien que Pimentel eut avec ce Ministre, le fit changer de Conduite, & donna lieu à la Reine d'espérer l'assistance du Ciel, qu'elle trouvoit toujours propice dans tous ses desseins, & ses justes desirs. Le soir de ce grand jour où toutes choses changérent de face, le Cardinal, entrant dans la Chambre de la Reine, qu'il trouva réveuse & mélancolique, lui dit en riant, *Bonnes Nouvelles, Madame: Eh quoi*, lui dit la Reine: *seroit-ce la Paix? Il y a plus, Madame: j'apporte à Votre Majesté, & la Paix,*

&

1658. *& l'Infante.* Il eſt inutile de repréſenter ce que le cœur de cette Princeſſe ſentit, dans cette ſurprenante Nouvelle: il eſt ſans doute qu'elle eut une grande joie; mais, comme elle avoit une Sageſſe profonde, & qu'elle étoit d'humeur fort égale, ni la joie ni la douleur ne paroiſſoient pas extérieurement en elle. Dans ce même inſtant, la Reine & le Cardinal aiant conferé enſemble en parlérent au Roi, qui gouta infiniment cette Propoſition. Il ne vouloit la Princeſſe Marguerite, que parcequ'il vouloit ſe marier, & qu'elle ne lui avoit pas déplu; mais, connoiſſant par la bonté de ſon jugement la diſtance infinie qu'il y avoit entre l'Infante & elle, pouvant eſpérer cet avantage, il ne balança pas un moment à donner ſon conſentement à cette préférence.

Mlle. de Mancini, qui avoit alors moins de maigreur, & beaucoup de feu dans les yeux, n'étoit plus ſi laide qu'elle l'avoit été. Sa Paſſion l'embeliſſoit: elle étoit même aſſez hardie pour être jalouſe, & déja elle avoit fait de grands reproches au Roi

de

de sa légéreté, & de l'agrément qu'il 1658.
avoit eu d'abord pour la Princesse Marguerite. Comme le Roi ne craignoit pas que cette Princesse le refusât, la Galanterie & l'Amour présent l'avoient emporté ce jour-là sur le légitime; &, pour satisfaire cette Fille passionnée, il avoit paru plus froid pour la Princesse Marguerite. Cette modération avoit été visible aux spectateurs; car, ceux qui nous écrivirent de Lion nous mandérent l'agrément de l'arrivée du prémier jour, & le changement du lendemain. Mais, quand le Roi apprit qu'il étoit destiné à une plus illustre Alliance, & qu'il en comprit les avantages, ce qu'il avoit fait pour Mlle. de Mancini fut alors confirmé dans son ame par des raisons plus solides; si bien que depuis ce second jour, si funeste à la Grandeur de la Princesse de Savoie, il fut toujours plus indifférent pour elle. Mlle. de Mancini, de son côté, admirant la fidélité du Roi, & la Puissance qu'elle avoit eu sur lui, reprit son Poste ordinaire, qui étoit d'être toûjours auprès de lui, à l'entretenir, & à le suivre, autant qu'il

lui

1658. lui étoit possible; & la satisfaction, qu'elle reçut de se croire aimée, fit qu'elle aima encor davantage celui qu'elle n'aimoit déjà que trop.

Voilà un endroit où la Princesse Marguerite aquit beaucoup d'estime & de gloire, & beaucoup de loüanges de la Reine même; car, soit que le Roi ne la regardât pas, soit qu'il lui parlât, elle demeura toûjours égale en toutes ses actions, vivant civilement avec tous, mais ne montrant point se soucier de plaire. Comme les liaisons que le Cardinal avoit prises avec Made. de Savoie étoient grandes, que ce Voiage fait à la face de toute l'Europe étoit de lui même un grand Engagement, & qu'elle pressoit la Reine & le Ministre de la satisfaire, il y avoit des jours qu'il sembloit que ce Mariage alloit bien, & d'autres où par les ressorts de la Reine & de Pimentel il paroissoit rompu; mais, ni le bien ni le mal ne se voioit point sur le visage de la Princesse Marguerite, & sa noble fierté ne l'abandonna jamais. C'est la Reine, qui m'a fait l'honneur de m'en parler ainsi, & c'est elle même de qui je sçai toutes ces

ces Particularitez. Enfin, le Cardinal fit connoitre à Madame de Savoie l'obligation où la Reine étoit de travailler aux moiens de donner la Paix à l'Europe, & lui dit qu'elle devoit trouver bon que la Reine préférât à sa Fille, l'Infante d'Espagne, si elle la pouvoit avoir: il lui fit espérer aussi, qu'en cas que cela ne pût être, le Roi s'engageoit positivement d'épouser la Princesse Marguerite. La Reine lui en parla en ces mêmes termes; &, comme la chose étoit plausible & raisonnable, Madame de Savoie ne pût pas s'en fâcher. Pendant qu'on l'entretenoit de belles paroles, la Négociation Espagnole s'avançoit secretement; & les desirs de cette Princesse souveraine, Fille du Roi Henri IV, servoient seulement à l'éloigner du bonheur où elle aspiroit. 1658.

Le Duc de Savoie vint quelques jours après Madame Roiale sa Mere, visiter le Roi: il en fut bien reçu, & aquit par sa présence la réputation d'être aimable, & d'avoir de l'esprit. Il vecut avec le Roi avec un grand respect; mais, quoi que nos Princes

du

1658. du Sang l'eussent disputé au Duc de Savoie son Pere, lorsqu'il vint épouser Madame, comme depuis la Régence, pour le gratifier, on lui avoit fait la grace de traitter ses Ambassadeurs comme ceux des Têtes couronnées, cet avantage qu'il ne tenoit que de la bonté du Roi, & de la facilité du Ministre, fut cause qu'il eut l'audace de ne pas visiter Monsieur, parce qu'il prétendoit la main chez lui, ce qui étonna toute la Cour, & fit grand dépit à la Reine & à Monsieur. La différence devoit être si grande entre eux, que le feu Duc son Pere, devant Madame Roiale, ne se couvroit jamais, à cause qu'elle étoit Fille de France, & en touttes choses, malgré la qualité de Mari, il lui rendoit de grands respects. Mademoiselle prétendoit que les Princesses de Savoie n'avoient de rang considérable à son égard, que parce qu'elles étoient petites Filles de France: elle croioit le devoir emporter sur elles, à cause qu'elle étoit Fille du Duc d'Orleans Fils de France, & Frere ainé de Madame Roiale, & qu'il avoit été long-tems présomptif héritier de

de la Couronne; mais, il fallut qu'elle 1658
obéït aux ordres du Roi, qui voulut qu'elle les traitât également. Elle se consola de ce chagrin, par le plaisir de voir le Duc de Savoie, & de se laisser voir à lui. On lui avoit souvent proposé ce Prince pour mari; &, dans les tems qu'elle en desiroit un autre plus grand que lui, elle l'avoit négligé; mais, alors, ce Parti ne lui auroit pas dépleu. Le Duc de Savoie de même la devoit regarder comme une Princesse qu'il lui seroit avantageux d'épouser, tant par la grandeur de sa Naissance, que par ses grandes Richesses: mais, ses années lui firent peur; car, il desiroit des Enfans, & sa beauté qui commençoit un peu à déchoir n'eut pas le pouvoir de lui faire oublier ce que tous les hommes souhaittent naturellement à l'égard de leur postérité. Mademoiselle, par ses sentimens impétueux, que la prudence ne gouvernoit pas toujours, avoit ellemême contribué au malheur de sa destinée: en souhaitant de se marier, elle n'avoit pû encor y parvenir, elle avoit toujours rebuté brusquement les Partis qui lui convenoient, parce que

1658. dans le tems qu'ils lui avoient été offerts, ses fantaisies lui en avoient fait desirer d'autres qu'elle n'avoit pû avoir. Ainsi, par un retour continuel, & à contre-tems, sur tous les grands Princes de l'Europe, on peut dire qu'elle les avoit quasi tous refusez, & que de même ils avoient eu leur tour à la négliger. Les qualitez de son esprit, tant les bonnes que les mauvaises, en toutes occasions lui avoient été nuisibles. Madame de Savoie sa Tante, qui vouloit gouverner, avoit toujours été fortement opposée aux desirs du Duc son Fils, quand Mademoiselle étant plus jeune il avoit voulu l'épouser, parce qu'elle craignoit d'avoir une Belle-Fille trop éclairée; &, cachant cette foiblesse, elle avoit renfermé toute la force de ses raisons, pour empêcher ce Mariage, dans le tempéramment de cette Princesse, qu'elle sçavoit être capable d'emportement & de hauteur, &, par conséquent, sujete aux extrêmes passions, qui peuvent troubler le repos d'un Etat, & d'une Famille. Mais, ce fut alors le Duc de Savoie même, qui ne témoigna nul empressement à la desi-

ter : il vêcut même si froidement avec elle, tout le tems qu'il fut à Lion, que Mademoiselle crût avoir sujet de se plaindre de lui, pour quelques railleries qu'elle s'imagina qu'il avoit faites contre le respect qu'il lui devoit ; & lui, sachant ses plaintes, se crut obligé de s'en justifier, & de lui en faire parler par le Duc de Navailles qu'il connoissoit. Il y eut un Bal pendant que les deux Cours furent ensemble, où elles firent paroitre, à l'envi l'une de l'autre, tout ce qu'elles avoient de plus beau. Mademoiselle, à ce qu'on me manda, y fit voir sa bonne mine, & sa belle taille, qui la firent remarquer pour ce qu'elle étoit en effet ; & quoi qu'elle n'eut plus sur le visage la fraicheur des roses nouvellement épanouïes, elle ne laissa pas, à ce qu'on m'assûra, de parer l'Assemblée, par l'éclat qui lui restoit d'une beauté qui avoit été parfaite. 1658.

La Princesse Marguerite y fit voir aussi qu'elle pouvoit être belle quelquefois. Un teint brun a de l'avantage aux flambeaux, & on m'a depuis dit qu'elle étoit ce jour-là bien habillée, & qu'elle dansa d'une maniere à

1658. ſe faire admirer. LeDuc de Savoie, qui s'en aquittoit dignement, & qui à ce que me contérent ceux qui l'avoient vu, quoi que de médiocre taille, ne laiſſoit pas de l'avoir belle, ne voulut point danſer: on crut que ce fut encore par fierté, & pour ne pas danſer après Monſieur. Il ſe tint toujours auprès de la Reine, qu'il entretint galamment & avec beaucoup d'eſprit. Par hazard la Reine aiant oté ſes gans, il ſe jettà à genoux devant elle, & faiſant de bonne grace une exclamation ſur leur beauté, il en prit une qu'il baiſa d'une maniere ſi agréable, ſi enjouée, & ſi reſpectueuſe tout enſemble, qu'il fallut que la Reine le trouvât bon. Je lui ai oui dire, qu'elle n'avoit jamais vû un plus aimable homme que lui. Il étoit en reputation d'être débauché, leger, frivole, & nullement appliqué à ſes Affaires: ſon agrément l'emportoit ſans doute ſur ſa capacité.

Fin du IV Tome.

